



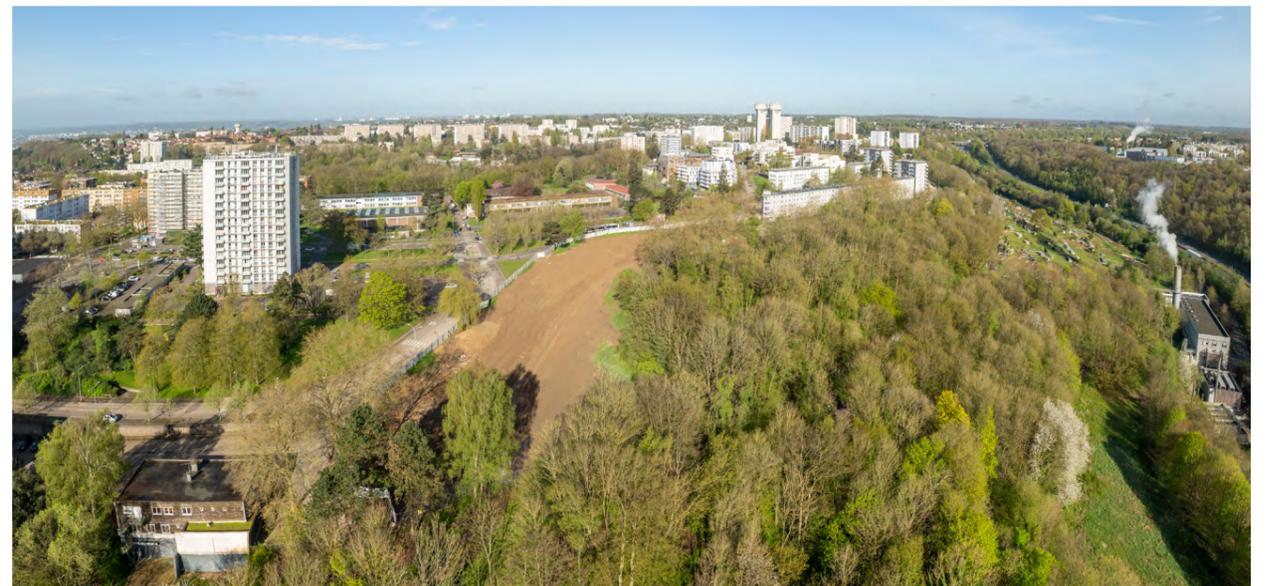
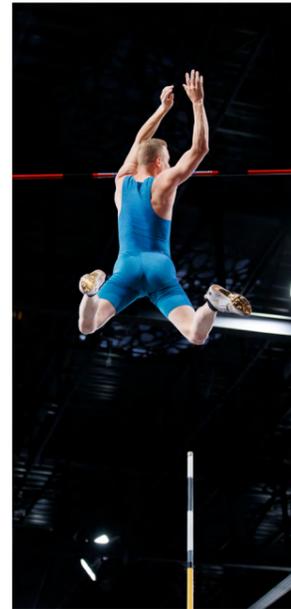
**MÉTROPOLE
ROUEN NORMANDIE**

Rapport d'activité
et de
développement
durable

2023



métropole
ROUENORMANDIE



1	2. Permettre des modes de vies durables et agréables	26	2.4 Moins de déchets	43	3.3 Le plein emploi	62
ÉDITO DU PRÉSIDENT		8	- Déchets : moins et mieux	43	- Accompagnement des porteurs de projets	62
14 OBJECTIFS DE TRANSITION SOCIAL-ÉCOLOGIQUE	2.1 Un habitat sain, sobre et agréable	28	- Réduire les déchets végétaux	44	- Le réseau des pépinières et hôtels d'entreprises	63
	- Un PLH pour améliorer l'habitat et les équilibres territoriaux	28	- Réduire les déchets lors des grands événements	44	- Rouen Normandie Aménagement au service de l'emploi	65
	- Réhabilitation thermique du parc social	29	- Un service d'assainissement en régie	46		
	- Pour un peuplement plus équilibré	29				
	- Près de 4 000 autorisations d'urbanisme	30				
TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022	- Rouen Flaubert : un nouveau quartier pour la transition sociale et écologique	32				
	- Des outils en appui aux politiques d'urbanisme et d'habitat	33				
PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE : FONCTIONNEMENT, COMPÉTENCES	2.2 Une mobilité transformée	34	3. Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère	48	4. Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire	68
	- Un plan de mobilité construit en concertation avec les acteurs du territoire	34	3.1 Vers un territoire sobre et 100 % ENR	50	4.1 Un territoire « nature »	70
	- Le réseau Astuce à l'horizon 2035	35	- Le service public de la transition énergétique	50	- La planification urbaine au service de la transition écologique	70
	- Faciliter les déplacements à vélo	35	- Création de la SEM Axe-Seine Énergies Renouvelables	52	- La publicité en ligne de mire	71
	- Accompagner l'usage de la voiture : moins et mieux	37	- Altern, cheville ouvrière d'Énergies Métropole	52	- La nature en ville	72
CARTE DE LA MÉTROPOLE	2.3 Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier	39	- Le développement des réseaux de chaleur durables	53	- Les forêts métropolitaines	75
	- Eau potable : qualité et préservation de la ressource	39	- Distribution d'électricité et de gaz	55		
LES ÉLUS	- Soutenir l'économie agricole et favoriser les circuits courts	40	- Le numérique responsable	56	4.2 Une cohésion sociale et territoriale d'Isneauville à Elbeuf	78
	- Accompagner les communes et leurs restaurants collectifs	41	3.2 Des industries décarbonées attractives	58	- La Solidarité, socle de la cohésion	78
GLOSSAIRE SIGLES/LIBELLÉS	- Favoriser la transition alimentaire	41	- Feuille de route sur la décarbonation de l'industrie	58	- Mixité sociale et renouvellement urbain	80
			- Une stratégie foncière pour répondre aux enjeux du territoire	58	- Les grandes opérations d'aménagement	81
			- Une offre foncière en appui au développement économique	59	- Intégration et lutte contre la pauvreté	82
			Contribuer aux équipements par une taxe d'aménagement majorée	60	- Améliorer l'accès à l'emploi	83
			Un outil au service du développement économique : le droit de préemption	61	- Solidarité territoriale	83
					- Solidarité internationale	84
					- Solidarité entre territoires	85
					4.3 Des villages acteurs de la TSE (transition social-écologique de la Métropole)	88
					- La Cop21, une dynamique pour les communes	88

4.4 Un fleuve fédérateur 90

- L'Entente Axe Seine 90
- Assises nationales du Fleuve 2023 92
- Le projet Rouen Seine Normande 2028 92

5. Développer un cadre de vie dynamique et inclusif 96

Concertation et planification

- Des plans et schémas au service de la transition sociale écologique 98
- Des citoyens engagés dans la démarche participative 99
- Mesurer pour agir 100
- Un bilan carbone sur l'ensemble des activités de MRN 101

5.1 Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre 102

- La Métropole Rouen Normandie accompagne les grands événements 102
- Armada 2023, une animation quotidienne 102
- Graines de Jardin, la fête des plantes 103
- La culture partout, pour toutes et tous... 103
- Des équipements emblématiques du territoire 105
- Soutien aux partenaires culturels 105
- La part belle aux musiques actuelles 109
- Axe Seine : Nuit Blanche et sentiers métropolitains 109
- Des musées pour diffuser le savoir 110
- Un patrimoine à transmettre et faire découvrir 112

- Le sport comme outil de cohésion et de rayonnement 114
- Tourisme : Attirer et retenir 116
- Commerce et artisanat participent au cadre de vie 117
- Enseignement supérieur et recherche : préparer demain 118
- Une dynamique « ESR » qui se traduit en projets immobiliers 119

5.2 Une ville apaisée et sûre 122

- Des chantiers pour mieux vivre dans tous les quartiers 122
- Les interventions sur la voirie 122
- La requalification de voirie 124
- Travaux engagés dans les QPV 126
- Améliorer la qualité de l'air 127
- Tous résilients face aux risques 128

5.3 Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition 130

- La connaissance, première étape de la gestion des risques 130
- Mieux appréhender les risques Cavité et Falaise 131
- S'adapter au changement climatique 132
- Agir en partenariat pour la transition social-écologique 132
- POPSU : un cadre national qui réunit chercheurs et acteurs de terrain 133
- Des pôles de compétitivité impliqués aux côtés de la Métropole 134
- Un plan de développement ESS qui conforte les transitions 134
- Pavillon des transitions : connaître pour agir 135
- Une communauté d'acteurs engagés dans la COP21 135
- Tech for Good, la technologie pour le bien commun 136

6. Assurer une gestion efficiente des ressources 138

6.1 En contact avec les habitants et les usagers 138

- Des actions de communication en soutien aux politiques métropolitaines 140
- Les réseaux sociaux, levier de communication 141
- Rouen Métropole dans ma poche 142
- Ma Métropole répond à l'appel 142
- Dématérialisation : une simplification pour l'utilisateur et pour les communes 143
- Publik : la gestion de la « Relation Citoyen » 143
- Des services publics sous surveillance 143
- Des satellites au service du public 145

6.2 Au service de la collectivité et des objectifs TSE 146

- Des lectures pour s'acculturer à la transition social-écologique 146
- Une DSI réactive et proactive 147
- Le patrimoine bâti : entretien, travaux, réhabilitation 148
- Un parc automobile renouvelé et électrifié 149

6.3 Marchés publics : des achats durables et responsables 151

- Un schéma pour des achats durables et responsables 151
- Former et sensibiliser les agents 153
- Les activités de la DAP en 2023 155

6.4 Une gestion financière qui prend en compte la transition 156

- L'activité de la Direction des finances 156
- Le CFU (Compte Financier Unique) 157
- Gestion active de la dette 161
- Politiques contractuelles et financements externes 162

6.5 Plan de prévention des risques déontologiques 167

6.6 Plan de prévention des risques déontologiques 169

- 1800 agents au service de la collectivité 169
- Une masse salariale maîtrisée 170
- Prévention des risques professionnels 171
- Gestion dématérialisée 172
- BVET, comme Bien Vivre Ensemble au Travail 172
- Égalité et mixité professionnelles 173
- L'insertion des jeunes : un enjeu majeur 174



Chère Madame,

Cher Monsieur,

L'année 2023 marque la moitié d'un mandat tout à fait exceptionnel, tant par les bouleversements que nous avons à traverser que par les grands changements que nous avons collectivement enclenchés pour transformer notre métropole.

Ces bouleversements sont nombreux : pandémie mondiale, envolée des prix, notamment de l'énergie, dérèglement climatique qui se concrétise, retour de la guerre en Europe et crainte de la globalisation des conflits... S'ajoutent à ce contexte difficile les émeutes intervenues au début de l'été 2023. Elles ont interpellé l'ensemble des pouvoirs publics.

Les collectivités, nos communes, et notre établissement sont aussi touchés, notamment par l'inflation. Les élus locaux sont en première ligne de ces changements profonds, qui réinterrogent structurellement notre action : comment concilier l'impératif de solidarité et de transition écologique avec ces nouvelles contraintes ?

Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, nous devons adapter notre fonctionnement et faire des choix, avec courage et lucidité, en ne lâchant rien de ce qui fonde notre engagement et ce pour quoi nous avons été élus : la transition social-écologique, la préparation d'un avenir plus durable et plus désirable, la lutte contre les inégalités.

Pour préparer l'avenir, la Métropole a engagé ces dernières années de nombreuses actions destinées à renforcer notre résilience : nouveau Plan d'adaptation au changement climatique, vaste plan d'actions « Métropole zéro pollution plastique », déploiement d'une stratégie de développement touristique durable, signature avec l'Office National des Forêts (ONF) d'une nouvelle convention pour consolider la protection et la valorisation des espaces forestiers du territoire... Nos efforts sont payants : en 2023, la Métropole Rouen Normandie a été désignée pour la première fois Capitale Française de la Biodiversité ! Notre collectivité s'est particulièrement démarquée par ses actions de préservation et de restauration du patrimoine forestier, bocager et arboré. La Métropole a par ailleurs été reconnue Territoire Engagé pour la Nature pour ses actions prévues sur la période 2023-2025. Nous faisons de la préservation de nos paysages et de notre qualité de vie une priorité, à l'image de l'adoption du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi), prévue pour 2024. Ce document, majeur dans la construction du projet métropolitain, vise à lutter contre la pollution visuelle et protéger nos paysages urbains et ruraux. Il a été travaillé et concerté avec l'ensemble des communes, élus locaux et

acteurs concernés. Nous souhaitons engager la révision de nos documents structurants, notamment pour déboucher sur la constitution d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) valant Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), ainsi que sur la révision de notre PLUi. L'élaboration du SCoT, du PCAET (AEC) et la révision du PLUi sont 3 démarches s'inscrivant dans la même dynamique, celle de définir la feuille de route et les outils qui permettront d'atteindre un territoire désiré à l'horizon 2050. Pour contribuer à améliorer la qualité de l'air, nous travaillons par ailleurs un dispositif d'aide pour les particuliers, qui verra le jour en 2024 et permettra de financer le remplacement des cheminées et appareils de chauffage vétustes.

La Métropole Rouen Normandie est en charge des grands services publics du quotidien (eau, assainissement, déchets...).

La ressource en eau est fragile et absolument essentielle. Cela nous responsabilise sur le long terme, et c'est dans cette optique que les élus Métropolitains ont délibéré en février 2023 sur une prospective d'investissements de 1,20 M€ pour la période 2023-2040 sur l'eau potable et l'assainissement, marquant une forte hausse par rapport à la décennie précédente.

Sur le front de la propreté et de la gestion des déchets, la Métropole a déployé l'application gratuite MonTri : un outil simple et pédagogique permettant de trouver les points de collecte les plus proches, de scanner un article pour en connaître les consignes de tri, de faire un signalement de dépôt sauvage... Au 31 décembre 2023, MonTri compte 17 500 utilisateurs, et près de 7 000 signalements réalisés depuis la mise en ligne. Depuis 2020, on enregistre une baisse significative de la production de déchets ménagers : 576,96 kg par an et par habitant en 2020 contre 543,16 kg par an et par habitant en 2023, soit une baisse de 5,9 %. Les dépôts sauvages représentaient quant à eux 13,52 kg par an et par habitant en 2020, contre 10,47 kg en 2023, soit une baisse de 22,6 %. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Nous engagerons par ailleurs en 2024 le déploiement du tri des biodéchets, en débutant par une expérimentation à Sotteville-lès-Rouen.

Pour faire de la Métropole Rouen Normandie une Capitale des mobilités de demain, nous avons accéléré la diversification et la décarbonation de nos déplacements. On dénombre 2 600 décès par an, en Normandie, directement imputables à la pollution atmosphérique. La Métropole Rouen Normandie s'engage aujourd'hui, pour proposer des transports qui préservent tout à la fois la santé, l'environnement et le pouvoir d'achat.

L'offre de transports en commun a été remaniée, consolidée et massifiée, à travers une réorganisation destinée à répondre aux attentes des métropolitains. Un réseau plus pratique, plus performant et tourné vers les mobilités d'avenir, avec une offre augmentée de plus de 10 %, via un meilleur cadencement, des horaires allongés et une meilleure couverture du territoire. Les résultats sont déjà là avec une affluence en nette hausse (+10 %). Nous avons prolongé la « gratuité » des transports en commun le samedi et déployé une nouvelle aide : la gratuité des transports en commun pendant 2 ans pour les personnes qui mettent au rebut leur véhicule automobile. Les transports en commun sont également « gratuits » lors des pics de pollution et les soirs de match à forte affluence. Nous poursuivons la gratuité pour les années à venir : l'accès à des mobilités décarbonées à bas coût pour les citoyens est un combat central de notre action.

La Métropole poursuit justement ses objectifs de décarbonation : 50 % de bus à faibles émissions d'ici 2026 ! La flotte de la Métropole est de 450 bus. Aujourd'hui, 14 d'entre eux fonctionnent à l'hydrogène et 77 sont électriques. En 2020, nous ne disposions que de 5 bus électriques et... 0 à hydrogène. C'est une avancée considérable.

Pour le développement du vélo, nous avons adopté en 2023 un ambitieux Plan vélo, comprenant notamment la multiplication et la sécurisation des pistes cyclables, avec la création de deux réseaux cyclables complémentaires, le « Réseau Express Vélo » (REV) et le « Réseau Interconnecté Vélo » (RIV) pour atteindre 200 km de (vraies) pistes cyclables. 2023 a par ailleurs été l'année de l'essor considérable du service LOVELO, l'une des grandes réussites et fiertés de ce mandat. LOVELO est désormais multiservices : location de vélos électriques longue durée à tarification solidaire, location courte durée en libre-service à Rouen, Sotteville-lès-Rouen et Petit-Quevilly –avant une extension à d'autres communes–, et LOVELO stationnement. Les vélos couleur framboisine sont présents partout, on n'a jamais vu autant de vélos dans l'agglomération rouennaise !

En matière de covoiturage, nous sommes premier territoire de France sur les dernières années en nombre de trajets. C'est décisif. Nous développons des services efficaces avec les intercommunalités voisines (Caux-Austreberthe, Agglo Seine-Eure), pour lutter contre l'autosolisme, connecter nos territoires et jouer collectif.

En vue de favoriser le passage aux voitures électriques, des bornes de recharges supplémentaires sont progressivement installées sur le territoire. La Métropole vise le triplement des bornes à l'horizon 2026 : nous serons équipés de près de 400 points de recharge. Un vaste plan d'investissement de 30 millions d'euros a par ailleurs été déployé en 2023 pour

l'essor des parkings relais situés aux extrémités de la ville et à proximité des lignes de transport en commun. La solution idéale pour se garer gratuitement avant d'emprunter les transports en commun, le vélo, ou la marche.

Nous avons mis en place, tel que la loi l'impose, une ZFE (Zone à Faibles Émissions) car la qualité de l'air dans notre agglomération doit être améliorée. Nous avons décidé de le faire tôt, en déployant une politique massive sur les mobilités (bus, tram, gratuité, vélo, covoiturage, aide au remplacement des véhicules...). Nous avons anticipé le calendrier sur les vignettes Crit'Air 4 et 5 pour éviter l'éviction des Crit'Air 3 de la ZFE au 1^{er} janvier 2025, ce qui serait une catastrophe sociale. Que l'on y songe : gratuité des transports en commun le samedi, renforcement sans précédent du réseau, déploiement de Lovélo, soutien au covoiturage, parkings-relais, enveloppe de 40 M€ pour aider nos concitoyens à changer de véhicule... Depuis que nous avons débloqué l'aide au remplacement des véhicules polluants, près de 8 M€ ont d'ores et déjà été versés sur le territoire. C'est très important. Nous faisons preuve de responsabilité et de courage politique, pour la santé, pour l'environnement, et pour le pouvoir d'achat.

Pour répondre à l'urgence de la crise de l'énergie, nous amplifions en particulier notre action en matière de rénovation énergétique des bâtiments, grâce à notre agence de la rénovation ALTERN. Même si les leviers dont nous disposons sont limités, nous les mobilisons à pleine puissance. Nous engageons régulièrement des investissements massifs pour la rénovation thermique de logements, majoritairement sociaux. Cela doit permettre de lutter contre les passoires thermiques, grâce à des travaux d'isolation, l'installation de nouvelles fenêtres, VMC, des radiateurs... C'est utile et c'est concret, pour l'environnement comme pour le portefeuille des ménages. Nous avons lancé avec Paris et Le Havre un nouvel instrument au service des énergies de demain, « Axe Seine Énergies Renouvelables » (ASER) : un outil commun pour accélérer la transition énergétique.

2023 a apporté son lot de fiertés et de bonnes nouvelles, pour le territoire et notamment notre hospitalité : implantation de l'entreprise Ebusco sur le territoire, avec des premiers emplois et la production de bus électriques, arrivée de nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, titre de Capitale française de la biodiversité, une édition de l'armada particulièrement réussie... Nous marquons des points et cela se voit.

Le territoire se transforme, dans un esprit de résilience et de reconstruction de la ville sur la ville : le quartier Flaubert, qui accueillera un arrêt de la nouvelle ligne T5, sort de terre. Il sera traversé par un parc canal relié à la Seine : ce projet

prévoit la création d'un espace paysager de 7 hectares conçu autour de 3 bassins en eau. Un véritable espace de nature apaisé : absence de circulations motorisées, cheminements qualitatifs piétonniers et cyclables entre les bords de Seine et ses hangars et le cœur du quartier... Outre sa fonction d'agrément, cet ouvrage constituera la zone d'expansion de crue de la Seine. Il permettra également de réguler les eaux pluviales du quartier et de réduire les îlots de chaleur.

Les Rencontres de l'Axe Seine initiées avec les villes de Rouen, Paris, Le Havre, la Métropole du Grand Paris, et Le Havre Seine Métropole ont pris de l'ampleur et se poursuivent, concrètement : organisation de Nuit Blanche et de l'événement « Big Jump », Appel à projets Logistique urbaine fluviale Axe Seine... L'essor du fret fluvial constitue une opportunité majeure pour répondre au défi climatique et environnemental et contribue à diminuer le transport routier des marchandises. À Rouen, il se concrétisera très prochainement par la création d'un nouveau site de livraison décarbonée du dernier kilomètre, au pied du Pont Guillaume le Conquérant, avec livraison du centre-ville en vélo-électrique avec remorque. Cette relance de l'Axe Seine se traduit concrètement, et a donné lieu à la création de l'entente Axe Seine, présentée en juin 2023 à l'occasion des 6^e Rencontres qui se sont tenues à Rouen à l'occasion de l'Armada. Le 7 juillet 2023 était annoncée la création de l'association AgriParis Seine réunissant 7 collectivités du bassin de la Seine. AgriParis Seine a pour mission principale de construire et structurer des filières agricoles durables afin de sécuriser des approvisionnements en produits locaux et de qualité, notamment via le levier de la restauration scolaire. Enfin, tout au long de l'année 2023, plusieurs rencontres des collectivités membres ont été organisées, ainsi qu'un travail concret autour des différents groupes de travail thématiques de l'Entente Axe Seine (transport fluvial, culture et tourisme, agriculture et alimentation durable, Gemapi – Biodiversité).

Pour la sécurité industrielle et la culture du risque, nous avons impulsé depuis le début du mandat de nombreuses actions en la matière : déploiement et utilisation d'un système d'information par SMS complémentaire au dispositif FR-Alert mis en œuvre par l'État, constitution par Atmo Normandie et la Métropole d'un groupe d'une trentaine de « nez citoyens » début 2022, organisation annuelle des « Journées de la culture du risque » depuis 2022, mise en place en 2023 d'un groupe de travail citoyen pour préfigurer une instance de dialogue, travail en lien avec les communes pour la mise à jour des documents d'information communaux sur les risques majeurs et des plans communaux de sauvegarde, soutien du projet COP HERL de l'Université de Rouen, pour une meilleure compréhension de l'incendie du 26 septembre 2019, sensibilisation au risque industriel pour les commerçants inclus dans le périmètre d'un Plan de

prévention des risques technologiques... Nous continuons par ailleurs, quatre ans après l'incendie, à appeler le gouvernement à tenir ses engagements pour la sécurité industrielle.

Pour une Métropole qui prend soin, nous nous sommes dotés en 2023 d'un Contrat Local de Santé pour favoriser l'accès aux soins pour toutes et tous et prendre en compte la santé environnementale. 17 millions d'euros ont été débloqués dès 2022 pour soutenir les établissements de santé du territoire. Nous finançons directement des postes de PUPH (Professeur des Universités - Praticien Hospitalier) et d'ASR (Assistant Spécialiste Recherche). Nous avons placé la solidarité au cœur de notre action métropolitaine, notamment en soutenant financièrement les CCAS de nombreuses communes dans le cadre du dispositif Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, ou plus largement des associations du territoire, dans les actions essentielles qu'elles mènent au quotidien. Pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche, 55 millions d'euros sont engagés pour des projets essentiels portés par des établissements du territoire. Avec l'ouverture de nombreuses formations, nous dépassons désormais 50 000 étudiants sur la métropole ! Nous avons travaillé dès 2023, avec les étudiants, à un grand événement festif, sportif et culturel, qui verra le jour en 2024. Nous sommes mobilisés pour la lutte contre les discriminations, pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La Métropole agit au-delà de son échelle lorsque cela est possible, à travers un nouvel instrument de solidarité internationale créé au début du mandat. C'est ainsi que nous avons pu aider financièrement l'Ukraine lorsque le retour de la guerre en Europe a commencé à faire rage, ou encore la Turquie et la Syrie suite au terrible séisme qui a frappé la région en février 2023.

Pour la solidarité intercommunale, la Métropole a continué de participer au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4 500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Rénovation d'écoles et de bâtiments communaux, construction et restauration d'aire de jeux et de loisirs... C'est utile, et c'est concret. La solidarité intercommunale est un pilier de notre action, pour aider les maires et élus locaux en première ligne des sujets du quotidien. Un nouveau dispositif FAA « de fonctionnement », intervenant en complément du FAA existant « d'investissement » a été créé en 2022 et pérennisé en 2023. Le but de ce nouveau dispositif est de contribuer à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des bâtiments et des

espaces publics non Métropolitains lorsque ces dernières doivent faire appel à des prestations extérieures sous forme de location de matériel spécifique et d'une prestation humaine. Ce dispositif est doté d'une enveloppe financière de 75 000 € par an. Elle est répartie équitablement entre les 45 communes du territoire de moins de 4 500 habitants. Ces mesures fortes doivent contribuer à faire face au contexte difficile que connaissent nos communes.

Pour une Métropole exemplaire et transparente, nous consolidons en 2023 nos moyens avec un dispositif de prévention anticorruption. Ces mesures s'ajoutent aux changements que nous opérons depuis le début du mandat : publication des indemnités des élus et des rémunérations des hauts fonctionnaires, diffusion et publication des délibérations métropolitaines en amont des conseils, diffusion en direct des conseils...

Pour faire de notre territoire une référence en matière culturelle, nous avons travaillé sans relâche notre candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028. Cette formidable aventure, qui a permis d'embarquer tout un territoire, de Vernon/Giverny jusqu'au Havre, nous a conduits jusqu'aux phases finales. C'est déjà une immense réussite. Si nous n'avons pas emporté le titre (bravo à Bourges!), nous avons obtenu de grandes avancées : hausse du budget Culture métropolitain, coopération avec les territoires et les acteurs, nouveaux projets ayant vu le jour... La deuxième édition de Forêt Monumentale se tiendra à Canteleu en forêt de Roumare en 2024 et portera de toutes nouvelles ambitions. Nous avons par ailleurs décidé en 2023 la hausse de notre participation financière dédiée à l'Opéra de Rouen, notamment pour sauver la programmation destinée aux enfants. Enfin, nous avons obtenu le renouvellement de notre label Villes et pays d'art et d'histoire, pour une durée de 10 ans. Nous continuons d'offrir une proposition culturelle d'ampleur à travers nos musées, festivals, ainsi que les nombreux rendez-vous de notre territoire. Nous avons enfin travaillé en 2023 à la création d'un FACIL dédié aux projets culturels, pour soutenir les communes, les élus locaux, en première ligne des défis du quotidien. Le dispositif verra le jour en 2024. On se bat pour une Culture partout, pour tous et par tous.

Enfin, pour faire de la Métropole une championne en matière sportive, nous agissons à la fois pour l'égalité des chances, le sport amateur et le sport de haut niveau. Nous travaillons au développement de la visibilité et de la pratique du sport féminin. La deuxième édition du tournoi international féminin WTA Open Cap'Finances Rouen Métropole s'est déroulée en octobre 2023 et poursuit sa montée. Le tournoi évoluera dès 2024 dans la catégorie WTA 250 : il s'agira du deuxième tournoi du circuit mondial féminin organisé sur terre battue indoor, après le tournoi WTA 500 de Stuttgart. Nous agissons par ailleurs en faveur du sport santé, et du parasport (handisport et sport adapté). Nous intervenons pour soutenir l'activité sportive de haut-niveau, principalement dans 7 disciplines sportives d'intérêt métropolitain (le football, le rugby, le hockey sur glace, le basket, le handball, le tennis de table et la voile), en accompagnant le développement des meilleures équipes féminines et masculines qui évoluent dans chacune de ces disciplines. Ce soutien se double d'interventions structurelles et d'entretien réguliers dans les trois équipements sportifs métropolitains (la patinoire de l'Île Lacroix, le Kindarena et le Stade Diochon) pour permettre aux équipes d'intérêt métropolitain d'évoluer dans les meilleures conditions possibles et d'accompagner leur progression.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce rapport d'activité.

Chaleureusement,

Nicolas Mayer-Rossignol

Président de la Métropole Rouen Normandie



14 OBJECTIFS de transition social-écologique

Objectifs de transformation du territoire à 2030

Des marqueurs du succès de la transition social-écologique à l'horizon 2030 ont été proposés par le Comité de direction lors d'un séminaire en décembre 2022, et validés par le Comité de Pilotage transition écologique en janvier 2023. 14 objectifs de transformation du territoire à 2030 sont ainsi définis et vont structurer le pilotage de la politique de transition social-écologique au sein de la Métropole. Ils sont présentés succinctement ci-dessous, et ont vocation à être précisés au travers du travail à mener dans les équipes de chaque département :

Des modes de vie sains, sobres et agréables

1. Un habitat sain, sobre et agréable :



La poursuite des orientations du plan local de l'habitat permet de produire un habitat de qualité, économe en énergie et résilient face aux extrêmes climatiques. Les nouvelles réalisations sont l'occasion de favoriser les aménités (espaces partagés, balcons...). Le parc ancien est réhabilité pour supprimer les logements indignes, insalubres et de classe énergétique F et G.

2. Une mobilité transformée :



La révolution des mobilités déjà engagée à l'échelle de la Métropole s'accélère, réduisant ainsi fortement la part modale de la voiture individuelle, par le développement de la marche, du vélo et des transports en commun, en visant l'accès de tous à la mobilité, en particulier dans la ZFE. Les véhicules individuels résiduels sont décarbonés, leur taux d'occupation augmente grâce au covoiturage. La logistique participe à cette mutation avec le développement de la logistique fluviale et de la logistique du dernier kilomètre. Dans les centres urbains, la place des voitures et camions est nettement réduite, les espaces publics sont réaménagés en conséquence pour une ville apaisée, moins bruyante et plus saine.

3. Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier :



La dynamique impulsée par le projet alimentaire territorial se poursuit, et permet de développer une alimentation locale en circuit court, avec des produits issus du territoire de la Métropole et des territoires voisins. Cette dynamique est portée par la restauration collective publique, mais également privée, ainsi que des commerces. Le modèle agricole favorise la préservation de la biodiversité (agriculture bio, haies, préservations d'espaces naturels) et gagne en résilience. Une ceinture maraîchère se développe autour de l'aire urbaine, ainsi que des potagers solidaires. L'agriculture urbaine contribue à la renaturation des villes et à la lutte contre les îlots de chaleur.

4. Moins de déchets :



L'ensemble des acteurs du territoire rentre dans une logique d'économie circulaire. Les ménages réduisent leur production des déchets en diminuant l'utilisation des emballages à usage unique et en allongeant la durée de vie des produits par la réparation et en ayant recours aux achats de seconde main. Ils contribuent à l'augmentation des taux de valorisation par le tri des déchets et le compostage des biodéchets. Les collectes sont adaptées en conséquence. Les entreprises intègrent les principes de l'écoconception, de l'intégration de matières premières recyclées et de l'économie de la fonctionnalité.



Un système productif sobre et générateur de prospérité

5. Vers un territoire sobre et 100 % ENR :



Pour atteindre l'objectif fixé dans le PCAET d'un territoire 100 % ENR en 2050, 2 leviers indissociables sont mobilisés : d'abord une réduction drastique des consommations d'énergie, grâce à une démarche de sobriété dans tous les secteurs, et en parallèle le développement rapide de la production d'énergie locale, au service des habitants et de l'activité économique, sans exclure aucune source : chaleur renouvelable et de récupération (biomasse, solaire, géothermie, récupération chaleur fatale) pour l'industrie et les réseaux de chaleur, photovoltaïque (sur toitures, parking, friches, flottant, agrivoltaïsme, à l'exclusion des terrains forestiers), éolien, méthanisation... Ce développement se fait sur le territoire de la Métropole mais aussi plus largement à l'échelle de l'axe Seine au travers de la SEM ASER.

6. Des industries décarbonées attractives :

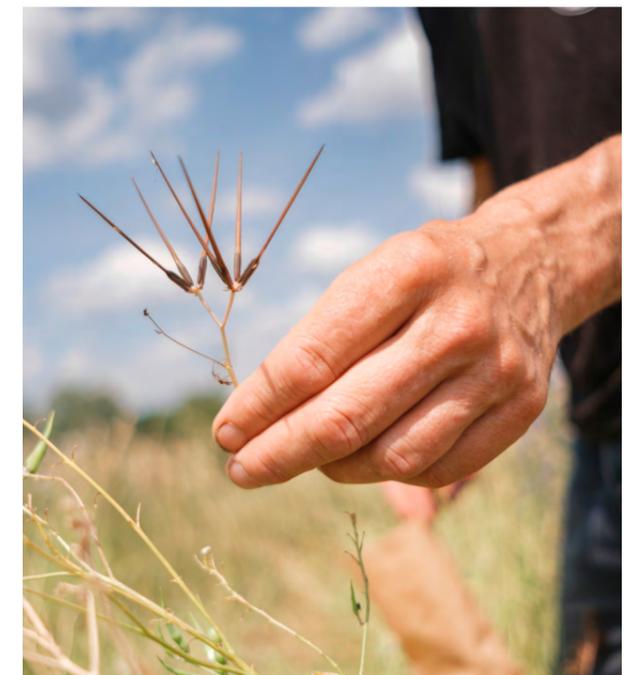


Le pôle industriel et portuaire de la Métropole est consolidé grâce à une reconversion du paysage industriel : les industries « brunes » font évoluer leurs procédés vers la neutralité carbone ou sont remplacées par des industries vertes, plus résilientes face au changement climatique et ses conséquences. La décarbonation passe également par le développement de l'économie circulaire et des synergies généralisées entre entreprises (écologie industrielle). Le pôle industriel vert de Rouen rayonne ainsi en France et à l'international, grâce à ses réalisations emblématiques de transition industrielle.

7. Le plein emploi :



La mutation industrielle permet de maintenir l'emploi industriel, dont les profils évoluent. Des offres de formation accompagnent cette évolution des besoins de qualification. Le dynamisme du territoire profite également au secteur tertiaire, avec en particulier le développement du pôle de Saint-Sever autour de la future gare.



14 OBJECTIFS de transition social-écologique

Un territoire divers, « nature » et solidaire

8. Un territoire « nature » :



Le futur SCOT organise le développement du territoire de la Métropole en intégrant la contrainte du zéro artificialisation nette, la valorisation de la biodiversité et les objectifs de résilience aux risques naturels et technologiques. L'important patrimoine forestier de la Métropole est préservé pour son rôle pour le développement de la biodiversité, le stockage de carbone et sa valeur sociale. Les espaces ruraux favorisent la biodiversité, les espaces naturels sont préservés. Le modèle de développement par des lotissements laisse la place à la redynamisation des centres bourg. En zone urbaine, la reconquête des friches est privilégiée pour les besoins de construction, la place de la nature en ville se développe, contribuant à la qualité du cadre de vie et à la lutte contre les flots de chaleur. La réalisation des projets urbains, la gestion opérationnelle des espaces publics et des voiries intègrent systématiquement des objectifs environnementaux et de résilience. Les trames verte, bleue et noire structurent le territoire.

9. Une cohésion sociale et territoriale :



Les contrastes économiques et sociaux sont atténués progressivement : conformément au plan local de l'habitat, la production de logements sociaux est orientée vers les communes disposant de marges d'accueil. Un rééquilibrage des activités au profit de la rive gauche s'opère. Son attractivité augmente, entraînée par le développement d'un pôle d'activité dans le quartier Nouvelle gare Saint-Sever. Elbeuf et la vallée du Cailly comblent leur écart de richesse avec le reste du territoire. L'agglomération d'Elbeuf devient également un pôle d'attractivité ouvert sur l'Eure. Sur tout le territoire, les engagements citoyens et associatifs créent du lien et apportent des services qui favorisent le vivre ensemble.

10. Des villages acteurs de la TSE :



La transition social-écologique génère des dynamiques de développement dans les petites communes avec l'implantation de nouvelles activités ancrées dans les territoires (circuits courts, tourisme vert...). Les interactions avec la zone urbaine sont facilitées par l'intensification des transports en commun. Cela contribue à l'attractivité des petites communes, et au développement d'activités culturelles et événementielles. La dynamique du territoire et le partage entre les communes permettent de généraliser des politiques ambitieuses à l'échelle communale, à l'exemple du réseau des communes labellisées CAE.

11. Un fleuve fédérateur :



Le rôle structurant de la Seine apparaît d'autant plus vivement que l'aménagement et les activités s'inscrivent dans le paradigme de la transition écologique. Le nouveau rapport à la nature s'exprime tout particulièrement dans le rapport au fleuve et la vie auprès de celui-ci (culture, loisir, activité économique, transport fluvial), les bords de Seine sont aménagés de manière équilibrée entre lieux de convivialité, activités économiques et zones naturelles préservées. Ces aménagements, comme l'urbanisme, prennent en compte la résilience du territoire face aux inondations. Le rôle fédérateur du fleuve s'exprime également à l'échelle plus large de l'axe Seine.

Un vivre ensemble dynamique et inclusif

12. Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre :



La Métropole est perçue comme festive et ouverte, grâce à l'animation de ses espaces publics et la programmation culturelle, sportive et de loisir. La forte présence étudiante y contribue. Les manifestations s'inscrivent dans la perspective de la transition social-écologique, tant par les thèmes qu'elles portent que par leur exemplarité. La dynamique d'attractivité de la Métropole se cristallise autour de la candidature à être capitale européenne de la culture. Rouen gagne en notoriété et en présence médiatique nationale.

13. Une ville apaisée et sûre :



La baisse de la circulation automobile, la renaturation, les opérations de renouvellement urbain, les nouveaux quartiers créent une amélioration du cadre de vie qui augmente le sentiment de confort et de sécurité en ville. La vie urbaine est plus apaisée et plus responsable, les espaces publics sont plus partagés et plus sûrs, plus inclusifs pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, et favorisent l'égalité de genre. La culture du risque est partagée par tous les acteurs.

14. Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition :



Le territoire invente sa transition social-écologique en s'appuyant sur le développement de la culture scientifique et l'implication des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, très présents sur le territoire. La dynamique de réflexion collective permet de penser la place du territoire dans un monde en évolution (capitale du monde d'après), elle s'enrichit du travail en réseau dans des écosystèmes diversifiés en France et à l'étranger. Des partenariats sont noués pour associer des acteurs de l'ESR extérieurs au territoire. Cette dynamique promeut une émancipation par l'éducation qui bénéficie à tous les citoyens du territoire.



Un habitat sain, sobre et agréable



Une mobilité transformée



Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier



Moins de déchets



Vers un territoire sobre et 100 % ENR



Des industries décarbonées attractives



Le plein emploi



Un territoire « nature »



Une cohésion et sociale territoriale



Des villages acteurs de la TSE-MRN



Un fleuve fédérateur



Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre



Une ville apaisée et sûre



Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition

JANVIER

- Obtention d'une subvention de 8,7 M€ de l'ADEME pour équipements en bus électrique

FÉVRIER

- Installation de 20 nurseries biodiversité sous les pontons du port de plaisance, à Rouen
- Manifestation Les 4 saisons du parc – édition hivernale – au Parc naturel urbain du Champ des Bruyères



MARS

- Début des travaux d'aménagement de la nouvelle piste cyclable quai Gaston Boulet – Avenue du Mont-Riboudet à Rouen
- Opération Earth Hour, en partenariat avec WWF et les communes
- Exposition Océan de plastique(s) au Pavillon des transitions, jusqu'en novembre



- Inauguration de la nouvelle boucle de randonnée Ronches-Robec à Roncherolles-sur-le-Vivier
- 14^e édition de festival de cirque contemporain SPRING

AVRIL

- Manifestation Les 4 saisons du parc – édition de printemps – au Parc naturel urbain du Champ des Bruyères

MAI

- Constitution de la Convention citoyenne de la Métropole
- Manifestation Mai à vélo
- Manifestation Graines de jardin, 14^e édition, sur le thème de la gourmandise



JUIN

- Nouvel escape game « Libérez Rouen! Rejoignez la résistance » au Donjon de Rouen, jusqu'en novembre
- Participation à l'Armada, sur l'esplanade des 107-108



- Spectacle Cathédrale de lumière, jusqu'à fin septembre
- Manifestation Les fantastiques au Château Robert-le-Diable à Moulineaux
- Accueil des 7^e Rencontres européennes de la participation, au Parc des expositions

JUILLET

- Manifestation Les 4 saisons du parc – édition estivale – au Parc naturel urbain du Champ des Bruyères
- Lancement du service Lovélo libre-service, location de courte durée, à Rouen



- Organisation du festival Jours de fête, en juillet et août



SEPTEMBRE

- Organisation des Journées européennes du patrimoine et du patrimoine



- Extension du service Lovélo à Petit-Quevilly et Sotteville-lès-Rouen

OCTOBRE

- Obtention du titre de Capitale européenne de la biodiversité, thème Arbres et forêts
- Organisation des Assises nationales du fleuve
- Organisation des Journées de la culture du risque



- Dévoilement des premières images du futur musée Beauvoisine

NOVEMBRE

- Lancement des travaux de la future ligne T5
- Challenge sportif étudiant Sup' Cup



DÉCEMBRE

- Adoption de la Charte de la participation citoyenne et adhésion à la Charte de la participation du public du Ministère de la transition écologique par le Conseil métropolitain

L'institution

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles - dite loi MAPTAM - du 27 janvier 2014 constitue en métropoles les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, formant un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants. Ensuite élargie par la loi du 8 février 2017 à l'ensemble des EPCI de plus de 400 000 habitants, aux EPCI chefs-lieux de région ou au centre d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants portant ainsi le nombre de métropoles à 22.

La Maison commune de nos 500 000 habitants

Création récente, la Métropole Rouen Normandie parachève une construction communautaire qui s'est accélérée en 2010 à travers la fusion de 4 communautés réalisant à l'époque la plus grande Communauté d'agglomération française (la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe - la CREA, 71 communes, 490 000 habitants).

Cette intégration a été consolidée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014) qui institue les métropoles en transformant les ensembles communautaires de plus de 400 000 habitants compris dans une aire urbaine de 650 000 habitants au moins. C'est ainsi que notre territoire est devenu au 1^{er} janvier 2015 une des quinze métropoles de France (la 10^e dans un ensemble composé également de Paris, Aix-Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse Nantes, Nice, Strasbourg, Grenoble, Montpellier, Rennes et Brest). Le cadre ouvert par la Loi MAPTAM a été ensuite élargi par la loi du 8 février 2017, ouvrant ainsi la faculté à Dijon, Orléans, Saint-Étienne, Toulon, Metz, Clermont-Ferrand et Tours d'être également reconnues.

Les métropoles françaises concentrent près de 20 millions d'habitants et une part significative des enjeux économiques et urbains du pays. Ces villes dynamiques, ouvertes sur le monde, terres d'accueil de populations diverses, sièges de grands centres universitaires ou de recherche, d'équipements structurants et de pôles culturels, sont des lieux d'innovation, de créativité mais aussi un laboratoire du vivre et du faire ensemble à l'échelle du « territoire vécu ». En permettant à notre Communauté d'entrer dès 2015 dans le cercle étroit des métropoles, grâce au nombre d'habitants qu'elle représente, les élus de la Métropole Rouen Normandie lui ont fait franchir une étape majeure.

Lovée dans les méandres de la Seine et ses somptueux paysages, avec Rouen en son cœur patrimonial, économique et industriel, grand port maritime et fluvial, capitale régionale, la Métropole Rouen Normandie rayonne sur un bassin de vie de 800 000 habitants et représente le 1^{er} pôle d'emploi régional (300 000 emplois, 60 000 entreprises, 40 000 étudiants) aux portes de Paris et à 1 heure de la mer.

4^e Métropole de France par le nombre de communes membres (71), 2^e investisseur public et principale locomotive économique de Normandie avec un budget de près d'un milliard d'euros, notre territoire occupe une position-clé sur l'axe Seine, corridor de développement qui relie Paris à l'estuaire. Tournée vers l'avenir, la Métropole Rouen Normandie est aujourd'hui au cœur d'une dynamique économique extrêmement forte et se positionne comme territoire pionnier de la transition social-écologique; elle est à l'initiative de nombreux projets stratégiques.

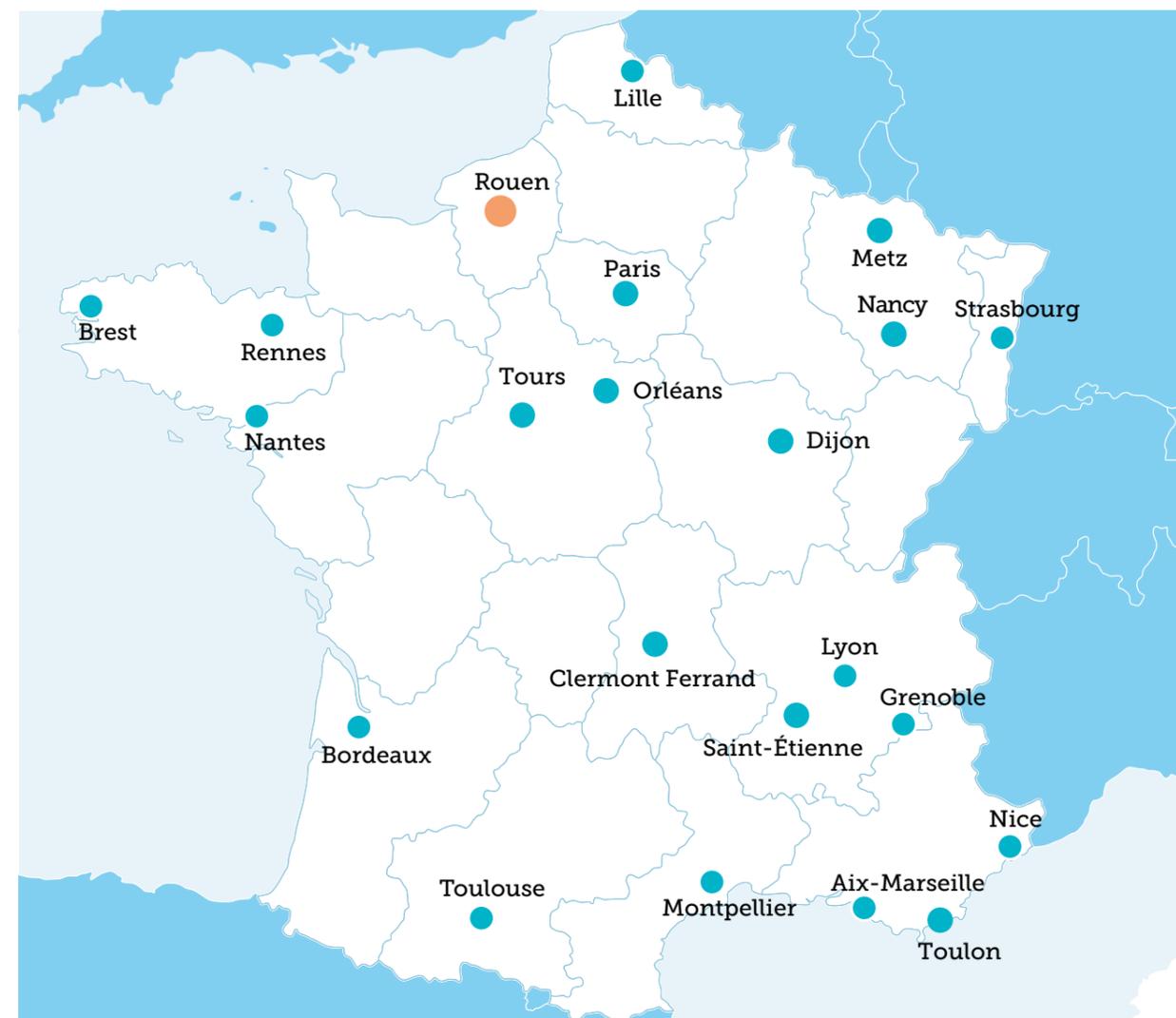
Avec le statut de Métropole, notre territoire dispose d'un puissant outil d'action publique, à la hauteur de son potentiel, concentrant en un seul niveau des cadres d'intervention majeurs et des mutualisations utiles. La Métropole rend les grands services publics du quotidien (eau, assainissement, collecte des déchets, transport en commun), avec une gestion rigoureuse, en solidarité avec les communes qui la composent. Elle aménage son espace (urbanisme, logement, voirie, mobilité) en travaillant à la grande échelle, protège son environnement en inscrivant le territoire dans la transition écologique, relève les défis d'une économie en mutation (port et industrie, quartiers d'affaire, tourisme, enseignement supérieur) en préparant les emplois de demain. Elle s'engage dans les grands équipements structurants du territoire.

Cette dimension nouvelle favorise la mise en cohérence des actions, la synergie des acteurs, la montée en puissance des propositions, que l'on aborde la question des mobilités du quotidien (Réseau Astuce, Filo'r...) et de demain (dans le cadre notamment du programme Rouen-Normandie, Mobilités intelligentes pour tous), l'offre culturelle (Réunion des Musées Métropolitains, festival Spring, Rush, Aître Saint-Maclou...) ou sportive, les grands projets urbains (quartier Rouen Flaubert, Parc naturel urbain du Champ des Bruyères...), la mise en perspective du territoire (semaine « Capitale du monde d'après 2023 ») ou les nombreuses actions dont rend compte ce rapport d'activité (politique de la ville et renouvellement urbain, agriculture, patrimoine écologique et forestier du territoire...).

Les richesses de son patrimoine historique, naturel, fluvial et forestier, les ambitions et grands événements nationaux et internationaux qu'elle porte (l'Armada, Normandie Impressionniste, Capitale Européenne de la Culture 2028...) font de notre Métropole une destination touristique d'exception.

Ce que dit la loi :

« La Métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré ».



1 LES 71 COMMUNES

Communes de la Métropole

Le 1^{er} janvier 2023, forte de ses 71 communes qui la composent, la Métropole comptait 503 772 habitants



Source: Insee
Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023

COMMUNES	Population Totale Légale 2021 (entrée en vigueur le 01/01/23)
Amfreville-la-Mi-Voie	3 326
Anneville-Ambourville	1 186
Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 253
Bardouville	621
Belbeuf	2 297
Berville-sur-Seine	554
Bihorel	8 363
Bonsecours	6 550
Bois-Guillaume-Bihorel (à partir de 2012, détachée 1/1/14)	14 623
Boos	4 037
La Bouille	720
Canteleu	14 326
Caudebec-lès-Elbeuf	10 204
Cléon	4 937
Darnétal	9 812
Déville-lès-Rouen	10 807
Duclair	4 072
Elbeuf	16 089
Épinay-sur-Duclair	520
Fontaine-sous-Préaux	578
Freneuse	1 003
Gouy	910
Grand-Couronne	9 903
Le Grand-Quevilly	26 200
Hautot-sur-Seine	403
Hérouville	1 405
Le Houllme	4 165
Houpeville	2 935
Isneauville	3 721
Jumièges	1 753
La Londe	2 433
Malaunay	6 192
Maromme	11 146
Le Mesnil-Esnard	8 333
Le Mesnil-sous-Jumièges	618

COMMUNES	Population Totale Légale 2021 (entrée en vigueur le 01/01/23)
Montmain	1 484
Mont-Saint-Aignan	20 481
Moulineaux	948
La Neuville-Chant-d'Oisel	2 415
Notre-Dame-de-Bondeville	7 039
Franqueville-Saint-Pierre	6 262
Oissel	12 450
Orival	865
Petit-Couronne	8 863
Le Petit-Quevilly	22 056
Quevillon	605
Quévreville-la-Poterie	1 046
Roncherolles-sur-le-Vivier	1 254
Rouen	115 639
Sahurs	1 236
Saint-Aubin-Celloville	1 189
Saint-Aubin-Épinay	1 037
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	8 503
Saint-Étienne-du-Rouvray	28 733
Saint-Jacques-sur-Darnétal	3 201
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3 683
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	2 064
Saint-Martin-de-Boscherville	1 571
Saint-Martin-du-Vivier	1 736
Saint-Paër	1 321
Saint-Pierre-de-Manneville	893
Saint-Pierre-de-Varengeville	2 332
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	8 372
Sotteville-lès-Rouen	29 440
Sotteville-sous-le-Val	746
Tourville-la-Rivière	2 587
Le Trait	4 818
Val-de-la-Haye	714
Yainville	1 050
Ymare	1 234
Yville-sur-Seine	439

Le conseil métropolitain

123 conseillers métropolitains dont 14 vice-présidents (7 femmes et 7 hommes)
et 14 conseillers délégués.

PRÉSIDENT

Nicolas Mayer-Rossignol, Rouen



VICE-PRÉSIDENTS (14)



1^{er} vice-président:
Djoudé Merabet
Elbeuf



Cyrille Moreau
Rouen



Joachim Moyse
Saint-étienne-du-Rouvray



Luce Pane
Sotteville-lès-Rouen



Sylvaine Santo
Roncherolles-sur-le-Vivier



Charlotte Goujon
Petit-Quevilly



Sylvie Nicq-Croizat
Mont-Saint-Aignan



Abdelkrim Marchani
Rouen



David Lamiray
Maromme



Nicolas Rouly
Grand Quevilly



Jean-Pierre Breugnot
Gouy



Laurence Renou
Sotteville-lès-Rouen



Myriam Mulot
Notre-Dame-de-Bondeville



Nadia Mezrar
Saint-Pierre-lès-Elbeuf

MEMBRES DU BUREAU



Nicolas Amice
St-Pierre-de-Manneville



Sophie Boucquiaux
St-Léger-du-Bourg-Denis



Séverine Grout
Darnétal



Jean-Guy Lecouteux
Belbeuf



Benoit Anquetin
Saint-Aubin-Épinay



Patrick Callais
Le Trait



Valère His
Saint-Paër



Julie Lesage
Grand Couronne



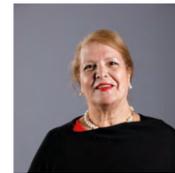
Stéphane Barré
Oissel



Christine De Cintré
Rouen



Pascal Houbron
Bihorel



Louisa Mameri
Rouen



Joël Bigot
Petit Couronne



Jean Delalandre
Duclair



Astrid Lamotte
Ste-Marguerite-sur-Duclair



Roland Marut
Grand Quevilly



Juliette Biville
Saint-Étienne-du-Rouvray



Fatima El Khili
Rouen



Hugo Langlois
Amfreville-la-mivoie



Sophie Motte
Petit Quevilly



Ingrid Bona
Ymare



Catherine Flavigny
Mont-Saint-Aignan



Pascal Le Cousin
Saint-Étienne-du-Rouvray



Yves Soret
Rouen



Permettre des
modes de vie
durables et
agréables

2

2 Permettre des modes de vie durables et agréables

2.1 Un habitat sain, sobre et agréable

Construire et réhabiliter, afin que le parc de logement de la Métropole soit sain, sobre et agréable, avec le souci constant de contribuer au rééquilibrage social: voilà résumés les objectifs des différents programmes et politiques de l'habitat mis en œuvre par l'EPCI. La poursuite des orientations du programme local de l'habitat et la réhabilitation du parc ancien permettent de produire un habitat de qualité, économe en énergie et résilient face aux extrêmes climatiques.

Un PLH pour améliorer l'habitat et les équilibres territoriaux

Le bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, élaboré avec les communes et les partenaires, a été présenté au conseil métropolitain de décembre après avis du Comité Régional de l'Hébergement et de l'Habitat.

Tout au long de l'année 2023, de nombreux dispositifs prévus dans le programme d'actions se sont poursuivis. On peut les regrouper en 4 volets :

1. Parc privé

- Surveillance et accompagnement des copropriétés via la Veille et Observation des Copropriétés (VOC), le Programme Opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) ou encore l'Opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) sur le Château blanc
- Concession pour le recyclage foncier de la copropriété Faucigny.
- Études et lancements pour les OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de Rouen et Elbeuf ainsi que sur le logement vacant à l'échelle de l'agglomération.
- Élaboration du volet habitat dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Rouen et Elbeuf.

2. Inclusion sociale

- Développement de critères pour évaluer les demandes de logement social.

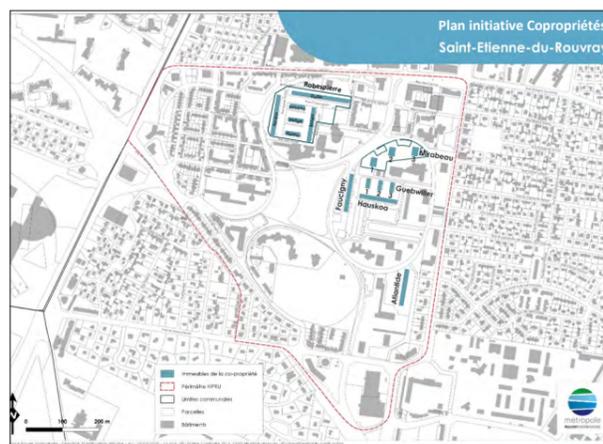
- Soutien financier et technique pour les projets d'habitat inclusif et les structures de logement très social.

3. Cadre innovant

- Définition d'une stratégie d'accompagnement des projets d'habitat participatif.

4. Amélioration des équilibres sociaux et territoriaux

- Élaboration d'une stratégie foncière habitat, en lien avec les communes.
- Coordination des relogements suite à la démolition des logements dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).
- Sensibilisation sur les critères d'attribution des logements sociaux pour réduire les écarts sociaux.
- Appui aux municipalités pour la gestion des réservations de logements sociaux.



Le PLH

En chiffres

Logements privés réhabilités avec une aide ANAH et/ou MRN: **398** (dont 234 faisant partie d'une rénovation de copropriétés)

Logements sociaux réhabilités avec une aide MRN: **1 139**

Logements sociaux agréés: **269** (dont 38 par l'ANRU)

Relogements dans le cadre du NPNRU: **164** ménages

Prêt Social Location Accession (PSLA): **40** prêts agréés

Levées d'option de PSLA: **107**

VOC: **52** copropriétés en vulnérabilité très forte et **177** copropriétés en vulnérabilité forte identifiées

POPAC: **11** nouveaux diagnostics multicritères réalisés soit **36** copropriétés accompagnées

Réhabilitation thermique du parc social

Pour la Métropole Rouen Normandie, labellisée « Territoire engagé transition écologique - climat-air-énergie », la rénovation énergétique des logements sociaux et du parc privé constitue un enjeu majeur pour atteindre l'objectif très ambitieux de 100 % d'énergies renouvelables en 2050. Outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réhabilitation thermique offre des économies substantielles aux résidents. La finalité est double: maintenir l'attractivité du parc immobilier existant tout en accompagnant les bailleurs sociaux et les pro-

priétaires privés dans leurs démarches de réhabilitation. Dans cette optique, la création d'Énergie Métropole en 2022 vise à mobiliser l'ensemble des acteurs pour être au rendez-vous de 2050.

En 2023, les aides de MRN aux bailleurs sociaux ont permis de soutenir 14 opérations de rénovation énergétique, concernant 1 139 logements, dont 7 situées en quartier ANRU (soit 672 logements), pour un total de 2,90 M€ TTC. De plus, l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU) s'est engagée à financer la rénovation de 3 265 logements pour un montant de 9,70 M€ (dont 2,60 M€ déjà versés).

En tant que délégataire des aides à la pierre, la Métropole facilite l'accès des bailleurs sociaux aux subventions proposées par la Banque des territoires, que ce soit pour la réhabilitation avec les PAM (prêt pour l'amélioration) ou pour les travaux d'économies d'énergie avec les Écoprêts. 91 opérations ont été recensées en 2023, représentant 6 163 logements, pour un montant prévisionnel d'emprunt de 166,40 M€ TTC. À cela, s'ajoute la programmation Palulos (Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale) qui a retenu 15 opérations en 2023, soit un total de 421 logements pour 336 000 € TTC d'apports de l'État.

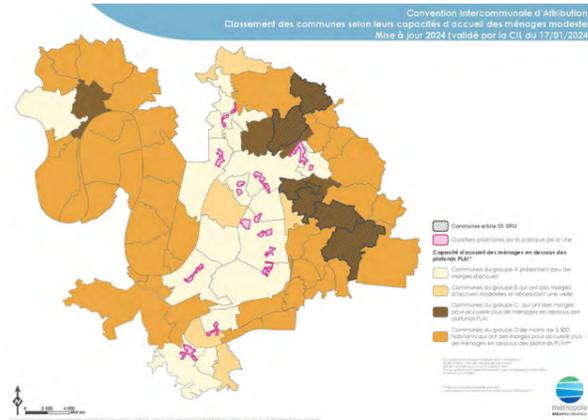
Dans le parc privé, les aides de l'ANAH et de la Métropole ont soutenu la réhabilitation de 398 logements en 2023 (605 000 €), dont 234 pour des rénovations de copropriétés. Avec 10 conseillers dédiés, Énergie Métropole, quant à elle, a pu accompagner 1 800 propriétaires en maisons individuelles ainsi que 52 copropriétés. Parmi ces dossiers, 22 ont abouti à des travaux.

Pour un peuplement plus équilibré

Les écarts socio-économiques entre les communes de l'agglomération peuvent se mesurer à l'aune du revenu médian, très contrasté puisqu'il varie, de 16 930 € annuels par unité de consommation à Elbeuf, à 36 520 €/UC à Saint-Martin-du-Vivier.

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instaurée en 2015 à l'échelle du territoire, élabore une stratégie visant à réduire les disparités de pauvreté. Co-pilotée par le Président de la Métropole et le Préfet, elle se penche annuellement sur les attributions de logements sociaux et les actions en faveur de l'insertion sociale, et réunit les maires des 71 communes, les 16 bailleurs sociaux, les représentants des services de l'État, le Département, Action Logement ainsi que les associations d'insertion ou d'usagers.

Les objectifs d'attribution de logements sociaux en faveur des ménages modestes sont fixés par la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA), qui s'appuie sur un classement des communes selon leur fragilité socio-économique. Hors QPV (Quartiers Politique de la Ville), 25 % des attributions doivent bénéficier aux ménages dont les ressources sont inférieures au 1^{er} quartile et à ceux qui sont relogés dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU). En 2023, le seuil correspondant au 1er quartile était de 8 872 €/UC, mais la part d'attributions n'était que de 17,3 %, un pourcentage qui se situe en deçà des 25 % visés, et qui ne progresse pas depuis plusieurs années. Il varie même, selon les communes, de 5 % à 28 %. Dans les QPV, l'objectif, qui est de destiner 77 % des attributions aux ménages des quartiles supérieurs, est atteint en 2023 (76,7 % vs 74 % en 2022).



Onze aires d'accueil pour les Gens du voyage

La Métropole Rouen Normandie assure l'aménagement, l'entretien et la gestion de 11 aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire. Par rapport à 2022, le nombre de places de caravanes est inchangé (254), mais le taux d'occupation a baissé, de 79 % à 63 % (voir tableau). En conséquence, l'aide de l'État pour le logement temporaire, dont bénéficie l'EPCI, a diminué, passant de 349 508 € à 300 809 € en 2023.

Aires d'accueil pour les Gens du voyage

Aires d'accueil et terrains familiaux	Nombre de places de caravanes	Taux d'occupation 2022	Taux d'occupation 2023
Rouen/Petit-Quevilly	50	76 %	34 %
Grand-Quevilly/Petit-Couronne	50	79 %	41 %
Sotteville-lès-Rouen	40	80 %	55 %
Oissel	24	97 %	78 %
Saint-Pierre-lès-Elbeuf/Caudebec-lès-Elbeuf	24	71 %	75 %
Bois-Guillaume/Bihorel	16	77 %	84 %
Le Trait	12	27 %	26 %
Notre-Dame-de-Bondeville	10	100 %	100 %
Darnétal	10	100 %	100 %
Grand-Couronne	10	100 %	100 %
Elbeuf	8	65 %	33 %
Total	254	79 %	63 %

Près de 4 000 autorisations d'urbanisme

La Direction de l'Urbanisme réglementaire assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 55 communes de la Métropole, du dépôt de la demande jusqu'à la proposition d'arrêté. Pour le compte de la ville de Rouen, elle réalise d'autres missions, dont les conformités et contrôles de travaux, la délivrance des autorisations concernant les publicités et les enseignes, la gestion des précontentieux et contentieux, les renseignements au cadastre. Sur l'année 2023, 3 855 autorisations d'urbanisme ont été réceptionnées, soit, sur un an, diminution des dossiers enregistrés de plus de 5 % (voir tableau).

À noter : parmi les 3 800 permis de construire et déclaration préalable proposés aux élus, on compte 159 projets d'isolation thermique par l'extérieur et 197 projets d'installation de panneaux photovoltaïques.



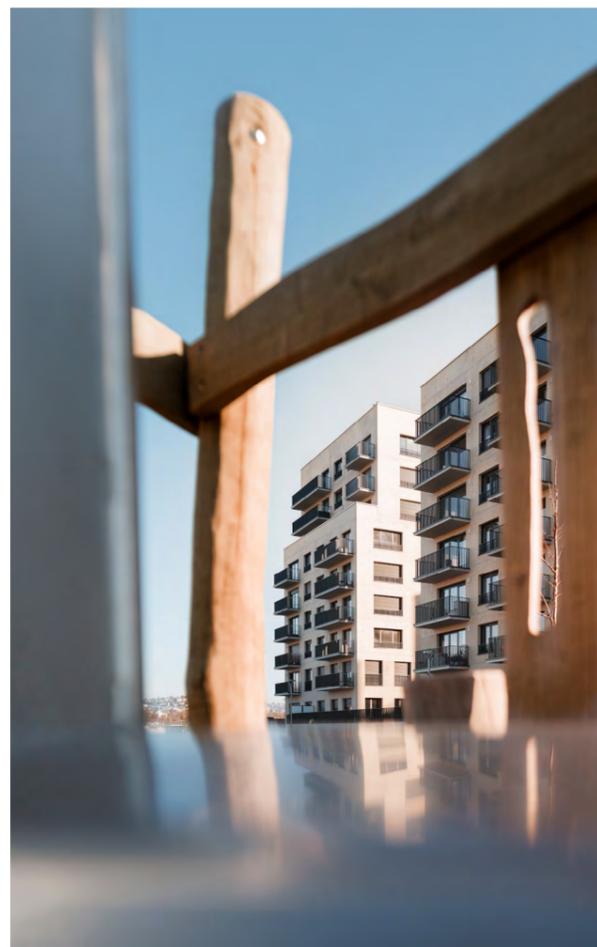
Autorisations d'urbanisme 2022-2023

	2021	2022	Évolution 2021-2022
Déclarations préalables	2 587	2 637	+1,9 %
Permis de construire	1 017	867	-14,7 %
Permis d'aménager	64	47	-26,6 %
Permis de démolir	94	57	-39,4 %
Certificats d'urbanisme	316	247	-21,8 %
Total Autorisations d'urbanisme	4 078	67	

Rouen Flaubert: un nouveau quartier pour la transition sociale et écologique

Sur la rive gauche de Rouen et Petit-Quevilly, 90 hectares d'anciennes friches industrialo-portuaires portent un projet d'aménagement urbain phare, confié à Rouen Normandie Aménagement (RNA). L'objectif est de favoriser un habitat de qualité, de dédier un tiers du site à des espaces de nature en ville, de prioriser les déplacements piéton-vélo-TC, et de mettre en valeur la Seine grâce à la requalification des quais et à l'attractivité de ses hangars (105, 106, 107, 108). Les ambitions environnementales de cet écoquartier sont élevées (prise en compte du risque inondation, modes constructifs, îlots de fraîcheur, gestion de l'eau...).

En 2023, les chantiers se sont poursuivis avec l'aménagement autour de l'îlot Rondeaux, la mise en service de la promenade H. Auclert et les travaux de remblaiement pour la phase 2. Parallèlement, des études ont permis de préparer la suite du programme. Elles concernent la définition du pôle des mobilités, la programmation d'un tiers-lieu culturel, l'intégration dans le projet urbain du collège et du pôle enfance et le déploiement de la ligne T5 sur la rue Niki-de-Saint-Phalle.



Le quartier Rouen-Flaubert

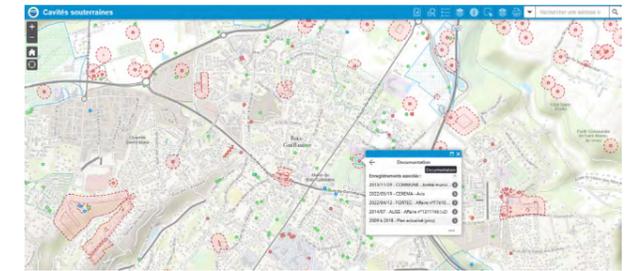
En chiffres

- 189 925 SDP* m² de logements
- 220 477 SDP m² de bureaux
- 16 271 SDP m² de locaux d'activité
- 5 241 SDP m² de commerces
- 15 787 SDP m² d'équipements
- 3 km de promenade en bord de Seine
- 30 hectares d'espaces de nature en ville

*SDP: surface de plancher

Des outils en appui aux politiques d'urbanisme et d'habitat

Cartes, bases de données, infographies... Ces outils d'aide à la décision sont précieux pour la planification et l'aménagement. Pour suivre les évolutions du Plan local d'urbanisme (PLU), délimiter les zones de mixité sociale, piloter le projet Zéro artificialisation nette (ZAN), appuyer le RLPi (règlement local de publicité intercommunal), mettre à jour la base de données des cavités souterraines ou identifier les îlots de chaleur urbaine, les services de la Métropole peuvent compter sur l'activité « Géomatique », qui participe également à la mise en œuvre et à l'actualisation de l'open data. En 2023, le service a répondu à 255 demandes de cartographie (contre 241 en 2022 et 220 en 2021).

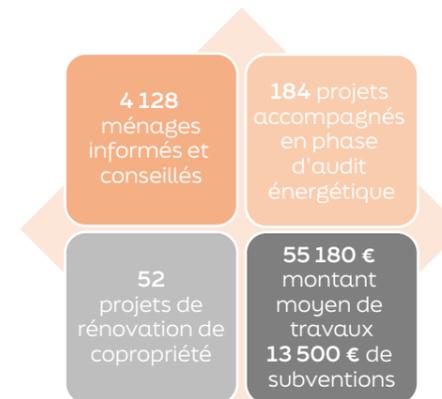


L'Espace France Renov

En chiffres

L'espace France Renov de la Métropole constitue un service public de conseils gratuits et indépendants sur les économies d'énergie et sur l'utilisation des énergies renouvelables.

en 2023 l'espace France Renov, c'est :



DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

Objectifs TSE :

✓ HABITAT	✓ TERRITOIRE NATURE	✓ COHÉSION SOCIALE	✓ FLEUVE FÉDÉRATEUR	✓ PENSER LA TRANSITION
✓ TERRITOIRE 100 % ENR	✓ PLEIN EMPLOI			

Échange BtoB sur la construction bois/biosourcé

La Métropole Rouen Normandie souhaite favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans les opérations de construction et de rénovation réalisées par des promoteurs, des bailleurs sociaux et des maîtres d'ouvrage publics. Cependant, le manque de connaissances des écomatériaux disponibles et de leurs propriétés, mais aussi la difficulté à identifier les professionnels qualifiés apparaissent comme un frein.

En partenariat avec l'ARPE Normandie (Association de Promotion Régionale pour les Écomatériaux) et Fibois Normandie, un questionnaire a été envoyé aux professionnels employant des écomatériaux, afin de caractériser leurs pratiques, leurs besoins et leurs fournisseurs. 29 entreprises, déjà présentes ou intéressées par ce marché, ont répondu à l'enquête, ce qui a permis de définir un programme d'action.

Ces résultats ont été présentés lors d'une rencontre BtoB dédiée aux écomatériaux locaux, le 6 octobre 2023, qui a connu un succès notable en réunissant plus de 80 personnes. Les retours sont positifs, 90 % des participants envisageant de nouvelles collaborations à la suite de cet événement.

2.2 Une mobilité transformée

Compétente en matière de services publics et d'intérêt général, la Métropole est responsable du réseau de transports en commun de l'agglomération rouennaise connu sous le nom de « Réseau Astuce ». Elle accompagne aussi le développement d'autres modes de déplacement, avec une politique favorisant la pratique du vélo et le déploiement de bornes de recharge électrique optimisées. Elle a vocation à modifier les habitudes des habitants en proposant des alternatives crédibles à la voiture.

Un plan de mobilité construit en concertation avec les acteurs du territoire

Le Plan de Mobilité (PDM) définit les principes d'organisation de la mobilité — des personnes comme des marchandises — jusqu'en 2035, sur le territoire de la Métropole et en lien avec les collectivités limitrophes. Après une année de concertation et une année d'élaboration, le PDM a été finalisé en 2023 et proposé au vote des élus communautaires le 25 septembre 2023. Le projet de PDM est désormais soumis à enquête publique, puis, à la lumière du rapport de la commission d'enquête, il sera présenté au Conseil métropolitain pour approbation d'ici la fin de l'année 2024.

Le PDM s'articule en 9 parties, comprenant notamment : diagnostic, stratégie, plan d'action, évaluation environnementale, annexe accessibilité. Les préoccupations exprimées dans le cadre de la concertation se retrouvent dans les 3 ambitions affichées dans ce document sur la politique de mobilité : une Métropole social-écologique, une Métropole exemplaire, une Métropole collective.

Le projet de PDM se décline en 8 leviers, regroupant au total 40 actions classées selon 11 thématiques : Espace public / Vélo / Transports collectifs / Intermodalité et Interterritorialité / Stationnement / Voiture / Logistique / Accompagnement / Mobilité inclusive / Innovation / Données.

S'en détachent 6 objectifs phares

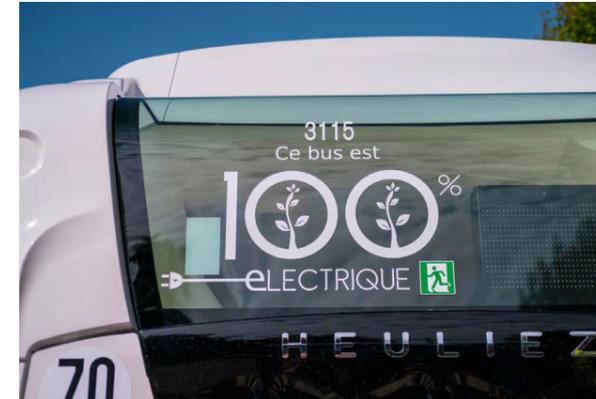
- Objectif « Pédalons plus, marchons plus »
- Objectif « Gratuité »
- Objectif « Tram(s) / TEOR »
- Objectif « Train comme mode urbain »
- Objectif « Territoires »
- Objectif « Tête nord du pont Flaubert »

MAAS : toutes les mobilités de l'agglomération en quelques clics

Le projet MAAS (Mobility As A Service) a pour objectif de faciliter l'accès à l'information et à l'utilisation de tous les modes de mobilité présents sur le territoire de la Métropole, en mettant en avant les plus vertueux, c'est-à-dire les services alternatifs à la voiture individuelle. Concrètement, il s'agit de proposer un support numérique centralisé (appli et site web) permettant de connaître, de réserver et de payer tout ce qui a trait aux déplacements, des modes collectifs (transports en commun, train) aux modes actifs (vélo, marche), du stationnement aux horaires de bus, du covoiturage à la location de vélo, des taxis aux bornes électriques de recharge, des prédictions de trafic à la qualité de l'air... La réalisation, confiée à un prestataire pour un montant de 4,30 M€, bénéficie du financement de la Région et de l'Union européenne. Les premières phases ont démarré en 2023, avec la rédaction des spécificités, le développement des outils, l'intégration des partenaires et la consultation des usagers. La mise en service est prévue pour août 2024.



Le réseau Astuce à l'horizon 2035



Le réseau de transports en commun de l'agglomération rouennaise - dit "Réseau Astuce" - exploité par 4 entreprises et 1 régie, a réalisé 61 631 000 voyages en 2023, soit une augmentation de 5 % en un an, après une augmentation de 10 % entre 2021 et 2022. Pour répondre aux besoins de déplacement des habitants et aux transformations majeures attendues sur le territoire, la nécessité d'envisager les évolutions à long terme s'impose. Il s'agit d'une part de palier à la saturation, actuelle ou prévue dans un proche avenir, de certaines lignes, et d'autre part d'anticiper l'articulation avec le Service Express métropolitain (voir encadré) et d'assurer la desserte de la nouvelle gare ferroviaire dans le quartier Rouen Saint-Sever. Le Laboratoire Territoire et Mobilité a été chargé d'étudier la physionomie du réseau Astuce à l'horizon 2035, qui intégrerait de nouvelles lignes de tramway, TEOR et Fast. Trente réunions ont été programmées en 2023, sous différents formats : entretiens, comité technique, atelier, groupe de travail, commission mobilité, comité de pilotage Saint-Sever nouvelle gare. Des pré-scénarios qui prennent en compte les ambitions métropolitaines et le diagnostic ont déjà été élaborés. Ils permettent de tester différentes hypothèses d'évolution du réseau tram-TEOR. L'objectif est d'écarter les hypothèses non pertinentes, de conserver les scénarios les plus appropriés et d'adapter les autres. Le schéma final doit être validé courant 2024. Il constituera un assemblage d'hypothèses et abordera des questions comme le prolongement du métro ou de TEOR, les parkings relais, le rabattement de lignes vers le réseau structurant ou encore la connexion aux gares. Le scénario retenu sera complété par la suite, et articulé selon différentes phases, du court terme à la période postérieure à l'ouverture de la ligne nouvelle Paris-Normandie.

De nouveaux bus plus écologiques

Pour renforcer le confort des usagers et celui des riverains, améliorer la qualité de l'air en ville et avancer dans la transition écologique, le réseau Astuce a augmenté le nombre de bus fonctionnant à l'hydrogène ou à l'électricité. 17 bus standards et 4 bus articulés livrés en 2023 se sont ajoutés aux 56 bus en circulation fin 2022. Les bus électriques ont parcouru en moyenne chaque mois 4 000 km.

Faciliter les déplacements à vélo

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition énergétique et écologique du territoire, la Métropole continue de promouvoir activement l'utilisation du vélo et mène une politique d'aménagements sécurisés. Huit cheminements totalisant plus de 6 km (6 168 ml) ont été réalisés en 2023, pour un montant de 1,60 M€. Ils concernent les communes de Bihorel, Franqueville-Saint-Pierre, Grand Quevilly, Malaunay et Le Trait. Si le linéaire est en diminution par rapport à l'année précédente, où 9 715 ml ont été créés pour un total de 4,20 M€, les études se sont poursuivies. 43 projets sont en cours, soit plus de 50 km, dont la moitié sur les 11 communes du plateau nord-est de Rouen. Ils contribueront à la mise en place de mobilité non carbonée et à la baisse des vitesses en zone urbaine.

Pour suivre la progression de l'utilisation du vélo en ville, des compteurs de bicyclettes ont été installés sur les infrastructures sécurisées (Réseau Express Vélo et Réseau Interconnecté Vélo). Huit compteurs supplémentaires ont été posés le long des aménagements réalisés en 2023, portant à 29 le nombre de compteurs, qui ont dénombré 3 millions de cyclistes.



Une nouvelle offre Lovélo libre-service

Lovélo libre-service, lancé en juillet 2023 est un service de location de vélo de courte durée visant les déplacements de proximité, afin de réaliser les derniers kilomètres et favoriser la multimodalité. Pour en bénéficier, il suffit de créer un compte et de prendre un abonnement annuel à 25 € ou un pass 1 jour ou 7 jours. Ensuite, pour chaque trajet, les 30 premières minutes sont gratuites, puis chaque tranche de 30 minutes entamée est facturée 1 €.



Lovelô en chiffres

Communes	Nombre de stations de vélos en libre-service (VLS) créées	Nombre d'arceaux	Nombre de vélos déployés	Population communale couverte par LOVELO libre-service*
Rouen	64	418	308	48 %
Petit-Quevilly	9	56	38	38 %
Sotteville-lès-Rouen	16	95	66	39 %
Total	89	569	412	

* dans une zone d'influence de 400 m autour des stations

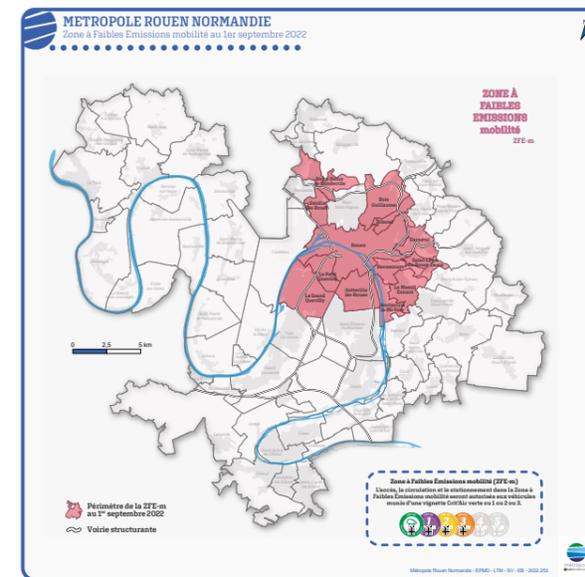
Accompagner les publics

La Métropole Rouen Normandie s'engage dans la promotion de l'usage du vélo, à travers diverses initiatives pour accompagner les publics dans leur transition vers des modes de déplacement plus écologiques, notamment en soutenant les manifestations organisées par les communes dans le cadre de l'AAP (Appel à projets) « Événementiels communaux de mobilisation citoyenne autour de la transition écologique » (4 478 participants au total) :

- Mai à Vélo 2023 (8 événements dans différentes communes).
- Semaine européenne de la Mobilité durable (5 événements dans différentes communes du 16 au 22 septembre 2023).
- « Mon P'tit atelier de la Cop21 » : prise en charge de 18 interventions menées par des prestataires partenaires de MRN dans le cadre de l'AAP, et animations sur la réparation, la prévention routière, etc. ayant réuni 549 personnes au total.
- Stages remise en selle : en entreprise, à la station Lovélo ou pour les publics en situation d'insertion professionnelle ou sociale.
- Formation : une session de 4 jours à destination des acteurs sociaux pour l'organisation d'activités autour de l'apprentissage du vélo.
- Rencontres régionales du vélo : en partenariat avec la Métropole. 300 personnes au Pavillon des Transitions en mars.

Accompagner l'usage de la voiture : moins et mieux

Au regard de ses conséquences sur l'environnement et la santé publique, l'usage de la voiture, qui reste dominant dans les déplacements quotidiens des habitants de la Métropole, doit être réduit. La Loi d'orientation des mobilités complétée par la Loi « Climat et Résilience » impose la création d'une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m), regroupant au moins 50 % de la population du territoire. Depuis septembre 2022, elle couvre 13 communes (voir plan) et interdit à la circulation 24h/24, et 7 j/7 aux véhicules les plus polluants (vignette Crit'Air 4, 5 et non classés). Cette mesure s'accompagne d'une aide à la reconversion des véhicules anciens, impactés par la ZFE, en complément des dispositifs nationaux (bonus écologique, prime à la conversion, prime nationale ZFE). En 2023, 1 468 dossiers ont été déposés par des personnes physiques et 2 par des personnes morales (association et TPE), représentant un montant total de 4,90 M€ d'aides. La progression sur un an est importante : 1 003 dossiers avaient été déposés en 2022, pour un total de 1,60 M€ d'aide. À noter que depuis mai 2023, les demandes dématérialisées (82 % des dépôts de dossier) se font via la plateforme « Mes démarches en ligne ».



AIDES MAXIMALES DE LA MÉTROPOLE

Achat d'un nouveau véhicule	Revenu Fiscal de référence (RFR) / part Fiscale (Facture 2023)		
	≤ 6 358 €	de 6 359 à 14 089 €	de 14 090 à 21 000 €
4000 €	3000 €	2000 €	
≤ 50 cm³ - 4 kW	1000 €	750 €	500 €
≤ 125 cm³ - 11 kW	2000 €	1500 €	1000 €
> 125 cm³ - 11 kW	3000 €	2000 €	1500 €
électrique	1000 €	750 €	500 €
	2000 €	1500 €	1000 €

Si vous habitez dans une commune à l'intérieur de la ZFE-m, toutes les aides sont bonifiées de 25 %

La métropole, territoire de covoiturage

La Métropole Rouen Normandie a décidé dès 2020 de mettre en place un service de covoiturage dédié, par l'intermédiaire de la plateforme Klaxit / Blablacar daily. Ouvert au public en septembre 2021, il permet aux passagers de voyager gratuitement et aux conducteurs d'être rémunérés selon la distance parcourue. Avec plus de 30 000 trajets toutes plateformes confondues réalisés en décembre 2023, l'agglomération rouennaise reste le premier territoire de France en matière de covoiturage après l'Île-de-France. Le service s'est intensifié, passant de 6 205 personnes inscrites au mois de décembre 2021 (dont 2 873 covoitureurs actifs) à 50 398 (dont 12 096 covoitureurs actifs) au 31 décembre 2023. Le nombre mensuel de trajets a augmenté, de 8 309 au mois de décembre 2021, à 30 319 en décembre 2023. L'incitation au covoiturage a été renforcée en 2023 après le lancement, en 2022, de 2 lignes de covoiturage spontané « Covoit'ici » : Rouen/Val-de-Reuil, en partenariat avec l'Agglo Seine-Eure et Rouen/Barentin, en partenariat avec la Communauté de communes Caux-Austreberthe. Les inscriptions se font en ligne, sur une plateforme mettant en relation le conducteur et le passager. La rémunération des conducteurs est prise en charge par les collectivités locales, en fonction du nombre de passagers et dans la limite de 2 trajets par jour, ce qui invite à débusquer la fraude et les usages abusifs. La Métropole a désormais une politique tarifaire pour les 3 ans qui viennent, avec un désengagement progressif des incitatifs financiers.

Équipements en bornes de recharge fin 2023

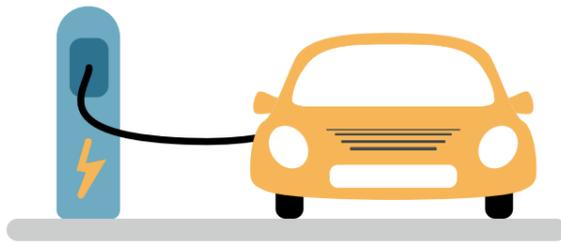
En chiffres

Plan de déploiement des bornes de recharge Équipements réalisés en 2022

53 communes équipées de bornes pour un total de 108 bornes en 2023

4 bornes de recharge rapide (Zénith, Duclair et Rouen), et une prochaine à Mont-Riboudet

9 parkings relais (P+R) équipés de bornes de recharge lente



Le futur Service Express Régional métropolitain

Faire du train un moyen de transport urbain, permettant de véhiculer plusieurs dizaines de milliers de voyageurs chaque jour : c'est l'ambition du Service Express Régional Métropolitain (SERM). Pour valider la mise en place de ce projet, des études d'opportunité et de faisabilité sur ce projet, financées à parts égales par l'État, la Région Normandie et la Métropole Rouen Normandie, ont débuté en juin 2022 et se sont poursuivies en 2023. Les études amont réalisées par SNCF Réseau ont permis d'avancer sur la faisabilité, d'envisager plusieurs scénarios, et d'apporter des éléments chiffrés sur les infrastructures à modifier ou à créer, les investissements, les coûts d'exploitation, la gestion du parc roulant et sa maintenance, la fréquentation attendue. Une analyse socio-économique a été menée en complément pour comparer les coûts et les avantages et évaluer les gains de gaz à effet de serre (GES).

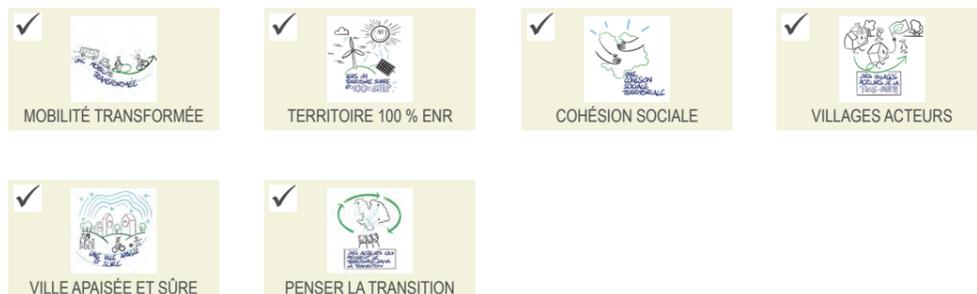
Charte pour une logistique urbaine durable

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans le programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD), qui favorise le dialogue entre acteurs publics et économiques pour élaborer des chartes visant à promouvoir un transport de marchandises plus respectueux de l'environnement et moins énergivore.

En 2023, plusieurs démarches participatives ont été menées : organisation de 4 ateliers impliquant plus de 100 personnes, distribution d'un questionnaire ayant recueilli 164 réponses, la participation citoyenne via le site « Je participe » de la Métropole. Le Comité des partenaires du Conseil de Développement durable s'est réuni sur ce sujet, et une première version du programme d'actions a été rédigée. L'objectif est d'arriver à une délibération au Conseil métropolitain en septembre 2024.

DÉPARTEMENT ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ DURABLE (EPMD)

Objectifs TSE :



2.3 Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier

L'alimentation contribue au bien-être et à la santé des habitants. De la qualité de l'eau potable à l'aide pour l'installation agricole, de la préservation des ressources en eau aux circuits courts entre agriculteurs et consommateurs, la Métropole Rouen Normandie s'engage pour que la production soit en phase avec les enjeux environnementaux du territoire.

Eau potable : qualité et préservation de la ressource

La Métropole a pour mission d'assurer la production et la distribution d'eau potable ainsi que la gestion des abonnés sur les 71 communes qui la composent. Le service est réalisé soit en régie directe (73 % des usagers), soit par un prestataire, Veolia Eau (27 %). La qualité de l'eau représente une des priorités la Métropole Rouen Normandie, avec un haut niveau d'exigence.

Qualité de l'eau

En chiffres

2023

99,74 % de prélèvements conformes pour les paramètres bactériologiques (99,91 % en 2022)

99,36 % de prélèvements conformes pour les paramètres physico-chimiques (99,54 % en 2022)

La production d'eau potable est assurée par 27 ressources (champs captant) avec 7 usines de traitements et 92 réservoirs. La distribution se fait via 2930 km de réseau. L'entretien, la maintenance et l'amélioration de ce réseau nécessitent une surveillance quotidienne et des travaux en continu. En 2023, de nombreuses actions ont été menées. Sans rentrer dans le détail, on notera 59 opérations pour le renouvellement de 20 km de conduites, la réalisation de diagnostics, mais aussi plusieurs études de maîtrise d'œuvre ou d'exécution pour la mise à niveau ou la réhabilitation d'ouvrages (réservoirs, usines d'eau potable), ou encore le lancement d'enquêtes publiques pour les captages sur plusieurs communes...

Distribution d'eau potable

En chiffres

2023

30 334 142 m³ distribués en 1 an

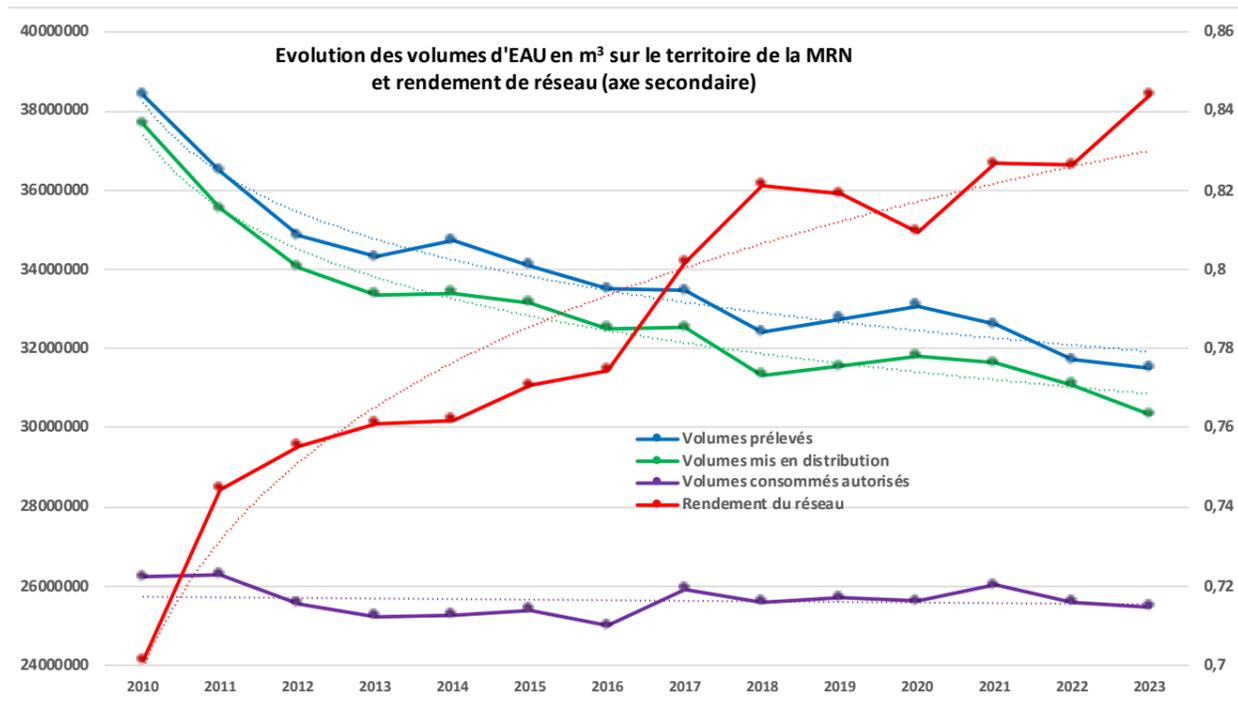
soit **83 107** m³/jour

210 189 abonnés

évolution sur un an : volume en baisse de **2,4 %**

nombre d'abonnés en hausse de **1 %**





Limiter les pertes par la reconnaissance et la réparation des fuites et par le renouvellement des conduites constitue un enjeu majeur. Face à l'impératif de préservation des ressources en eau, la Métropole a également poursuivi en 2023 une étude de stratégie foncière du grand cycle de l'eau. Elle participe aussi à des conventions de recherche et développement sur la gestion des ressources ou l'exploration de ressources alternatives. En 13 ans, le rendement est passé de 70 % en 2010 à 84,43 % en 2023 (voir graphique) : une nette amélioration !

Soutenir l'économie agricole et favoriser les circuits courts

La Métropole Rouen Normandie est chef de file du Projet Alimentaire Territorial (PAT), qui fédère l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie en faveur de la transition agricole et alimentaire. L'une des priorités est de favoriser l'économie agricole locale dans le respect des objectifs de développement durable. Plusieurs dispositifs de soutien sont proposés : aide à l'installation et à la diversification en filières courtes, préservation du foncier agricole et appui aux réseaux de producteurs qui commercialisent leurs produits sur le territoire.

La création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Ceinture Verte Rouen-Seine », dont la vocation est d'installer des fermes maraîchères, répond à cet objectif. Elle porte le foncier (location ou achat), les gros investissements

(serres, irrigation, bâtiment) et accompagne le maraîcher dans ses besoins technico-économiques. Le statut de SCIC permet aux parties prenantes d'entrer au capital de l'entreprise, ce qu'a fait la Métropole Rouen Normandie à hauteur de 100 000 €, selon une délibération de juin 2023. Les collectivités peuvent aussi faciliter la recherche ou la mise à disposition de foncier. Les agriculteurs qui s'installent augmentent l'offre en légumes sur le territoire ; exploitant de petites surfaces (2 ha), ils sont souvent engagés dans des démarches de qualité comme l'agriculture biologique. L'objectif est d'établir 10 fermes en 5 ans. La première opération a lieu à Roncherolles-sur-le-Vivier, qui s'est fortement mobilisée. L'acquisition de 4 ha correspond à la création de 2 fermes. La recherche des maraîchers sera lancée en 2024-2025 selon l'état d'avancement des travaux.

La Métropole Rouen Normandie propose aussi, depuis 2012, un dispositif d'aides à l'investissement en faveur du développement des circuits courts et de la protection de la ressource en eau. Le budget annuel 150 000 € TTC permet de soutenir les agriculteurs pour l'achat de matériel, la construction ou la réhabilitation de bâtiment. Deux appels à projets sont lancés chaque année, avec une particularité : les dossiers sont analysés au regard de critères mesurant l'impact sur l'environnement (eau, qualité de l'alimentation, énergie), l'économie locale (nombre d'emplois créés ou maintenus) et le lien social avec le territoire. L'aide est modulée en fonction de la note obtenue. Six porteurs de projets ont été soutenus en 2023 (vs 7 en 2022), pour 101 126 €, soit 67 % de l'enveloppe annuelle.

Accompagner les communes et leurs restaurants collectifs

Le dispositif d'accompagnement des communes pour leur restauration collective, lancé en 2021, a pris fin le 31 décembre 2023. Il proposait un soutien individuel pour les personnels municipaux concernés, autour de deux parcours : l'approvisionnement et la réduction du gaspillage alimentaire, afin de les aider à atteindre les objectifs de la loi EGalim. Différents aspects étaient abordés, comme l'achat de denrées certifiées par des labels de qualité, y compris des produits issus de l'agriculture biologique, dans le respect du Code de la commande publique, mais aussi l'introduction d'un menu végétarien hebdomadaire, la mise en place de mesures contre le gaspillage alimentaire ou encore les actions pour supprimer les matières plastiques. En parallèle, un réseau de communes impliquées dans la transition agricole et alimentaire s'est constitué, avec à la clé des ateliers et des rencontres thématiques pour approfondir les différents aspects de cette démarche et favoriser les retours d'expérience. 27 communes ont pu être accompagnées sur la durée du dispositif (dont 7 nouvelles en 2023). En fin de parcours, on observe une réduction du poids par convive et par repas, avec un poids médian de 98 g à comparer à la moyenne nationale (120 g).



Favoriser la transition alimentaire

Considérant que la transition environnementale passe aussi par la transition alimentaire, la Métropole organise de nombreuses activités et ateliers tout au long de l'année. Le Parc naturel urbain du Champ des Bruyères propose trois rendez-vous annuels (printemps, été, hiver), pour découvrir la ferme pédagogique, avec ses parcelles de céréales, le jardin extérieur, les plantes aromatiques et petits fruitiers, ainsi que la multitude de légumes sous serre. En 2023, les visites et animations ont rassemblé au total 1 264 personnes.

Le Pavillon des Transitions a organisé plusieurs expositions consacrées à la protection de la ressource en eau, totalisant 33 600 visiteurs, mais aussi 35 ateliers (525 participants) et 3 spectacles (500 spectateurs) sur ce thème, ainsi qu'une journée de conférence et de manifestations « de la semence à l'assiette » sur l'agro-écologie pour 150 personnes.

Parmi les autres actions, on peut citer 2 sessions de formation « Comment animer un atelier cuisine éco-responsable », pour les travailleurs sociaux ; 4 animations « mon p'tit atelier Cop21 » autour de l'alimentation, pour le grand public ; 1 atelier collectif « suppression des matières plastiques en restauration collective », avec l'intervention de l'association No Plastic in My Sea, AGORES et le retour d'expériences de la restauration collective de Canteleu.

Métropole nourricière

Depuis 2021, la Métropole Rouen Normandie propose un appel à projets « Métropole nourricière », visant à promouvoir la création d'espaces nourriciers collectifs (jardins partagés, vergers participatifs...), dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT). L'édition 2023 a retenu neuf lauréats, sur huit communes de l'agglomération. Ils ont bénéficié d'un soutien de l'EPCI à hauteur de 41 574 € au total. L'aide allie une subvention pour l'investissement et un accompagnement technique, méthodologique et pédagogique à travers des ateliers personnalisés ou collectifs, permettant aux différents porteurs de projets de se former et d'échanger sur leurs expériences et savoir-faire

Cultiver des légumes de plein champ

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans la promotion et le développement de la filière légumes de plein champ, qui allie qualité de l'alimentation et sobriété en eau. L'objectif est de convertir certaines exploitations à l'agriculture biologique, d'augmenter les volumes pour répondre à la demande de la restauration collective, conformément à la loi EGAlim, et de fournir des débouchés plus sûrs aux producteurs. Avec l'agglomération Seine-Eure, un travail d'analyse et d'animation de la filière a été mené sur la période 2021-2023, incluant l'élaboration d'un état des lieux et l'identification des porteurs de projets. En 2023, des actions telles que des réunions avec les agriculteurs et les maraîchers bio, la rédaction de fiches techniques ainsi qu'une enquête sur les besoins logistiques ont été réalisées. Une subvention de 79 998 € a été allouée à ce projet, qui a mobilisé 18 producteurs en 2023.

Un outil pour favoriser l'installation d'agriculteurs

L'Observatoire du foncier agricole est une cellule d'animation multi-partenariale destinée à faciliter l'installation agricole et la transmission, au regard des enjeux du territoire. Aux côtés des services de la Métropole Rouen Normandie, sont réunis notamment : Chambre d'agriculture, SAFER, Terre de Liens, Bio en Normandie, Parc des Boucles de la Seine normande, Agence d'urbanisme... L'observatoire vise à connaître le profil des porteurs de projets qui cherchent à s'établir, à identifier le foncier mobilisable et à définir une stratégie de maîtrise foncière. Il permet ainsi de répondre aux grands enjeux du Projet Alimentaire Territorial (PAT) : augmenter les surfaces de productions en maraîchage, arboriculture, volaille, avec une priorité donnée aux projets respectueux des ressources. En 2023, 3 groupes techniques et 3 groupes prospectifs se sont réunis.



DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, EAU, DÉCHETS, RÉSEAUX (E3DR)

Objectifs TSE :

- 
 ALIMENTATION SAINE
- 
 PLEIN EMPLOI
- 
 PENSER LA TRANSITION
- 
 VILLAGES ACTEURS
- 
 INDUSTRIE DÉCARBONNÉE

2.4 Moins de déchets

La Métropole Rouen Normandie assure au quotidien, au sein des 71 communes, le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés. Elle est responsable de la politique de prévention des déchets, elle orchestre la collecte des déchets résiduels et la collecte sélective des recyclables, elle met à disposition des habitants les équipements de pré-collecte et pilote les déchetteries. Le service public d'assainissement est organisé en régie.

L'AMI réemploi (Appel à Manifestation d'Intérêt), à destination des acteurs locaux de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) proposant des projets permettant de développer le geste de réemploi des objets et des matériaux des ménages, a recueilli 15 dossiers, qui sont en cours d'analyse.

Pour inciter aux bonnes pratiques, différentes opérations ont été menées en direction de tous les citoyens, des écoliers aux restaurateurs, des organisateurs d'événements au grand public, des jardiniers aux fumeurs.

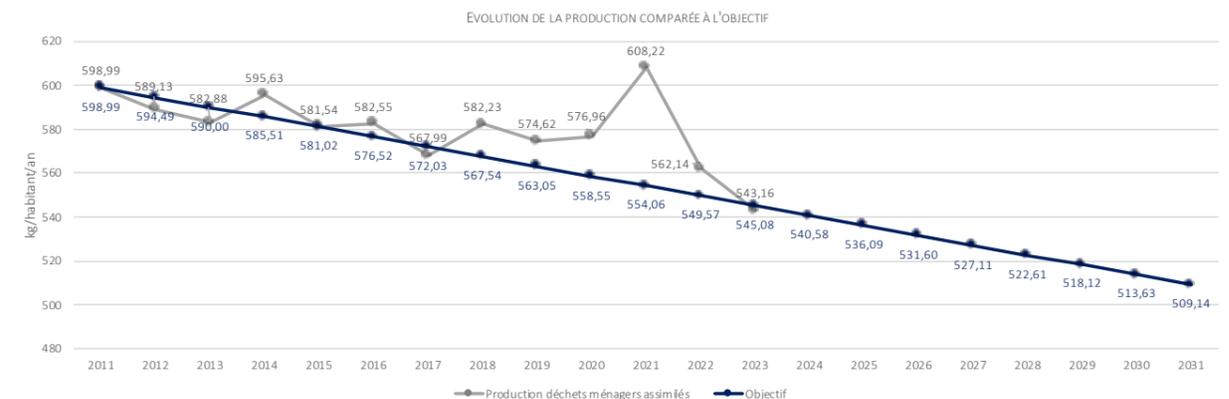
Déchets : moins et mieux

Jeter moins, trier mieux, valoriser plus : pour maintenir le territoire dans une trajectoire de développement durable, la Métropole Rouen Normandie doit répondre à ce triple objectif, tout en améliorant le service de tri et de collecte pour simplifier la vie des habitants. Ainsi, l'établissement intercommunal a poursuivi l'installation de colonnes enterrées pour l'habitat collectif et des points d'apport volontaire pour les emballages recyclables sur Rouen. Les professionnels soumis à la Redevance Spéciale Incitative ont bénéficié du déploiement de la collecte des biodéchets, tandis qu'une étude était menée en direction des particuliers, pour le lancement d'une expérimentation début 2024.



La collecte de déchets

En chiffres



Réduire les déchets végétaux

Pour favoriser les pratiques durables au jardin, réduire les déchets végétaux, et encourager la mobilisation citoyenne autour de ces usages, la Métropole Rouen Normandie propose plusieurs initiatives :

- Club des Jardiniers : un espace d'échange pour les habitants engagés dans des démarches durables, avec 1 414 membres fin 2023 et 14 ateliers organisés. Un travail de refonte du dispositif a été amorcé en 2023 et sera mis en œuvre en 2024 dans l'objectif de développer un réseau plus large sur le territoire.
- Soutien à la pratique du broyage : subvention de 50 % pour l'achat de broyeurs individuels, bénéficiant à 58 foyers en 2023, et mise à disposition de broyeurs dans trois nouvelles communes, (qui s'ajoutent aux 12 déjà dotées), pour le prêt aux habitants. La dépense s'élève à 11 064 €.
- Compostage individuel : formation et équipement pour 390 ménages en 2023, renforçant cette pratique.
- Promotion du compostage collectif : création d'espaces de compostage collectifs en partenariat avec Terra Léo. 78 opérations en place fin 2023, dont 13 nouvelles installations. Dans le cadre de l'évolution réglementaire sur le tri à la source des biodéchets, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024, une refonte de cette mesure est prévue en 2024.

Réduire les déchets lors des grands événements

La Métropole Rouen Normandie accompagne les organisateurs d'événements dans la réduction et le tri des déchets. Elle a soutenu l'association Armada de la Liberté dans sa démarche pour la protection des océans et la lutte contre les pollutions plastiques lors de l'édition 2023. Plusieurs actions ont été entreprises, telles que l'appui à la rédaction de la charte d'engagement Armada (auprès des restaurateurs et commerçants), la promotion de la vente d'articles sans plastique, l'expérimentation d'un service de consigne alimentaire à destination de 5 food-trucks ou encore l'installation de fontaines à eau potable. 114 948 litres ont été distribués, soit 4 827 kg de plastique économisés.

Cette démarche exemplaire a été médiatisée pour encourager d'autres acteurs à adopter des pratiques similaires, comme cela a été le cas pour Rouen sur mer (7 juillet au 8 août 2023), qui a bénéficié de fontaines et de cendriers « nudge » (dits aussi cendriers incitatifs ou cendriers de vote, invitant le fumeur au geste propre). 13 871 litres d'eau ont été distribués, soit

une économie de 6 935 bouteilles de 50 cl et de 291 kg de plastique évités. De même, les terrasses du jeudi (4 jeudis de juillet) et le meeting international d'athlétisme organisé par Le Stade Sottevillais 76 (7 juillet 2023) ont reçu un soutien, avec la remise de matériel facilitant la réduction des déchets ainsi que la sensibilisation des bénévoles et du public au tri sélectif. En proposant des solutions concrètes et en mobilisant les acteurs concernés, la Métropole contribue à la promotion de pratiques éco-responsables lors des rassemblements programmés sur son territoire.

À travers son dispositif Eco-manifestations, la Métropole accompagne et labellise depuis 2014 les organisateurs d'événements et les incite à réduire leurs déchets et à mettre en place le tri. Cela passe notamment par la fourniture de fontaines à eau, de carafes et de cendriers de vote. Sur le même principe, MRN labellise les « éco-kermesses » des écoles maternelles et élémentaires du territoire via un soutien méthodologique et la dotation de gobelets réutilisables (voir encadré Éco-manifestations en chiffres).

Le dispositif Éco-manifestations

En chiffres

- 87** événements accompagnés
- 93 570** participants sur 26 communes différentes
- 16 205** gobelets réutilisables
- 148** carafes à eau prêtées sur 16 communes depuis le 3 mai 2023
- 10** cendriers de vote prêtés sur 4 communes depuis le 7 juin 2023
- 12** manifestations avec prêt de fontaines.
- 22 858** litres d'eau consommés aux fontaines (soit 30 palettes de bouteilles d'eau et 960 kg de plastique économisés)
- 16** kermesses d'écoles labellisées, soit 3 760 personnes sensibilisées.

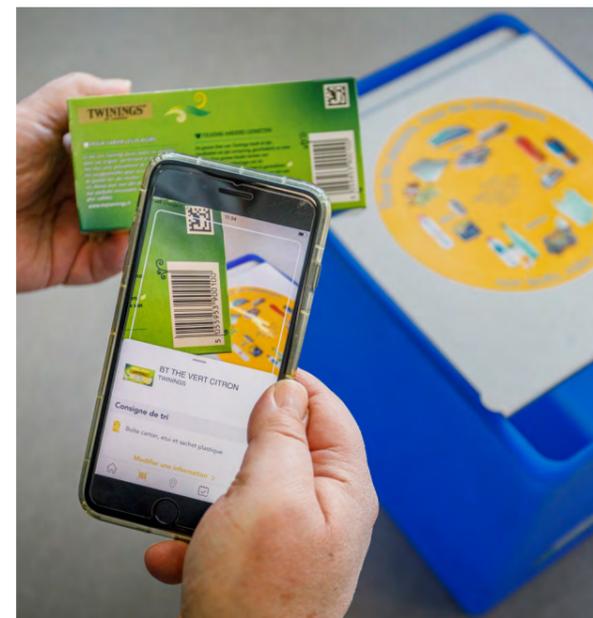
MonTri récompense les bonnes pratiques

En 2022, la Métropole, Paprec et Uzer ont collaboré au développement du programme Tri-Act, intégré au service numérique MonTri, afin de récompenser le geste de tri des usagers.

Il est ainsi possible de scanner le code-barres de ses emballages recyclables vides pour gagner des points, convertibles en lots ou promotions. Proposée en bêta-test de juillet à octobre 2022, l'application a progressivement été ouverte à l'ensemble des ménages de Rouen en novembre 2022, et étendue à toute l'agglomération en mai 2023.

En décembre 2023, 2 713 habitants étaient inscrits à Tri-Act. Ils ont déposé plus de 380 000 produits au tri depuis le lancement de l'opération. Les participants sont majoritairement des trieurs systématiques, mais 13 % des utilisateurs reconnaissent qu'ils ont été ainsi incités à adopter le geste de tri.

Les primes les plus plébiscitées sont les tickets de bus et les chèques-cadeaux commerçants. En décembre 2023, près de 900 récompenses ont été récupérées, soit un budget de plus de 8 000 €, financés par la Métropole dans le cadre de ce programme.



Démarche « zéro plastique »

La Métropole Rouen Normandie poursuit la mise en œuvre du plan Métropole Zéro Pollution Plastique (MZPP) adopté en 2022. Ce programme se divise en 5 axes, 11 objectifs et 31 actions ayant pour finalité de :

- Accompagner la réduction des produits plastiques à usage unique
- Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques
- Préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique
- Réduire localement la pollution plastique existante
- Animer la démarche et mobiliser les acteurs et les citoyens

Entre 2022 et 2023, 19 actions ont été réalisées et 11 sont en cours de réalisation. En mars 2023, le Comité de pilotage a présenté un point d'étape, devant les différentes directions de la MRN et des partenaires extérieurs (Région Normandie, SMEDAR, Citéo, GIP Seine-Aval).

En 2023, plusieurs initiatives ont été mises en place, notamment l'opération « Ici, remplissez votre gourde », qui compte 38 structures engagées en décembre 2023. On peut aussi citer le renforcement du dispositif Éco-manifestations (voir encadré). Avec plus de 6 millions de visiteurs accueillis sur 10 jours en juin 2023, l'Armada et plus généralement les grands événements représentent à la fois un enjeu important et l'occasion de toucher le plus grand nombre (voir paragraphe « Réduire les déchets lors des grands événements »). La Consigne havraise, qui a exécuté le marché public de l'Armada avec 2 sous-traitants (Id'verre, pour le lavage du verre et Tout en vélo, pour assurer le dernier kilomètre) a réalisé au second semestre 2023 une mission de sensibilisation à la consigne auprès des restaurateurs et commerçants de vente à emporter du centre-ville de Rouen, afin d'étudier la possibilité d'installer de manière pérenne sur le territoire un tel service pour les professionnels. La prospection et la sensibilisation se poursuivent en 2024.



Mon Propre Quartier

La démarche « Mon Propre Quartier » (MPQ), expérimentée depuis juin 2021 à Rouen, s'est poursuivie en 2023 en partenariat avec la Ville, étendant son périmètre aux quais. L'objectif reste la réduction des déchets et l'amélioration de la propreté, avec un défi supplémentaire lors de l'Armada de juin 2023. Les commerçants ont été impliqués, avec des actions pour changer leurs pratiques, aboutissant à des progrès visibles concernant l'hygiène et la gestion des ordures, et à une diminution de la pollution. Dix entreprises ont signé la charte d'engagement MPQ.

Diverses actions ont été encouragées en 2023, notamment l'incitation à ne pas vendre de bouteilles d'eau en plastique de moins de 50 cl pendant l'Armada, favorisant l'emploi de gobelets réutilisables et la consommation de l'eau du robinet. Des cendriers de vote ont été placés pour réduire la pollution par les mégots, avec une récupération significative. De nouvelles installations, telles que des colonnes à verre et des colonnes à déchets, ont été ajoutées pour améliorer la gestion des ordures. Des restaurateurs ont été sensibilisés à la consigne de contenants alimentaires, et des ateliers ont été organisés pour poursuivre la dynamique collective, avec des échanges sur la propreté et la gestion de l'eau et la présentation d'alternatives inédites soutenues par la Métropole Rouen Normandie.



Un service d'assainissement en régie

Géré sous forme d'une régie directe à autonomie financière, le service public d'assainissement assure l'ensemble des compétences : collecte et transport des eaux usées et des eaux pluviales, entretien préventif et curatif des réseaux, dépollution, exploitation des stations d'épuration, maîtrise du ruissellement, gestion du service d'assainissement non-collectif.

L'assainissement

En chiffres

43,1 millions de m³ d'eau traités en 2023

40,7 millions de m³ d'eau traités en 2022

44,1 millions de m³ d'eau traités en 2021

Les services de la régie ont été mobilisés en 2023 sur tous les fronts : lutte contre les inondations et contre la pollution, réhabilitation des réseaux, gestion patrimoniale des ouvrages. Des dizaines de dossiers ont pu démarrer ou avancer, du lancement d'études à la finalisation de travaux, de l'attribution de marchés de maîtrise d'œuvre à la réalisation de bilans de diagnostic, sans oublier les schémas directeurs d'assainissement en cours sur une demi-douzaine de communes.



DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, EAU, DÉCHETS, RÉSEAUX (E3DR)

Objectifs TSE :





Assurer la
transition vers
une économie
décarbonée et
prospère

3

Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère

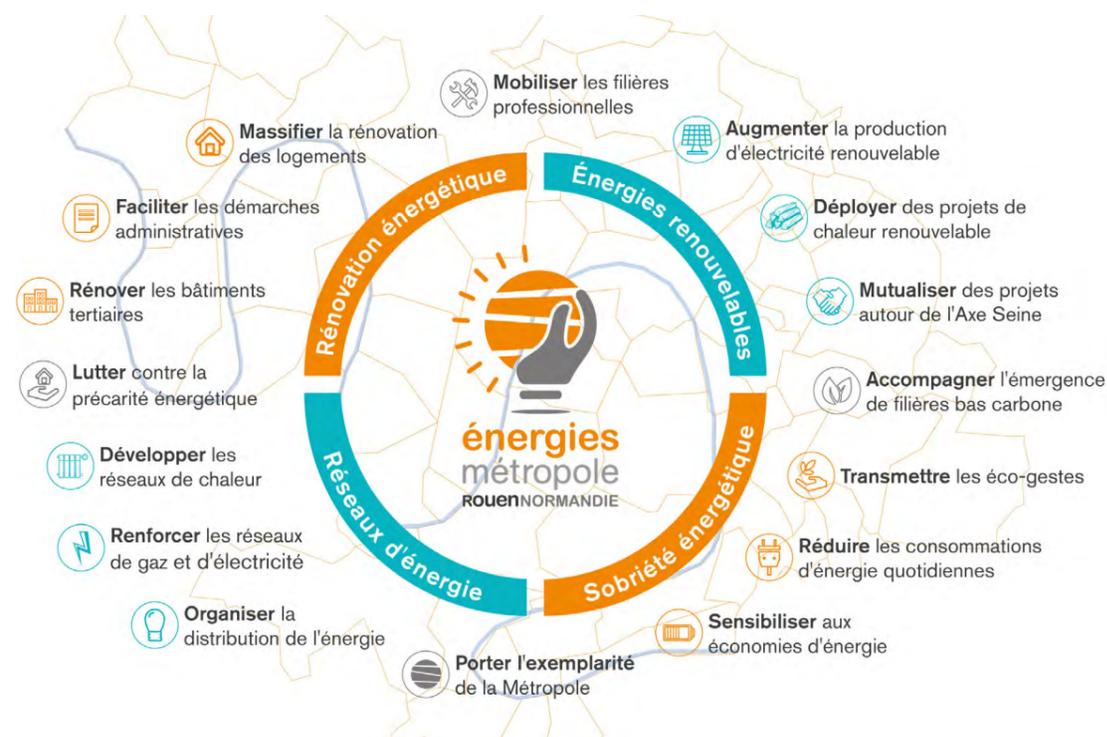
3.1 Vers un territoire sobre et 100 % ENR

Inscrit dans le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), l'objectif d'un territoire 100 % énergie renouvelable à l'horizon 2050 engage la Métropole vers la sobriété énergétique. Elle dispose de plusieurs leviers, notamment pour les services qu'elle gère en direct. Elle s'attache à diminuer la consommation de son patrimoine bâti, poursuit une démarche d'économie d'énergie pour l'éclairage public et veille à la bonne gestion des 8 réseaux locaux de distribution de chaleur. Mais elle agit aussi en co-construction avec les entreprises et parties prenantes du territoire afin de les inciter à accélérer la décarbonation de l'industrie, et s'attache à promouvoir des pratiques numériques responsables et à favoriser la voie d'eau pour le transport de marchandises.

Le service public de la transition énergétique

L'objectif de décarbonation, inscrit au PCAET et transcrit dans le Schéma directeur des énergies de la Métropole, est ambitieux. Pour y parvenir, des actions prioritaires s'imposent. Elles portent notamment sur la rénovation énergétique performante des maisons, des copropriétés, des bâtiments communaux et des bâtiments d'activité et sur le développement des énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, solaire thermique, biomasse notamment).

Pour gagner en efficacité, le service public de la transition énergétique du bassin métropolitain s'est structuré, avec une marque — Énergies Métropole Rouen Normandie — et deux organismes dédiés : l'Agence locale de la transition énergétique Rouen Normandie (ALTERN, voir encadré), et l'Axe Seine Énergies Renouvelables (ASER, voir encadré). ALTERN intervient auprès des citoyens, des professionnels et des communes. ASER, de son côté, s'occupe des projets d'ampleur territoriale et participe à la recherche de financements et à la réalisation de diagnostics technico-financiers.



Ce cadre facilite la lisibilité des actions de la métropole et de ses partenaires, et s'appuie sur une gouvernance permettant d'inclure un maximum de parties prenantes, d'associer les 71 communes de l'EPCI et de garantir le pilotage par les élus. Aux côtés de la Direction Transition énergétique et ses différents services, qui assurent la gestion et coordonnent les ingénieries territoriales, les institutionnels, les collectivités, les têtes de réseau et les associations ont leur place pour participer à la définition des stratégies et à leur mise en œuvre.



Mobiliser les financements

Pour développer le service public Énergies Métropole tout en maîtrisant les dépenses, les financements publics sont mobilisés. Pour 2023, plusieurs programmes y participent :

- CEE SARE (Certificat d'Économies d'Énergie Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique). Accompagnement des particuliers et des copropriétés, conseil au petit tertiaire privé.
- Programme FEDER 2021-2026. Financement des missions éligibles au programme SARE ainsi que de l'ingénierie de la Métropole pour le pilotage opérationnel du service public.
- FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies). Programmes ACTEE 2 Merisier et Peuplier, finançant l'ingénierie d'accompagnement des communes pour la rénovation énergétique de leurs patrimoines (600 000 € de subvention).

Agir en partenariat

Accompagner les différents publics, conseiller les porteurs de projet, mobiliser les professionnels des filières concernées, déployer les programmes, informer : pour répondre aux enjeux de neutralité carbone et de territoire « 100 % EnR », c'est tous les jours qu'il faut aller sur le terrain. La Direction de la Transition énergétique intervient aux côtés de nombreux acteurs, dans le cadre de partenariats, de contrats et de conventions, signés ou renouvelés en 2023 : SPL Altern, SEM ASER, ADIL 76 (Agence départementale pour l'information sur le logement), CAUE 76 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) CAPEB 76 (Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment), Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime. La Métropole développe aussi un dialogue avec l'ensemble des filières concernées pour partager les enjeux du territoire, créer des relais de proximité du service public et travailler à la mise en adéquation des offres avec les marchés de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables. Elle a mis à jour en 2023 la feuille de route précisant les objectifs et les priorités dans les échanges et les actions avec les associations et réseaux (construction, fédérations professionnelles, banques, immobiliers, centres de formation...). De nombreuses actions ont été menées avec les organisations professionnelles comme la CAPEB 76, déjà citée, mais aussi ARPE (Association régionale de promotion de l'éco-construction), FFB (Fédération française du bâtiment), FIBOIS, Normandie Énergies, Ordre des Architectes... La Métropole a également mobilisé les enseignes Point P, CEDEO et VM Matériaux, qui ont signé la « Charte d'engagement des distributeurs du bâtiment pour la transition énergétique sur le territoire de la Métropole », validée en bureau métropolitain du 6 février 2023.

Création de la SEM Axe-Seine Énergies Renouvelables

C'est une première en France : la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, se sont associées avec la Banque des Territoires et l'entreprise Énergie Partagée Investissement, pour créer une structure favorisant la montée en puissance des énergies renouvelables et de récupération (EnRR). La SEM ASER (Société d'Économie Mixte Axe-Seine Énergies Renouvelables) a vocation à agir sur l'ensemble du périmètre des 16 intercommunalités qui composent l'Entente Axe Seine. Elle contribue à lever les freins pour l'avancée des projets et participe à leur financement, avec un accompagnement dans la durée des collectivités et des maîtres d'ouvrage qu'ils soient industriels ou promoteurs. Elle intervient dans la gestion, la distribution, le stockage et la livraison d'EnRR, investit et co-investit dans les projets. Vecteur de développement et de co-développement, elle s'est fixé un objectif de 230 MW d'installations en portefeuille d'ici à 2028.

Présidée par Nicolas Mayer-Rossignol et dotée d'un capital initial de 8 M€, la SEM est opérationnelle depuis 2023, après l'arrivée de son directeur général en mars et des responsables Développement et Investissement en septembre. Les premières actions ont été lancées, avec la création de deux sociétés : ASER Halles Photovoltaïques pour solariser les toitures d'activités maraîchères et ASER Ombrières Express (avec See you Sun et Énergie Partagée), pour déployer des ombrières photovoltaïques en tiers investissement pour des parkings allant de 100 kWc à 1 MWc sur tout l'axe Seine.

Altern, cheville ouvrière d'Énergies Métropole

Pilier du service public de la transition énergétique, l'Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (Altern) accompagne les propriétaires, mobilise les professionnels, aide les entreprises et soutient les communes dans leurs projets de rénovation et de performance énergétique des bâtiments, de sobriété, et de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnRR). Le contrat qui lie cette SPL (Société publique locale) avec l'EPCI a été renouvelé le 31 décembre 2023. Outre la mise en œuvre des actions en direction des différents publics visés, il prévoit le déploiement du plan de communication 2023 et 2024.

La rénovation du résidentiel privé (maisons individuelles et copropriétés) figure parmi les priorités et plusieurs milliers de propriétaires ont pu être accompagnés en 2023 (voir encadré). La Métropole a initié une nouvelle aide pour l'acquisition des kits solaires de petite puissance (300 à 550 Wc). Elle finance 80 % de l'achat, dans la limite d'une subvention de 800 €. La SPL ALTERN se charge de la pré-instruction des dossiers, tandis que l'instruction et le paiement sont exécutés par les services de l'EPCI. Sur le dernier trimestre 2023, ce dispositif, qui a permis l'installation de 72 kits photovoltaïques, représentant près de 39 271 € de subventions, se poursuit en 2024.

Concernant la rénovation du tertiaire, la Métropole a lancé sur le second semestre 2023 une expérimentation pour accompagner les acteurs privés gérant des bâtiments tertiaires. La SPL est missionnée pour répondre aux interrogations des entreprises et associations qui souhaitent proposer des actions de maîtrise de l'énergie. En 2023, 34 informations téléphoniques et 9 conseils personnalisés ont été réalisés.

L'accompagnement des communes prend différentes formes. Altern a rencontré 53 communes en 2023, afin de présenter l'offre de service d'Énergies Métropole qui leur est dédiée. La SPL rend des avis sur les audits énergétiques initiés par les communes (8 communes en 2023) et soutient les projets de rénovation en phase de conception/réalisation (18 communes en 2023). À la suite des retours positifs du marché de prestation d'audits énergétiques à destination des communes terminé en 2022, la Métropole a préparé en 2023 le lancement d'un nouveau marché dans le cadre d'un groupement de commandes. Le marché sera passé en 2024, avec les communes souhaitant en bénéficier. La SPL a également organisé 3 ateliers techniques sur les aides financières, sur les décrets Eco-Tertiaire et BACS et sur la régulation et le solaire thermique.

ALTERN
métropole
RouenNORMANDIE

Rénovation du résidentiel privé en chiffres

En 2023, Énergies Métropole a :

informé **2 322** particuliers/copropriétés ;

réalisé **1 806** entretiens personnalisés pour des propriétaires de maisons ;

réalisé **169** entretiens personnalisés pour des copropriétés ;

accompagné **184** propriétaires dans la réalisation de leur audit énergétique de maison ;

accompagné **52** copropriétés en phase de conception de travaux de rénovation (dont 16 ayant voté leurs travaux en 2023) ;

monté **22** chèques Éco-Énergie (dispositif de la Région Normandie).

Groupement d'achat d'énergie

Depuis 2019, la Métropole Rouen Normandie pilote un groupement d'achat d'énergie pour ses propres besoins et ceux de ses membres, soit, pour la période 2024/2025, 38 communes, 3 EPCI, 9 CCAS, 7 établissements publics et 1 association. 11 nouvelles adhésions et 7 retraits par rapport à la période précédente.

Le groupement compte plus de 4 000 points de livraison d'électricité représentant une consommation annuelle de 100 GWh soit environ 3,5 % de la consommation d'électricité du territoire de la Métropole et 320 points de comptage de gaz pour une consommation annuelle de 44 GWh.

Face à la crise énergétique entamée en 2022, les membres du groupement ont exprimé le besoin d'informations objectives et accessibles à tous. La Métropole a lancé un bulletin dont le premier numéro sera diffusé en 2024.

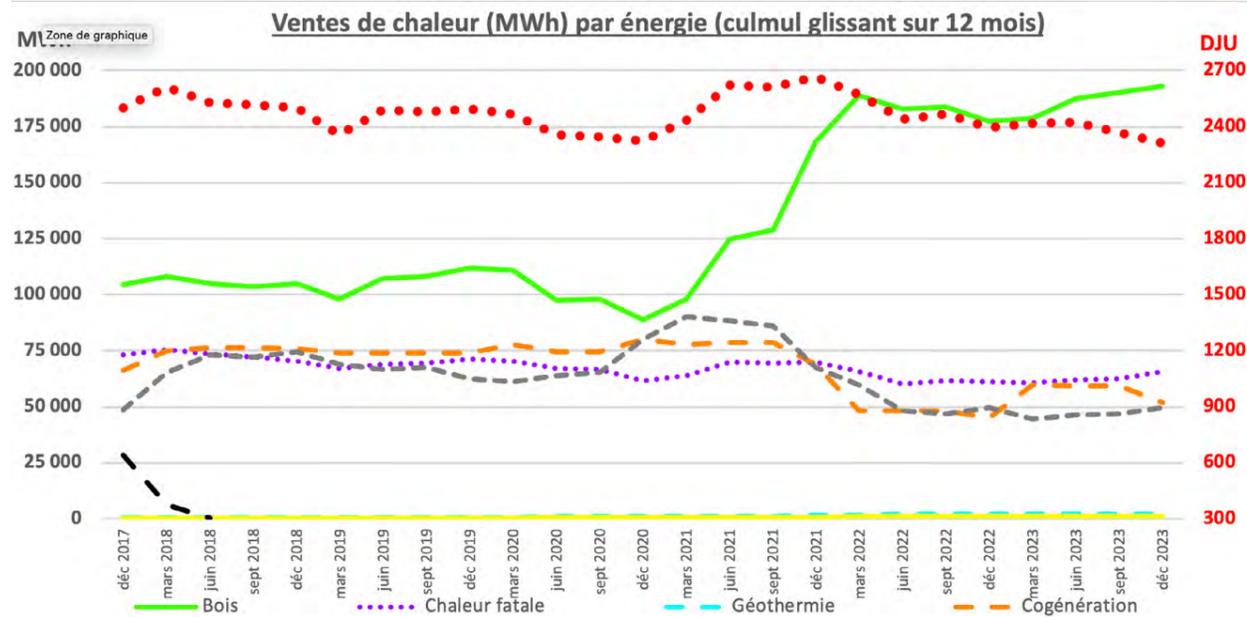
Le développement des réseaux de chaleur durables

Depuis 2015, la Métropole gère dix réseaux de chaleur urbains (RCU), 4 en régie et 6 par délégation de service public (trois délégataires : CORIANCE, DALKIA et ENGIE Solutions). Ces réseaux sont principalement alimentés par des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) : chaleur fatale issue de l'incinération des ordures ménagères, biomasse et géothermie.

En 2023, les dix RCU ont délivré 363 GWh de chaleur, contre 336 GWh en 2022, soit une hausse de 8 %, à rigueur climatique quasi-identique. La mixité énergétique reste stable à 2022 (72 %). La hausse s'explique par les extensions des réseaux Petite Bouverie (+18 GWh) et Rive gauche (+6 GWh) et par la prise en compte en année pleine du réseau Martainville (intégré à la régie en octobre 2022). En outre, une interconnexion avec le CHU Charles-Nicolle permettant de l'import-export de chaleur a été mise en service en avril. Le déploiement réalisé en 2023 comprend aussi le raccordement de l'entreprise ALSTOM au réseau de Grand-Quevilly ainsi que l'extension du réseau de Petit-Quevilly dans le quartier Saint-Julien à Rouen et le raccordement de l'hôpital Saint-Julien. À terme, l'extension Saint-Julien devrait apporter au réseau de chaleur de Petit-Quevilly environ 7 MW de puissance souscrite et 10 GWh/an de chaleur vendue aux abonnés raccordés soit 7 GWh de chaleur ENR&R substitués à de la chaleur fossile.

Ces développements ont des effets quantitatifs (augmentation de la quantité d'énergie renouvelable vendue par les RCU), ainsi que des effets qualitatifs (remplacement des énergies fossiles par de la chaleur fatale provenant de l'unité de valorisation énergétique VESTA).





Une collectivité qui montre l'exemple

Engagée dans la transition énergétique, la Métropole Rouen Normandie se doit d'être exemplaire sur la gestion de ses ressources. Elle a initié en 2016 une démarche pour maîtriser sa consommation, qui s'établit à 67 GWh en 2022-2023, pour un budget annuel de 17 millions d'euros.

Face à la crise de 2022, un plan d'urgence de sobriété énergétique a été déployé pour coordonner et renforcer les actions à court, moyen, et long termes. En 2023, une réduction de la consommation de 10 %, conjuguée à une meilleure maîtrise des coûts énergétiques (voir encadré groupement d'achat d'énergie) ont permis d'atténuer les effets de la crise.

Les axes de travail pour 2023 ont été diversifiés, allant de la maîtrise des consommations immédiates à des initiatives à plus long terme, notamment :

- L'optimisation de l'éclairage public (avec l'amplification de l'extinction), du chauffage des bâtiments, des circuits de collecte des ordures.
- La structuration des revues énergétiques et l'intégration de clauses énergétiques dans les contrats de délégation de service public.
- L'accompagnement des différentes directions sur les performances énergétiques et l'intégration des EnR.

- La mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) pour le patrimoine de la Métropole.
 - Le démarrage du projet de sous-comptage énergétique pour une analyse plus fine des consommations.
 - L'accompagnement des directions des Bâtiments et des Transports dans diverses initiatives énergétiques.
- En parallèle, la Métropole s'engage dans une démarche de planification territoriale et de prospective énergétique, en actualisant son Schéma Directeur des Énergies et en initiant des études sur la décarbonation de l'industrie, le gisement solaire du territoire, et la traduction énergétique du Plan de Déplacement Métropolitain. Elle travaille également à la structuration des données de transition énergétique pour les intégrer à l'entrepôt de données métropolitain.

Enedis

Les consommateurs raccordés au réseau public

Total des clients (Concession)			
	2021	2022	Variation (en %)
Nombre de clients	276 744	279 786	1,09
Énergie acheminée (en kWh)	2 414 216 704	2 280 538 008	-5,53
Recettes d'acheminement (en €)	99 464 031	97 081 520	-2,39

EDF

Tarif Bleu (Concession)			
	2021	2022	Variation (en %)
Nombre de clients	-	138 275	-
Énergie facturée (en kWh)	-	560 103 701	-
Recettes (en €)	-	89 820 411	-

Distribution d'électricité et de gaz

La Métropole Rouen Normandie est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur l'ensemble de son territoire hors régie d'Elbeuf. Depuis le 1^{er} janvier 2022, un contrat unique lie la Métropole à EDF et ENEDIS, pour 20 ans. Dans ce cadre, la Métropole Rouen Normandie et Enedis déploient conjointement la convention transition sociale écologique d'un montant de 300k€ annuel au service de la transition énergétique du territoire.

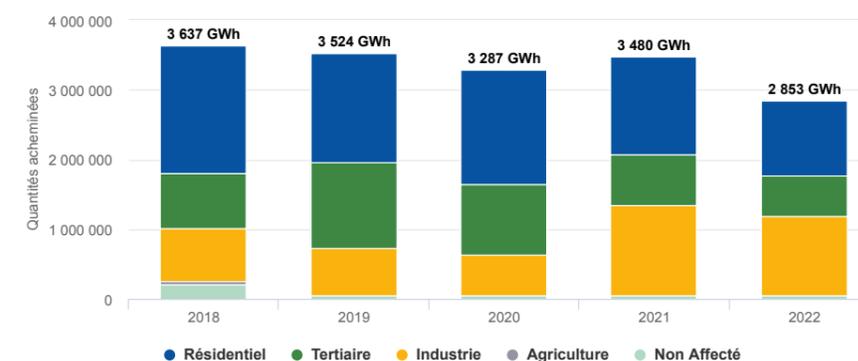
La métropole est également l'autorité organisatrice de la distribution de gaz, avec 3 contrats au 1^{er} janvier 2022 : un contrat intercommunal historique la lie à GRDF pour 56 communes, un autre à la maille communale, avec GRDF en

DSP concerne Saint-Aubin-Celloville et le dernier conclu avec PRIMAGAZ (DSP) touche Yville-sur-Seine. 2 853 GWh ont été acheminés en 2022, pour 125 022 clients, soit une diminution de 18 % pour les quantités en un an, alors que le nombre de clients était stable (voir encadré distribution de gaz). Sur la base du modèle de cahier des charges issu de négociations nationales entre GRDF et les fédérations représentant les autorités concédantes (France Urbaine et la FNCCR), la Métropole a débuté en mai 2023 les négociations en vue de renouveler le contrat de concession gaz pour juillet 2024.

NB : Les rapports d'activité des concessionnaires étant mis à disposition de la Métropole en juin de chaque année, les données présentées dans les encadrés « Distribution d'électricité / de gaz en chiffres » sont celles issues des rapports d'activité 2022.

Distribution de gaz (GRDF) en chiffres

Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité



Le numérique responsable

Pour inciter les acteurs du territoire à prendre en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques de leurs activités, la Métropole a impulsé dès 2018 des formules d'engagement collectif: les coalitions d'action. Parmi elles, la « Coalition numérique responsable » réunit 11 entreprises et communes qui travaillent ensemble. Elle encourage les pratiques numériques responsables, notamment en matière d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de gestion des déchets électroniques et de promotion d'une utilisation responsable des technologies numériques.

Le parcours numérique responsable de la coalition est gratuit et dure 1 an. Il est composé de 2 jours de formation et de 6 ateliers thématiques. La promotion 2 a regroupé 11 structures (entreprises, établissements publics, communes).

La Métropole mène d'autres actions pour appuyer le numérique responsable, tel le soutien à « Reboot Ecosystème », qui comprend 3 volets: collecte des ordinateurs mis au rebut par les entreprises et les collectivités, reconditionnement et enfin accompagnement pour la prise en main de ces équipements.



En novembre 2023, la Métropole Rouen Normandie a organisé un événement intitulé « Pour un numérique plus responsable », réunissant quelque 300 participants à Seine Innopolis pour participer à des fresques du numérique, assister à des conférences et tables rondes et rencontrer des prestataires locaux.

La Métropole s'est aussi impliquée dans l'édition 2023 du « Digital Cleanup Day » (Journée de nettoyage numérique), événement mondial annuel consacré à la sensibilisation aux enjeux environnementaux du numérique. La Métropole a mis à disposition 35 box de collecte. 35 entreprises et collectivités se sont mobilisées pour une collecte totale de 872 kg.

Bâtiments sobres pour territoire sobre

Dans le cadre des engagements vers un territoire sobre, la Direction des Bâtiments de la Métropole s'est penchée sur son patrimoine bâti, afin de réaliser un bilan global de consommation. La feuille de route doit permettre de diminuer de 40 % les consommations pour 2030 (jalón 1), atteindre -50 % pour 2040 (jalón 2) et -60 % pour 2050 (jalón 3). Le chiffrage des 3 jalons s'établit à : 63,60 M€ pour le jalón 1, 80,10 M€ pour le jalón 2 et 48,60 M€ pour le jalón 3.

Le service de l'éducation à l'Environnement a soutenu quant à lui 5 projets à destination du grand public ou des jeunes, sur la thématique de la réduction des consommations énergétiques. Parmi ces actions visant l'accompagnement des changements et la sensibilisation à la sobriété énergétique, on peut citer le financement des « Chemins de Travers », festival porté par l'association Les Vagabonds de l'énergie (pour 5 000 €), des ateliers dans le cadre de « Mon P'tit atelier de la COP 21 », des interventions dans 4 écoles autour de l'outil pédagogique « Gafatéwatt », ainsi que 33 animations au Pavillon des Transitions sur le thème des économies d'énergie. Enfin, lors de l'événement « Earth Hour » fin mars un conte pour enfants a été l'occasion de sensibiliser 30 jeunes à la pollution lumineuse.

La logistique fluviale pour réduire les émissions de CO2

L'entente Axe Seine, qui regroupe les grandes collectivités de la vallée de la Seine (dont Métropole du Grand Paris, Ville de Paris, Métropole Rouen Normandie, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole), s'est associée à Haropa Port et à Voies navigables de France (VNF) afin de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour développer la logistique urbaine fluviale sur cette zone très dense. Il s'agit de créer un effet réseau à l'échelle de la vallée de la Seine, grâce au déploiement de projets qui dépassent les frontières des territoires administratifs. 34 sites mélangeant différents cas d'usage (quai public 100 % partagé / site 100 % amodié / quai partagé avec amodiation du terrain plein) ont ainsi été identifiés, dont 4 sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.

Deux appels à projets ont été lancés au printemps 2023, l'un à Rouen et l'autre à Paris, tous deux remportés par la société ULS (Urban Logistic Solutions) fin 2023 avec une solution innovante. À Rouen, il s'agit de la mise en place d'une liaison fluviale, depuis une base logistique située en amont de Rouen, pour desservir le cœur de ville au niveau du pont Guillaume-le-Conquérant, le dernier kilomètre étant parcouru à vélo cargo. À l'arrière du quai, un terre-plein sera mis à disposition d'ULS, afin d'y installer une base de vie ainsi qu'une zone de stockage. Le trafic sera développé grâce à des partenariats avec des acteurs de la distribution, des colis et du e-commerce. Les aménagements du quai Conquérant pour accueillir cette solution fin 2024 sont en cours.

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)
DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH), DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT,
ÉNERGIE, EAU, DÉCHETS, RÉSEAUX (E3DR), DÉPARTEMENT RESSOURCES ET MOYENS
(RM), DÉPARTEMENT TERRITOIRES ET PROXIMITÉ (TP)

Objectifs TSE :



3.2 Des industries décarbonées attractives

À la suite de l'approbation de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) en février 2020, la Métropole Rouen Normandie a décidé de se doter d'une stratégie foncière ambitieuse, couvrant l'ensemble de ses champs de compétences et s'inscrivant pleinement dans la trajectoire de transition sociale et écologique dans laquelle le territoire est engagé.

Feuille de route sur la décarbonation de l'industrie

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée en 2019 dans le projet Urbanpact, réseau de 8 villes européennes investies dans une démarche neutralité carbone à horizon 2050. Ce partenariat permet de développer une stratégie prenant en compte l'énergie, l'industrie et la mobilité, avec un objectif de décarbonation et d'utilisation à 100 % d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Après 3 ans de travail avec les industriels et leurs représentants (filières et pôles de compétitivité), un plan de 57 actions est en cours de mise en œuvre.

En 2023, plusieurs réalisations ont été accomplies :

- Finalisation de l'étude de co-construction de la stratégie et du plan d'action, présentée aux parties prenantes impliquées.
- Rencontres régulières avec les industriels pour suivre et accompagner les projets liés à la décarbonation.
- Organisation d'un atelier industrie, abordant des thèmes tels que le bilan carbone, l'eau, les Zones Industrielles Bas Carbone (ZIBAC) et la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC).
- Diffusion de la démarche auprès de l'ensemble du tissu industriel pour élargir la participation.
- Début de la mise en œuvre des actions prioritaires.
- Mise en place d'un groupe de travail avec les 10 principaux industriels afin de suivre leurs projets.

Une stratégie foncière pour répondre aux enjeux du territoire

La stratégie foncière métropolitaine, approuvée par délibération du Conseil Métropolitain le 27 mars 2023, s'articule autour de 4 objectifs structurants :

- anticiper les besoins et garantir la maîtrise des fonciers nécessaires à la mise en œuvre des politiques métropolitaines ;
- limiter l'artificialisation des sols et inscrire le territoire dans une trajectoire de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en privilégiant les actions de reconversion de friches urbaines et de recyclage foncier ;
- donner un cadre et de la lisibilité aux interventions métropolitaines ;
- fédérer les acteurs métropolitains autour des enjeux du territoire.

Près de 1 400 hectares présentent des enjeux stratégiques au titre des compétences de la Métropole. On y trouve environ 655 hectares qui n'exigent pas de maîtrise foncière de la part de la Métropole, mais qui nécessitent la mise en place de mesures de veille, de suivi, d'accompagnement ou de gestion. Cette catégorie comprend les zones identifiées pour le déploiement des énergies renouvelables ou pour des actions en lien avec le développement de nouvelles pratiques agricoles. L'autre catégorie, qui couvre 745 hectares, appelle une forme de maîtrise foncière (emplacement réservé, acquisitions, prises à bail...). Elle regroupe les terrains jugés stratégiques pour l'accueil d'activités économiques, pour la mise en œuvre des objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) ou pour les équipements métropolitains (création, extension ou restructuration des stations d'épuration, déchetteries, parkings relais...).

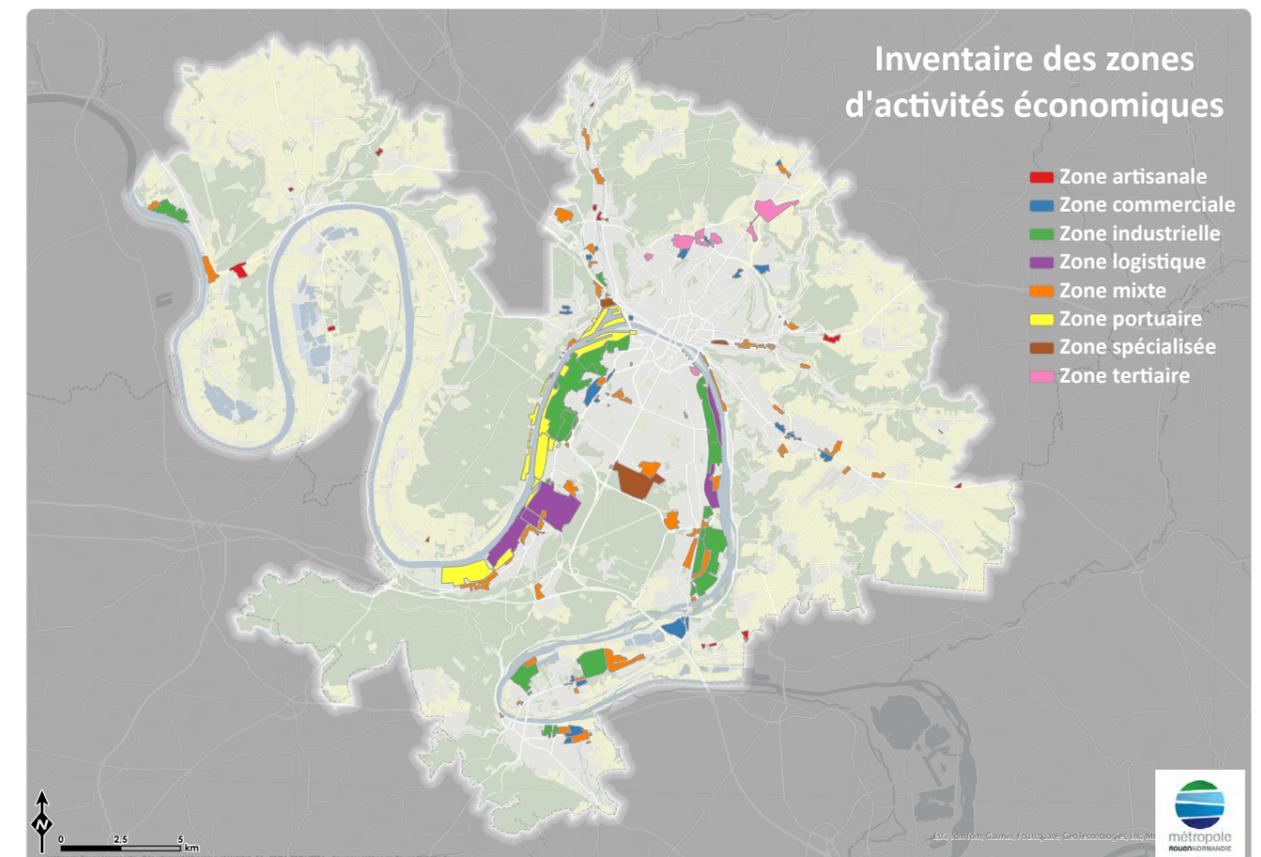
Le début de l'année 2023 a été consacré à la formalisation du document-cadre, qui comprend 17 objectifs, déclinés en 46 actions. La mise en œuvre opérationnelle a pu commencer pour certaines d'entre elles : constitution de réserves foncières à vocation économique, recherches de fonciers pour l'extension ou la création de parkings relais, identification d'emplacements réservés en lien avec le renforcement des STEP (Stations d'épuration des eaux usées).

Une offre foncière en appui au développement économique

L'offre foncière est un levier essentiel pour soutenir l'activité et l'emploi, conforter l'attractivité du territoire et favoriser l'implantation d'entreprises s'inscrivant dans les dynamiques de la transition écologique. Un vrai défi, car dans le contexte où va s'appliquer l'impératif de « Zéro artificialisation Nette » (ZAN), il faudra viser la densification, l'optimisation des surfaces et la requalification.

L'ambition est de produire un stock renouvelé de terrains immédiatement disponibles grâce à :

- l'intensification de la mobilisation des friches, dents creuses, espaces vacants et sous occupés ;
- l'accélération de leur réemploi (anticipation des phases de mise en œuvre, fiabilisation des capacités d'accueil pour l'activité et des délais d'ouverture à la commercialisation) ;
- l'optimisation de l'usage du foncier déjà urbanisé et la régénération des Zones d'Activité Économique (ZAE) ;
- une plus grande sélectivité des projets susceptibles d'être accueillis au sein des ZAE.
- la meilleure complémentarité des interventions, dans la durée, entre les différents opérateurs (publics et privés) et les différents secteurs du territoire.



Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère

En 2023, la veille foncière a permis de suivre les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) économiques. Sur l'année, 111 biens, couvrant 109 ha ont fait l'objet d'une transaction, pour un montant global de 113,10 M€. Le volume de transactions est en diminution par rapport à l'année 2022 (145 biens et 156 ha pour un montant de 188,40 M€). La Métropole peut être amenée à acquérir des biens fonciers et immobiliers stratégiques pour le développement économique. En 2023, 3 friches (Le Houlme, Cléon et Rouen) ont fait l'objet d'une proposition d'acquisition par la Métropole pour une emprise foncière totale de 7,4 ha. L'actualisation de l'étude sur les besoins de programmation foncière économique à 10 ans a montré une érosion des stocks disponibles, une augmentation de la demande (129 demandes et 113 ha par an en moyenne). Environ un tiers des demandes aboutissent, ce qui représente 28 ha cessibles (40 ha aménageables) par an en moyenne, nécessaires pour mieux répondre à la demande endogène et pour capter des projets exogènes structurants. C'est un objectif ambitieux dans la mesure où il nécessite de presque doubler le rythme par rapport à la période 2010-2020 dans la trajectoire du ZAN.

À l'issue de l'inventaire réglementaire des zones d'activités économiques (ZAE), 138 zones ont été recensées, représentant 3 585 ha, avec un taux de vacances de plus de 2 ans de 6,2 %. Cette campagne a été mise à profit pour identifier de nouveaux espaces propices à l'activité économique.

Recyclage foncier

Le recyclage des friches industrielles ou urbaines constitue une priorité pour conjuguer développement du territoire et réduction de l'artificialisation des sols. En lien avec l'Établissement Public Foncier Normandie (EPFN), la Métropole initie et assure le suivi de différentes actions tendant au traitement et au recyclage des friches en vue de leur remise sur le marché. En 2023, se sont poursuivis les études et les diagnostics de pollution, ainsi que les travaux de déconstruction et de dépollution sur plusieurs sites (Yorkshire, SCO/Yara, Sagatrans). La Métropole a également cofinancé l'opération de démolition de la Cité Worms au Trait et les études en vue de la reconversion de l'ancienne RPA Les Arches au cœur d'Elbeuf. Sur la zone Seine sud, la Métropole a aussi défini sa stratégie foncière afin de disposer d'une plateforme destinée à l'accueil de grandes industries dans un délai maîtrisé (recours à une procédure de DUP simplifiée).

Contribuer aux équipements par une taxe d'aménagement majorée

La Métropole a instauré à titre expérimental des périmètres de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) à Bois-Guillaume et dans les quartiers Ouest de Rouen pour répondre aux besoins croissants en équipements publics liés à la densification urbaine. Cette mesure permet d'augmenter le taux d'imposition jusqu'à 20 % de l'assiette, avec une répartition des bénéfices entre l'EPCI et les communes concernées en fonction de leurs compétences respectives. La TAM constitue ainsi un levier fiscal qui introduit une contribution plus équitable des opérateurs immobiliers au financement des équipements dans les zones à forte densité de constructions neuves.

La mise en place de la TAM s'est déroulée en 3 phases sur 2023 :

- Un travail partenarial avec les communes pour définir les périmètres et les taux d'imposition, ainsi que pour identifier les investissements nécessaires en équipements publics.
- L'approbation de la création des périmètres de TAM lors du Conseil métropolitain de juin 2023.
- L'entrée en vigueur des périmètres au 1^{er} janvier 2024.

Sur Rouen une seule zone a été définie avec une TAM à 20 %, alors qu'à Bois-Guillaume, 2 taux (10 % ou 20 %) ont été instaurés, selon les zones. La recette prévisionnelle est d'environ 27,30 M€ à Rouen (contre 6,80 M€ en TA de droit commun) et 6,50 M€ à Bois-Guillaume (contre 1,90 M€).

Un outil au service du développement économique : le droit de préemption

Le Droit de Préemption Urbain (DPU) est un outil important pour mettre en œuvre des projets métropolitains ou communaux sur des terrains jusqu'alors privés. La Métropole est chargée de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) déposées par les propriétaires qui vendent un bien situé dans un périmètre soumis au DPU. La préemption est exercée quant à elle soit par la Métropole, soit par délégation aux communes ou à l'Établissement Public Foncier Normandie (EPFN). En 2023, les acquisitions se sont poursuivies dans le quartier Saint-Sever, à Rouen. La voie de préemption a aussi été utilisée pour l'emprise Linoléum à Notre-Dame-de-Bondeville, ainsi que dans le secteur Seine-Sud et pour la copropriété dégradée Faucigny à Saint-Étienne-du-Rouvray.

	2022	2023
DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) traitées	7 051	5 749
Préemptions par la MRN	13	9
Délégations du DPU	19	13

Chapelle Darblay : une mobilisation emblématique

La mobilisation du Droit de Préemption Urbain (DPU) pour favoriser la reprise du site UPM / Chapelle Darblay s'inscrit dans l'objectif de soutenir les activités vertueuses en préservant la filière recyclage papier. Pour œuvrer à la poursuite des activités de recyclage et de traitement de vieux papiers et cartons, le conseil métropolitain a choisi d'user du DPU, en accord avec les communes de Petit-Couronne et de Grand-Couronne. Le 10 mai 2022, l'EPCI a fait valoir son droit de préemption en acquérant le site de la Chapelle Darblay. La Métropole a ensuite revendu le même jour ce fleuron industriel à la Société Normande Darblay Production (SNDP), filiale de Veolia pour le compte du consortium d'entreprises, constitué de Veolia et Fibre Excellence, qui s'engageait à développer une activité de production et de recyclage de papier-carton en répondant pleinement aux enjeux industriels et environnementaux métropolitains.

En décembre 2023, une négociation entre Veolia et Fibre Excellence a abouti à la conclusion d'un contrat de cession d'actifs de Veolia en faveur de Fibre Excellence, avec une expiration prévue en décembre 2024. De plus, un bail dérogatoire de courte durée a été signé, pour les mêmes délais, fixés afin de permettre à Fibre Excellence de finaliser le montage financier de son opération industrielle.

Sorti en salle en janvier 2024, L'usine, le bon, la brute et le truand, long métrage réalisé par Marianne Lère Laffitte, retrace l'histoire de ce sauvetage.

DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, EAU, DÉCHETS, RÉSEAUX (E3DR)

Objectifs TSE :

✓  HABITAT	✓  MOBILITÉ TRANSFORMÉE	✓  ALIMENTATION SAINE	✓  MOINS DE DÉCHETS	✓  TERRITOIRE 100 % ENR
✓  INDUSTRIE DÉCARBONÉE	✓  PLEIN EMPLOI	✓  TERRITOIRE NATURE	✓  COHÉSION SOCIALE	✓  PENSER LA TRANSITION

3.3 Le plein emploi

Désireuse de soutenir la croissance économique dans le respect des objectifs de Transition sociale écologique qu'elle s'est fixés, la Métropole accompagne les créateurs d'entreprises, les TPE/PME et les grands groupes qui souhaitent s'implanter ou se développer sur le territoire. Ses dispositifs d'interventions sont variés, de l'aménagement à la gestion d'équipements en passant par les aides directes pour appuyer les projets immobiliers et favoriser les installations ou les extensions.

Accompagnement des porteurs de projets

La Métropole dispose d'un service dédié aux entreprises, pour les aider dans la réalisation de leurs projets de création, de développement ou d'implantation. Interlocuteur des acteurs économiques, il les accompagne dans leurs démarches et propose des locaux au sein des équipements et parcs d'activités aménagés et gérés par la Métropole.

Une approche différenciée est privilégiée, avec d'une part les TPE/PME, qui représentent la majeure partie des entreprises de l'agglomération et d'autre part les grands comptes qui jouent le rôle de locomotive et qui concentrent une forte proportion des emplois et des capacités d'investissement.

Quelques secteurs stratégiques aux enjeux spécifiques bénéficient d'équipes dédiées: le numérique, la transition écologique et le commerce. Le champ de la santé fait aussi l'objet d'une attention particulière sans pour autant disposer de moyens humains propres.

Ce travail de suivi et d'accompagnement passe par le renforcement de relations avec les têtes de réseaux présentes sur le territoire, aux premiers rangs desquels se trouvent les filières et pôles de compétitivité (automobile, logistique, pharma, cosmétique, chimie, énergie, numérique...), les fédérations professionnelles représentatives des différentes branches d'activité ainsi que les clubs d'entreprises.

L'accomplissement de ces missions s'effectue en complémentarité avec les partenaires de la Métropole pour le développement économique. L'association Rouen Normandy Invest

(RNI) participe aux actions d'attractivité, de promotion, de prospection et de développement exogène. La société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Aménagement intervient pour la réalisation des opérations d'aménagements et la commercialisation des principaux parcs d'activités qui font l'objet d'un traité de concession.

Des aides pour soutenir les projets immobiliers des entreprises

La Métropole propose 2 dispositifs d'aides publiques pour accompagner les projets immobiliers des entreprises et minorer leurs charges, afin qu'elles consacrent davantage leur trésorerie au développement de leurs activités, à l'emploi, à la transition (voir encadré Chiffres-clés). **Dynamique Immobilier, dédié à l'immobilier d'entreprise, a soutenu 3 entreprises en 2023: Direct Pare-Brise (vitrages automobiles), la Scop A&M Bakery (chocolaterie, confiserie, sandwicherie et traiteur) et Accent Industrie (fabrication d'engrenages et remise en état de réducteurs). Dynamique Location, qui appuie la location de bureaux pour des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), a financé la SARL Frip And Co (filiale de solidarité textile).**

Les aides immobilières

en chiffres

Type d'aide	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Montant
Aide à l'immobilier d'entreprise (Dynamique Immobilier)	3	250 956 €
Aide à la location de locaux (Dynamique Location)	1	10 800 €

Le réseau des pépinières et hôtels d'entreprises

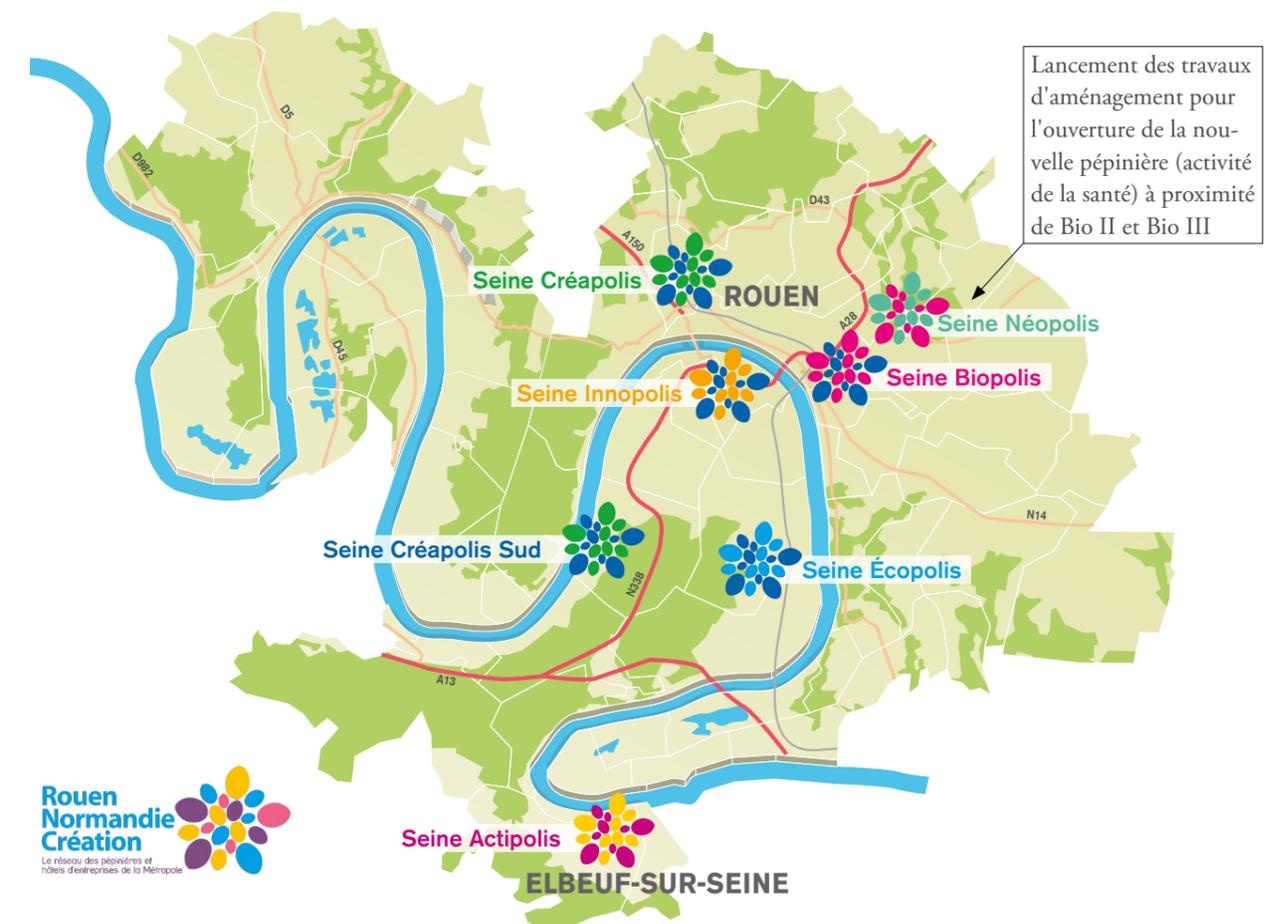
La Métropole Rouen Normandie a déployé sur son territoire un réseau de pépinières et hôtels d'entreprises. Géré et animé par la régie Rouen Normandie Création (RNC), il comprend des locaux adaptés aux différents secteurs: bureaux, ateliers, laboratoires, espaces de stockage. Des services partagés complètent cette offre: de la logistique, à l'accueil physique et téléphonique, du courrier, aux salles de réunion ou de visioconférence...

On notera (voir tableau) que le nombre d'entreprises hébergées baisse significativement en un an (-18 entreprises), ce qui révèle un changement d'organisation (travail à domicile, fermeture d'établissement pour recentrer l'activité et diminuer les coûts).

RNC a également pour mission d'accompagner les créateurs d'entreprise, de les former, de les informer et de les mettre en relation avec les partenaires et acteurs de la création d'entre-

prises, afin de développer leur réseau professionnel. Le soutien, collectif ou individuel, porte sur l'aide au montage de business plan et de dossiers de financement, le suivi et les conseils en gestion, finances, marketing, communication, ou même stratégie de l'entreprise. L'animation du réseau se fait sous différents formats, souvent en partenariat avec les autres acteurs de la création d'entreprises du territoire: participation aux Cafés de la Création, jury (incubateur Neoma, Les Déterminés), comité d'agrément (VillagebyCA, Normandie Incubation), accueil du programme Serne (Normandie Incubation) ou des Déterminés. RNC propose également pour les jeunes pousses des ateliers d'information sur les thématiques sociale, fiscale et financière, animés par des experts ou des modules de formation (7 en 2023, pour 63 participants).

Au-delà de son rôle auprès des chefs d'entreprise et créateurs hébergés sur ses sites, RNC se déplace ou fait venir des étudiants ou porteurs de projet qui sont intéressés, mais n'ont pas encore commencé les démarches de création. Son offre « PRE-PA-RNC » permet ainsi de travailler sur le business plan avant la présentation au comité de sélection (8 entreprises en 2023).



Entreprises hébergées par Rouen Normandie Création

Sites	Pépinière ou Hôtel	AU 31 décembre 2022		AU 31 décembre 2023		Évolution Année 2023				
		Taux Occupation	Entreprises Hébergées	Emplois	Taux Occupation	Entreprises Hébergées	Emplois	Taux Occupation	Entreprises Hébergées	Emplois
Seine Creapolis Sud	P	51 %	3	7	-49 %	-40 %	0 %	31 %	33 %	29 %
Seine Creapolis Sud	H	78 %	25	246	-1 %	4 %	3 %	-14 %	-24 %	-25 %
Seine Creapolis	P	56 %	9	21	-8 %	-40 %	-5 %	-41 %	-44 %	-43 %
Seine Creapolis	H	89 %	13	39	-8 %	-19 %	-3 %	-1 %	8 %	21 %
Seine Biopolis 2	P	73 %	5	20	7 %	25 %	11 %	-3 %	-20 %	-15 %
Seine Biopolis 2	H	100 %	3	33	0 %	0 %	14 %	0 %	0 %	24 %
Seine Innopolis	P	51 %	12	43	-15 %	20 %	-17 %	-6 %	-33 %	-26 %
Seine Innopolis	H	90 %	31	386	6 %	11 %	16 %	-2 %	-13 %	0 %
Seine Ecopolis	P	83 %	9	25	9 %	0 %	25 %	-10 %	-11 %	-40 %
Seine Ecopolis	H	100 %	17	46	0 %	0 %	-4 %	0 %	0 %	-4 %
Seine Actipolis	H	95 %	5	17	40 %	25 %	21 %	-1 %	0 %	12 %
Seine Biopolis 3	P	0 %	0	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Seine Biopolis 3	H	64 %	2	85	0 %	0 %	240 %	0 %	-50 %	-7 %
Sous-Total	P	62 %	38	116	-11 %	-12 %	-3 %	0 %	-21 %	-24 %
Sous-Total	H	84 %	96	852	9 %	2 %	17 %	0 %	-10 %	-6 %
Total RNC		78 %	134	968	4 %	-2 %	15 %	-2 %	-13 %	-8 %



Rouen Normandie Création appuie l'innovation

Au sein du réseau Rouen Normandie Création, la pépinière Biopolis, située dans le parc d'activités Rouen Innovation Santé, à proximité du CHU, héberge les jeunes entreprises du domaine de la santé ainsi que Normandie Incubation, qui accueille les porteurs de projets technologiquement innovants, avant la création d'entreprise.

En 2022, la Métropole et Normandie Incubation ont instauré un partenariat visant à accroître le nombre de projets inventifs sur le territoire, afin de développer l'écosystème entrepreneurial local et de renforcer son attractivité régionale et nationale. Les modalités financières de ce partenariat ont été approuvées par le Conseil métropolitain en février 2023. Dans ce cadre, il est prévu le déménagement de Biopolis 2 afin de créer des espaces de travail adaptés aux besoins de la pépinière et de Normandie Incubation, sur une surface de 1 217 m². Pour cela, la Métropole a conclu un bail de 9 ans avec la SEMRI pour occuper un immeuble situé à proximité, qui constituera la nouvelle pépinière Néopolis (voir carte). Des chantiers d'aménagement ont été réalisés par la SEMRI pour permettre l'installation de ces structures. Les locaux ont été mis à disposition début 2024.



Rouen Normandie Aménagement au service de l'emploi

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole a confié à la Société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Aménagement (RNA) l'aménagement, la gestion et la commercialisation de sept parcs sur le territoire de l'agglomération rouennaise. La Métropole travaille en étroite collaboration avec RNA pour l'accompagner dans la réalisation de ses missions et suit les concessions d'aménagement. Une démarche RSE est engagée sur tous les parcs d'activités et notamment sur Rouen Madrillet Innovation

Au sud de Rouen, « Seine-Sud » représente un secteur prioritaire de reconversion, englobant la ZAC de la Sablonnière à Oissel et la ZAC du Halage à Saint-Étienne-du-Rouvray. RNA y mène une opération d'aménagement d'envergure (voir encadré).

Sur les autres zones, l'année 2023 a été marquée par de nombreuses réalisations, dont voici un aperçu :

- **Plaine de la Ronce sur les plateaux nord** : travaux d'aménagement de la phase 3 sur la commune de Bois-Guillaume et travaux de construction du corridor écologique au-dessus de la RN 28. 4 ventes représentant un total de 8 870 m² de foncier ont été réalisées. Le secteur d'Isneauville est presque complètement commercialisé et quelques parcelles restent à commercialiser sur le secteur Saint-Martin-du-Vivier. L'aménagement et la commercialisation de la phase 2 sont engagés. Les travaux d'aménagement de la phase 3 sont en cours.

- **Rouen Innovation Santé à Rouen** : parc d'activité dédié à l'accueil d'entreprises du domaine de la santé (biotechnologies, technologies médicales, médecine du futur et accueil de la patientèle). À ce jour, 55 % des surfaces sont commercialisées avec des offres immobilières développées ou en cours de construction. Finalisation des travaux d'aménagement de l'entrée de ZAC, rétrocédé à la Métropole à titre gratuit. Études de maîtrise d'œuvre sur le futur jardin expérimental situé sur le site Marais Marinox.

- **Rouen Madrillet Innovation** : cession des parcelles de la phase 2 de We Hub de 5 000 m². Travaux de viabilisation des terrains cessibles et mise à jour de la signalétique du parc d'activités sur le secteur We Hub. La commercialisation se poursuit également en vue de la signature de promesses de vente sur la ZAC.

Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère

- **Moulin IV à Cléon** : un potentiel d'aménagement de 7 ha (6 ha cessibles) à destination d'activités industrielles et de services à l'industrie. La commercialisation du parc Moulin IV au profit d'un acquéreur unique est en cours de réalisation avec la signature d'un compromis de vente prévu en tout début d'année en 2024 pour l'ensemble des terrains de la zone.

- **Élisa Lemonnier au Petit-Quevilly** : 4 hectares, fléchés sur des bureaux et de l'activité artisanale, ainsi que la construction d'un crématorium et un parking pour la Direction de l'Eau de la MRN. Cessions de lots en 2023.

Seine-Sud : Parc d'activité du Halage

L'aménagement de la ZAC du Halage, à Saint-Étienne-du-Rouvray, fait partie des secteurs prioritaires de reconversion entrant dans l'opération d'envergure dite « Seine-Sud », qui vise à résorber la pénurie de terrains disponibles, dynamiser l'économie locale et limiter l'expansion urbaine en recyclant une friche industrielle. Il s'agit d'un programme mixte accueillant sur 16 ha des petites industries, des services à l'industrie et des locaux polyvalents.

Le plan d'aménagement comprend la création de 7 lots, pouvant être regroupés ou subdivisés selon la demande. La gestion des eaux pluviales est collective, avec une attention particulière à l'impact sur l'environnement. En 2023, les travaux de réseaux et de voiries ont été achevés. Une zone paysagère le long de la Seine, conforme aux enjeux écologiques et aux directives du PPRI, est prévue, mais la réalisation en a été reportée car le projet doit être modifié en raison de l'installation d'oiseaux limicoles (œdicnème criard). La commercialisation a débuté et plusieurs contacts sont en cours pour les autres lots disponibles.



Ebusco conforte son implantation à Cléon

Annoncée en 2022, l'implantation de la société néerlandaise Ebusco au sein du site Ampère Cléon (ex-Renault) s'est concrétisée en 2023, avec déjà l'embauche de 35 salariés. Ce projet industriel d'envergure qui génère 150 emplois dans les premières années puis 350 à terme a même été revu à la hausse. En plus des 12 M€ initialement prévus pour une unité d'assemblage de bus électriques, Ebusco a en effet décidé d'investir 12 M€ complémentaires pour produire à Cléon la carrosserie en carbone, en tressant cette matière in situ et non plus à Deurne comme il était envisagé.

Une fois arrivés à un rythme de croisière, ce seront au total près de 500 bus qui sortiront des chaînes de production pour alimenter les marchés français et d'Europe du Sud. Pour appuyer cette implantation, le concours des collectivités publiques est déterminant, la Région a accordé une subvention de 1,20 M€ (soit 10 % de l'assiette éligible retenue) au titre du dispositif « Impulsion Invest », complété par une aide de la Métropole de 600 000 €. La Métropole accompagne également, à hauteur de 276 373,50 € le financement des travaux immobiliers pour l'usine et le siège social national. En 2023, la Métropole a alloué les premiers versements (40 %) : 240 000 € pour « Impulsion Invest » et 110 000 € au titre de « Dynamique immobilier ».

Saint-Sever nouvelle gare, un projet structurant

L'implantation d'une nouvelle gare rive gauche, à Rouen, en lien avec la LNPN (Ligne nouvelle Paris-Normandie) a fait l'objet d'un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) avec l'État, la Région Normandie, la Ville de Rouen, l'EPF Normandie, SNCF Réseau, SNCF Gares et connexions, SNCF Immobilier et VNF signé en avril 2022. « Saint-Sever Nouvelle Gare » représente un équipement structurant, qui fera émerger un nouveau quartier urbain mixte (activités économiques, services, habitat) et redynamisera le quartier Saint-Sever, partiellement situé en quartier politique de la ville depuis janvier 2023. Les partenaires voient dans ce projet un facteur de rayonnement et d'attractivité pour l'agglomération rouennaise et ont la volonté de développer un système de mobilités alternatives à la voiture individuelle. L'année 2023 a permis des avancées significatives. Le Comité de pilotage a validé les grands objectifs, avec 3 ambitions majeures axées sur la transition sociale, la transition écologique et une démarche évolutive. Parmi différents scénarios d'insertion, le plan de voies parallèle à la Seine a été arrêté, ce qui permet d'entreprendre en 2024 la conception du plan guide du nouveau quartier.

En lien avec les objectifs de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain), des îlots prioritaires ont été définis et les acquisitions de locaux commerciaux ont été engagées. Fin 2023, l'aménagement de la place Henri-Gadéau-de-Kerville s'est achevé, et la concertation avec les habitants et les usagers du quartier a débuté par la mise en place de points d'écoute.



DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)
DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

Objectifs TSE :





**Façonner un
territoire**
diversifié,
naturel et
solidaire

4

4 Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire

4.1 Un territoire « nature »

La mise en cohérence des politiques publiques sur le territoire métropolitain s'appuie sur les documents de planification adoptés par les élus. La protection de l'environnement et des ressources naturelles représente un enjeu majeur qui doit y trouver sa place, aux côtés des politiques concernant l'habitat, les déplacements, le développement économique ou les équipements. Dans le cadre de l'élaboration et de la révision de ces schémas, le respect des 14 objectifs de Transition Social-Écologique (TSE) est constamment présent à l'esprit. Des chartes pour la biodiversité ou l'exploitation forestière complètent les outils réglementaires en vue de la préservation de la nature.

La planification urbaine au service de la transition écologique

La Métropole a adopté en décembre 2022 la révision des différents documents de planification qui portent ses orientations à moyen terme dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). L'élaboration d'un SCoT valant PCAET et la révision concomitante du PLUi mettent les enjeux de transition sociale écologique au cœur de la démarche. La finalité est de traduire les ambitions de la Métropole en matière de TSE, d'intégrer les orientations des grands textes nationaux, notamment la Loi Climat Résilience, le ZAN (« Zéro Artificialisation Nette ») ou l'objectif de neutralité carbone et d'articuler avec les plans et schémas territoriaux tels que SRADDET 2021-2031 (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) ou PPRI de la Vallée de la Seine (Plan de Prévention des Risques d'Inondation). L'équipe « Planification urbaine » de la direction Urbanisme et Habitat (DUH) assure le pilotage technique de l'ensemble de la démarche: choix des prestataires, organisation du travail technique et de la concertation, sécurisation juridique, mise en œuvre des procédures administratives, animation de la gouvernance politique (voir encadré « L'élaboration en marche »). Le PLUi déclinera ces enjeux en dispositions réglementaires opposables aux projets d'aménagement et de construction. Notons que la démarche de révision laisse une large place à la concertation citoyenne (voir aussi chapitre « Concertation et planification » dans la partie suivante du rapport).

SCOT-AEC et PLUi: l'élaboration en marche

- Poursuite des études préalables: zone humide, caractérisation des sols, cartographie des îlots de chaleur (ICU) et des îlots de fraîcheur (IFU), inventaire arbres remarquables
- Lancement de nouvelles études: diagnostic agricole
- Suivi d'études pilotées par d'autres directions: TVBN (trame verte, bleue et noire), vulnérabilité, SDE, gisement solaire
- Recrutement de prestataires et AMO et lancement des prestations inscrites aux marchés: Algoé pour le suivi global du projet
- ResPublica pour la concertation • Biotope pour les inventaires faunes flore 4 saisons • Groupement ATOPIA / Urban Eco / ACADIE BL Évolution / Soleneos pour l'élaboration du SCoT AEC et la révision du PLUi
- Mise en place d'une convention citoyenne de 100 membres tirés au sort et tenue de 5 sessions depuis septembre 2023
- Mobilisation du CDD (Conseil de Développement Durable) pour l'élaboration de propositions dans le cadre du projet de territoire.
- Organisation de 3 séminaires pour les élus communaux: modalités d'élaboration des documents, ZAN, renaturation
- Réunions de la CMM (Conférence Métropolitaine des Maires), du Comité de coordination, du Comité de pilotage, et mobilisation d'instances techniques
- Programme de « l'Assemblée des Communes », instance regroupant les référents politique et technique désignés par les 71 communes membres de l'intercommunalité, appelés à participer activement au projet

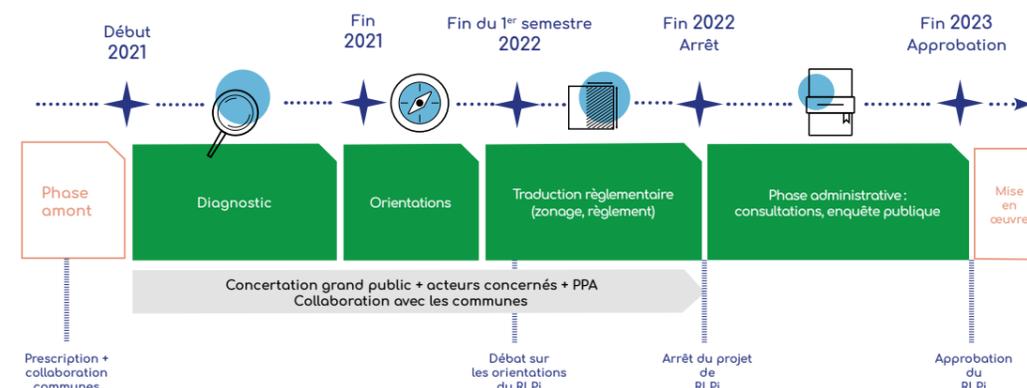
- Mobilisation de partenaires externes pour l'animation et l'expertise: AURBSE (Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine Eure), CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), PNR (Parc naturel régional) des Boucles de la Seine Normande, GIPSA (Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval) et WWF
- Atelier « Balade sur la Seine » avec Convention citoyenne, CDD et élus, pour interroger la place du fleuve dans le projet Rouen Métropole 2050 et la biodiversité du territoire



La publicité en ligne de mire

En complément de ces documents de planification adoptés ces dernières années et en cours de révision, la Métropole élabore un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Nouvel outil au service du projet politique porté en faveur de la conservation des paysages et du cadre de vie, il vise à limiter les impacts de cette activité. Le RLPi précise les conditions d'implantation des dispositifs publicitaires en privilégiant l'harmonisation sur l'ensemble de l'agglomération et participe ainsi à la cohésion territoriale. Il intervient sur les affiches, les pré-enseignes, les enseignes, sans oublier les systèmes numériques à l'intérieur des vitrines commerciales. La concertation associe les professionnels du secteur et les organismes de protection de l'environnement. Le RLPi invite à interroger la place de la publicité dans le quotidien et incite les acteurs économiques à réfléchir à leur communication en considérant les enjeux de la transition sociale écologique. Après une phase de diagnostic, puis le vote du projet en Conseil métropolitain en décembre 2022, l'année 2023 a été consacrée à la concertation. Les avis des 71 communes, des personnes publiques associées et de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites) ont été traités. Suite à l'avis défavorable de certaines communes, un second arrêt du Conseil Métropolitain, en mai 2023, a permis d'engager la phase administrative (consultations, enquête publique). Le RLPi sera soumis pour approbation au Conseil métropolitain du 15 avril 2024.

Les étapes d'élaboration du RLPi



4 Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire

Charte de la biodiversité

La Charte de la biodiversité, adoptée en 2021, met en lumière les engagements de nombreux partenaires en lien avec ceux portés par la Métropole en faveur de la biodiversité et de la protection des milieux naturels. Le plan, qui comprend 8 axes, couvre la période 2021-2026 et vise à connaître, protéger, restaurer et développer les espaces de nature. Sur les 34 fiches actions du document, 12 sont abouties, très avancées ou récurrentes avec des missions inscrites dans la durée, 20 sont en cours de déploiement plus ou moins important, et seules deux actions n'ont pas débuté fin 2023.

Les opérations menées concernent la préservation du milieu naturel sous toutes ses formes des zones humides aux milieux agricoles, des forêts aux coteaux...

Dans le cadre du programme mares, 29 mares ont été inventoriées et des chantiers ont permis la création de 4 nouvelles mares ainsi que la réhabilitation de 10 autres. Sur la zone humide du Marais du Trait, la gestion du cheptel d'animaux en régie s'est poursuivie, des inventaires naturalistes ont été réalisés de même que des travaux d'entretien, de nettoyage et de rénovation. Des opérations similaires ont été entreprises dans la zone du Linoléum.

Concernant les milieux boisés, des actions ont été menées en accord avec la charte forestière de territoire (voir encadré). Pour les milieux secs silicicoles et calcicoles, des programmes de restauration ont été mis en place, notamment par le biais de la réouverture de coteaux et la gestion des espèces invasives telles que le buddléia.

Dans les milieux agricoles, les plantations de haies se poursuivent (1,2 km en 2023). La Métropole travaille aussi en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces naturels de Normandie (CENN) afin d'inciter les agriculteurs à préserver les plantes messicoles. Enfin, des efforts ont été déployés vis-à-vis des espèces rares et menacées. Le Conservatoire botanique national de Bailleul a dressé un état des lieux de la flore sauvage. Des actions de préservation spécifiques, telles que l'arrachage de végétation pour protéger des espèces comme l'Iberis intermedia, ont été menées.



La nature en ville

Même en zone urbaine, les habitants peuvent découvrir des aires naturelles à proximité de chez eux : parcs, jardins, balades balisées pour piétons ou cyclistes, telle la balade du Cailly (étude urbaine en cours). Trouver la nature en ville passe aussi par la renaturation.

Depuis 2022, le PPI (Plan Pluriannuel d'investissements) de la Métropole comprend un volet « renaturation » (requalification ou végétalisation de terrains, création de parkings et stationnements végétalisés, plantation d'arbres), intégré dans les enveloppes voirie des pôles de proximité et qui ont pour effet de rendre perméables des surfaces jusqu'alors en enrobé. Les montants mandatés en 2023 dans le cadre de ce volet renaturation représentent 1 836 614 €, pour une trentaine de sites, soit environ 58 % du budget total renaturation (contre 2 845 421 € en 2022, soit 40 % du budget renaturation). En outre, une réflexion a été engagée en 2023 sur la déminéralisation des pieds d'arbres, avec un travail en vue d'identifier les espaces qui pourraient être proposés pour mise en œuvre de ce projet en 2024 (voir encadré « Le volet renaturation en chiffres »).

Le volet renaturation

en chiffres

PÔLE DE PROXIMITÉ	COMMUNE (nombre de chantiers)	NOMBRE DE CHANTIERS	MONTANT TTC MANDATÉ 2023
PPPR	Bihorel (1) • Bois-Guillaume (3) • Darnétal (1) • Franqueville-Saint-Pierre (2) • Saint-Jacques-sur-Darnétal (1) • Saint-Léger-du-Bourg-Denis (1)	9	571 628 €
PPAC	Malaunay (1) • Notre-Dame-de-Bondeville (1) • Epinay-sur-Duclair (1) • Hénouville (1) • Sainte-Marguerite-sur-Duclair (1)	6	170 518 €
PVS	Caudebec-lès-Elbeuf (1) • Elbeuf (4) • Tourville-la-Rivière (2) • La Londe (1) • Moulineaux (1) • Grand-Quevilly (3)	12	796 591 €
PP2S	Petit-Quevilly (2) • Sotteville-lès-Rouen (2) • Saint-Étienne-du-Rouvray (1) • Oissel (1)	6	77 037 €
PPR	Rouen		1 220 840 €
TOTAL			2 836 614 €

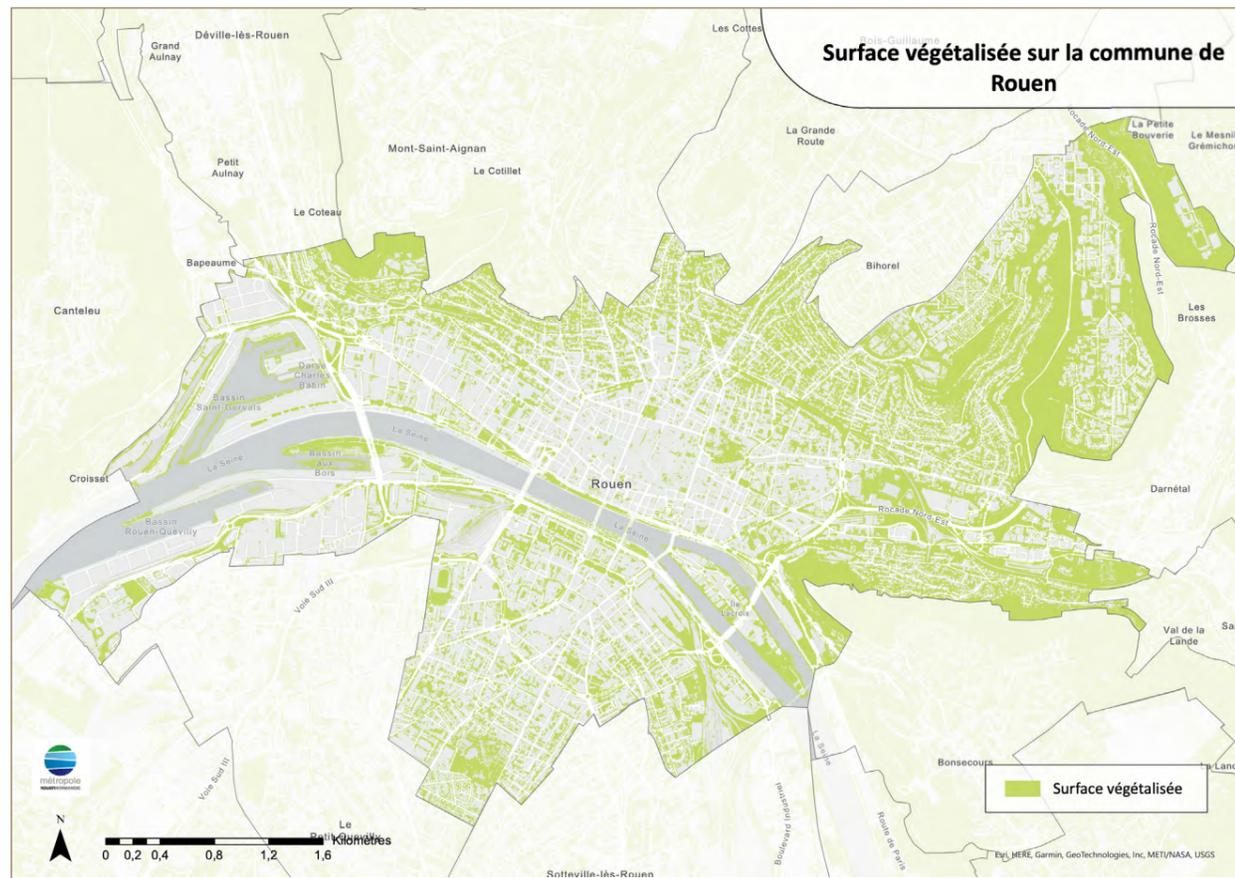


Des orthophotographies pour visualiser les paysages

Les orthophotographies sont des images aériennes ou satellitaires se présentant sous forme de dalles formant un pavage d'une zone de la Terre. Les géomaticiens de la Métropole Rouen Normandie ont conçu un programme pour récupérer, grâce au machine Learning, des images de la couverture végétale du territoire métropolitain à chacune des actualisations des orthophotographies de l'Institut Géographique National. On peut ainsi faire un état des lieux quantitatif de la surface de végétation, en particulier dans les secteurs urbains fortement minéralisés et imperméabilisés, et suivre l'évolution de la couverture végétale. En 2023, le millésime 2022 d'orthophotographie a été entièrement réalisé, avec les statistiques qui en découlent, enrichissant les données déjà recueillies pour 2015 et 2019.

Jardiner autrement

L'appel à projets « Jardiner autrement » permet d'accompagner les établissements scolaires qui souhaitent mettre en place un jardin potager. Quatre écoles ont été sélectionnées en 2023, et 10 actions ont été réalisées, pour 274 élèves sensibilisés. Sur la thématique jardinage et biodiversité, des animations grand public ont également été proposées dans le cadre de « Mon P'tit Atelier Cop21 », avec 32 actions pour 1 826 participants.



Les forêts métropolitaines

Les forêts métropolitaines, espace de régénération

Fin 2021, la Métropole était propriétaire de 91 ha disséminés sur 6 sites. En 2022 et 2023, elle a augmenté son patrimoine forestier, qui dépasse 200 ha, notamment du fait de l'arrêt d'un projet de zone d'activité à Cléon. Seuls 36 ha (2 sites) bénéficiaient d'un document de gestion durable. Des démarches sont engagées auprès de l'ONF pour établir un tel document sur ses autres parcelles. La Métropole entend aussi garantir l'approvisionnement de la filière bois locale et sécuriser en partie ses propres besoins en bois énergie pour ses réseaux de chaleur urbains. La Métropole a lancé en 2023 un appel à candidatures pour la régulation sylvo-cynégétique de ses forêts à Boos (nouvellement acquises). Selon une délibération de septembre 2023, les forêts métropolitaines vont intégrer le groupe de certification « FSC Vallée de Seine » mis en place par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande pour ses parcelles situées à Moulineaux et Bardouville/Anneville Ambourville.



Chantier forestier à Moulineaux

Suite à la coupe effectuée en 2022 sur la propriété de Moulineaux (coupe rase de 2,46 ha d'un peuplement d'épicéas dépérissant), une plantation a été réalisée avec des essences variées qui permettront l'installation d'un mélange de feuillus (chêne sessile et pubescent et bouquet d'autres feuillus).

Les Maisons des forêts

Les trois Maisons des forêts de la Métropole sont des espaces d'information et d'animation autour des forêts du territoire. Elles valorisent le patrimoine forestier exceptionnel de la Métropole, au travers d'expositions et de documentations, mais aussi et surtout par un programme d'activités à destination du grand public ou des scolaires et périscolaires (voir encadré « Maisons de la Forêt en chiffres »).

La fréquentation des Maisons des forêts en chiffres

Bilan 2023	Maison des forêts Saint-Etienne-du- Rouvray	Maison des forêts Darnétal	Maison des forêts Orival	Autres sites	Total
<i>(Chiffres 2022)</i>					
Nombre de visiteurs grand public (hors scolaire / périscolaire)	368 426	2927 2052	2684 2535	1008 937	6987 5950
Nombre d'animations ou d'ateliers proposés	18 32	91 93	30 36	23 25	162 186
Nombre « d'anniversaires nature »	10 7	48 56			58 63
Nombre de classes + groupes de centres de loisirs (dont classes)	99 dont 92 classes 102 dont 97 classes	145 dont 126 classes 146 dont 130 classes	22 dont 0 classe 15 dont 1 classe		266 dont 218 classes 263 dont 228 classes
Nombre d'enfants (scolaire / périscolaire)	2717 2890	4150 3957	1735 1432		8602 8279
Nombre total de visiteurs	3085 3316	7077 6009	4419 3937	1008 937	15589 14199

Rouen Capitale française de la biodiversité 2023



Métropole
Rouen Normandie

La Métropole Rouen Normandie a remporté le titre de Capitale française de la Biodiversité pour l'année 2023 lors de la 12^e édition du concours organisé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), Plante & Cité et les agences et collectifs régionaux pour la

biodiversité. Le thème de l'année était « Arbres et Forêts ». Les actions de préservation et de restauration du patrimoine forestier, bocager et arboré ont été particulièrement soulignées, récompensant ainsi les années de travail consacrées à la politique forestière de la MRN. La remise du prix a eu lieu en septembre 2023 au Pavillon des Transitions. En novembre de la même année, le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a organisé un colloque de restitution avec tous les lauréats de l'année.

Charte forestière de territoire

Le programme d'actions de la Métropole dans les domaines de la forêt est décliné dans une charte forestière de territoire établi pour la période 2021-2026.

Les opérations menées en 2023 visaient à :

- Sensibiliser et accompagner les porteurs de projet à la construction bois et aux matériaux biosourcés (hors bois). En mars 2023, l'ARPE, l'URCOFOR et Fibois Normandie ont lancé « Le Pacte bois et biosourcés normand ».
- Créer des panoramas et une offre d'hébergement en forêt.
- Réaliser ou réhabiliter des aménagements pour améliorer les conditions d'accueil dans les forêts domaniales. En 2023, le coût de l'entretien pour l'accueil du public dans le périmètre de la Charte forestière de Territoire s'est élevé à 276 677 € sous la maîtrise d'ouvrage de l'ONF. La Métropole contribue à hauteur de 75 % des dépenses engagées pour l'année 2022, soit 206 507 €. L'ONF apporte le reste des financements.
- Financer des projets sur la forêt. Trois porteurs de projets ont été soutenus : AGV VISITER pour des animations d'éducation à la nature (2 200 € TTC) ; l'association des Camps sur la comète pour la création d'un terrain d'aventure au bois des Anémones à Saint-Étienne-du-Rouvray (2 600 € TTC) ; la commune de Val-de-la-Haye pour la réhabilitation d'un sentier forestier (33 212 € TTC).



Forêt monumentale, 2^e édition

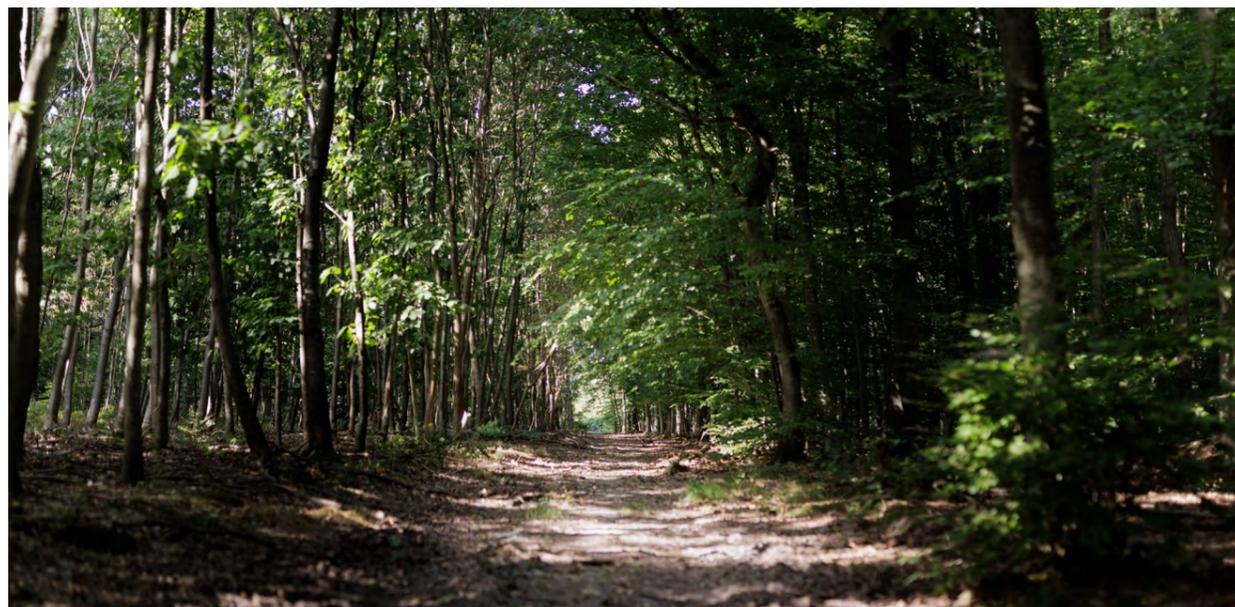
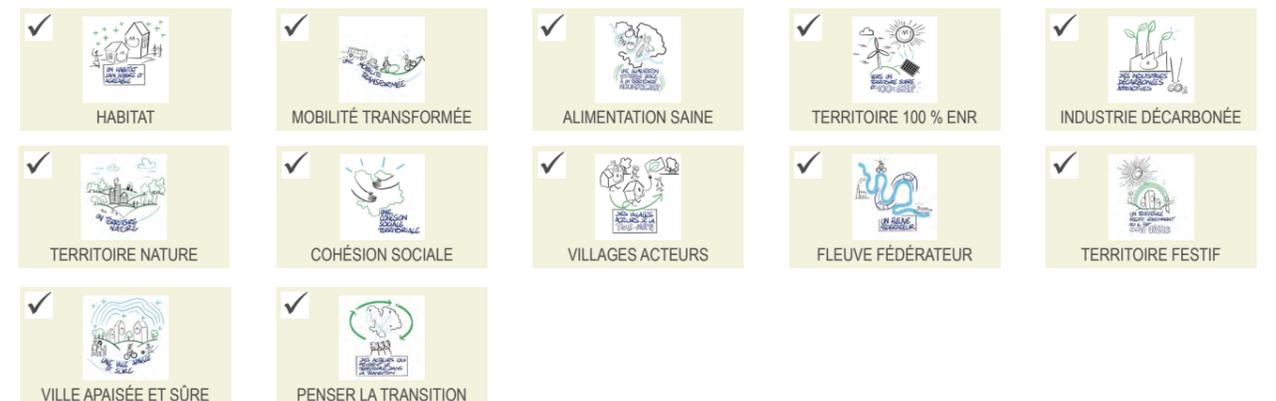
Avec 400 000 visiteurs sur 2 ans (2019-2021), la première édition de la « Forêt monumentale », parcours d'œuvres monumentales en forêt, à proximité immédiate de Rouen, avait rencontré un grand succès dans la forêt domaniale Verte. Cette manifestation artistique, qui s'appuie sur la collaboration de l'ONF (Office National des Forêts), reviendra de juin 2024 à l'automne 2026. Ce sera au tour de la forêt de Roumare — labellisée comme la forêt Verte Forêt d'Exception[®] — d'accueillir, sur 4 km, 12 œuvres éphémères, dont une créée par un artiste de la République tchèque, une réalisée en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur du territoire ainsi qu'une œuvre en matériau biosourcé permettant de valoriser la filière normande. S'y ajoutera pour cette 2^e édition une œuvre pérenne. La sélection a fait l'objet d'un appel à candidatures qui a mobilisé 326 participants du monde entier (plasticiens, designers, architectes...). L'année 2023 a été celle du choix. Une nouvelle charte graphique a également été conçue pour cette édition. Un éco compteur, posé 6 mois avant la manifestation et maintenu sur le site après le démontage des œuvres, permettra de quantifier l'influence de l'installation sur la fréquentation.

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)

DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, EAU, DÉCHETS, RÉSEAUX (E3DR)

Objectifs TSE :



4.2 Une cohésion sociale et territoriale d'Isneauville à Elbeuf

La solidarité impulsée par les politiques de cohésion de la Métropole s'exerce en direction des publics très divers : solidarité territoriale, solidarité intercommunale, solidarité sociale, solidarité générationnelle, solidarité internationale, égalité entre femmes et hommes, lutte contre les discriminations... Au regard de l'ensemble des missions réalisées, on constate que la solidarité n'est pas un vain mot et que l'établissement s'est doté d'outils pour la mettre en action, en accordant une attention aux plus pauvres, aux plus fragiles, aux plus éloignés de l'emploi, aux exclus du logement et de la santé. En œuvrant pour la mixité sociale, le renouvellement et le rééquilibrage, l'aménagement urbain et les grandes opérations d'équipement sont fédérateurs de différentes politiques conduites sur le territoire.

La Solidarité, socle de la cohésion

De l'attention aux jeunes en difficulté à l'appui à l'engagement étudiant, de la lutte contre les discriminations au partenariat avec des associations, la Métropole s'implique et soutient ceux qui s'impliquent pour faire vivre la solidarité et œuvrer à la cohésion sociale. Ci-dessous, petit panorama de différents dispositifs. Les indicateurs 2023 n'étant pas toujours disponibles, ce sont les données 2022 qui sont alors précisées.

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Le FAJ est destiné aux jeunes en difficulté afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Il peut apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. 643 jeunes ont été accompagnés en 2022. Au total, 970 subventions ont été accordées, pour un montant total de 292 000 €. Les aides à l'insertion représentent 56 % de l'enveloppe, les aides à la subsistance 44 %.

Créactifs

Le concours Créactifs soutient financièrement des projets de jeunes en lien avec les compétences de la Métropole. Les actions doivent s'inscrire dans la transition sociale et écologique et permettre aux jeunes de participer activement à la vie de la collectivité à travers des initiatives innovantes et éco-citoyennes. La session 2023 a attiré 11 candidats (4 femmes et 7 hommes) et récompensé 3 lauréats (2 femmes et 1 homme).



Engagement étudiant

En soutenant la plateforme Citizens Campus, favorisant l'engagement bénévole des étudiants, la Métropole entend mobiliser ce potentiel pour répondre aux besoins des publics les plus précaires. Treize établissements de l'enseignement supérieur travaillaient en 2023 avec l'association Citizens. 2 470 étudiants ont été touchés par les 22 actions réalisées, avec 110 heures de sensibilisation, formation et engagement. 44 associations ont été aidées.

Partenariat avec les missions locales

Les 3 missions locales du territoire accompagnent les jeunes sortis du système scolaire, avec ou sans qualification, dans la perspective de leur insertion professionnelle et sociale. En 2022, la Métropole participe à leur financement à hauteur de 6 %.

Contrat de ville

Le contrat de Ville (CDV) lie l'État, la Métropole et les communes, pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires, favoriser l'insertion de ces territoires dans la dynamique de l'ensemble métropolitain et renforcer la coordination des politiques sectorielles.

22 projets ont été subventionnés en 2023 dans ce cadre, dont 17 sont en convention pluriannuelle. Les 3 priorités identifiées sont la réussite éducative, l'emploi et la santé. 48 % des financements sont affectés à la réussite éducative (financement de coordinateurs de PRE), 28 % à l'emploi et au développement économique (financement des postes de référents emploi des communes), 16 % à l'accès aux droits (financement des MJD) et 8 % à la promotion de la santé.

Plan territorial de lutte contre les discriminations

La Métropole développe une approche intégrée de la lutte contre les discriminations, par sa prise en compte dans le Contrat de ville. Elle déploie en outre un programme opérationnel d'actions spécifiques. Les 10 projets soutenus en 2023 portaient sur des discriminations liées à 4 thématiques : l'origine, l'âge (notamment sur le public jeune), le public LGBT+, ainsi que celles observées dans le sport.

Prévention spécialisée

La prévention spécialisée est une action éducative qui vise l'insertion sociale des jeunes âgés de 11 à 25 ans, lutte contre les risques d'exclusion et soutient l'accès aux droits, à la santé, à la formation, à l'emploi, au logement, à la culture et aux sports.

En 2022 (chiffres non disponibles pour 2023), 1 538 jeunes de 11 à 25 ans ont été accompagnés sur le territoire de la métropole (dont 743 femmes), 883 jeunes accompagnés pour prévenir le décrochage scolaire, dont 236 femmes (24 %), 905 jeunes accompagnés sur la voie de la formation et de l'emploi, dont 218 femmes (24 %), 350 jeunes accompagnés afin d'éviter les conduites à risque, dont 86 femmes (25 %). 5 097 jeunes de 11 à 25 ans ont pu bénéficier en 2022 des actions collectives (53 actions menées).

Plan Égalité femmes / hommes

Le plan d'action EFH (Égalité femmes/hommes) se décline autour de 2 axes : développer une culture de l'égalité sur le territoire (25 actions) et favoriser l'égalité femmes/hommes dans les politiques métropolitaines (56 actions). Parmi les opérations soutenues en 2023, on notera :

- **Renouvellement des conventions pluriannuelles avec les associations CAPS (accompagnement des femmes victimes de violences), FAS (prise en charge des auteurs de violences conjugales), CIDFF76 (sensibilisation à l'égalité filles-garçons, accès aux droits, lutte contre les violences faites aux femmes)**
- **Culture : accompagnement de la 2e édition de l'observatoire pour l'égalité femmes/hommes dans les arts et la culture, porté par HF Normandie; participation aux journées du Matrimoine; groupe de travail sur la prévention en milieu festif, dont la prévention des violences sexistes et sexuelles (acquisition de protections de verres pour le 106 et le Zénith)**
- **Programme d'actions en lien avec la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : sensibilisation des publics jeunes et étudiants; campagne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les transports en commun**
- **Soutien à l'élaboration du premier festival écoféministe normand, prévu en 2024 à Rouen**

Mixité sociale et renouvellement urbain

Alors que la grande majorité des logements locatifs sociaux sont situés dans 10 communes de la Métropole et notamment dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV), le renouvellement urbain et les opérations d'aménagement et de construction de logements contribuent à renforcer la cohésion sociale et la solidarité. En outre, les nouvelles habitations répondent aux exigences énergétiques et environnementales.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), 3 lignes directrices guident la stratégie métropolitaine en matière de mixité sociale et de rééquilibrage du peuplement :

- **Programme de démolitions avec relogement préalable favorisant la mixité sociale**
- **Reconstitution d'une offre équivalente mieux répartie sur le territoire**
- **Programme de diversification de l'habitat dans les quartiers QPV**

La charte de relogement précise notamment qu'au moins 25 % des ménages doivent être relogés hors QPV et au moins 30 % des ménages doivent être relogés dans un logement neuf ou récent (moins de 5 ans). Sur les 164 logements réalisés en 2023, 59 % ont été effectués hors QPV et 17 % dans un logement neuf ou récent. En outre, le reste à charge a baissé en moyenne de 5 € par logement.

Un programme de démolition de 1 652 logements locatifs sociaux vétustes a été identifié. 714 seront réalisées hors QPV (ou « en diversification »), sur 5 quartiers et viseront des objectifs de sobriété énergétique, d'exemplarité architecturale ainsi que des exigences en matière de qualité d'habitat.

57 % des opérations pour la reconstitution du parc ont été engagées fin 2023. On compte notamment 568 logements démolis et 450 en cours (60 %), 767 logements requalifiés et 937 en cours (66 %), ainsi que 16 opérations d'aménagement public et de voiries démarrées, sur 24 au total, dont 7 sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. La reconstruction hors site de logements sociaux a été engagée financièrement en 2023 pour 38 logements au titre de la reconstitution de l'offre démolie.

Dans les quartiers NPNRU, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la programmation de la diversification de l'habitat a été notifié en mars 2023 aux bureaux d'études Adéquation et Ville En Œuvre. Quatre communes sont concernées :

Rouen (Hauts de Rouen et Grammont), Petit-Quevilly (La Piscine), Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf (quartier Arts et Fleurs-Feugrais) et Saint-Étienne-du-Rouvray (Château blanc) représentant près de 195 000 m² de fonciers dédiés à la diversification de l'habitat, avec près de 800 logements programmés, en majorité des logements individuels en accession libre et sociale.

Les grandes opérations d'aménagement

L'aménagement urbain est fédérateur des différentes politiques de la Métropole et de la Ville de Rouen. Pour gagner en cohérence et en efficacité, la Direction Aménagement et Grands Projets (DAGP) est un service commun à la commune et à l'EPCI, qui s'appuie sur 5 pôles de proximité (cf. chapitre « Une ville apaisée et sûre »). En 2023, il a réalisé 5 études urbaines (Balade du Cailly, Quartier de la Santé, Seine Sud, NPRU Rouen, quartiers Ouest de Rouen), mené 6 concessions d'aménagements pour la Ville de Rouen (Luciline, Centralité Châtelet NPRU) ou pour l'intercommunalité (Rouen Flaubert, E. Lemonnier, Le Halage, Sablonnière). Ces 2 derniers chantiers concernent des reconversions de friches et des travaux d'aménagement pour les 2 ZAC du projet Seine Sud, soit un total de 40 ha permettant d'accueillir des entreprises du territoire qui cherchaient à se développer ou à conforter leurs activités. Les objectifs d'emplois cumulés sur les 2 sites s'élèvent à 800 emplois. Le service est également responsable de 2 mandats d'aménagement (Bords de Seine, Gymnase Campus Santé). Enfin, il a participé à la modification du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) portant sur les évolutions en matière de risque naturel (votée en 2023) et aux ajustements qui ont fait l'objet d'un vote en février 2024.

Intégration et lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté, élaborée en 2018, la Métropole Rouen Normandie a contractualisé avec l'État. Les CALPAE (Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi), signées initialement pour la période 2020-2022, ont été prolongées en 2023. Pour la Métropole, le programme 2023 comprend 16 projets regroupés en 6 thématiques : Insertion, Égalité femmes/hommes, Santé, Prévention spécialisée, Mobilité, Lutte contre la précarité alimentaire.

Sur la durée de la CALPAE (4 ans, 2020-2023), les actions ont représenté un montant total de 4 177 960 €, dont 1 278 081 de financement de l'État pour la mise en place d'une vingtaine de projets. On peut citer la plateforme d'activités supports, développée avec des structures habilitées à encadrer jeunes et adultes dans un processus d'éducation, d'inclusion sociale ou d'insertion professionnelle. Trois chantiers éducatifs (pour 14 jeunes) et un chantier d'insertion ont été soutenus.

Inscrit dans la dynamique de la Stratégie nationale pour l'intégration des réfugiés, le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI), d'une durée de 2 ans, permet d'améliorer la vie des personnes réfugiées et étrangères (personnes bénéficiant d'une protection internationale et primo-arrivants) en impliquant les territoires où elles résident. La mise en œuvre s'appuie sur les acteurs de terrain dans les différents secteurs d'intervention (insertion professionnelle, formation, santé, accès aux droits, sport, culture). Les projets soutenus répondent à 4 priorités :

- L'amélioration de la coordination des acteurs
- Le soutien aux initiatives locales
- Le soutien aux professionnels et aux bénévoles
- Le développement de la capacitation des publics concernés

Fin juin 2023, on dénombrait 17 actions soutenues, pour le compte de 523 personnes, dont 441 bénéficiaires d'une protection internationale et 137 jeunes de moins de 25 ans. Les subventions s'élèvent à 478 517 € depuis le début du contrat.

La Stratégie Santé métropolitaine

La Stratégie Santé métropolitaine, adoptée en 2021, cible les populations en situation de précarité et les zones dont la démographie médicale est faible, contribuant ainsi à la cohésion sociale et territoriale. Elle se décline en 3 axes :

- Améliorer l'accès à l'offre de soins
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé
- Lutter contre la mortalité évitable

Afin de renforcer sa politique santé, la Métropole Rouen Normandie a souhaité s'engager, au côté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS) et de l'Assurance Maladie, dans un Contrat local de Santé pour une durée de 5 ans (2023-2028). Deux projets de maison de santé ont été financés à hauteur de 20 000 € chacun. L'un concerne Petit-Quevilly où l'accueil de professionnels de santé stagiaires sera privilégié afin de former de nouveaux acteurs susceptibles de s'installer sur le territoire métropolitain. L'autre, situé à Rouen, vise le renforcement des consultations liées aux victimes de violences conjugales.

La Métropole soutient aussi les réseaux de santé métropolitains et mène des actions de prévention et de promotion de la santé, notamment des formations de secours en santé mentale, pour 40 bénéficiaires. En 2023, 10 distributeurs de protections menstruelles gratuites ont été installés dans les locaux de structures qui accueillent un nombre important de femmes en situation de précarité menstruelle. Au titre du Ségur de la santé, 3 projets ont été aidés en 2023 pour un montant de 2 900 000 €, dont la reconstruction et la surélévation du bâtiment central CHU Charles Nicolle (2 500 000 €).

Améliorer l'accès à l'emploi

L'accès à l'emploi est un aspect important de la lutte contre la pauvreté et la précarité, et l'établissement public s'est investi en actionnant différents dispositifs, en initiant de nouveaux outils et en adhérant à des démarches parfois expérimentales.

L'application de la clause d'insertion dans les marchés publics de la Métropole et des communes membres — ainsi que ceux des maîtres d'ouvrage publics ou parapublics volontaires — a concerné 90 opérations, et 24 maîtres d'ouvrage différents. Elle a favorisé l'embauche de 290 salariés, pour un total 134 801 heures travaillées. L'unité clause sociale participe, aux côtés de la direction de l'achat public, à la mise en œuvre du SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables) sur le volet social.

Le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) permet d'améliorer l'accès à l'emploi en proposant des parcours individualisés. La Métropole a signé un protocole d'accord avec l'État, le Département de la Seine-Maritime et la Région Normandie, pour la période 2021-2027. La convention 2023-2025 liant le Conseil départemental, le Fonds Social Européen et la Métropole pour la réalisation et le financement du PLIE est en cours d'instruction. Au 31 décembre 2023, 1 080 personnes ont été accueillies et accompagnées depuis le 1^{er} janvier 2021, date de commencement du nouveau protocole. En 2023, 343 nouvelles personnes ont adhéré au PLIE. 43 % des personnes sorties du dispositif le sont pour un emploi durable ou pour une formation certifiante ou diplômante.

Vers un territoire zéro chômeur

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD), porté au niveau national par l'association du même nom, fait le pari qu'il est humainement et économiquement possible de mettre fin au chômage à l'échelle de territoires, en se fondant sur 3 convictions :

- **Personne n'est inemployable**
- **Ce n'est pas le travail qui manque**
- **Ce n'est pas l'argent qui manque**

Impliquée dans ce projet, la Métropole accompagne les 3 territoires volontaires en facilitant et coordonnant la mise en relation avec les partenaires institutionnels (Département, Région, État). L'établissement agit en complémentarité avec GRAPPE Normandie, déclinaison territoriale de l'association TZCLD. Cette démarche, qui s'appuie sur l'identification d'activités utiles au niveau local, contribue au rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi et à la satisfaction des besoins d'un territoire.

Solidarité territoriale

La Métropole a mis en place différents fonds de concours afin de soutenir les investissements de ses communes membres. Les sommes versées participent à la rénovation de bâtiments, contribuent aux économies d'énergie et à la végétalisation des espaces ou permettent de rendre le territoire plus sûr grâce à la vidéoprotection.

- Le FACIL (Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local) intervient à hauteur de 25 % pour appuyer les opérations d'investissement sur l'ensemble des 71 communes. Il valorise les projets qui apportent une plus-value sociale écologique particulière par une bonification de 25 % supplémentaire.
- Le FAGIP (Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines). Cette aide de 30 % du montant HT des travaux d'investissements pour les piscines communales dont les coûts de rénovations sont élevés.
- Le FAA (Fonds d'Aide à l'Aménagement) soutient l'investissement pour les 45 communes de moins de 4 500 habitants.

Les fonds de concours

en chiffres

Année	Nouveaux projets		Montant global attribué		Nombre de communes ayant déposé un dossier	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
FACIL	68	70	3 522 777 €	12 099 146 €	16	35
FAGIP	0	1	-	1 278 398 €	0	1
FAA	40	46	359 644 €	507 617 €	18	22
TOTAL	108	117	3 882 421 €	13 885 161 €	34	58

Solidarité internationale

Ouverte sur le monde, la Métropole participe à l'effort international pour soutenir les projets de développement (voir encadré « 1 % Eau et assainissement »), intervenir dans les situations de catastrophe ou accueillir les réfugiés (voir ci-dessus, CTAI).

L'aide d'urgence internationale permet à la Métropole d'être réactive en cas de catastrophe naturelle (séisme, inondations...), de crise humanitaire ou de guerre et de satisfaire aux sollicitations lancées par l'État, les ONG ou des associations. En 2023, elle s'est mobilisée à la suite de l'appel aux dons du fonds FACECO (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères). Elle a ainsi répondu présente lors du séisme du 6 février 2023, en Syrie-Turquie (10 000 €), lors du séisme du 8 septembre 2023 au Maroc (10 000 €) et lors de la tempête Daniel et de l'inondation du 10 septembre 2023 en Libye (10 000 €).

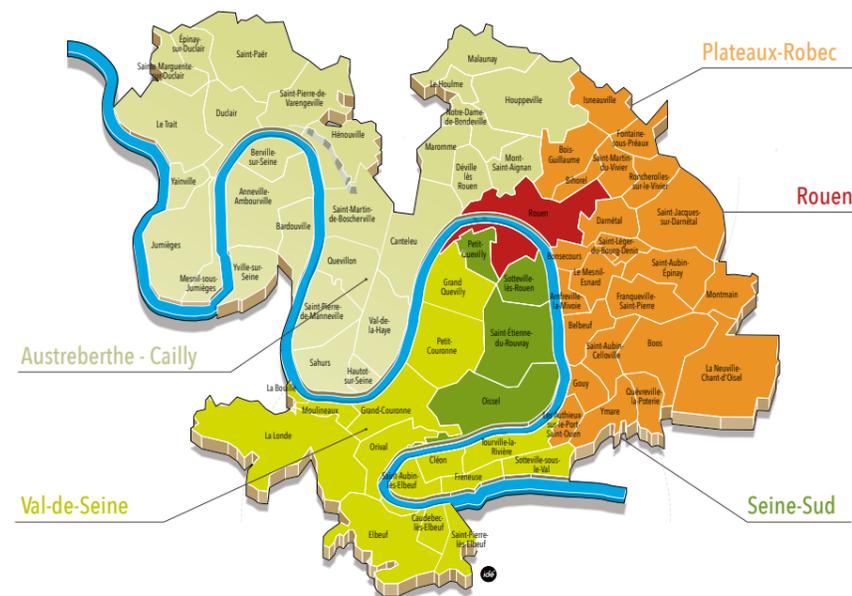
Le « 1 % Eau et assainissement »

Pour réaliser son « objectif de développement durable 6 », et faire en sorte que tous les habitants de la planète aient accès en 2030 à l'eau propre et à un réseau d'assainissement, l'ONU compte sur les contributions des pays riches. La Métropole Rouen Normandie prend sa part dans le cadre de sa politique de solidarité internationale. Avec le « 1 % Eau et assainissement », elle participe au financement de projets pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, en particulier à Madagascar, au Burkina Faso et au Sénégal, pour un montant annuel est de 58 000 €. En plus de ces financements initiés en 2021 ou 2022, de nouvelles aides ont été apportées à Madagascar, à Haïti et au Burkina Faso (phase 2). Au total, le périmètre couvre 89 623 bénéficiaires en 2023 (contre 26 000 en 2022).

Les pôles de proximité

en chiffres

Réalizations	Année	PPAC	PVS	P2S	PPPR	Total
		Austreberthe-Cailly	Val de Seine	Seine Sud	Plateaux du Robec	
Nombre de rétrocessions	2022	8	2	48	6	64
	2023	4	1	2	8	15
Nombre de DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)	2022	1 326	1 298	1 582	1 289	5 495
	2023	1 108	1 009	1 176	1 122	4 415
Nombre de cessions	2022	2	3	1	2	8
	2023	1	1	1	-	3
Nombre d'acquisitions	2022	11	-	3	4	18
	2023	5	-	4	8	17
Nombre de procédures en cours	2022	78	75	5	95	253
	2023	90	4	45	177	316



Des associations locales pour l'aide internationale

Depuis septembre 2021, la Métropole Rouen Normandie a inscrit la lutte contre les discriminations et les inégalités comme un axe majeur de sa politique de solidarité internationale. En 2023, elle a lancé un appel à projets pour soutenir l'engagement international des citoyens et des associations locales, tout en contribuant à la lutte contre les discriminations et les inégalités à l'échelle mondiale. Ces projets sont en accord avec les objectifs de développement durable des Nations Unies, notamment en matière de lutte contre les discriminations, d'égalité des genres, de santé et d'environnement.

Pour cette première session en 2023, la Métropole a alloué un budget de 30 000 € pour subventionner 5 projets. Ces projets sont destinés aux pays les moins avancés et aux pays en développement. Ils appuient des initiatives telles que la lutte contre la malnutrition à Madagascar, la formation à l'agroécologie au Sénégal, la scolarisation des enfants handicapés au Maroc, la création d'un commerce social et solidaire au Maroc, et l'amélioration des conditions de vie des pêcheurs au Cap-Vert. Ces projets sont portés par des associations locales qui ont reçu le soutien de la Métropole.

Solidarité entre territoires

Le bassin de vie rouennais, place portuaire maritime et fluviale et pôle urbain majeur de la vallée de la Seine, déborde les périmètres administratifs, renforçant les défis autour de l'organisation d'un territoire qui pèse un quart des emplois en Normandie. Les coopérations interterritoriales de la Métropole Rouen Normandie montent ainsi en intensité et s'expriment sur plusieurs niveaux. L'action combinée de l'agence de développement économique, de l'agence d'urbanisme et du Pôle métropolitain Rouen-Seine-Eure consolide les stratégies de développement et construit le fait métropolitain. Parallèlement, les travaux de l'Entente Axe Seine esquissent un récit à la grande échelle associant l'ensemble des territoires de Paris à la mer (voir ci-après, chapitre « Un fleuve fédérateur »).

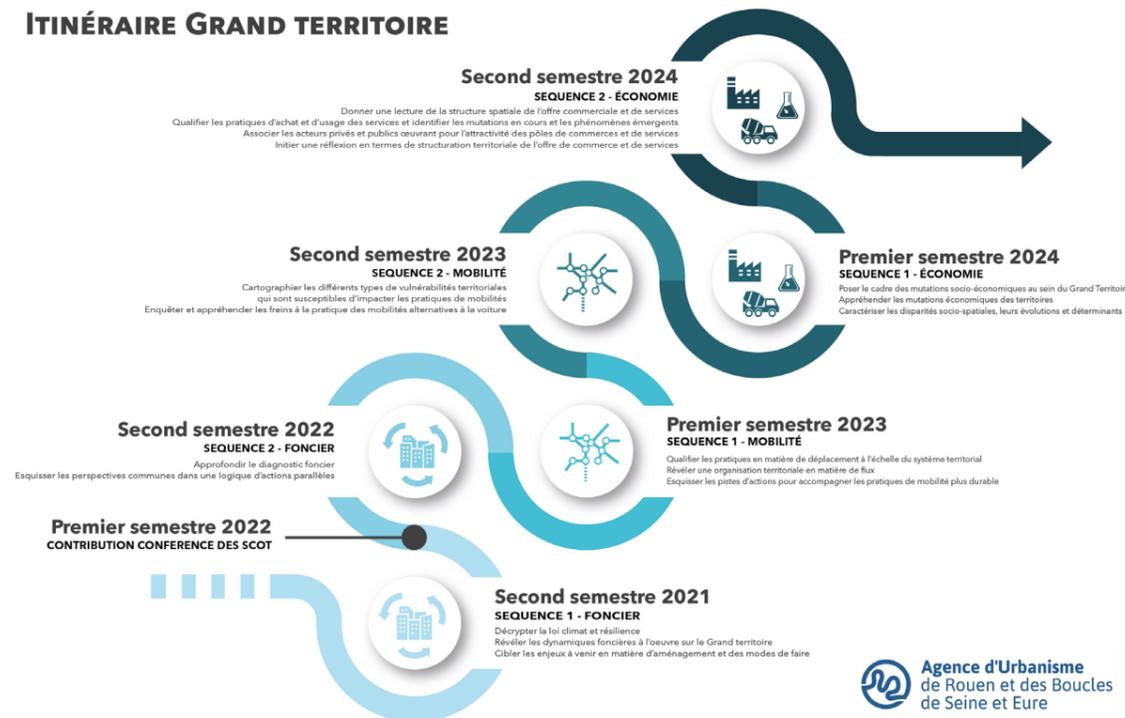
Interterritorialité – Alliance des territoires

La Métropole Rouen Normandie est engagée depuis bientôt 10 ans dans un travail de plus en plus dense autour du développement de la vallée de la Seine, débouché maritime et flu-

vial naturel et corridor portuaire de Paris à la mer, doté d'un réel potentiel économique, touristique et paysager. Apparue dans le cadre des travaux de l'AIGP (Atelier International du Grand Paris), au travers des propositions de l'architecte-urbaniste Antoine Grumbach, qui projette « la vallée de la Seine comme le cadre d'une grande métropole mondiale, où l'urbain et la nature seraient réconciliés, Paris, Rouen, Le Havre enrichissant cette région capitale de leurs identités propres », cette séquence nouvelle de développement a été consolidée par la nomination d'un délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine et la conclusion d'un Contrat de Plan Interrégional 2015-2020 (CPIER). Un nouveau Contrat de Plan Interrégional est d'ailleurs en préparation, précédé de l'actualisation du schéma stratégique de la vallée de la Seine, pour lequel la Métropole a déposé une contribution commune avec la Mairie de Paris, la Métropole du Grand Paris et la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. La construction d'une action publique à cette échelle a permis en outre de renforcer de nombreuses collaborations, notamment celle des agences d'urbanisme, de fédérer des initiatives et un discours partagé, esquisses d'une coopération plus profonde, qui paraît maintenant indispensable entre les EPCI le long de la Seine. Initiée formellement à partir de 2023, celle-ci devient de plus en plus tangible et concrète.

Par ailleurs, les récentes révisions des périmètres des EPCI, à travers les schémas départementaux de coopération intercommunale, facilitent les potentialités de coopération, en structurant le maillage intercommunal de part et d'autre de la Métropole. Celle-ci a ainsi entamé un dialogue avec les EPCI limitrophes en première couronne pour construire des collaborations et échanges sur des thèmes de coopération et de travail qui dépassent naturellement les frontières physiques institutionnelles (environnement, tourisme, déplacement...). Ce dialogue s'est notamment concrétisé par l'établissement d'une convention de coopération interterritoriale avec la Communauté de communes voisine Lyons-Andelle et l'ouverture de réflexions dans le cadre de l'Agence d'Urbanisme (Itinéraire Grand Territoire) associant les 6 EPCI adhérents. Une convention de partenariat avec la Communauté de communes Roumois Seine sur de nombreux champs (mobilité, planification, tourisme, agriculture) a également été initiée en 2022. La coopération avec la Communauté de communes Caux-Austreberthe, ouverte en 2021 à travers la création d'une Entente a permis de développer un certain nombre d'objectifs communs sur le thème des mobilités, en anticipation de la prise de compétence mobilités par la CCCA (lancement d'une ligne commune de co-voiturage Barentin-Rouen, création d'un tronçon de voie verte permettant de relier Duclair à Villers-Ecalles, dans le prolongement de la voie verte Le Trait-Yainville-Duclair, co-financement des études pôle d'échange multimodal Pavilly-Barentin, approche commune sur voie réservée co-voiturage ou BHNS sur A 150, etc.)

ITINÉRAIRE GRAND TERRITOIRE



En 2023, la CCCA et la MRN ont souhaité élargir le travail de coopération aux thématiques de la planification, en préfiguration d'une évolution future vers un SCOT commun après la révision en cours du SCOT de la Métropole, et aux enjeux agricoles et alimentaires.

Parallèlement, une comitologie technique dédiée, sur le thème du covoiturage, des aires de covoiturage et de la cartographie des P + R métropolitains, a été initiée par la Métropole avec l'ensemble des EPCI limitrophes, les Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime et la Région. Les premières réunions devaient être engagées en 2024 (partage de la donnée, évolution structurelle vers une logique de groupement de commandes sur grand bassin de vie, etc.). Sur le champ des mobilités enfin, un des grands axes de coopération et de réflexion porte sur les modélisations préalables à la labellisation de l'étoile ferroviaire rouennaise en tant que futur SERM (Service Express Régional Métropolitain). Ce travail réunit l'ensemble des partenaires (État, Région, SNCF Réseau) et les territoires potentiellement associés (Agglo Seine-Eure mais aussi CCCA).

Toutes ces démarches participent d'une même conviction : les coopérations peuvent sur certains thèmes renforcer les politiques publiques et participent ce faisant à part entière au projet métropolitain.

À signaler également, sur une maille plus large, l'initiative de la Métropole et de la CU Le Havre Seine Métropole, qui ont pris conjointement la décision de signer ensemble un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), outil créé par l'État pour soutenir les actions territoriales de transition, à la suite de la crise de la Covid19. Celui-ci prend pour objectif la neutralité carbone dès 2040, en mettant notamment le cap sur la mobilité décarbonée, le développement de l'hydrogène vert, la réhabilitation thermique des bâtiments, et la logistique fluviale.

Pôle métropolitain Rouen Seine-Eure



Engagé dès 2021 par les intercommunalités de l'époque, le Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure rassemble la Métropole Rouen Normandie et l'Agglo Seine-Eure, soit, après les fusions intervenues en 2019, près de 600 000 habitants et 131 communes, rurales et urbaines. Il a vocation à faciliter les démarches communes et les projets partagés sur trois thématiques : le développement économique, le tourisme-nature et les mobilités. Dans ces trois domaines, 2023 a permis des avancées :

- Poursuite du soutien aux pôles de compétitivité et filières : Cosmetic Valley, Polepharma, LSN, TES, NextMove, Normandie AeroEspace (NAE), Normandie Web Xpert (NWX) et Biomis G3. L'enjeu est d'appuyer les actions s'inscrivant dans la stratégie de développement économique définie, et non de financer les structures elles-mêmes. En 2022 et 2023, de nouvelles feuilles de route ont été rédigées, en distinguant l'échelle de l'année et la trajectoire de transformation du territoire vers une économie décarbonée.
- Règlement d'aide pour accompagner les socioprofessionnels à la labellisation Accueil Vélo.
- Incitation au co-voiturage, avec des dispositifs d'aide complémentaires des deux EPCI (121 646 trajets entre l'Agglo Seine Eure et la Métropole de septembre 2021 à août 2023, soit un tiers des trajets comptabilisés sur l'application Klaxit) et le lancement de Covoit'Ici Rouen Seine Normandie, entre Rouen et Val-de-Reuil (2 770 inscrits et 4 310 trajets depuis mars 2022).



- Développement des transports en commun régulier entre les deux EPCI, avec la création de la ligne E1 Gaillon — Saint-Aubin-lès-Elbeuf.
- Constitution d'un comité d'orientation stratégique unique pour le suivi de projets de développement ferroviaire, associant l'État, la Région Normandie, la Métropole et l'Agglomération Seine-Eure, SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gare & Connexions, le Syndicat Mixte Atoumod et l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (voir paragraphe « Interterritorialité » ci-dessus).
- Clôture du projet de développement 2021-2023 d'une filière de légumes en plein champ. L'année 2023 a été marquée par l'organisation de plusieurs rencontres d'acteurs. Des obstacles ont été identifiés mais les réunions et études ont jeté les bases d'une structuration future, notamment à travers l'Association AgriParis Seine, couvrant l'ensemble de l'axe Seine (voir encadré, chapitre « Un fleuve fédérateur »).

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (DGS), DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH), DÉPARTEMENT TERRITOIRES ET PROXIMITÉ (TP)

Objectifs TSE :



4.3 Des villages acteurs de la TSE

La Transition Social-Écologique (TSE) impulsée par la Métropole Rouen Normandie (MRN) génère des dynamiques dans les petites communes, qui s'engagent à leur tour. Articuler les orientations décidées à l'échelle de l'espace métropolitain et les actions menées au niveau communal renforce l'impact de cette politique sur l'ensemble du territoire

La Cop21, une dynamique pour les communes

La Cop21 Rouen Normandie en faveur de la lutte contre le changement climatique a conduit à l'Accord de Rouen pour le Climat, signé en novembre 2018 par 70 communes du territoire. Pour guider les villes vers la transition écologique, la Métropole a mis en place en 2022 les « conventions Cop21 ». Après un démarrage en 2022 avec 5 communes, ce sont 3 nouvelles communes qui ont signé en 2023 une convention Cop21, auxquelles s'ajoutent 6 conventions en cours d'élaboration. Au total 123 nouveaux engagements pour la Transition Social-Écologique participent à la transformation du territoire. Au cours de l'année 2023, les outils de communication (newsletter, plateforme notrecop21) ont été revus, et un référentiel des dispositifs et outils, structuré selon les 14 objectifs TES et régulièrement mis à jour, permet d'accompagner plus efficacement les acteurs.

Pour animer et impulser la dynamique Cop21, les services métropolitains accompagnent les municipalités dans leurs différentes démarches. Ils pilotent le réseau des communes labélisées « Climat-Air-Énergie » pour les aider à renouveler ou obtenir le label. Fin 2023, 13 communes étaient labélisées, 1 en cours de processus et 1 s'est retirée. Ils mènent avec le réseau une réflexion autour des 4 scénarios de l'ADEME pour l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Les communes sont également encouragées à suivre le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires et culturels. Le service public Énergies Métropole participe à l'animation et à la diffusion des bonnes pratiques sur tout le territoire, à travers l'Assemblée des communes, les ateliers maîtrise de l'énergie, le contrat chaleur renouvelable territorial, ou les formations des personnels en lien avec les habitants afin qu'ils deviennent relais du service public.

Duclair et Le Trait, lauréates « Petites Villes de Demain »

Le programme Petites Villes de Demain (PVD), lancé par l'État en 2020, s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité. Les moyens dégagés visent à conforter leur statut de cités dynamiques et les aider à répondre aux objectifs des transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques.

Lauréates de la labélisation PVD, les villes de Duclair et Le Trait, ainsi que la Métropole, impliquée dans le dispositif, ont signé en 2023 avec l'État une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Les villes de Rouen et d'Elbeuf, pivots du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), ont été associées à la démarche. Pour les villes signataires et la Métropole, l'ORT donne accès à des outils juridiques et fiscaux spécifiques dans trois domaines : habitat, commerce et urbanisme/foncier. Fin 2023, à Duclair, sur 25 actions inscrites dans l'ORT, 8 actions ont été réalisées, 13 actions sont en cours et 4 projets sont en maturation. Au Trait, sur 41 actions inscrites dans l'ORT, 15 actions ont été réalisées, 18 actions sont en cours et 8 projets sont en maturation.



DÉPARTEMENT TERRITOIRES ET PROXIMITÉ (TP)

Objectifs TSE :



4.4 Un fleuve fédérateur

La présence de la Seine structure l'activité, qui s'organise autour du fleuve : culture, loisir, habitat, économie, transport... Un nouveau rapport à la nature s'impose et les riverains s'approprient les quais et les rives. Le rôle fédérateur du fleuve s'exprime également à l'échelle plus large de la vallée de la Seine. Le projet de candidature de Rouen au titre de « Capitale européenne de la Culture » pour 2028, porté par la Métropole Rouen Normandie (MRN) et ses partenaires depuis plusieurs années, s'articule très pertinemment autour de l'axe séquanien. Au-delà de la candidature, qui n'a finalement pas été retenue par le jury fin 2023, perdure l'ambition de construire des actions culturelles en lien avec la Seine, de fédérer les énergies et de transformer le territoire et son image pour des décennies.

L'Entente Axe Seine

Pour la France comme pour l'Union européenne, l'Axe Seine est une évidence stratégique qui appelle une mobilisation exceptionnelle. C'est le sens de l'initiative conjointe prise par la Maire de Paris, le Président de la Métropole Rouen Normandie et le Président de la CU Le Havre Seine Métropole en février 2021 — bientôt rejoints par la Métropole du Grand Paris — et de la déclaration qu'ils ont rendue publique à cette occasion :

« Depuis dix ans, des réflexions importantes ont été lancées, des crédits significatifs apportés dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional sur la Vallée de la Seine (CPIER), une réforme majeure engagée à travers la fusion des Ports de la vallée de la Seine, qui permettra de porter une vision coordonnée à l'échelle des 3 territoires.

L'Axe qui lie Paris à la mer, par ses singularités, son histoire économique et industrielle, son potentiel naturel et paysager, est au cœur même des problématiques contemporaines de résilience.

L'Axe Seine, vallée-métropole réconciliant l'urbain et la nature et grand corridor logistique, incarné par nos 3 villes, est un enjeu majeur pour la France de développement économique, de renouveau industriel, d'affirmation de sa puissance portuaire, de rayonnement culturel, de résilience face aux enjeux climatiques. »

Régulièrement depuis cette date, les élus ont pris l'initiative de rencontres thématiques, permettant de dégager des axes concrets d'action commune. Ainsi, plusieurs propositions ont pu voir le jour :

- La création d'une SEM dédiée au développement des énergies renouvelables sur l'ensemble de l'Axe Seine (SEM ASER).

La Banque des Territoires et l'association Énergie Partagée sont également associées et participent à la gouvernance et au capital social. Elle est financée à hauteur de 7,97 M€ à 75 % par un collège public et 25 % par un collège privé. Constituée le 9 novembre 2022, la SEM ASER est présidée par Nicolas Mayer-Rossignol. Son directeur général Matthieu Dancre a pu au long de l'année 2023 étoffer son équipe (3 collaborateurs). La SEM ASER a pour objet, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales et participations, d'intervenir concrètement dans le développement et l'investissement de projets d'énergies renouvelables et de récupération. Elle a vocation à être un des principaux partenaires des projets des territoires de la vallée de la Seine sur son champ d'action, aussi bien des collectivités que des entreprises (voir aussi encadré dans le chapitre « Vers un territoire sobre et 100 % ENR »).

- Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) puis d'un appel à projets (AAP) sur la logistique fluviale urbaine. L'essor du fret fluvial constitue une opportunité majeure pour répondre au défi climatique et environnemental et contribue à diminuer le transport routier des marchandises. Les quatre collectivités ont lancé en avril 2022 avec Haropa Port et VNF un AMI afin de favoriser des solutions innovantes de livraison décarbonée du dernier kilomètre. Cet AMI, préparé par la Métropole du Grand Paris sur 34 sites, a connu un véritable engouement. À Rouen, il se concrétisera très prochainement par la création d'un nouveau service opéré par la société ULS au pied du pont Guillaume-le-Conquérant (voir aussi chapitre « Vers un territoire sobre et 100 % ENR »).



Des rencontres de l'axe Seine à l'Entente Axe Seine

La 3^e Rencontre « Quand les nouveaux paysages de la culture, du tourisme et du patrimoine rencontrent la Seine » à Rouen a donné lieu à de nombreuses propositions parmi lesquelles l'élargissement de Nuit blanche à Rouen et au Havre dès l'édition de septembre 2022 ou le lancement d'une mission en juin 2023 confiée à la chercheuse Anne Gombault (Kedge Business School) sur la définition de la stratégie de tourisme culturel et créatif de la Destination Seine.

La 4^e Rencontre de décembre 2022 a donné l'occasion de livrer un important plaidoyer pour la réalisation de la Ligne Nouvelle Paris Normandie. Le ministre Christophe Béchu s'est engagé, en réponse, à accélérer les études préalables permettant de préparer le dossier d'enquête publique pour 2026.

Lors de cette dernière Rencontre, les élus ont rendu public le projet d'Entente Axe Seine, formellement installée avec la première Conférence de l'Entente. Édouard Philippe a été désigné Président de l'Entente pour 2 ans. Anne Hidalgo en assurera la vice-présidente. 9 EPCI entre Paris et la mer ont fait connaître à cette occasion leur volonté d'adhérer à ce nouvel outil original de coopération. En 2023, les derniers EPCI complétant le linéaire entre Paris et Le Havre ont rejoint l'Entente Axe Seine qui fédère désormais 15 intercommunalités et la Ville de Paris autour d'un format inédit formant une continuité territoriale. La présentation de ce cadre original de coopération est intervenue en juin 2023 à l'occasion des 6^{es} rencontres qui se sont tenues à Rouen lors de l'Armada. Le 7 juillet 2023 enfin, était annoncée la création de l'association AgriParis Seine réunissant 7 collectivités du bassin de la Seine (voir encadré).

Tout au long de l'année 2023, plusieurs rencontres des DGS des collectivités membres ont été organisées, ainsi qu'un travail concret autour des différents groupes thématiques de l'Entente Axe Seine (transport fluvial, culture et tourisme, agriculture et alimentation durable, Gemapi — Biodiversité).



AgriParis Seine

Engagée en faveur d'une agriculture durable, tant périurbaine qu'urbaine, la Métropole a participé, avec la Ville de Paris, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Métropole du Grand Paris, le Département de Seine-Saint-Denis, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Nord de l'Yonne et Eau de Paris, à la création, en juillet 2023, de l'association AgriParis Seine. Celle-ci a pour mission principale de construire et structurer des filières agricoles durables afin de sécuriser des approvisionnements en produits locaux et de qualité, notamment grâce au levier de la restauration scolaire. La coopération sera le principe d'action fondamental de l'association.

Ce projet contribue à promouvoir une production biologique et à préserver la biodiversité en réduisant l'empreinte carbone de l'agriculture et de l'alimentation et en rationalisant la logistique alimentaire. Il mobilise l'ensemble des acteurs pour favoriser la transition agroécologique et participer au développement d'emplois non délocalisables.

Assises nationales du Fleuve 2023

Organisées par Entreprises Fluviales de France (E2F) et l'agence Ilago, avec le soutien de la Métropole Rouen Normandie, les premières Assises nationales du Fleuve se sont tenues en octobre 2023 à Rouen. Cet événement national, qui reviendra en 2025, vise à animer la réflexion et les échanges autour des multiples questions qui se posent à propos de ces réseaux qui ont façonné notre histoire et notre identité. La première édition, réunissant des experts, des associations, des acteurs engagés pour l'avenir des fleuves, était placée sous le thème de « l'imaginaire du fleuve et les enjeux d'aujourd'hui ». Chefs d'entreprise, élus, universitaires, représentants des institutions publiques et privées ont exploré les défis géopolitiques, économiques, environnementaux et sociaux liés à l'eau et aux fleuves qui traversent nos territoires. Après une ouverture par Nicolas Mayer-Rossignol et Didier Leandri, président délégué général d'E2F et une conférence inaugurale d'Erik Orsenna, les plénières ont rassemblé des personnalités de premier ordre comme Édouard Philippe, Pascal Berteaud, Stéphane Raison, Thierry Guimbaud, Baptiste Perrissin Fabert. Des sujets cruciaux ont été abordés, tels que la préservation de la biodiversité aquatique, la valorisation de l'économie locale grâce aux voies d'eau, et l'importance du fleuve en tant que patrimoine et destination touristique. En complément, les participants ont pu assister à des présentations de projets innovants soutenus



par des startups et des acteurs locaux, mettant en lumière les nouvelles solutions qui émergent pour un avenir plus respectueux de nos ressources en eau.

Le projet Rouen Seine Normande 2028

Chaque année, le titre de « Capitale européenne de la Culture » est décerné à deux villes, dans deux pays de l'Union européenne, selon une liste chronologique préétablie. En 2028, il s'agira de la France et de la République tchèque. Dès 2018, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée avec la Ville de Rouen pour lancer la candidature de Rouen, impliquant dans la démarche la Région Normandie, les Départements de Seine-Maritime et de l'Eure et l'Agglomération Seine-Eure, membres fondateurs de l'association Rouen-Normandie 2028 - Capitale européenne de la Culture, qui a porté la candidature jusqu'à la décision du jury final, en décembre 2023. La MRN a accompagné très fortement l'association et a versé une subvention de 660 000 € en 2023. Autant le rappeler d'emblée, c'est finalement le projet de Bourges qui a été choisi, mais l'année 2023 a été intense et cruciale pour l'équipe, qui a su mobiliser autour d'elle de nombreux acteurs culturels, politiques, institutionnels. Tout s'est joué cette dernière année (voir encadré « Calendrier »). La rédaction du deuxième « bidbook », ou dossier de candidature, représentait un enjeu décisif : 100 pages pour convaincre, 100 pages pour incarner 5 années de travail, 100 pages pour rendre vivantes les valeurs, les ambitions et un contenu artistique à haute valeur de transformation territoriale. Alors que le premier volet exposait des idées, le second avait la force de la preuve : exemples, précisions, mobilisations. Les autres temps forts (visite du jury et oral) ont rythmé le travail de l'équipe, tendue jusqu'au bout. Mais on retiendra qu'au-delà de ces rendez-vous imposés, 2023 a aussi offert un avant-goût de ce que pourrait être la Normandie en 2028. C'est ainsi que 10 projets-prototypes ont permis de tester les méthodes, les techniques de mobilisation et les concepts présentés dans le dossier de candidature. Il s'agit soit de projets autonomes, intégrés comme prototypes de Rouen Seine Normande 2028 et soutenus financièrement,

ou valorisés via les canaux de communication, soit de projets auxquels l'association a participé pour appuyer et encourager la création, soit de projets initiés directement par l'association. Le dossier de candidature affichait la volonté de privilégier la rencontre et le dialogue, l'année 2023 en a été aussi une préfiguration, notamment à travers l'Assemblée de Seine, espace de dialogue, de coopération et de co-construction ouvert aux habitantes et habitants du territoire, entre Vernon-Giverny et Le Havre-Honfleur. À la fin de l'année 2023, elle comptait plus de 340 membres, qui ont été invités à s'impliquer dans le processus de candidature. Deux plénières se sont déroulées en 2023, le 11 mai et le 6 octobre. Les groupes de travail, réunis à plusieurs reprises en ateliers, ont également incarné cette volonté de rencontre et de dialogue, et ont nourri le second dossier sur les différentes thématiques qu'ils ont abordées (Transition écologique ; Roman Fleuve ; (Re)sources ; Bienvenue ; Chambre avec Vue).

En amont de la remise du dossier de candidature final, une trajectoire budgétaire métropolitaine à l'horizon 2038, associée à celle de la Ville de Rouen, a été proposée au Conseil Métropolitain le 25 septembre 2023. Cohérente avec les ambitions poursuivies, elle reflétait les engagements en termes de développement culturel. Elle portait une estimation des crédits affectés aux dépenses culturelles de la Métropole sur les 15 prochaines années en cas de désignation de Rouen, soit un doublement du budget entre 2022 et 2038. La délibération mentionnait également des engagements financiers pour la culture en cas de non-sélection de Rouen en tant que Capitale européenne de la Culture (+ 50 % entre 2022 et 2038..



Rouen Seine normande 2028 : Calendrier 2023

02/01/2023 Dépôt du bidbook 1. Pour immortaliser ce moment, un film a été réalisé pour l'occasion, un dossier qui prend le train, qui écoute la Seine, qui découvre les colonnes de Buren puis s'engouffre au ministère de la Culture.

Premier oral devant le jury européen

02/03/2023

03/03/2023 Résultats du premier tour à l'Institut National du Patrimoine à Paris et à Rouen au Mix où sont réunis les amis de la candidature. Rouen est le premier nom cité. Le premier défi est relevé. Le marathon continue...

04/11/2023

Remise du 2^e bidbook. Nouveau dépôt, nouveau film : le dossier de candidature émerge de la Seine, puis de main en main, de l'aval vers l'amont, remonte le fleuve, ses méandres. Le slogan Time to meander devient un impératif.

08/12/2023

Journée de visite du jury, préparée avec minutie tout au long de l'été et jusqu'à la dernière seconde. Incarner un récit, une dynamique, ponctuer les temps forts de propositions artistiques comme autant de moments suspendus.

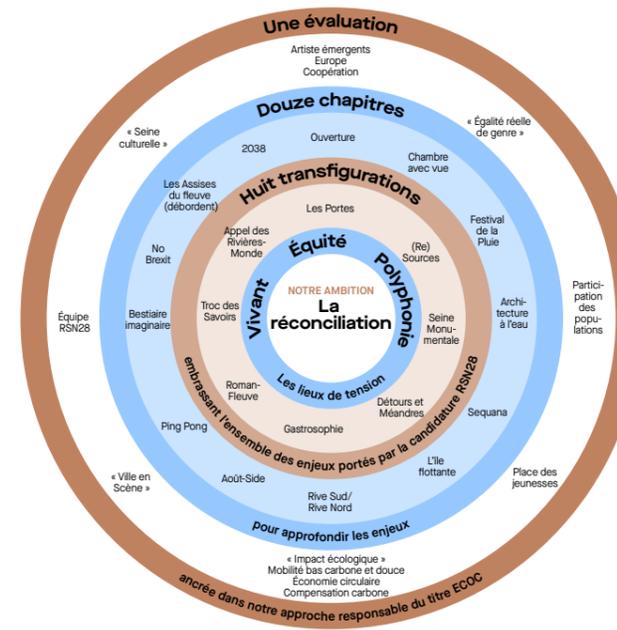
12/12/2023

Oral de sélection.

13/12/2023

Annnonce des résultats au ministère de la Culture et en duplex au Musée des Beaux-Arts ; sélection de Bourges en tant que Capitale européenne de la Culture

Une stratégie et des outils au service de la réconciliation



Fédérer et mobiliser autour du projet... et au-delà ?

Avec la Seine comme axe central, le projet s'est voulu fédérateur à bien des égards. Sur le plan spatial, il irrigue une zone qui suit le fleuve, de Vernon-Giverny au Havre et à Honfleur. Pour ce qui est des collectivités embarquées, il a rassemblé, autour des fondateurs et partenaires historiques (voir ci-dessus), huit intercommunalités de la vallée de la Seine. La candidature s'est aussi appuyée sur un réseau de villes européennes construites sur un fleuve. Au-delà des acteurs institutionnels, Rouen Seine Normande 2028 a voulu entraîner dans son sillage les habitants, les artistes, les entreprises, les associations, le monde culturel et de nombreux acteurs du territoire, qui ont exprimé leur volonté de travailler ensemble. Ils ont partagé l'ambition de métamorphoser cet espace grâce au levier que constitue le label « Capitale européenne de la culture », avec la même conviction que la culture peut réconcilier la nature, la science et l'humain. Cette mobilisation, soutenue par une communication qui a su refléter l'ampleur de ce projet fédérateur, beaucoup espèrent la voir perdurer au-delà de la décision — bien sûr décevante — du jury. Même sans le label, Rouen 2028 réussirait ainsi son pari : insuffler l'enthousiasme et transformer durablement le territoire et son image à travers la culture.

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (DGS)
ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028

Objectifs TSE :

✓  MOBILITÉ TRANSFORMÉE	✓  ALIMENTATION SAINE	✓  TERRITOIRE NATURE	✓  COHÉSION SOCIALE	✓  FLEUVE FÉDÉRATEUR
✓  TERRITOIRE FESTIF	✓  PENSER LA TRANSITION			



**Développer un
cadre de vie
dynamique
et inclusif**

5

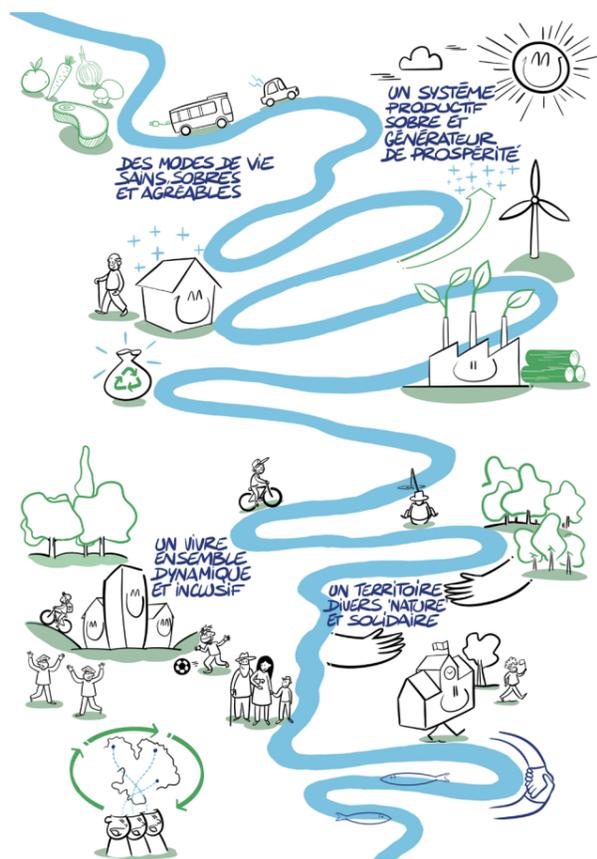
5 Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

Concertation et planification

Pour prévoir le cadre de vie de demain en répondant aux objectifs de Transition Social-Écologique (TES), la Métropole Rouen Normandie s'appuie sur des documents-cadres votés en conseil communautaire : le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il est apparu important de renforcer la concordance entre ces différents documents réglementaires d'aménagement et de planification, et les élus métropolitains ont validé fin 2022 la révision de l'ensemble de ces textes, pour fondre le SCOT et le PCAET dans un schéma unique, le SCoT-AEC. La démarche d'élaboration de ce nouveau schéma a elle-même évolué, avec la volonté affirmée de rapprocher les politiques publiques des habitants, de les impliquer davantage, en amont, dans les décisions qui les concernent et de favoriser la participation et la co-construction citoyenne. Pour appuyer ses ambitions et surveiller la progression de la trajectoire par rapport aux objectifs, l'établissement se dote d'outils pour mesurer l'empreinte carbone de ses activités ou l'impact du réchauffement climatique sur le territoire.

Des plans et schémas au service de la transition sociale écologique

L'ensemble des thématiques retenues dans les 14 objectifs de Transition Social-Écologique (dits Objectifs TES) définis par la Métropole se retrouvent au cœur de la planification. Le défi majeur de l'élaboration d'un nouveau SCoT-AEC (Schéma de Cohérence Territoriale – Air-Énergie-Climat) et de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) consiste à transcrire dans ces documents les ambitions de la Métropole en matière de TES et d'y intégrer les orientations des grands textes nationaux (Loi Climat Résilience et objectif « Zéro Artificialisation nette » ou ZAN). Articuler le nouveau schéma avec les différents plans, programmes, ou champs d'action nécessite de mettre à plat l'ensemble des politiques métropolitaines en veillant à leur compatibilité avec les projets du territoire et les 14 objectifs TES (voir encadré « Documents de Planification, » ainsi que les chapitres « Un territoire nature », paragraphe « La planification urbaine au service de la transition écologique » et « Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition », paragraphe « Agir en partenariat pour la Transition Social-Écologique »).



Documents de planification

Document	Sigle	Date	Étape	Remarque
Schéma de Cohérence Territoriale	SCoT	2015	Adoption	Révision en cours > SCoT- AEC
Plan Climat Air Énergie Territorial	PCAET	2019	Approbation	Révision en cours > SCoT- AEC
Plan Local d'Urbanisme intercommunal	PLUi	2020	Adoption	Révision en cours > SCoT- AEC
Schéma de Cohérence Territoriale Air-Énergie-Climat	SCoT-AEC	décembre 2022	Délibération de prescription de l'élaboration	« SCOT valant PCAET » : englobe SCoT, PLUi et PCAET
Règlement Local de Publicité	RLPi	novembre 2019	Délibération de prescription de l'élaboration	
Règlement Local de Publicité	RLPi	2023	Enquête publique	Approbation prévue en 2024
Charte de la biodiversité		2021	Adoption	
Charte forestière des territoires		2021	Adoption	

Les étapes vers l'élaboration d'un SCoT-AEC

- Choix d'un SCoT-AEC (décembre 2022)
- Définition et validation du process d'organisation pour conduire le dossier
- Gouvernance technique & politique
- Choix de mise en place d'une convention citoyenne
- Structuration des cahiers des charges pour l'élaboration du SCoT-AEC et la révision du PLUi
- Préparation des cahiers des charges des marchés à passer
- Lancement de différentes démarches environnementales nécessaires à l'élaboration du SCoT-AEC et la révision du PLUi
- Préparation des délibérations de prescription

Des citoyens engagés dans la démarche participative

Le service « Participation et citoyenneté » répond aux attentes croissantes des habitants, des acteurs de la société civile, des communes et des responsables de la Métropole en matière de démocratie participative. L'année 2023 a été marquée par plusieurs initiatives significatives :

- définition d'une charte pour encadrer les démarches participatives (voir encadré) ;
- accueil des rencontres européennes de la participation citoyenne (voir encadré) ;
- installation d'une Convention citoyenne des transitions ;
- définition d'une stratégie de concertation pour l'élaboration du projet de territoire en vue de la révision du SCoT-AEC/ PLUi ;

5 Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

- constitution d'un groupe citoyen pour la préfiguration d'une instance de dialogue autour des risques ;
- concertation multilingue auprès des bénéficiaires du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) ;
- refonte du site JeParticipe (61 000 visites et 186 000 pages vues en 2023) et création d'une nouvelle identité pour toutes les démarches participatives ;
- plusieurs concertations sur différents dossiers en cours (Seine à vélo, charte de la logistique urbaine, requalification du pont Boieldieu, Saint-Sever Nouvelle gare).

Instance consultative auprès du Conseil métropolitain, composé de 72 femmes et 72 hommes, le Conseil de développement durable (CDD) a poursuivi ses travaux autour de la tarification solidaire, l'évaluation du PCAET et la contribution au projet Flaubert (voir encadré). Ses membres ont réalisé 42 533 heures bénévoles, assisté à 36 réunions et une assemblée plénière et remis 3 rapports aux élus.

Une charte pour la participation citoyenne

La Métropole Rouen Normandie a adopté en décembre 2023 une Charte de la Participation citoyenne, conformément à la Loi « Engagement et proximité » de 2019. Co-construite avec les élus et les habitants, elle vise à promouvoir une démocratie plus ouverte et reconnaît l'importance de la participation dans les politiques publiques. Une consultation en ligne et des séquences de travail d'intelligence collective ont permis d'élaborer ce document. La charte identifie un socle de valeurs, énonce les principes et les règles du dialogue, explicite les droits des citoyens — et notamment la possibilité de proposer des sujets à discuter — et définit les méthodes et les moyens pour mettre en œuvre une concertation. Cette initiative reflète l'engagement de la Métropole en faveur d'échanges avec les habitants prenant en compte la diversité et l'inclusion, en particulier dans les décisions liées à la Transition Social-Écologique.

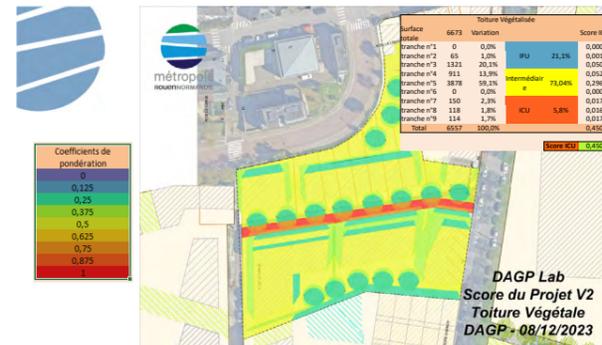
Rencontres européennes de la participation à Rouen

La 7^e édition des Rencontres européennes de la participation s'est tenue à Rouen du 26 au 28 juin 2023. Organisée par le think tank Décider ensemble en collaboration avec la Métropole Rouen Normandie, elle a réuni 1 200 personnes engagées dans la participation citoyenne et la concertation. Sous le thème « La participation au cœur des défis des territoires », l'événement a exploré les moyens de construire des territoires résilients grâce à la collaboration citoyenne. Les discussions ont porté sur des enjeux clés tels que l'inclusion, la gestion des risques et le lien entre culture et participation. Les visiteurs et auditeurs ont activement pris part à la manifestation, contribuant à façonner les récits de la participation citoyenne de demain. Ces rencontres ont attiré des représentants de nombreuses grandes collectivités françaises (régions, départements, métropoles, villes). Ces 3 journées ont été ponctuées par une soixantaine de temps d'échanges, en particulier des ateliers en petit comité et des sessions de co-construction et d'intelligence collective. La Métropole a profité de l'occasion pour organiser le tirage au sort des 100 membres de la Convention Citoyenne sur le projet de territoire 2050.

Mesurer pour agir

Un outil pour lutter contre les îlots de chaleur

Dans le cadre de l'opération collective de l'ADEME « Territoires résilients et de coopération », la Métropole Rouen Normandie souhaite renforcer la résilience aux crises environnementales qu'elle rencontre en période estivale, telles que les canicules ou la pollution de l'air. La réalisation de cartographies de température de surface a révélé des zones sujettes aux îlots de chaleur, mais leur échelle limite leur utilité pour des aménagements précis. Pour répondre à ce besoin, la Métropole a formé 13 agents à la solution « score ICU », développée par la société E6 Consulting et testée dans les Métropoles de Bordeaux et de Lyon. Cette méthode permet de répertorier les zones en 9 classes de chaleur (de la plus fraîche à la plus chaude) et d'attribuer une note aux installations mises en place en fonction de l'amélioration — voire de la dégradation — ap-



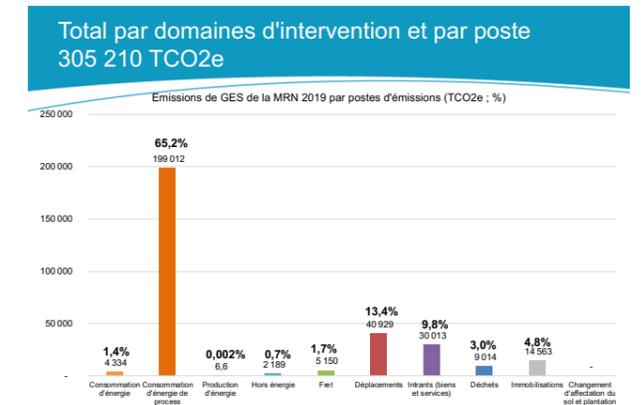
portée vis-à-vis du confort thermique. Ce sera un outil d'aide à la décision, à la fois sur les zones où il faut intervenir en priorité, et sur le choix des aménagements à réaliser pour lutter contre les îlots de chaleur et la surchauffe urbaine.

Un bilan carbone sur l'ensemble des activités de MRN

Dans le cadre du renouvellement du label climat-air-énergie (CAE), délivré par l'ADEME, une actualisation du bilan carbone « patrimoine et services » de 2015 de la Métropole Rouen Normandie a été engagée mi-2022 et s'est terminée en 2023. Elle porte sur l'année 2019. Il s'agit d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre générées directement ou indirectement par les activités de l'EPCI (notamment énergie, transports, gestion des déchets, etc.). Les résultats montrent que les émissions s'élèvent à environ 305 200 tonnes équivalent

CO2 en 2019, soit 142 teqCO2 par agent. La consommation d'énergie pour les process (réseaux de chaleur, incinérateur, eau et assainissement) représente 65 % du total. Pesant 13 % des émissions, le transport (trajet domicile-travail, déplacements et visites professionnels, compétence transport, etc.) est le deuxième poste. Ce bilan carbone 2019, dont le périmètre est plus complet que celui réalisé en 2015, n'a pas pu être comparé au précédent, mais pose les bases pour une nouvelle actualisation, prévue en 2024 (portant sur les activités et services de l'année 2022).

Le Bilan carbone de la Métropole en chiffres



DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS) DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

Objectifs TSE :

- HABITAT
- MOBILITÉ TRANSFORMÉE
- ALIMENTATION SAINTE
- MOINS DE DÉCHETS
- TERRITOIRE 100 % ENR
- INDUSTRIE DÉCARBONÉE
- PLEIN EMPLOI
- TERRITOIRE NATURE
- COHÉSION SOCIALE
- VILLAGES ACTEURS
- FLEUVE FÉDÉRATEUR
- TERRITOIRE FESTIF
- VILLE APAISÉE ET SÛRE
- PENSER LA TRANSITION

5.1. Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre

La culture, le sport, le tourisme, les richesses du patrimoine, l'enseignement supérieur et la recherche participent à l'attractivité et au rayonnement du territoire métropolitain. Les grands événements et les succès des équipes phares renforcent sa notoriété. L'animation, la programmation culturelle et sportive, les manifestations festives et les espaces de loisirs aménagés lui confèrent une réputation de lieu où il fait bon vivre. La forte présence étudiante y contribue. Culture, sport et enseignement supérieur sont aussi des domaines où se jouent l'inclusion sociale, l'égalité femmes-hommes, l'innovation et la mise en œuvre de la transition écologique. La Métropole Rouen Normandie soutient les projets d'intérêt communautaire et s'implique aux côtés de nombreux partenaires pour favoriser une dynamique participative. La mobilisation autour de la candidature au titre de capitale européenne de la culture a représenté en quelque sorte un concentré de tous les enjeux de cette thématique.

La Métropole Rouen Normandie accompagne les grands événements

En 2023, l'agglomération dans toutes ses composantes — élus et habitants, agents publics et acteurs associatifs, professionnels et citoyens, Association Rouen-Normandie 2028 et multiples porteurs de projets — s'est mobilisée dans l'espoir d'organiser sur son territoire une série de manifestations dans le cadre de la Capitale européenne de la Culture. Même si la candidature de Rouen n'a finalement pas été retenue par le jury, cette adhésion collective a porté ses fruits, une dynamique s'est créée, des idées seront réalisées et le budget culture de la Métropole a été revu à la hausse (voir le chapitre « Un Fleuve fédérateur »).

Qu'ils soient culturels ou sportifs, les grands événements sont nombreux dans l'agglomération : festivals, meeting, championnats, salons, rassemblements divers... Autant de moments festifs qui participent au rayonnement de la capitale normande. La Métropole accompagne leurs organisateurs dans une démarche éco-responsable, pour favoriser la réduction des ordures, le tri des déchets et la limitation du plastique. Elle l'a fait en 2023 pour l'Armada, événement majeur de l'année, mais aussi pour 87 rencontres au total, via le dispositif « Éco-manifestation » (voir le chapitre « Moins de déchets »).

Armada 2023, une animation quotidienne

La Direction de l'Information et de la Communication externe (DICE) s'est impliquée dans la réussite de l'Armada 2023 en organisant diverses actions événementielles sur les 10 jours de la manifestation. On peut citer le village Guinguette conçu par l'atelier Lucien avec des équipements de détente et des animations quotidiennes, ainsi que 10 concerts sur scène, notamment des soirées avec Just Dance et The Voice, qui ont connu un vif succès. Des activités participatives ont été proposées les week-ends et mercredis (fabrication de drapeaux, initiation hip-hop, spectacles). Les 2 manèges installés ont fait le plaisir des plus petits. La fresque de 70 m à colorier a attiré tous les âges. Elle est devenue emblématique de la présence de la Métropole pour ce grand rassemblement. La Calypso a transporté 3200 passagers lors de 115 croisières. Les réseaux sociaux ont été mis à contribution. Une Cleanwalk a été organisée pour promouvoir l'engagement de la Métropole en faveur d'une Armada responsable, et des opérations ludiques telles que « Où est Charlie » ont rencontré un beau succès. Des événements comme un Cosplay, un Instameet, et un challenge digital ont renforcé la présence en ligne de la manifestation et ont suscité une large participation et une interaction positive avec le public. (voir aussi, dans le chapitre « Moins de déchets », la démarche « Zéro plastique » mise en place dans le cadre de cet événement).



Graines de Jardin, la fête des plantes

Le festival Graines de Jardin est une fête organisée fin mai par la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen au Jardin des plantes de Rouen, labélisé jardin botanique de France. Sous la thématique des jardins gourmands, l'événement a attiré en 2023 plus de 40 000 passionnés.

Installés dans les allées, plus de 110 exposants, professionnels et associations, ont proposé leurs produits et leurs services. Un vide-jardin a également permis à plus de 50 particuliers d'échanger ou vendre des plantes et matériaux à petit prix. L'expertise des jardiniers de la Ville de Rouen a été mise en avant à travers des conseils et des activités ludiques sur le thème de l'année : feuilles, racines ou encore tiges et écorces comestibles ! Des animations variées ont été proposées pour tous les âges, incluant des spectacles et des ateliers créatifs.

En collaboration avec la direction de la Solidarité, deux chantiers éducatifs ont permis d'associer des jeunes à l'organisation du festival, pour la pose de banderoles sur les grilles du jardin et l'installation de barrières, tables, et chaises.



La culture partout, pour toutes et tous...

La politique culturelle métropolitaine concourt à l'émancipation des citoyens et à la cohésion sociale, à l'accompagnement et à la structuration des opérateurs artistiques et culturels, ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité du territoire. La Métropole s'appuie sur des compétences propres, et agit en complémentarité de celles de ses communes membres et des institutions publiques (autres EPCI, Département, Région, État). Outre son apport financier, l'implication de l'EPCI est destinée à créer des synergies et une dynamique de travail en réseau.



La politique culturelle métropolitaine est définie par un document-cadre de 2022, dont le mot d'ordre est « Culture pour toutes et tous » et « Culture partout ». Le document précise entre autres les critères pour qu'une activité ou un équipement soit jugé déterminant pour l'intérêt communautaire. On notera, parmi ces critères : diversité des publics, mise en œuvre de la transition écologique, rayonnement, qualité de la programmation, travail de médiation, projet innovant, détention d'un label national, partenariat avec le territoire...

En juin 2023, le Conseil métropolitain a adopté les grandes orientations stratégiques culturelles 2023 – 2038, « Une culture à l'ère des transitions ». Elles mettent l'accent sur l'ancrage territorial plutôt que l'événementiel, la relation durable plutôt que le consumérisme, la coopération plutôt que la compétition. Elles ont vocation à inspirer les communes et l'ensemble des acteurs, invités à conduire leur politique culturelle selon 3 axes : la transition écologique, la diversité culturelle et la coopération.

Le document-cadre de 2022, comme les orientations stratégiques pour 2038, a été l'occasion pour la Métropole d'affirmer sa volonté d'intégrer les droits culturels dans la concep-

tion et la mise en œuvre de ses interventions, au bénéfice des habitants, des usagers et des citoyens (cf. focus droits culturels).

Vingt-et-un équipements et 18 manifestations ou activités (dont 4 nouvelles en 2023) ont été reconnus d'intérêt communautaire, selon les critères définis par la politique culturelle métropolitaine (voir encadrés). L'Opéra de Rouen Normandie fait partie de ces équipements. Notons d'ailleurs qu'en 2023, la Métropole a apporté un soutien renforcé à cet EPCC (Établissement public de coopération culturelle). En plus de sa contribution annuelle de 1,30 M€, du renoncement au loyer normalement dû par l'EPCC pour l'occupation du théâtre des arts — d'un montant de 400 000 € par an — et de la prise en charge de l'ensemble des travaux et investissements nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment, il a fallu faire face à une situation d'incertitudes financières impactant la programmation de la saison 2022-2023. L'État s'étant engagé à abonder le financement de l'EPCC par un apport supplémentaire de 199 000 € en 2023, la Métropole a décidé d'augmenter le sien de 300 000 €, le portant à 1,60 M€.

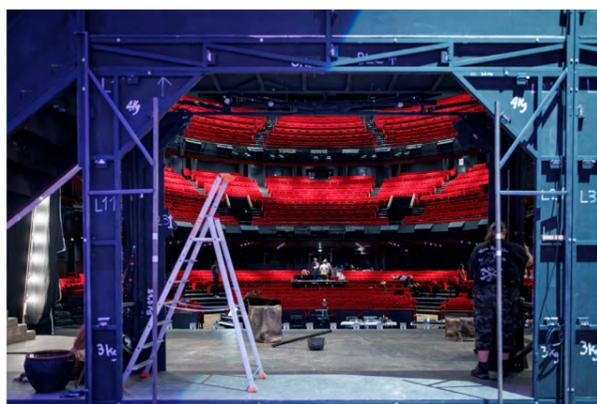


Objectif droits culturels

Les droits culturels invitent à penser les projets d'une manière qui va bien au-delà du seul champ culturel et déborde sur les autres politiques publiques : social, jeunesse, urbanisme, santé, éducation, environnement... Pour marquer son attachement, la Métropole a adhéré à la convention de Faro sur les droits culturels, portée par le Conseil de l'Europe. Pour diffuser cette approche auprès des acteurs de terrain, un groupe, nommé « objectif droits culturels » composé de 7 personnes, dont un artiste du territoire, est chargé d'accompagner les opérateurs qui le souhaitent pour se former, s'approprier et mettre en pratique les droits culturels dans leurs projets, interventions et dispositifs.

En 2023, plusieurs actions ont été menées pour promouvoir les droits :

- Formation des acteurs de terrain (200 participants formés et 400 sensibilisés)
- Sensibilisation interne aux droits culturels (notamment en direction des DGA et DRH)
- Démarche « Habiter l'espace public » (réflexions transdisciplinaires sur l'amélioration des lieux publics, avec des interventions artistiques)
- Participation à la rencontre organisée par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), organisation internationale qui promeut les droits culturels à l'échelle locale
- Création du réseau Faro francophone, avec des rencontres sur différents thèmes
- Appui à des événements internationaux tels que la Rencontre européenne de la Participation
- Accompagnement sur le dossier de candidature Capitale européenne de la culture, sur le thème des droits culturels



21 équipements d'intérêt métropolitain

- Spectacle vivant : le Zénith, le 106, le Cirque-Théâtre d'Elbeuf, l'Opéra de Rouen Normandie
- Musées et art contemporain : la Fabrique des savoirs, le musée des Beaux-Arts, le musée Le Secq des Tournelles, le musée de la Céramique, le muséum d'histoire naturelle, le musée des Antiquités, le musée industriel de la Corderie Vallois, le musée Pierre Corneille, la Maison Pierre Corneille, le Pavillon Flaubert, le musée Flaubert et d'histoire de la médecine (cf. ci-dessous, RMM)
- Patrimoine : l'Historial Jeanne d'Arc, la Tour Jeanne d'Arc, l'Aître Saint-Maclou, l'animation du château Robert le Diable, la gestion de la Maison Sublime (plus vieux monument juif de France)
- Enseignement supérieur artistique : l'École supérieure d'art et design Le Havre-Rouen (ESADHaR)

14 activités et manifestations d'intérêt métropolitain

- Attractivité : Le festival Spring, le festival Rouen-Normandie du Livre de Jeunesse, le festival Viva Cité, le festival Normandiebulle, le festival Normandie Impressionniste, le festival Super Coin, Cathédrale de Lumière (projections monumentales)
- Accompagnement du développement culturel local : les visites d'ateliers d'artistes, Jours de Fête (programmation estivale)
- Patrimoine : les actions menées au titre du label Villes et Pays d'art et d'histoire, les Journées du Patrimoine et du Patrimoine
- Associations assurant la promotion des actions, manifestations et équipements culturels métropolitains : Amistorial, sociétés savantes, Amis des Musées de Rouen, de la Métropole et du Département...
- Manifestation Forêt monumentale, portée par la Métropole
- Le projet Pavillon-s de la chorégraphe Emmanuelle Vo Dinh, porté par l'association Pavillon-s
- Nouvelles actions déclarées d'intérêt métropolitain en 2023 : projet culturel du SHED, centre d'art contemporain ; contrat de filière Arts visuels en Normandie 2023-2027 ; contrat de filière Musiques actuelles 2023-2026 ; études préalables portant sur la reconversion, le développement ou le devenir de 12 sites du territoire.

Des équipements emblématiques du territoire

L'agglomération rouennaise compte de nombreux équipements emblématiques. Dans des domaines très variés, ils participent à l'attractivité et au rayonnement de Rouen. Sept de ces établissements majeurs du territoire reçoivent des subventions de la Métropole pour un montant total de plus de 7 M€ (voir détail dans l'encadré).

Soutien aux équipements culturels

en chiffres

Équipements culturels	Montant 2023
Cirque Théâtre d'Elbeuf	1 651 350 €
ESADHaR	1 423 105 €
Le 106	1 376 254 €
Régie Rouen Normandie Sites & Monuments	1 500 000 €
Opéra de Rouen Normandie	1 600 000 €
Le SHED	55 000 €
Maison de l'Architecture de Normandie	41 700 €
Total	7 647 409 €

Soutien aux partenaires culturels

Au-delà de sa participation financière aux équipements et manifestations déclarés d'intérêt métropolitain, la Métropole apporte un soutien permanent à plusieurs partenaires du champ culturel, social, patrimonial, qui contribuent à valoriser et décliner les projets qu'elle porte, en s'appuyant sur des conventions pluriannuelles.

Au regard des contraintes budgétaires, une baisse de 3 % a été effectuée sur la majorité des budgets des partenaires culturels (voir encadré « subventions et aides »). En revanche, des aides nouvelles, qui n'ont pas vocation à être pérennisées, ont été accordées à certains projets au regard de leur intérêt et de leur opportunité sur l'année 2023. Ainsi, la danseuse et chorégraphe Emmanuelle Vo Dinh a pu bénéficier d'une subvention de 40 000 € pour « Pavillons-S témoins ». Ce projet vise à promouvoir des expérimentations culturelles, aussi bien dans

des environnements urbains qu'en zone rurale, en favorisant les échanges entre artistes et citoyens en dehors des théâtres traditionnels. Après une première installation en 2022 à Rouen, dans le quartier de la Grand-Mare, la compagnie s'y est réinvestie en 2023, puis s'est déplacée dans 4 communes de la Boucle de Roumare: Val-de-la-Haye, Hautot-sur-Seine, Sahurs et Saint-Pierre-de-Manneville. Pendant 3 semaines dans chaque lieu, 7 équipes issues de divers domaines artistiques ont proposé des interventions in situ en lien avec les habitants et leur milieu de vie. Au total, le programme a impliqué une vingtaine d'artistes lors de 78 événements organisés entre le 3 et le 29 juillet 2023, rassemblant 1 000 participants dans la Boucle de Roumare et 1 250 à la Grand-Mare. Le projet sera reconduit en 2024.

L'établissement intercommunal peut aussi apporter son concours à des opérations importantes, par le biais d'une subvention d'investissement. C'est le cas pour la restauration de l'Abbatiale Saint-Ouen de Rouen, pour laquelle 3 M€ ont été accordés à la Ville de Rouen. Le versement s'effectue sur 4 ans pour un montant annuel de 750 000 €. Le deuxième versement a été payé en 2023. Un second projet bénéficie du soutien de l'EPCI. Il s'agit du musée Art et Déchirure, une collection d'œuvres singulières, créées par des patients atteints de troubles mentaux, constituée au fil des éditions du festival Art et Déchirure. La Métropole a versé 8 000 € en 2023 à l'association chargée de l'organisation du fonds, installé au sein du Centre hospitalier du Rouvray, afin de procéder à des aménagements et d'acquérir du matériel scénographique.

Nautil'Art: Festival artistique et scientifique à Rouen

Nautil'Art est un festival artistique inspiré par la science et l'histoire, célébrant l'innovation et l'imaginaire. Symbole d'exploration, le Nautilus, premier sous-marin à voile mis à l'eau à Rouen en 1800 par Robert Fulton, a donné son nom à la série de manifestations qui se sont déroulées du 2 au 17 septembre 2023 à Rouen. Ces deux semaines d'événements et de rencontres incitant à la réflexion et à la méditation sur les enjeux contemporains des fleuves et des océans étaient orchestrées par le collectif d'artistes À chacun son art! avec le soutien de Safran Collectif. Des spectacles, des performances, des ateliers et des visites étaient proposés tout au long de cette quinzaine. Une exposition de plus de 120 œuvres (ready-made, sculpture, peinture, street-art, photographie, manga, céramique, etc.) était présentée à la Halle aux toiles en partenariat avec la Ville de Rouen. Enfin, des spécialistes passionnés ont partagé connaissances et réflexions lors de conférences, co-organisées avec la Métropole Rouen Normandie au Pavillon des Transitions, qui abordaient différentes thématiques: La Seine hier et aujourd'hui; Explorer les fonds marins avec les Nautilus de demain; Un sous-marin à Rouen dans la Seine en 1800; La vie sous-marine source d'inspiration et d'engagements artistiques. L'intention de ces rencontres était de donner à comprendre les enjeux autour de la Seine et du fragile Océan, et de faire le lien entre approches scientifiques, écologiques, patrimoniales et artistiques.



Subventions et aides aux partenaires du secteur culturel

en chiffres

Subventions aux manifestations d'intérêt métropolitain	2022	2023
Festival BD Normandiebulles de Darnétal	8 000 €	7 500 €
Festival Normandie Impressionniste	400 000 €	300 000 €
Festival des arts de la rue Vivacité	90 000 €	85 000 €
Festival du livre de jeunesse	22 000 €	27 000 €
Festival des arts visuels Supercoin	20 000 €	10 000 €
Pavillon-s témoins		40 000 €

Subventions aux partenaires	2022	2023
Association Rouen Normandie 2028	550 000 €	660 000 €
CHU - Actions culturelles menées par le CHU	15 000 €	14 500 €
Mouvement européen 76	10 000 €	10 000 €
Cultures du cœur	5 000 €	5 000 €
Amistorial	1 000 €	1 000 €

Montant total des subventions	1 121 000 €	1 160 000 €
--------------------------------------	--------------------	--------------------

Aides	2022	2023
Festival Terres de Paroles	11 000 €	11 000 €
Festival Nautil'art		10 000 €
Film documentaire « L'usine, le Bon, la Brute et le Truand: Sauvons Chapelle-Darblay »		20 000 €
Montant total des aides		41 000 €

Chapelle Darblay : du combat collectif au film documentaire

Diffusé dans les salles depuis le mercredi 3 janvier 2024, le film « L'Usine, le bon, la brute et le truand » de Marianne Lère-Laffitte a reçu un très bon accueil. Ce documentaire raconte avec « grâce et humanité » (selon le journal *Le Monde*) l'histoire du sauvetage du site Chapelle Darblay, un élément clé du patrimoine industriel rouennais, et des enjeux de la transition social-écologique. La Métropole Rouen Normandie y a joué un rôle décisif, inédit en France (voir encadré « Chapelle-Darblay : une mobilisation emblématique », au chapitre « Des industries décarbonées attractives »). Elle a également soutenu la production (Voir encadré « Subventions et aides »).

Le film met en lumière l'engagement de divers intervenants : responsables syndicaux, élus, entités privées et publiques. Il se concentre particulièrement sur l'action de Julien, Cyril et Arnaud, trois représentants du personnel. Leur détermination a été cruciale pour la sauvegarde du site. C'est un hymne à l'intelligence collective et à la solidarité, illustrant comment des acteurs de divers horizons ont uni leurs forces pour construire une solution.

Actions artistiques et culturelles

La Métropole s'est engagée pour les 5 prochaines années à mener des actions artistiques et culturelles dans les 9 quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ce projet ambitionne de placer l'art au service du renouvellement urbain. Il participe de ce fait à l'appropriation d'un nouvel habitat, en accompagnant la transformation et la compréhension des changements à venir. L'opération, initiée en 2022, se prolongera jusqu'en 2026, avec une mission par an et par quartier ainsi que des interventions à destination des enfants, dans le cadre d'un contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ) signé avec l'État (DRAC Normandie et Éducation nationale). En outre, le travail sur les secteurs de Cléon-Saint-Aubin, Darnétal et Elbeuf, initié en 2022, s'est poursuivi en 2023. La résidence avec le collectif *The Ink Link*, l'auteur-scénariste Patrick Marty et l'illustratrice Agnès Maupré a permis de présenter les premières planches au public à l'occasion du festival Normandie Bulle 2023. Au total, 16 actions se sont déroulées en 2023 dans 9 quartiers, pour un budget de 65 000 €.

Festival Spring, un printemps au cirque

Porté par le Pôle Cirque en Normandie (La Brèche à Cherbourg – Cirque-Théâtre d'Elbeuf), avec 60 partenaires sur toute la région, le festival de cirque contemporain Spring est co-réalisé par la Métropole Rouen Normandie sur son territoire. C'est un des grands rendez-vous artistiques au niveau national. Durant 5 semaines, équipements dédiés et lieux insolites proposent des rencontres entre le cirque et les autres disciplines artistiques (danse, théâtre, musique, arts plastiques...) accueillant tout autant les jeunes talents que les artistes confirmés.

La 7^e édition, du 8 mars au 16 avril 2023, qui avait pour thème « La conquête de l'espace » a donné à voir des scénographies innovantes, avec la conception de spectacles pour la salle, le chapiteau, l'espace public, les espaces circulaires, mais aussi les lieux atypiques. 78 représentations dans 33 communes (dont 18 petites communes) ont accueilli 15 606 spectateurs.



© Ian Grandjean

La part belle aux musiques actuelles

Le 106 - Scène des Musiques Actuelles (SMAC) de la Métropole Rouen Normandie s'est imposée comme salle de référence, tant pour les publics, que pour les artistes et les acteurs du secteur. Il a accueilli plus de 57 330 spectateurs en 2023 lors de 97 concerts. Le 106 mène une politique Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qui fait écho aux enjeux TSE adoptés par l'intercommunalité. Différentes actions concourent à la réduction de l'impact écologique : équipements techniques basse consommation, diminution des emballages et contenants jetables, gestion des déchets, approvisionnements en circuit court, incitations aux déplacements doux des mélomanes et du personnel, baisse des quantités d'imprimés. L'équipe veille aussi à la prévention des VHSS (Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuelles) dans le spectacle vivant et les arts visuels (mise à jour du règlement intérieur, désignation d'une référente VHSS, mise en place d'une procédure de signalement, mise en œuvre d'une campagne d'informations...).

Organisé chaque année par le 106 au début de l'été, le festival RUSH se distingue des autres festivals de musique par sa programmation singulière, qui laisse la scène aux talents émergents. En 2023, la 8^e édition s'est déroulée en plein air sur 8 lieux de l'agglomération, accueillant 9 673 spectateurs, venus écouter 19 groupes lors de 6 soirées et 3 après-midi.

La Métropole a intégré en 2022 le dispositif « Contrat de filière Musiques actuelles », initié par l'État, le Centre National de la Musique (CNM) et les Régions. Il favorise le développement et la structuration de la filière régionale des musiques actuelles, à travers notamment la création d'un fonds de soutien commun. Aux côtés des autres partenaires (CNM, État, Région Normandie, 5 Départements normands, villes de Caen et du Havre), l'EPCI a signé un contrat pluriannuel pour la période 2023-2026. Elle y contribue à hauteur de 10 000 €, sur un total de 430 000 €. Le fonds 2023 (qui court de septembre 2023 à juin 2024) a permis le lancement de 7 appels à projets autour de différentes thématiques, dont deux ont été clôturés fin 2023. Ils ont donné lieu au dépôt de 36 dossiers, avec 19 actions soutenues, dont 5 sur le territoire métropolitain.

Axe Seine : Nuit Blanche et sentiers métropolitains

L'Entente Axe Seine, qui rapproche les villes du Havre, de Rouen et du Grand Paris, inclut un volet culturel et patrimonial. Depuis 2021, la Métropole a collaboré avec Nuit Blanche, un événement parisien célébrant l'art contemporain, en organisant une installation artistique à Rouen. C'est ainsi que le samedi 3 juin 2023, le square Verdrel a accueilli l'œuvre Résonance géométrique de Javier Riera, avec ses projections envoûtantes, accompagnées de musiques électroniques méditatives venant révéler la dimension sculpturale du paysage.

Autre collaboration dans le cadre de l'Axe Seine, les Sentiers métropolitains ont été lancés sur le territoire. Inspirés par l'art et l'aménagement, ces sentiers urbains et péri-urbains offrent des balades piétonnes et sont des espaces publics innovants, favorisant la connexion des habitants à leur environnement. Le 13 mai 2023, les participants ont parcouru une boucle autour de la vallée du Robec et de ses vallées avoisinantes. Cette promenade a questionné les affluents de la Seine et les bassins de vie. Le 30 septembre 2023, une seconde marche, de Grand-Couronne à Elbeuf, a pointé la présence prépondérante de la forêt et des infrastructures industrielles.

Jour de fête dans 7 communes du territoire

Pour diffuser une programmation sur l'ensemble de l'aire communautaire, la Métropole accompagne le festival « Jour de fête », qui s'adresse aux habitants et aux touristes durant la période estivale, et investit l'espace public avec des attractions gratuites. Il soutient la création locale, en favorisant la production de jeunes artistes et les compagnies du territoire, proposant des pièces légères et conviviales. Pour l'édition 2023, 7 communes ont participé à l'événement, offrant à un public très familial une variété de spectacles : théâtre, cirque, danse, musique. Vingt-trois représentations ont été montées par 17 compagnies : 6 normandes, 10 accueillies en partenariat avec l'atelier 231 (Réseau ReNAR) et 1 avec le Pôle national du Cirque d'Amiens. En adoptant une approche écologique et sociale, la programmation a privilégié les troupes locales et rationalisé les transports des artistes dans le cadre du réseau ReNAR. Au total, le festival a rassemblé 6 810 spectateurs pour un budget de 72 556 €.

Des musées pour diffuser le savoir

Onze musées en prise avec leur territoire

La Réunion des Musées Métropolitains (RMM) propose un accès gratuit aux collections permanentes sur l'ensemble de ses sites, soit près d'un million d'objets. Elle a accueilli 339 959 visiteurs en 2023 (contre 270 789 en 2022 et 132 551 en 2021, voir graphique). La RMM comprend 11 musées organisés en 4 pôles :

Pôle Beauvoisine (muséum d'Histoire naturelle et musée des Antiquités)

Pôle Arts (musées des Beaux-Arts, de la Céramique, du Secq des Tournelles)

Pôle littéraire (musées Flaubert et d'histoire de la médecine, Maison natale de Pierre Corneille, Maison des champs de Pierre Corneille à Petit-Couronne, Pavillon de Flaubert à Croisset)

Pôle Arts, sciences & industries (Fabrique des Savoirs à El-beuf, Musée industriel de la Corderie Vallois à Notre-Dame-de-Bondeville).

Au cours de l'année 2023, les équipes de la RMM ont travaillé sur leur cœur de métier tout en préparant les projets d'aménagement et en s'ouvrant aux enjeux sociétaux. On peut citer :

- **Expositions temporaires** : outre la poursuite des sept expositions initiées en 2022, 8 nouvelles expositions ont été présentées, parmi elles 3 (dont le XI^e Temps des collections, dédié aux Fleuves) se déployaient sur plusieurs sites.
- **Opération de restauration** de l'œuvre monumentale de Raoul Dufy « Le cours de la Seine », réalisée, en partie en présence du public, entre mars et octobre 2023.
- **Partenariats locaux, nationaux et internationaux** : Réseau des musées de Normandie La Fabrique de patrimoines en Normandie ; Réseau des Musées de France ; Comités scientifiques In Situ Patrimoines (ministère de la Culture) ; plateforme d'échange FRAME (French American Museum) entre musées de France, des États-Unis et du Canada.
- **Organisation de l'édition 2023 de « L'Argument »**, qui réunit, sous forme de tables rondes et d'interventions à une ou plusieurs voix, des spécialistes et des responsables de musées qui interrogent les liens entre musées, histoire de l'art et société, suivant une perspective interdisciplinaire.

La RMM mène une réflexion constante pour rendre en compte l'écoresponsabilité sociale & environnementale :

- **Organisation des transports** sous forme de tournées pour limiter les déplacements liés aux prêts d'œuvres, sauf nécessité de transport dédié.
- **Allongement de la durée des prêts d'œuvre** et rationalisation de la politique de prêts en renonçant aux lieux exagérément distants.
- **Réemploi et mutualisation des matériaux** et mobiliers scénographiques entre les 11 musées de la RMM.
- **Extension progressive** des durées d'exposition en collection RMM, avec recours aux rotations et aux fac-similés dans le cadre de prêts.
- **Recherche de matériaux biosourcés** pour les caisses de transport
- **Collaboration avec la direction des Bâtiments** pour réduire la consommation d'énergie, notamment par le remplacement des luminaires.

Somme de fréquentation 1	Archives		Total Arc		Beauvoisine		Total Beauvoisine		FDS : musée/CIAP		Total FDS : musée/CIAP		LSDT		Total LSDT		MBA		Total MBA		MC		Total MC		MICV	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Janvier	67	49	116	2129	3376	5505	680	1116	1796	1135	1492	2627	7376	11054	18430	1118	989	2107	785	935						
Février	65	77	142	4447	5192	9639	1361	2302	3663	1580	2409	3989	10370	14647	25217	1393	1054	2447	1293	1700						
Mars	114	113	227	3198	3806	7004	1520	1369	2889	1484	2198	3682	12381	12515	24896	1714	939	2653	569	1949						
Avril	73	105	178	3836	5007	8843	1461	1094	2555	1856	3319	5175	12779	17678	30457	670	1063	1793	1396	1416						
Mai	51	93	144	3917	4169	8086	1284	1060	2344	2406	3836	6242	13767	19031	32798	993	1200	2193	1273	2001						
Juin	50	112	162	3039	4131	7170	1116	1275	2391	1848	3240	5088	13804	15535	29339	815	1054	1869	1011	1023						
Juillet	37	31	68	3621	6181	9802	480	830	1310	2764	3745	6509	13325	19166	32491	946	1100	2046	785	1467						
Août	49	47	96	4034	5496	9530	772	747	1519	3806	4720	8526	16950	21262	38212	1235	1380	2615	1046	1767						
Septembre	52	38	90	3253	3079	6332	1067	810	1877	3196	3053	6249	13111	13002	26113	1217	974	2191	1203	1357						
Octobre	44	48	92	3207	3673	6880	1128	1291	2419	2576	2637	5213	13035	12548	25583	916	989	1905	946	806						
Novembre	34	131	165	3435	3281	6716	1502	1517	3019	1896	1472	3368	11493	9487	20980	756	620	1376	810	451						
Décembre	49	52	101	2834	3208	6042	1661	1091	2712	1988	2217	4205	11371	10538	21909	608	633	1301	949	553						
Total général	685	896	1581	40950	50599	91549	14032	14462	28494	26535	34338	60873	149962	176463	326425	12441	11995	24436	12070	15425						
Total 2022	275366																									
Total 2023	333959																									
Evolution N-1	21,28%																									

Somme de fréquentation 1	Total MICV		MFHM		Total MFHM		Pav. Flaubert		Total Pav. Flaubert		HORS LES MURS		Total HORS LES MURS		Musée PC		Total Musée PC		Maison natale PC		Total Maison natale PC					
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023				
Janvier	1724	490	652	1142							911	911	45	66	111	111	133	227	338	433						
Février	2993	552	886	1438	0	0	0	0	0	0	265	265	122	98	220	220	298	319	617	617						
Mars	2518	501	961	1462	0	0	0	0	0	0	314	314	110	219	329	329	555	506	1061	1061						
Avril	2812	718	961	1679	0	0	0	0	0	0	65	65	284	189	473	473	525	594	1119	1119						
Mai	3274	955	1496	2451	73	98	171	171	1134	1134	178	252	430	430	555	594	416	717	1133	1133						
Juin	2034	661	938	1599	55	146	201	201	50	50	345	387	732	732	168	162	330	330	596	638						
Juillet	2252	812	1026	1838	189	179	368	368	3918	3918	193	202	395	395	1203	850	2053	2053								
Août	2813	926	1220	2146	204	239	443	443	300	300	462	264	726	726	637	539	1176	1176								
Septembre	2560	1050	1131	2181	133	148	281	281	300	300	353	382	735	735	489	607	1096	1096								
Octobre	1752	796	836	1632	0	0	0	0	550	550	1277	1527	1527	1527	61	94	155	155	385	349						
Novembre	1261	568	631	1199	0	0	0	0	250	250	290	1200	1200	45	72	117	117	321	336							
Décembre	1502	567	657	1224	0	0	0	0	910	910	45	72	117	117	321	336										
Total général	27495	8596	11395	19991	654	810	1464	1179	9074	10253	2366	2387	4753	5896	6115	12011										
Total 2022																										
Total 2023																										
Evolution N-1																										

Le Pôle Beauvoisine, nouveau lieu scientifique de référence

Le Pôle Beauvoisine est constitué du Muséum d'Histoire naturelle, qui abrite plus de 800 000 objets (sciences naturelles et ethnologie) et du Musée des Antiquités qui en conserve environ 40 000 (archéologie antique et médiévale). La rénovation des bâtiments est l'occasion de repenser les parcours muséographiques et de fusionner les collections au sein d'un équipement unique et visionnaire. Derrière cette réhabilitation se profile l'enjeu d'inventer un lieu scientifique de référence en matière d'art, d'histoire et de sciences naturelles, qui apportera les clés pour comprendre les défis contemporains. Selon un processus de conception lui-même innovant, la Métropole a choisi d'associer les publics et les habitants à chaque étape du projet. À l'issue du concours d'architecture et de scénographie, 3 groupements ont présenté un APS (Avant-Projet Sommaire) au jury, qui a retenu à l'unanimité le groupement de Richard Duplat. Les équipes se sont mobilisées quant à elles sur le chantier des collections. L'ouverture est programmée pour 2028. Le montant global prévisionnel du projet atteint 66 M€ TTC sur la période 2018-2028, hors chantier des collections, qui, lui, est soutenu par la DRAC à hauteur de 600 000 €.

Musée hors les murs : à la rencontre des publics

Les équipes de médiation de la RMM se mobilisent pour aller à la rencontre des publics qui ne fréquentent pas habituellement les lieux culturels. À travers des ateliers, des activités participatives et des réunions, ces initiatives font découvrir aux habitants les musées de la RMM et leurs expositions temporaires, en les montrant comme des espaces ouverts d'éducation et de loisirs accessibles à tous.

En 2023, ces efforts se sont concrétisés par :

- La participation à divers événements tels que le Salon des parentalités, le Salon du livre de jeunesse, le festival Graines de jardin, ainsi qu'aux manifestations organisées par les communes.
- Des déplacements auprès de publics dits « empêchés » dans des lieux de santé et des institutions.
- Des initiatives ciblées vers les publics dits « éloignés » dans des organismes de formation, des structures d'insertion, des associations solidaires, notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).
- Des interventions en milieu péri-éducatif et socio-culturel tels que les centres de loisirs, les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), et les associations de loisirs.
- L'organisation d'accueils spécifiques dans les musées pour des événements associatifs, des journées solidaires, et des visites facilitées.

Musée hors les murs

en chiffres

4 276 personnes bénéficiaires (4 500 en 2022)

95 prestations des musées hors les murs (91 en 2022)

13 communes concernées (8 en 2022)

11 médiateurs culturels mobilisés (11 en 2022)

8 jeunes accueillis en services civiques sur la mission d'ambassadeurs des musées (6 en 2022)

Un patrimoine à transmettre et faire découvrir

Label VPah

Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » (VPah) est attribué par le ministère de la Culture aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. L'EPCI a reçu ce label en 2012, pour 10 ans. Il a été renouvelé en 2022. Pour la période 2022-2032, 3 axes ont été retenus :

- Tourisme : développer l'hospitalité du territoire
- Culture : écouter et donner à entendre la pluralité des récits d'un territoire
- Urbanisme : accompagner la TSE (transition sociale et écologique) du cadre de vie

Les actions patrimoniales déployées dans le cadre du label VPah se positionnent en droite ligne de la politique TSE, questionnant comme en écho les changements de paradigmes inhérents à la transition écologique.

Dans le cadre du label VPah, la Métropole a conçu « Rendez-vous », un programme de visites qui contribue à l'appropriation des patrimoines et à l'hospitalité du territoire. Régulièrement renouvelés, ces parcours sont mis au point par le Service Patrimoine et commercialisés par Rouen Tourisme. 6 179 visiteurs en ont bénéficié en 2023 (vs 5 664 en 2022).

Certaines visites phares créées en 2022 sont toujours disponibles (Lupin, Rouen gourmande, dentelle de pierre...), d'autres s'y sont ajoutées, dont deux liées à la nature : l'une avec l'association In Vigno Meritas sur les vignes de Mont-Saint-Aignan, l'autre en partenariat avec les kayaks de Belbeuf. Trois cycles ont été réalisés en lien avec les expositions de la RMM, sur la Normandie, l'esclavage et le fleuve.

Le patrimoine à hauteur d'enfants

Le label VPah a pour rôle majeur de « transmettre » une compréhension des lieux, des clés de lecture, notamment par la médiation. Le service Patrimoines porte une proposition riche et diversifiée d'actions sur le temps scolaire et extrascolaire à destination du jeune public. En 2023, 227 ateliers scolaires ont accueilli 5 888 élèves, et 26 ateliers extrascolaires ont bénéficié à 253 enfants.

Cinq sites du patrimoine à investir

Rouen Normandie Sites et Monuments (RNSM) est un établissement public chargé de la gestion, de l'animation et de la valorisation de 5 sites de la Métropole, qui témoignent tout autant de l'histoire du territoire que de sa vitalité (voir tableau). Pour attirer un public jeune et varié, RNSM a le souci de renouveler son offre d'activités. Visites guidées, escape game, parcours numériques, expositions, concerts de musique classique ou électro, la Régie imagine et crée de nombreux rendez-vous tout au long de l'année pour animer, valoriser et faire découvrir ces lieux historiques et emblématiques du territoire.

Sites	2022	2023
Aître Saint-Maclou	673 563	73 975
Historial Jeanne d'Arc	60 258	12 205
Robert le Diable	19 713	704 977
Donjon de Rouen	7 001	8 733
Maison Sublime	2 987	3 414
Total	763 522	803 304



Journées du patrimoine et du matrimoine

À l'occasion des journées européennes du patrimoine, qui se déroulent le troisième week-end de septembre, la Métropole coordonne chaque année le programme de visites permettant de découvrir sur le territoire des lieux emblématiques ou secrets. Elle met également en place des parcours et des activités spécifiques dans le cadre du label VPah. Elle collabore en outre avec l'association HF Normandie pour les Journées du Matrimoine, afin de rendre visible l'héritage culturel des femmes. Pour compléter son offre d'animations, elle organise le vendredi précédant le week-end « Les Enfants du Patrimoine », événement dédié aux scolaires, en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Aménagement (CAUE) 76, qui a suscité 34 rendez-vous dans 17 lieux différents et reçu 770 élèves.

Lors de l'édition 2023 (16-17 septembre), la thématique nationale « Patrimoine du sport » a été déclinée par différentes propositions : émission de radio à la piscine tournois de Malaunay, prestation de danse au skatepark de Rouen, balade en kayak à Belbeuf, rallye au stade de Cléon... 43 communes ont participé, 139 sites ont ouvert leurs portes pour accueillir 58 530 visiteurs.

Cathédrale de lumière

La Métropole organise tous les ans depuis 2013, de juin à septembre, des projections sur la façade de la Cathédrale de Rouen. Le spectacle « Cathédrale de lumière » représenté chaque jour, à la tombée de la nuit, est gratuit. Il est composé de deux parties de 25 minutes chacune. Depuis 2013, 7 œuvres ont été réalisées. En 2023, ce programme a accueilli les nombreux visiteurs de l'Armada, du 8 au 18 juin. Au total, 168 810 spectateurs ont assisté à l'une des 97 séances entre le 2 juin et le 30 septembre 2023, soit une moyenne de 1 740 par soirée. Le budget de cette manifestation se montait à 133 700 € (hors communication).

Web-série « N'oubliez pas le guide »

Créée en 2021, à l'époque du confinement, la web-série « N'oubliez pas le guide », est un nouvel outil de médiation et de découverte du patrimoine normand. Ce programme se compose de courtes vidéos (4 à 7 minutes) présentant un aspect du patrimoine régional (monument, figure marquante, événement historique) de manière ludique, voire humoristique. Diffusées sur YouTube et Facebook à raison d'une fois par trimestre en 2022, ces épisodes y remportent un bon succès, grâce à la qualité du scénario, à la personnalité du guide qui anime ces séquences et au professionnalisme de la production (captation par drone, montage). Cette web-série est entièrement conçue par la Métropole (directions Culture et Communication notamment). Les 3 vidéos réalisées en 2023 ont totalisé 7 500 vues : 2 900 pour la grande parade en juin (en lien avec l'Armada), 2 600 pour Saint-Sever en octobre (+ 15 000 sur Instagram) et 3 600 pour Saint Romain en décembre.

Patrimoine : écoutez les podcasts

Le service Patrimoine a créé une nouvelle ressource permettant de valoriser le patrimoine métropolitain sous une forme ludique et inédite : le podcast. Les 4 cycles initiés en 2023 participent au rayonnement du territoire et à son appropriation par les Rouennais et les touristes, avec un total de 2 219 écoutes, dont 1 797 pour la série « Contes » (6 épisodes), 335 pour « Habitat » (11 épisodes), 48 pour « Esclavage » (4 épisodes) et 39 pour les Journées du patrimoine (3 épisodes).



Le sport comme outil de cohésion et de rayonnement



La Métropole exerce sa compétence « politique sportive » en accord et en soutien avec les grandes orientations qu'elle a définies. Par la gestion des équipements, par l'aide offerte aux associations et aux manifestations qu'elles organisent, elle participe à faire de l'agglomération un territoire festif et dynamique. Par ses financements et ses interventions, elle s'implique pour que le sport soit vecteur d'inclusion, de santé, de solidarité et de rayonnement. Elle accompagne les clubs professionnels, qui contribuent à la notoriété de Rouen, en contrepartie de quoi ceux-ci doivent développer des actions dans les domaines sport santé, sport handicap et sport adapté, politique de la Ville et égalité femmes-hommes. Dans ces domaines, l'établissement public a apporté en 2023 une aide au réseau des Maisons Sport Santé; il a accordé des subventions pour l'achat de matériel sportif adapté à 7 associations (17 695 €); il a retenu 3 dossiers parmi les clubs qui accompagnent les sportifs de haut niveau en situation de handicap (9 000 €) et un dossier pour l'acquisition d'un minibus adapté (8 000 €). Enfin, il a soutenu plusieurs actions réalisées par les clubs professionnels dans le cadre des contrats Politique ville.

Les 5 équipes des clubs professionnels rouennais sont masculines. Pour le sport amateur, 5 équipes féminines et 4 équipes masculines évoluent au plus haut niveau dans les disciplines phares: basket, football, hockey sur glace, rugby, voile, handball, tennis de table. Le soutien aux équipes féminines est plus important (conventions triennales avec une subven-

tion à hauteur de 40 % maximum du budget prévisionnel de l'équipe en 2023, contre environ 20 % pour les hommes). La Métropole accompagne aussi financièrement les autres clubs dont l'équipe première est placée dans les 3 premiers niveaux nationaux de son championnat, en catégorie sénior (7 féminines et 34 masculines). Les formations sont réparties sur le territoire: 26 sont situées rive gauche et 29 rive droite, 51 sont en zone urbaine et 4 en zone rurale.

Vingt-six événements, dans une quinzaine de disciplines, ont reçu une aide en 2023 pour un montant total de 859 920 €. 20 % étaient des manifestations sportives inclusives et 40 % étaient des compétitions à caractère international (voir tableau).

La Métropole est propriétaire d'équipements sportifs qui participent au rayonnement de l'agglomération et aux loisirs de ses habitants: Palais des sports Kindarena, stade Robert Diochon, patinoire de l'Île Lacroix à Rouen, piscine de la Cerrisaie à Elbeuf, ainsi que le complexe piscine-patinoire l'Oasis à Cléon. En 2023, des études ont permis de préparer les travaux à prévoir pour la rénovation énergétique du bâtiment, la réparation de la charpente et le système de sécurité incendie.

Deux parcs situés au sud de Rouen, dans le Pôle Val-de-Seine, bénéficient de programmes d'aménagement ambitieux. Le Parc des Brûlins, sur les communes de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Cléon, fait l'objet d'un projet de parc urbain dédié aux sports, à la nature et aux loisirs, tout en maintenant les activités historiques du site que sont les courses hippiques et le rugby. Pour la base de loisirs de Bédanne, qui comprend une plage avec baignade surveillée, un pré-programme a été établi en 2023, et différents scénarios sont envisagés. L'enjeu a été de définir un développement sur toute la zone alentour (étangs de pêche/terrains nus) pour implanter des infrastructures de loisirs avec un volet environnemental, de manière que ce site de pleine nature constitue un écosystème « complet et éco-responsable ».



Subventions aux manifestations sportives

* Manifestations Sport inclusif
** Manifestations soutenues via dispositif achat de prestations

en chiffres

Clubs	Manifestation	Montant
Sport plus conseil**	WTA125	192 000 €
Stade Sottevillais 76	Meeting d'athlétisme de Sotteville	146 800 €
Comité Régional de Gymnastique	Championnat de France de Gym	90 000 €
Stade Sottevillais	Perche Elite Tour	62 400 €
RMB	Matches play offs RMB	60 000 €
Fédération Française de Handball	France-Italie	40 000 €
Game In**	Game In Rouen Métropole	37 100 €
Elan Gymnique Rouennais**	RDV Sports	36 900 €
Equi Seine Organisation	Participation au CSI **** au Parc Expo de Rouen	28 800 €
Association club des 3	Happy Jump Canteleu CSI ***	28 800 €
Entente du Plateau Est*	Le Tennis s'adapte à tous	27 360 €
IRMS2*	Sport Santé	24 000 €
Sport plus conseil**	Seine Marathon	14 400 €
Rouen Olympic Club	French Cup (patinage synchro)	13 440 €
Ligue Normandie Sport Universitaire	Sup Cup 2023	12 000 €
CVSAE	Régate internationale	9 600 €
Les Boucles du pays elbeuvien	Semi-Marathon des Boucles du pays elbeuvien	5 760 €
Stade Sottevillais : section lutte	Open international de lutte	4 800 €
Stade Sottevillais 76*	Révélation Sports	4 800 €
EGR*	Adapta GYM	4 320 €
KOF**	Tournoi MMA	4 000 €
???*	Gala de Boxe	4 000 €
Rouen Sapins pétanque	National de pétanque	3 360 €
Maromme Tennis Club	Open féminin de Maromme	2 400 €
ASPTT*	Le Sport donne des Elles	1 920 €
RSPP	Championnat de France Roller	960 €
Total		859 920 €

Soutien aux clubs sportifs

en chiffres

Clubs sportifs	2022	2023
5 Clubs professionnels	1 382 000 €	1 318 720 €
- SASP SPO Rouen basket-ball	397 000 €	381 120 €
- SAS USQRM	390 000 €	374 400 €
- Rouen Normandie Rugby	300 000 €	280 000 €
- RHE	215 000 €	206 400 €
- FC Rouen Diables Rouges	80 000 €	76 800 €
4 Clubs haut niveau masculins	255 000 €	244 800 €
5 Clubs haut niveau féminins	306 775 €	381 989 €
41 autres clubs en 2023 (43 en 2022)	294 500 €	284 240 €
Total	2 238 275 €	2 229 749 €

Tourisme : attirer et retenir

Les grandes orientations de la stratégie de développement touristique durable pour la période 2023-2027, adoptées en 2022 visent à concilier l'attractivité, l'hospitalité, et la responsabilité sociale et environnementale. Les excursions nature, les mobilités, la vallée de la Seine et les événements y tiennent une place importante. Pour réaliser les objectifs liés à sa compétence en matière de promotion du tourisme, la Métropole s'appuie sur l'office de tourisme intercommunal, Rouen Tourisme.

S'agissant du tourisme de nature, l'EPCI intervient au titre de sa compétence propre, mais aussi dans le cadre du pôle métropolitain Rouen Seine Eure, constitué depuis 2012 avec la communauté d'agglomération Seine-Eure. Fruit de cette coopération, le développement de boucles de randonnées participe à la mise en valeur du patrimoine naturel, historique et culturel. La création de 8 parcours sur chaque territoire est prévue. Pour la Métropole, ces excursions se situent au départ de Rouen (Quais, Belbeuf et forêt de La Londe Rouvray).

L'année 2023 a permis de travailler sur les parcours de Rouen et d'amorcer ceux de Belbeuf et de la forêt de La Londe Rouvray. Ces deux parcours ont été validés techniquement. Un voyage de presse a été organisé en septembre 2023.

La taxe de séjour est recueillie auprès des hôteliers, des logeurs et des plateformes (voir encadré). Le Conseil métropolitain du 6 février 2023 a décidé d'augmenter les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2024. Notons que le service développement touristique et commerce, qui gère l'accompagnement des projets d'hébergement touristique, n'a reçu aucun dossier d'aide en 2023.

La fréquentation touristique

en chiffres

1 124 111 nuitées (+ 11 % en 1 an)

368 275 nuitées en juillet 2023,
le meilleur mois

1 675 485 € de taxe de séjour
(+ 15 % en 1 an)

dont de **549 796 €** sur les plateformes
(Airbnb, Booking, etc.) soit + 15 % en 1 an

Commerce et artisanat participent au cadre de vie

Dans le cadre de la compétence développement économique, la Métropole a positionné son intervention en matière de commerce en complémentarité de celle des communes, qui jouent un rôle de proximité important. Les grands enjeux de l'action de la Métropole pour le commerce reposent sur 4 axes majeurs :

- Veiller à l'équilibre commercial et au déploiement harmonieux des polarités commerciales de l'agglomération ;
- Maintenir et conforter le dynamisme commercial du territoire ;
- Accompagner les commerçants-artisans du territoire dans des objectifs de transition écologique ;
- Promouvoir l'offre commerciale.

En partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Métropole soutient les entreprises artisanales dans la transition écologique, grâce au dispositif Éco-défis. Les critères pour accéder au label portent sur de nombreux engagements environnementaux, dont la sobriété énergétique et la réduction des déchets. 60 nouvelles entreprises artisanales du territoire ont été labélisées en 2023, portant à 243 le nombre total d'artisans labélisés au 31 décembre 2023. Deux actions complémentaires ont été déployées cette année : le diagnostic Mobilité (3 entreprises accompagnées) et le diagnostic Eaux & rejets (40 entreprises artisanales et commerciales exerçant une activité jugée impactante sur le milieu naturel et la ressource en eau ont été accompagnées).

L'opération chèques cadeaux métropole 100 % locaux, à valoir chez de nombreux commerçants et artisans du territoire, s'est poursuivie en 2023. Ce dispositif, gratuit pour les commerçants-artisans, permet aux entreprises, aux comités d'entreprise et aux associations du territoire d'intégrer ces chèques cadeaux dans leurs politiques de primes ou de gratification de leurs salariés tout en participant au développement local. 400 commerçants-artisans sont référencés sur le site Internet dédié, 130 000 € de chèques ont été distribués depuis fin 2021.

Enfin, l'EPCI accompagne les associations d'artisans grâce au fonds collectif commerce. En 2023, quatre d'entre elles en ont bénéficié pour la réalisation de 5 événements et la mise en place de 2 plans d'action annuels (67 500 € de subvention au total).

Un tissu commercial en bonne santé

Pour mener ses actions, la Métropole s'appuie sur un outil d'observation et d'analyse des dynamiques commerciales sur le territoire : l'Observatoire du Commerce métropolitain, élaboré en partenariat avec la CCI Rouen Métropole, qui permet d'identifier les secteurs d'intervention prioritaires en apportant des données clés pour la mise en place de travaux et d'opérations renforçant la vitalité des centres-villes. Une mise à jour a été réalisée en 2023, afin d'alimenter les réflexions liées à la révision prochaine du SCOT et du PLUi métropolitains. On en retiendra une baisse historique de la vacance commerciale (14 %) et l'augmentation du nombre d'activités commerciales (6 525 en 2023, contre 6 307 en 2020). On notera aussi que 139 pôles commerciaux sont recensés sur le territoire, dont 2 pôles « régionaux » (le centre-ville de Rouen et la zone de Tourville-La-Rivière), qui concourent à l'attractivité extraterritoriale et 75 pôles « de proximité », qui répondent avant tout aux besoins de consommation quotidiens des habitants.



Enseignement supérieur et recherche : préparer demain

Avec 6 campus, plus de 2 000 scientifiques et une importante communauté étudiante de 45 000 jeunes, l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) concourent au dynamisme et au rayonnement de Rouen et représentent pour le territoire des leviers d'attractivité majeurs, que la Métropole Rouen Normandie soutient. Elle accompagne les projets qui confortent l'excellence académique et contribuent à structurer les différents sites, participant ainsi à leur internationalisation et leur notoriété.

L'EPCI est partie prenante du campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie (SIRN), association qui regroupe les acteurs institutionnels (État, Région Normandie, Métropole Rouen Normandie et ville de Saint-Étienne-du-Rouvray), les établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération ainsi que les organismes et entreprises impliqués dans la recherche. SIRN a pour mission d'intensifier les liens entre tous ces acteurs, afin d'identifier les enjeux scientifiques et technologiques stratégiques pour le développement du territoire.

Le soutien à l'ESR est organisé sur la base d'appels à projets annuels qui s'appuient sur 5 dispositifs :

- **Dispositif campus et vie étudiante.** Projets œuvrant à la structuration, à la valorisation et à la dynamisation des campus, ainsi qu'à l'attractivité des établissements. Aucun projet financé en 2023.

- **Dispositif enseignement supérieur.** Projets structurants et différenciants contribuant à accroître l'attractivité et l'internationalisation du territoire, en lien avec les domaines d'excellence des établissements d'enseignement supérieur. 3 projets financés :

- **Diplo-Climat :** un serious game co-développée avec le consortium Ikigai, pour sensibiliser aux enjeux du changement climatique dans la coopération internationale.

- **Gamification et Réalité virtuelle :** porté par le département MMI (Métiers du Multimédia et de l'Internet) de l'IUT. Aménagement et équipement d'une salle pour la réalité virtuelle.

- **Metrolobras :** porté par le département de Mesures physiques de l'IUT pour l'acquisition de 4 bras de mesures articulés portables dans le cadre de l'enseignement en métrologie.

- **Dispositif plateformes technologiques.** Acquisition d'équipements scientifiques structurants et mutualisés. 1 projet financé : REPCEM, porté par l'ESIGELEC, pour le centre d'essais et d'études CEM (Compatibilité électromagnétique)

de l'IRSEEM. Acquisition d'un amplificateur radiofréquence de forte puissance et d'un système de caméras robuste.

- **Dispositif Recherche.** Projets de recherche contribuant à renforcer l'expertise territoriale dans les domaines scientifiques stratégiques. 5 projets financés :

- **Alcoret** (effets de l'alcool chez la femme enceinte)

- **Villes en scène et méga-événements culturels** (interrelations entre de grands événements et les territoires et les populations)

- **CER@R** (fonctionnement interne des communautés d'énergies renouvelables (CER) et leur intégration dans un système énergétique)

- **Panache 02 SC** (essai clinique sur des patients atteints d'un cancer du pancréas)

- **ROJUNACO** (développement de briques technologiques et mise en place d'une preuve de concept pour des missions d'inspections automatisées dans le domaine de la construction 4.0 basées sur le jumeau numérique, le BIM, la robotique et la réalité augmentée)

- **Dispositif Allocations doctorales.** En co-financement de la Région Normandie. En 2023, 3 allocations doctorales ont été octroyées.

Le financement de l'ESR

en chiffres

	2021	2022	2023
Nombre de projets déposés	27	24	22
Nombre de projets lauréats	9	14	12
Montant total des projets	4 M€	3 M€	2,40 M€
Montant total sollicité	2,20 M€	2 M€	1,50 M€
Montant accordé	885 k€	970 k€	787 k€

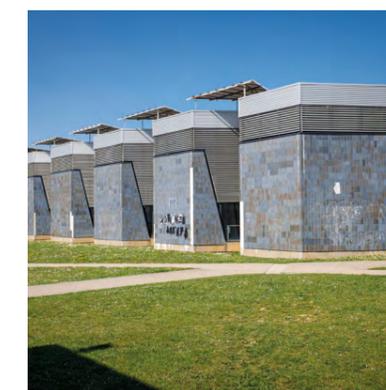
Une dynamique « ESR » qui se traduit en projets immobiliers

Les établissements d'ESR sont en perpétuel développement et se restructurent sans cesse pour intégrer de nouvelles formations, suivre les évolutions de la population étudiante, prendre en compte les enjeux de la transition écologique, s'adapter aux changements et préparer le monde de demain. Cette dynamique se traduit souvent par la construction ou l'aménagement de bâtiments. Sur l'aire de l'agglomération rouennaise, on ne comptait, en 2019, pas moins d'une trentaine de projets immobiliers, pour un montant d'investissements cumulés de 400 M€. Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027, le concours de l'État, attendu à hauteur de 100 M€, a été limité à 46,55 M€.

Pour ne pas bloquer les travaux et lancer les programmes essentiels à la montée en gamme de l'ESR, la Métropole a engagé avec les établissements une réflexion pour identifier les infrastructures prioritaires (inscrites ou non dans le futur CPER) et adopté en 2022 un plan de soutien pluriannuel de 55 M€ sur 4 ans (2022-2026). Ce fonds permet, avec les

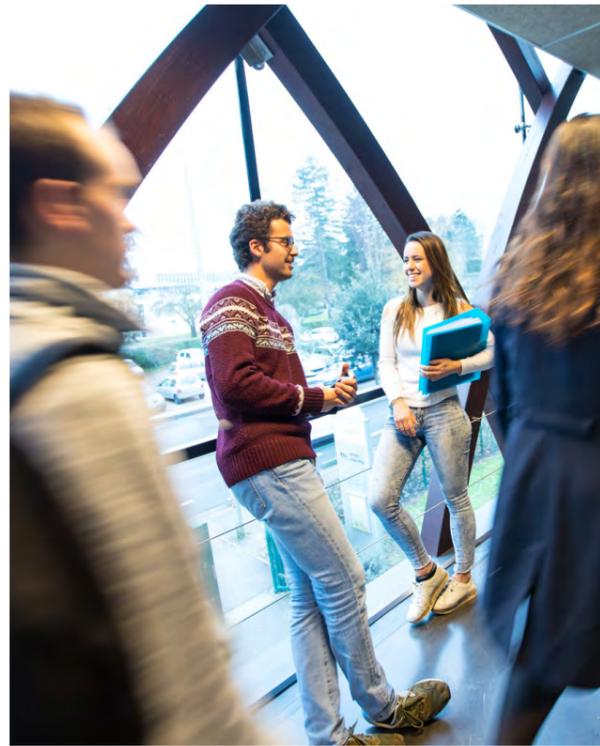
financements croisés de l'État et de la Région, de répondre à l'ambition collective du développement des infrastructures et d'accompagner les nouveaux projets structurants. La participation métropolitaine aux investissements ESR est fléchée sur 4 types d'opérations (voir encadré).

Si ces chantiers avancent à des rythmes différents, l'année 2023 a vu le lancement de plusieurs études (équipement sportif sur le campus santé, implantation définitive du département d'odontologie, Maison normande des Sciences du numérique), le démarrage du programme d'investissement d'UniLaSalle, l'implantation du campus rouennais de l'Institut Catholique de Paris (ICP) avec une ouverture aux premiers étudiants en septembre 2023. Le projet d'installation de l'École Fauchon dans le quartier Saint-Sever à Rouen a été confirmé (ouverture envisagée en septembre 2024) et les travaux de rénovation des toitures de l'UFR Sciences et Techniques du Madrillet ont commencé (achèvement fin 2024).



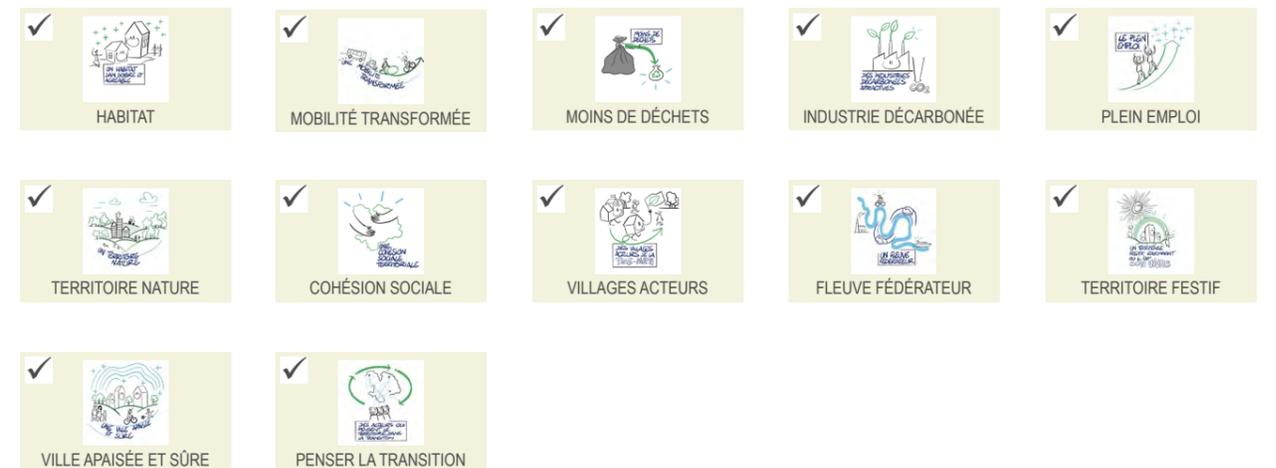
Partenariat avec Campus Santé Rouen Normandie

L'association Campus Santé Rouen Normandie, créée en 2019, a pour objet de favoriser les synergies entre les différents professionnels qui gravitent autour du CHU de Rouen et de mieux intégrer le campus dans le quartier. Elle œuvre pour que tous bénéficient d'un cadre de travail et de vie agréable, quel que soit le motif de leur présence : enseignement, recherche, études, ou simplement habitat, pour ne pas oublier la population du quartier. La convention-cadre qui lie l'association et la Métropole pour la période 2022-2026 a défini deux axes de partenariat : l'attractivité et l'aménagement. La réflexion à l'échelle du campus permet d'aborder de façon dynamique, outre la formation et la recherche, l'amélioration de la qualité de vie des jeunes et plus généralement de toutes les personnes qui travaillent sur le site (mobilité, nature, culture, logement...) dans une logique de TSE. La montée en puissance du Campus Santé est aussi un moyen de répondre aux enjeux du territoire dans le cadre de sa stratégie Santé. En 2023, les groupes de travail ont poursuivi leurs discussions sur chaque thématique. Plusieurs actions ont été réalisées : soutien au département d'odontologie (accompagnement de la 2^e promotion en septembre 2023 et lancement des études pour l'implantation définitive), étude de programmation de l'équipement sportif, schéma d'orientations stratégiques immobilières du Campus.



DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)
DÉPARTEMENT TERRITOIRES ET PROXIMITÉ (TP)

Objectifs TSE :



5.2 Une ville apaisée et sûre

L'embellissement de l'espace public, les plantations en ville, l'aménagement de pistes cyclables et la création de voies sécurisées pour les mobilités douces améliorent le cadre de vie quotidien et participent au sentiment de confort et de sécurité. Très active sur les enjeux de qualité de l'air, en accord avec son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Métropole s'engage pour diminuer les impacts de la pollution sur la santé des habitants. Pour minimiser les conséquences de graves événements naturels ou industriels sur les populations, elle s'attache à développer la culture du risque, contribuant ainsi à faire de Rouen une ville apaisée et sûre.

Des chantiers pour mieux vivre dans tous les quartiers

Avec le transfert des voiries communales en 2015 et celui des voiries départementales en 2016, chaussées, trottoirs, parcs de stationnement et éclairage constituent l'espace public désormais de la compétence de la Métropole. Sur la ville de Rouen, les services de la commune et ceux de l'intercommunalité se sont rapprochés et forment un service commun, la Direction du pôle de proximité de Rouen.

Cinq pôles de proximité

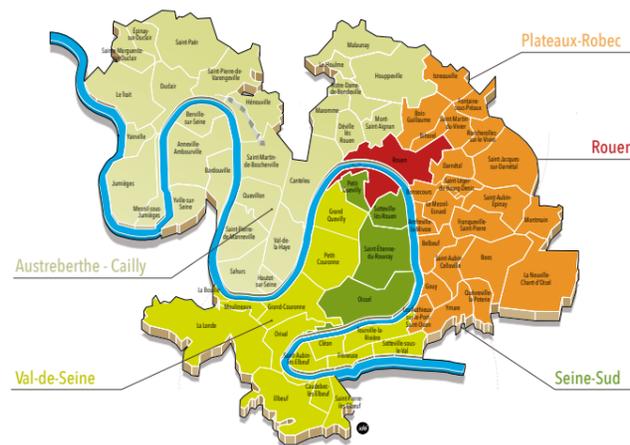
Pour renforcer la présence et les liens entre l'EPCI, les communes et les résidents, la Métropole a adapté son organisation en créant 5 pôles de proximité regroupant chacun environ 100 000 habitants. Au contact des citoyens, ce sont les maires qui font remonter les attentes et décident des actions à mener pour leur commune. Les maires du pôle se réunissent en conférences locales pour discuter des priorités et suivre les opérations qui se déroulent sur leur territoire comme par exemple, les travaux. Chaque pôle intervient au quotidien sur la voirie (entretien courant, réparation et sécurité), l'éclairage public, le stationnement, la gestion des déchetteries, l'urbanisme... afin de renforcer l'efficacité des services rendus sur le secteur.

Les 5 pôles de proximité :

- PPAC : Austreberthe-Cailly
- PVS : Val-de-Seine
- P2S : Seine-Sud
- PRO : Rouen
- PPPR : Plateaux-Robec

Les interventions sur la voirie

Au quotidien, la Métropole effectue des centaines d'interventions sur la voirie et l'éclairage public pour le confort et la sécurité de tous sur les 71 communes du territoire. Opérations d'urgence ou d'entretien, les équipes se mobilisent dans les meilleurs délais y compris pour assurer la viabilité hivernale des axes structurants. Grâce à la mutualisation et à la rationalisation de l'action communautaire, la force de frappe financière de la collectivité s'accroît pour améliorer la qualité du service rendu. Par rapport à 2022, on constate une augmentation de 10 % du nombre d'interventions (voirie/signalisation, éclairage public), une baisse de 11 % de volume d'arrêtés/permissions de voirie et une évolution de 11 % des sinistres sur voirie (voir tableau « Les interventions sur la voirie en chiffres »).



Les interventions sur la voirie

en chiffres

	Nombre d'interventions par pôle de proximité					Total
	Austreberthe-Cailly	Val-de-Seine	Seine-Sud	Rouen	Plateaux-Robec	
Nombre d'interventions sur la voirie	3 901	1 614	405	2 748	4 470	13 138
Nombre de chantiers de voirie	141	83	7	127	91	449
Km de voirie requalifié	10	11	3,16	nc	4,77	29
Nombre d'interventions en Éclairage public/ Feux tricolores	1 233	961	1 432	2 782	1 761	8 169
Nombre de points lumineux	18 238	22 126	14 187	17 554	nc	72 105
Durée de l'extinction en h/nuit	188	69	12	4	161	434
Nombre d'interventions concernant la signalisation horizontale et verticale	1 448	453	145	1 157	1 364	4 567
Nombre d'arrêtés	1 398	1 822	810	3 001	1 477	8 508
Nombre de permissions de voirie	596	350	561	63	864	2 434
Nombre de sinistres voirie (toutes voies confondues)	42	31	42	120	34	269

La requalification de voirie

Sur l'ensemble du territoire, les pôles de proximité métropolitains ont réalisé des chantiers de requalification de voirie, pour moderniser les rues, rénover l'espace public, intégrer le bien-être des habitants, créer de nouvelles dessertes, aménager des places de stationnement, ou encore organiser des voies sécurisées pour les déplacements doux. La renaturation, comprenant suppression des couches imperméables et plantations, ainsi que la déconnexion du réseau d'eaux pluviales, pour

lutter contre les inondations et contre l'assèchement des sols, sont également prises en compte. Le montant total de ces travaux dépasse 14 M€ (voir tableau « Les chantiers de requalification de voirie en chiffres »). Ces chantiers améliorent ainsi le cadre de vie et permettent de progresser dans la transition sociale écologique (voir encadré « Requalification de voirie », précisant les Objectifs TSE correspondant à chaque chantier). Depuis 2022, le PPI (Plan Pluriannuel d'investissements) de la Métropole inclut un volet « renaturation » (voir chapitre « Un territoire nature »).

Les chantiers de requalification de voirie

en chiffres

PÔLE	COMMUNE	CHANTIERS	OBJECTIFS TSE	MONTANT TTC
PPPR	Bihorel	Requalification du quartier du Chapitre : parking et rues G. Philippe, G. Méliès et Sansonnets	Une mobilité transformée Un territoire nature Une ville apaisée et sûre	933 100 €
PPPR	Darnétal	Place de la Cour aux Ducs	Un territoire nature Une ville apaisée et sûre	165 000 €
PPPR	Saint-Léger-du-Bourg-Denis	Rue des Sources – écoles Coty	Une mobilité transformée Un territoire nature Une ville apaisée et sûre	342 381 €
PPPR	Bois-Guillaume	Rue Vittecoq et parking du collège Léonard de Vinci	Un territoire nature	167 200 €
PPPR	Franqueville-Saint-Pierre	Requalification de la place Marcel Ragot	Une mobilité transformée Un territoire nature Une ville apaisée et sûre	399 741 €
PPPR	Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	Rue de l'Église	Une mobilité transformée Un territoire nature Une ville apaisée et sûre	196 000 €
PPPR	Darnétal	Requalification / sécurisation des abords de l'école Savale et de la rue de Longpaon	Une mobilité transformée Une ville apaisée et sûre	438 176 €
PPAC	Malaunay	Rue du Docteur Leroy 450 m de voirie requalifiée	Une mobilité transformée Une ville apaisée et sûre	104 400 €
PPAC	Maromme	Église – rue de la République 315 m de voirie requalifiée	Une mobilité transformée Une ville apaisée et sûre	803 200 €
PPAC	Notre-Dame-de-Bondeville	200 m de voirie requalifiée	Une ville apaisée et sûre	41 800 €
PPAC	Le Trait Mont-Saint-Aignan	Zone d'activités Malaquis et la Vatine Éclairage public LED	Vers un territoire sobre et 100 % ENR	450 000 €

PÔLE	COMMUNE	CHANTIERS	OBJECTIFS TSE	MONTANT TTC
PPAC	Le Trait	Requalification Zone d'activité Malaquis, 1,5 km piste cyclable, 115 mats éclairage solaire, 100 arbres	Une mobilité transformée Vers un territoire sobre et 100 % ENR Un fleuve fédérateur Un territoire nature Le plein emploi	3 230 382 €
PVS	Cléon	Rue de la Résistance (études 2023-2024 / travaux 2025-2026)	Une mobilité transformée	1 100 000 € à 1 493 000 € dont 40 000 € d'études en 2023
PVS	Grand-Quevilly	Avenue Aristide Briand (Études 2023-2024 / travaux 2025-2026)	Une mobilité transformée Une ville apaisée et sûre	1 300 000 € dont 41 000 € d'études en 2023
PVS	Grand-Quevilly	Requalification de la rue de l'Église (Études : 2023)	Une mobilité transformée Une ville apaisée et sûre	350 000 €
PVS	Petit-Couronne	Requalification de la rue Pierre Corneille (fin des travaux début 2023)	Une mobilité transformée Un territoire nature Une ville apaisée et sûre	890 000 € dont 137 000 € pour la renaturation
PVS	Grand-Quevilly	Requalification de la rue de la Mare (Travaux)	Une mobilité transformée Un territoire nature Une ville apaisée et sûre	750 000 €
PVS	Grand-Quevilly	Requalification de la rue Salomon de Caus (travaux)	Une mobilité transformée	420 000 €
PVS	Grand-Couronne	Requalification de la place du Capitaine Cauchois	Un territoire nature Une ville apaisée et sûre	285 000 €
PVS	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Requalification de la rue du Maréchal Leclerc	Une mobilité transformée Un territoire nature Une ville apaisée et sûre	685 000 €
PPSS	Saint-Étienne-du-Rouvray	Rue du Vexin	Une mobilité transformée Une ville apaisée et sûre	235 859 €
PPSS	Sotteville-lès-Rouen	Rue Bugnot	Une mobilité transformée Une ville apaisée et sûre	285 921 €
PPSS	Sotteville-lès-Rouen	Rue Claudine Guérin	Une mobilité transformée Un territoire nature Une ville apaisée et sûre	139 564 €
PPSS	Sotteville-lès-Rouen	Rue d'Eauplet	Une mobilité transformée	182 418 €
PPSS	Sotteville-lès-Rouen	Chemin du Halage	Une mobilité transformée	169 514 €

Travaux engagés dans les QPV

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), les pôles de proximité accompagnent les communes pour le réaménagement des espaces publics dans les 9 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Les travaux contribuent à mieux vivre dans la cité, avec l'amélioration des secteurs vieillissants, l'embellissement, la requalification de places, les pistes cyclables. Ces chantiers prennent en compte l'intégration de la nature en zone urbaine et prévoient la plantation d'arbres de haute tige, la réalisation de stationnements perméables et la déconstruction de chaussée (voir tableau « Travaux engagés dans les QPV en chiffres »).

Travaux engagés dans les QPV

en chiffres

PÔLE	COMMUNE	PROJET	CHANTIER	MONTANT TTC
PPAC	Canteleu	Requalification de voies et création d'une voie nouvelle (étude en cours)	av. de Versailles, Dr Roux, Pierre Corneille, ancienne route de Duclair	154 701 €
PPPR	Darnétal	Dévoisement des réseaux gaz		61 660 €
PVS	Elbeuf	Elbeuf quartier République	NPNRU phase études	187 000 €
PVS	Elbeuf	Travaux	Rues Hervieux et Convention	400 000 €
P2S	Oissel	Réhabilitation du quartier Saint-Julien	Démolition centre commercial phase 1/2	376 400 €
P2S	Oissel	Réhabilitation du quartier Saint-Julien	Dévoisement de réseaux pour construction centre commercial	127 130 €
P2S	Oissel	Secteur promenade aménagements extérieurs immeubles	Consultation des entreprises	8 600 €
P2S	Petit-Quevilly	Quartier de la Piscine	Aménagement des espaces publics / secteur tournesol	565 755 €
P2S	Petit-Quevilly	Projet de la plaine des sports	Délégation de Maîtrise d'ouvrage	108 120 €
P2S	Petit-Quevilly	Secteur Matisse	Stade MOE	(réalisée en interne)
P2S	Petit-Quevilly	Secteur Saint-Just	Stade MOE	(réalisée en interne)
P2S	Saint-Étienne-du-Rouvray	Quartier Château blanc	Aménagement des espaces publics (études) : consultation	65 510 €

La marche c'est la santé

Les piétons étant les usagers les plus vulnérables, la marche est un mode de déplacement que les élus métropolitains souhaitent favoriser, en la rendant plus facile, confortable et attrayante, c'est pourquoi ils ont décidé d'élaborer une stratégie pour mieux prendre en compte leur place dans la ville. Le projet a démarré en 2023, avec la réflexion sur une charte d'accessibilité des espaces publics et la collecte de données autour des points d'arrêt des transports en commun. D'autres initiatives ont été lancées, notamment une étude « La marche c'est la santé », une expérimentation pour encourager le report vers la marche sur le tronçon de TEOR entre Théâtre des Arts et Pasteur, ou encore la reconfiguration de la rue Saint-Sever. L'évaluation des aménagements réalisés en 2022 rue Jeanne d'Arc est également en cours. En 2023, ce projet a été couronné comme lauréat du concours « Talents de la Marche ».

Améliorer la qualité de l'air

Très active sur les enjeux de qualité de l'air, notamment à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé en 2019, mais aussi sur sa politique de mobilité (Zones à Faibles Émissions, Plan de mobilité...) et sur les enjeux de santé publique par le biais de sa stratégie santé approuvée en 2021, la Métropole s'appuie sur les missions d'Atmo Normandie, association agréée de surveillance de la qualité de l'air (voir encadré). Les travaux menés en 2023 par l'association pour l'EPCI sont détaillés ci-dessous.

- **Étude d'impact.** Atmo Normandie a procédé à une estimation de l'impact sur la qualité de l'air des véhicules estampillés « Crit'Air 3 », qui seront interdits à la circulation à partir de l'instauration d'une ZFE-m (Zone à Faible Émission mobilité), au plus tard au 1^{er} janvier 2025. L'étude évalue deux scénarios élaborés par la Métropole.

- **Veille olfactive.** Une campagne réalisée jusqu'à mi-2023 pour recueillir 3 types d'informations : les données olfactives du réseau de Nez citoyens bénévoles « Nezcenaire » ; les conditions météorologiques lors des olfactions ; les signalements effectués par les habitants de l'agglomération sur l'outil SignalAir. L'objectif est de faire l'inventaire des odeurs auxquelles sont soumises les populations, de suivre leur exposition (nature, fréquence et intensité) et de faire le lien entre les odeurs perçues et les sources émettrices potentielles.

- **Capteurs de pollens.** Atmo Normandie et la Métropole se sont associées pour tester de nouvelles façons d'évaluer les pollens dans l'air ambiant. Un partenariat a été conclu avec la société LIFY AIR qui propose une solution commerciale de mesure de pollens en temps réel dans l'air. Les trois parties ont signé une convention en novembre 2021, pour mener une expérimentation territoriale. La MRN a installé les dix capteurs « BEENOSE » fournis par LIFY AIR en 2022. Compte tenu du retard dans le planning, la campagne s'est achevée en 2023. L'exploitation des données a montré certains décalages temporels entre les valeurs recueillies par les capteurs BEENOSE et celles du RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique), ainsi que des variabilités inter-sites pour une même espèce. Ces conclusions doivent encore faire l'objet d'une analyse d'opportunité sur le maintien ou non des capteurs BEENOSE sur le territoire.

- **Observatoire des retombées atmosphériques.** Ce programme régional, créé par Atmo Normandie en 2022, permet la mutualisation de la surveillance obligatoire des incinérateurs, rendue possible par l'harmonisation des méthodes. Les modalités de financement de l'Observatoire ont été validées par le conseil d'administration de l'association. En 2023,

la Métropole a souhaité intégrer le dispositif, en lien avec l'incinérateur du site Émeraude (station d'épuration des eaux usées) dont la collectivité a la charge, pour bénéficier de la surveillance et des données produites.

- **Parcours pédagogique.** Atmo Normandie a construit avec la Métropole le parcours « L'air à la loupe » à destination des scolaires de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e). Il a été expérimenté en 2023 au sein de 10 classes d'écoles élémentaires de l'agglomération. Des livrets didactiques réalisés par l'association permettent aux élèves de garder une trace. Le parcours a été validé sur le fond et sur la forme.

- **Réseau de mini-stations de mesure de la qualité de l'air.** Dans le cadre de l'action Hyperviseur du programme TIGA « Rouen Normandie - Mobilités intelligentes pour tous » mené par MRN, Atmo Normandie a développé un module « qualité de l'air ». Les objectifs de ce module sont d'alimenter l'hyperviseur en données de prévisions spatiales de haute fiabilité et à court terme, pour aider au pilotage de la mobilité sur le territoire et adapter les politiques de déplacement. Les informations recueillies pourront aussi enrichir le MaaS (Mobility as a Service) de la Métropole avec une dimension santé. Le développement de ces modèles va utiliser les résultats d'une cinquantaine de micro-capteurs à la fin du projet, positionnés au niveau des feux d'éclairage (réseau 2), ou nomades, par exemple, en les disposant sur des véhicules (réseau 3). Atmo Normandie collabore directement avec la Métropole et Citeos pour le déploiement du réseau 2 de mini-stations. Après une première phase d'implantation de dix mini-stations en 2022 sur le territoire, Atmo Normandie a mis en place en 2023 une vingtaine de capteurs supplémentaires. Parallèlement, à l'été 2023 a été lancé un test de faisabilité technique d'installation d'un capteur mesurant les particules, sur un bus opéré par la société Transdev. Les résultats sont en cours d'exploitation dans le cadre d'une thèse avec l'INSA de Rouen et l'Université Paris Saclay.

- **Fonds air bois de l'ADEME.** La Métropole a été lauréate en 2022 de ce fonds, qui vise à renouveler le parc d'appareils de chauffage au bois domestiques peu performants et polluants. Après expérimentation, Atmo Normandie et la Métropole ont adapté aux spécificités du territoire, en 2023, un outil développé par Atmo Hauts-de-France. Il facilite le calcul des gains d'émissions (PM10, PM2,5, COVNM et GES) générés par le remplacement des anciens appareils de chauffage au bois par des appareils aux normes (flamme verte 7 étoiles ou équivalents). Les données ainsi collectées permettront, le cas échéant, d'alimenter l'inventaire des émissions du secteur résidentiel d'Atmo Normandie sur le territoire de la Métropole.

• **Appel à projets AACT'AIR 2023.** En 2023, la Métropole a été lauréate de l'appel à projets AACT'AIR (Aide A l'Action des Collectivités Territoires en faveur de la qualité de l'Air), organisé par l'ADEME, pour l'élaboration d'une « Charte Air-Climat ». La Métropole et Atmo Normandie vont engager, en 2024, un travail collaboratif avec la CAPEB, la FFB, l'Ordre des architectes, et des entreprises, autour de la rédaction de ce document, afin de diminuer les émissions de polluants atmosphériques sur les chantiers du BTP.

Subventions 2023 pour Atmo Normandie

- 95 720 € : fonctionnement d'Atmo Normandie dans le cadre de ses missions agréées de surveillance de la qualité de l'air
- 77 222 € : réalisation de 7 projets spécifiques.

Tous résilients face aux risques

Convaincue que le développement de la culture du risque peut permettre de traverser un événement extrême de façon moins chaotique et avec moins de conséquences pour la population, la Métropole mène des actions dans les domaines de la culture du risque et de la gestion de crise, tant en interne qu'auprès des communes ou des habitants du territoire.

C'est dans le cadre de cette démarche qu'elle a créé un « groupe citoyen sur les risques industriels », composé de 42 volontaires, pour préfigurer une instance de dialogue entre les industriels, les habitants et les institutions (État et collectivités) autour de 3 grandes thématiques de travail : l'alerte, l'information et la sensibilisation de la population ; le suivi sanitaire et environnemental des émissions liées aux activités industrielles ; le dialogue direct avec les industriels. Entre février 2023 et janvier 2024, 11 sessions de travail ont permis de rencontrer et d'auditionner des acteurs de la gestion des risques. Le groupe citoyen a travaillé à la rédaction d'un rapport de préfiguration de la future instance de dialogue, contenant notamment 10 actions à mettre en œuvre. Ce rapport a été officiellement validé en février 2024.

Sur cette question de la culture du risque, l'année 2023 a vu se consolider les opérations engagées en 2022 :

- Accompagnement des communes dans l'élaboration ou la révision des documents obligatoires. Fin 2023, 43 communes sont à jour, pour le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) et 29 communes pour leurs PCS (plan communal de sauvegarde) ;
- Début des travaux d'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) : ateliers avec les communes pour identifier leurs besoins ;
- Nouvelle édition du guide pratique des risques naturels et industriels, diffusé en octobre 2023 à tous les foyers de l'agglomération ;
- Participation à plusieurs exercices « Prepa' risk » proposés par l'AFPCNT (Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques) et à l'exercice « crue de Seine », les 21 et 22 novembre 2023, organisé par la Préfecture et retours d'expériences ;
- Webinaire sur la sécurité industrielle pour les élus, animée par le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines (SNIIM) ;
- Appui à l'organisation par l'association UPSIDE d'une formation « pilote » commune aux industriels et aux élus/agents des communes sur la gestion de crise
- Déploiement d'InfoRisques, système d'alerte par SMS : 25 731 personnes inscrites au 31/12/23 ;
- Temps fort de la thématique : les « journées de la culture du risque » (voir encadré).

Travaux engagés dans les QPV

en chiffres

Organisée dans le cadre de la journée nationale « Tous résilients face aux risques », la seconde édition des Journées de la culture du risque proposait un ensemble d'activités ludiques et interactives ouvertes à tous dans les différentes communes de l'agglomération, afin d'aider les citoyens à mieux comprendre les risques auxquels le territoire est exposé et assimiler les bons réflexes en cas de crise :

850 participants du 9 au 14 octobre 2023.

12 stands tenus par plusieurs partenaires formant le village d'animation au Pavillon des Transitions

9 représentations d'un spectacle d'improvisation sur les risques majeurs.

1 démonstrations de matériel des sapeurs-pompiers

6 visites de sites industriels

1 randonnée sur la prévention des risques inondation

6 visites du service de prévision des crues de la DREAL Normandie

1 réunion de sensibilisation des élus aux risques de feux de végétation

2 ateliers « risques à l'affiche » pour créer des supports de communication sur les risques

2 communes accompagnées dans la mise en œuvre d'actions communales (Petit-Quevilly, Franqueville-Saint-Pierre)

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (DGS), DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH), DÉPARTEMENT ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ DURABLE (EPMD), DÉPARTEMENT TERRITOIRES ET PROXIMITÉ (TP)

Objectifs TSE :



5.3 Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition

Pour accélérer la transition social-écologique la Métropole Rouen Normandie n'est pas seule. Autour d'elle et avec elle, de nombreux acteurs se mobilisent, inventent, étudient. La dynamique du savoir partagé et de la réflexion collective permet de penser la place du territoire dans un monde en évolution. L'engagement se renforce par le travail en réseau dans des écosystèmes diversifiés, avec les entreprises, les associations, les communes, les établissements d'enseignement et de recherche. Des partenariats sont noués pour impliquer des acteurs de l'agglomération ou extérieurs. Les services métropolitains pilotent de nombreuses initiatives menées avec ces groupes qui forment une communauté consciente et motivée.

La connaissance, première étape de la gestion des risques

Soucieuse de sensibiliser la population à la Culture du risque (voir aussi le paragraphe « Tous résilients face aux risques », dans le chapitre précédent « Une Ville apaisée et sûre »), la Métropole est très attentive à améliorer la connaissance des menaces naturelles qui pèsent sur le territoire de l'agglomération. Celles-ci ont tendance à s'accroître avec le réchauffement climatique, et le message à faire passer pourrait se résumer ainsi : « Vivre avec le risque, ne pas l'ignorer et parfois de ne pas aller contre ». La progression des savoirs éclaire les choix stratégiques en matière de planification.

Risques technologiques : sensibilisation et accompagnement

La densité industrielle et la présence d'installations à risques sur le territoire de l'agglomération rouennaise nécessitent une vigilance particulière, qui se matérialise par des PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) actifs sur 5 périmètres (Saint-Aubin-lès-Elbeuf / Saint-Pierre-lès-Elbeuf / Lubrizol / ZIP Petit-Couronne / ZIP Petit-Quevilly et Grand Quevilly). Environ 400 locaux commerciaux sont recensés sur ces zones, et les acteurs économiques concernés ont l'obligation de mettre en œuvre les mesures de protection pour leurs salariés et visiteurs. La Métropole a décidé de déployer des actions spécifiques de sensibilisation et d'accompagnement en direction des commerçants et artisans. Elle en a confié la réalisation à Devlop', agence spécialisée en animation territoriale,

et Socotec Environnement, entreprise de conseil et d'assistance technique en matière de risque industriel et de la santé et sécurité au travail.

Une mission comprenant 3 volets principaux s'est déroulée sur toute l'année 2023. Le premier volet avait pour objectif d'informer les communes et les commerçants-artisans du lancement de la démarche, à travers des outils de communication tels qu'une plaquette, un article en ligne sur le site Internet de la Métropole, et des courriers adressés aux maires des 9 communes et aux 372 commerçants-artisans situés dans un périmètre soumis à un PPRT. Le deuxième volet de sensibilisation individuelle et collective a permis de rencontrer 275 commerçants-artisans et d'organiser un atelier réunissant 17 entreprises et 2 communes, afin d'aider les commerçants-artisans à connaître les risques et à adopter des conduites adaptées en cas de crise. Enfin, un volet d'accompagnement individuel, comprenant 2 niveaux, a été proposé aux entreprises souhaitant aller plus loin. Au total, 16 diagnostics de vulnérabilité et 2 diagnostics approfondis ont été effectués, et ont donné lieu à des préconisations pour mettre en œuvre des mesures d'amélioration de la sécurité des personnes sur site. Malgré un faible nombre de demandes pour le second niveau d'accompagnement, les actions réalisées ont permis une sensibilisation importante des commerçants-artisans et une meilleure appropriation des enjeux liés à la sécurité dans les zones à risques technologiques. La mission se poursuivra en 2024.

Mieux appréhender les risques Cavité et Falaise

Parmi les dangers qui menacent les habitants de la Métropole, la présence de cavités souterraines et les éboulements de falaises (« risques cavités et falaises ») sont peu connus et peu appréhendés par les personnes qui y sont exposées (voir encadré chiffres).

En 2023, différentes actions ont été menées pour compléter, améliorer et fiabiliser la connaissance des risques falaises et cavités sur le territoire métropolitain. On peut citer :

- **Actualisation du recensement** des indices de cavités souterraines de la commune de Saint-Aubin-Celloville (étude réalisée par le CEREMA)
- **Modification du PLUi** métropolitain consacré à l'actualisation de la connaissance des risques, principalement cavités et falaises.
- **Passation d'un marché** spécifique pour la recherche de présence de cavités souterraines
- **Ajout des zones de prescription** géotechniques à la cartographie en ligne des risques de présence de cavités souterraines.
- **Mise en place** d'un groupe de travail interne pour suivre l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Seine métropolitaine

L'accompagnement des communes, des particuliers et des professionnels de l'immobilier et de l'urbanisme dans la prise en compte des risques fait également partie des missions de l'intercommunalité, qui a reçu de leurs parts 164 sollicitations en 2023 (vs 147 en 2022). Sur ce volet accompagnement, les actions réalisées en 2023 sont diverses :

- **Cartographie** en ligne des cavités connues sur le territoire. 12 945 vues par 4 391 visiteurs en 2023 et les services ont fait 104 modifications dans l'année.
- **Participation au financement** d'aides aux ménages pour effectuer des investigations en cas de suspicion de cavité. En 2023, une convention a été signée avec le Département de Seine-Maritime pour l'instruction conjointe. 27 dossiers, concernant 84 propriétés, ont été acceptés, pour un montant de 77 270 €.
- **Travaux de recherche** de présence de cavité sur le domaine public dans 9 secteurs différents, sur 7 communes

- **Réunion des communes** concernées par les risques liés à la présence de falaises pour informer sur la responsabilité des Maires

- **Étude d'actualisation des risques** liés à la présence de falaises réalisée par le BRGM

- **Animation de 8 demi-journées** sur les risques de présence de cavités pendant les journées culture du risque

Les risques « cavités falaises »

en chiffres

70 communes concernées par des indices de cavité

53 d'entre elles avec risque de présence de cavités souterraines

5 005 indices recensés, dont 4 341 cartographiés

2 151 indices génèrent une zone de risque de présence de cavités souterraines représentant 4 522 hectares

11 effondrements en 2023, sur 8 communes de la Métropole

22 communes concernées par le risque falaise

33 km de falaises concernés par le risque

S'adapter au changement climatique

Le Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC), dont l'élaboration a démarré en 2021, a pour objet d'identifier les vulnérabilités du territoire et de travailler à leur réduction. Après un premier diagnostic voté le 31 janvier 2022 les élus métropolitains ont approuvé en février 2023 les objectifs stratégiques et opérationnels du futur PACC, finalisés avec les dernières publications du GIEC local de la MRN (architecture, urbanisme, énergie, agriculture, mobilités et données économiques). Cinq objectifs stratégiques et opérationnels ont été définis fin 2022. Ils seront déclinés en plan d'action et auront vocation à être actualisés et complétés au fur et à mesure de la progression des connaissances.

Depuis 2022, la Métropole participe à l'opération de l'ADEME « Territoires résilients et de coopération » qui tend à développer une culture commune de la résilience entre les territoires normands. Cette démarche, qui vient en complément du PACC, permet d'intégrer cette notion dans les politiques de transition et d'expérimenter avec les communes et les partenaires un programme d'actions visant à améliorer la robustesse des réactions. La Métropole a bénéficié d'un soutien financier de 20 000 € de l'ADEME pour la réalisation du programme d'actions sur 2023-2024.

Rouen Capitale du monde d'après

Pour relever les enjeux de la transition sociale et écologique, la Métropole Rouen Normandie a organisé du 20 septembre au 15 octobre 2023, pour la 4^e année, une série de manifestations regroupées sous la bannière « Rouen Capitale du monde d'après » et destinées à sensibiliser le public, échanger et construire des solutions. Structuré par des événements comme les Assises nationales du Fleuve (voir chapitre « Un fleuve fédérateur ») ou les Journées de la culture du risque (voir chapitre « Une ville apaisée et sûre »), ce temps fort consacré à la résilience incluait des activités grand public, des conférences, des performances artistiques et des rencontres autour des métiers de l'environnement, pour impliquer la communauté locale. Les « 4 saisons du Parc » proposaient aussi 2 jours d'animations dédiées à la nature, à l'alimentation saine et au jardinage durable, visant à sensibiliser les familles à ces enjeux cruciaux.

Agir en partenariat pour la transition social-écologique

Au sein de la direction Urbanisme et Habitat (DUH), la cellule PCAET-COP21 a un rôle de coordination de la politique de transition social-écologique de la Métropole. Elle pilote les différents comités et anime l'ensemble des réunions internes. Elle assure également le suivi des partenariats externe sur ces thématiques. En 2023, l'équipe a été particulièrement active :

- Comité stratégique de la Transition Social-Écologique (CSTSE) : 5 réunions.
- label Climat Air Énergie (CAE) : Un atelier avec les élus du CSTSE. Délibération votée en décembre 2023 pour la candidature au renouvellement du label au niveau 4 étoiles pour 2024.
- Comité technique PCAET-COP21 : 80 membres, 6 réunions en 2023.
- Formation interne à la transition social-écologique : 2 journées, l'une pour la direction de la culture, l'autre interservices.
- Association à des démarches sectorielles : Énergie métropole, Plan de sobriété, Plan de mobilités, plan Métropole Zéro Pollution Plastique, Plan d'Alimentation Territorial.
- Animation de la démarche des 14 objectifs TSE (Transition Social-Écologique) : ateliers dans chaque département et dans la quasi-totalité des directions de la Métropole.
- Partenariat ADEME : feuille de route qualité de l'air, avec le renouvellement des véhicules dans le cadre de la ZFE-m, des animations sur la mobilité, l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.
- Partenariat WWF : interventions du WWF dans l'atelier de concertation sur la Seine (décembre 2023) dans le cadre de l'élaboration du SCOT-AEC-PLUI, pour sensibiliser les acteurs du territoire sur les enjeux.
- Partenariat Club Inné : démarche sur la pause méridienne dans le quartier Saint-Sever.
- Partenariat ATMO.

Un bilan en 169 préconisations

Entre septembre 2022 et octobre 2023, le Conseil d'Évaluation de la Transition Social-Écologique (CETSE) a travaillé sur le bilan à mi-parcours du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et de la COP21. 11 ateliers ont été consacrés au sujet. Le rapport, remis en octobre 2023, contient 169 préconisations réparties par thématiques (bâtiment, mobilité, énergies renouvelables, qualité de l'air, urbanisme et climat, agriculture, forêt, biodiversité, déchets) d'une part pour atteindre les objectifs du PCAET dans les 3 prochaines années, d'autre part des recommandations à prendre en compte dans le cadre de la révision du SCOT-AEC.

POPSU : un cadre national qui réunit chercheurs et acteurs de terrain

Lieu de convergence entre la recherche et les acteurs de terrain proposé par l'État dans le cadre du service interministériel PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), la Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU) affiche l'ambition de croiser les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle en « circuit court », pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux villes. Elle capitalise, à des fins d'action, les connaissances établies sur les métropoles et en assure la diffusion auprès de cibles diverses : élus et services des collectivités, universitaires, opérateurs des politiques urbaines, grand public. Elle rassemble ainsi une large communauté, composée de 2 000 professionnels de la ville impliqués dans un réseau national qui comptait, en 2022, 15 métropoles, 34 petites villes, 90 unités de recherches, 65 établissements d'enseignement supérieur et mobilise 500 chercheurs et jeunes chercheurs issus d'horizons pluridisciplinaires (géographie, urbanisme, sociologie, économie, science politique...).

L'originalité de la démarche POPSU réside dans le dialogue entre l'équipe de recherche, la collectivité locale représentée à la fois par ses élus et services et des tiers en particulier l'Agence d'urbanisme. Elle favorise la production d'une recherche itinérante qui contribue à la discussion et l'appropriation collective des enjeux du territoire.

Déjà partenaire de la plateforme POPSU dans le cadre de la 3^e session du programme « la Métropole et les autres » (2018-21), la Métropole Rouen Normandie est engagée dans le nouveau projet (2023-2026) initié par POPSU. Il s'agira, à l'échelle des villes associées et des systèmes territoriaux identifiés (comme l'Axe Seine), d'arpenter « les chemins de transition », au regard de l'urgence écologique d'abord, mais aussi dans une conception systémique articulant les questions sociales, économiques, politiques, culturelles.

La Métropole Rouen Normandie a souhaité construire avec l'ensemble des parties prenantes intéressées, l'Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure et la direction nationale du programme POPSU, le cadre scientifique de ce nouveau programme en concentrant sa réflexion sur la problématique des « métropoles fluviales en transition ».

Initié par un séminaire en octobre 2022 et articulé avec les travaux transversaux du GIEC local et de l'Université de Rouen face aux multirisques dans le contexte des changements environnementaux, ce projet établira une étude comparative et collaborative à l'échelle de trois Métropoles fluviales inscrites dans la plateforme (Rouen, Lyon, Strasbourg), ainsi qu'une approche rétrospective et prospective sur l'Axe Seine qui fera l'objet d'échanges dans le cadre de l'Entente Axe Seine. Une place prépondérante était réservée, au titre de la candidature à Capitale européenne de la Culture 2028, à l'appropriation des enjeux de la transition par le prisme de la culture.

La proposition de la Métropole Rouen Normandie se structure ainsi autour d'une thématique générale (« caractériser les enjeux écologiques de la métropole fluviale ») qui inclura la réflexion du GIEC local et de trois axes de recherche sur les espaces et échelles de la relation ville-fleuve : « les termes de la relation ville-fleuve dans un agenda de transition : démarche comparative Rouen, Strasbourg, Lyon », « la trajectoire de la planification de l'Axe Seine (rétrospective incluant une relecture des politiques publiques engagées depuis les années 2010 et prospective) », « la Seine culturelle ». Deux axes seront privilégiés sur ce dernier volet : les requalifications et l'intégration du fleuve dans la programmation culturelle. À l'issue, un « objet » particulier sera présenté à travers une collecte de photographies de très grande ampleur favorisant la participation de la population en vallée de Seine à partir d'une question : « C'est quoi le fleuve pour vous ? ».

La construction de la plateforme a été pensée dans un esprit d'articulation d'une part avec des recherches locales en cours (projet Transition et projet Villes en scène Université de Rouen) et d'autre part dans une perspective comparative apte à enrichir ce regard sur la métropole fluviale. Ces collaborations seront amplifiées en cours de programme et potentiellement étendues à d'autres configurations métropolitaines (la Métropole du Grand Paris pour l'axe Seine ainsi que d'autres métropoles fluviales impliquées dans le programme POP-SU). Elle mobilise ainsi une équipe de 10 chercheurs issus de l'ENSA Normandie, de l'IAE Rouen, de Nanterre Université, de l'Université Panthéon Sorbonne, de Sorbonne Université, de nombreux laboratoires de l'Université de Rouen ainsi que l'IUT d'Évreux, sous la coordination scientifique de Jean Debrie, professeur des Universités, Urbanisme et Aménagement de l'espace, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Le financement de ces travaux de recherche, validé par le Conseil métropolitain en septembre 2023, est assuré à parité par l'État et la Métropole pour une somme globale sur trois ans de 140 000 €, intégrant les dépenses liées à la valorisation et aux publications.

Des pôles de compétitivité impliqués aux côtés de la Métropole

Les pôles de compétitivité s'impliquent pour stimuler l'économie régionale et accompagner les entreprises vers l'innovation. Dans le cadre du Pôle métropolitain Rouen Seine-Eure, la Métropole a engagé des partenariats pour contribuer, en complément de la Région, à l'animation des filières qu'ils représentent. Elle agit à leurs côtés pour renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire et favoriser la dynamique de projets. Chaque feuille de route élaborée et signée en 2023 avec ces associations (cf. encadré) comprend un volet transition écologique et numérique, avec une large part d'actions en faveur de la décarbonation de l'industrie et de la logistique. Ces structures, qui réunissent à la fois des donneurs d'ordre et des sous-traitants, jouent un rôle crucial en sensibilisant leurs membres à ces enjeux. Elles facilitent la communication et donnent l'occasion aux grandes entreprises de présenter leur stratégie de décarbonation et d'illustrer les impacts sur leurs fournisseurs à court, moyen et long terme. Les échanges permettent de mieux comprendre les débats, les contraintes et les leviers d'actions propres à chaque secteur. Ces actions peuvent également rendre les entreprises locales plus réceptives à l'offre de services « Décarbonation » de la Métropole. Les liens entre la Métropole et ses partenaires se concrétisent aussi par la participation à différentes initiatives. Ainsi des ateliers « décar-

bonation de l'industrie » ont mobilisé plusieurs d'entre eux ; NextMove, NAE et LSN sont adhérents du Mix ; NextMove a orchestré une matinée ZFE avec le témoignage de l'EPCI ; enfin, la Métropole était membre du comité d'organisation du congrès de Cosmetic Valley « Cosmetic Environment & Safety », dont le fil rouge était les 3R (réduire, réutiliser, recycler).

Par ailleurs, la Métropole est également engagée, avec les industriels et leurs représentants (filiales et pôles de compétitivité), dans le projet Urbanpact, avec un plan de 57 actions est en cours pour la décarbonation de l'industrie (voir encadré « Feuille de route sur décarbonation de l'industrie » dans le chapitre « Des industries décarbonées attractives »)

Pôle de compétitivité	Type	Montant TTC 2023
Cosmetic Valley	convention	15 000 €
Logistique Seine Normandie (LSN)	adhésion	7 200 €
NextMove	adhésion	10 138 €
Normandie AeroEspace (NAE)	adhésion	15 000 €
Polepharma	convention	37 500 €
Transitions électroniques sécurisées (TES)	adhésion	14 000 €
NWX	adhésion	16 000 €
Biomis G3	adhésion	8 000 €
Total		122 838 €

Un plan de développement ESS qui conforte les transitions

Les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sont souvent précurseurs en ce qui concerne les transitions. Elles sont actives dans les domaines liés au social, à la mobilité, à l'alimentation, au réemploi et recyclage. C'est notamment le cas de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), qui relève principalement de ce statut. Reconnaissant que ce secteur apporte des solutions locales adaptées aux enjeux de transition écologique, sociale, et économique dans laquelle elle est engagée, la Métropole a souhaité mettre en place un plan de développement ESS pour la durée du mandat. L'intervention vise à accroître la part de l'ESS dans l'activité du territoire et augmenter le nombre d'emplois qui dépendent de ces entreprises. Elle cible les structures exerçant dans la production ou la commercialisation de biens ou de services marchands, et qui présentent un modèle économique assurant leur fonctionnement. Adopté en juillet 2022 le plan de développement ESS 2022-2026 définit 4 axes de travail :

- Renforcer la visibilité de l'ESS et de ses acteurs
- Accompagner les projets de développement
- Accompagner les opportunités de développement du marché des entreprises de l'ESS
- Animer le réseau des structures ESS

Pour la réalisation d'actions relevant de ce plan de développement ESS, la Métropole a signé en 2023 une convention de partenariat avec 3 organismes qui accompagnent l'entrepreneuriat social en Normandie. Le montant total s'établit à 56 500 €, dont 25 500 € pour l'ADRESS (Agence pour le développement régional des entreprises sociales et solidaires), 16 000 € pour CRESS Normandie (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), et 15 000 € pour France Active Normandie. Parmi les autres décisions de l'année, on retiendra l'attribution d'une subvention de 300 000 € à l'association ENVIE pour soutenir son développement, l'organisation d'un point d'étape avec l'ensemble des structures de l'ESS en décembre 2023, l'élaboration d'un plan de communication, la préparation de l'appel à projets 2024, qui revoit les modalités de partenariats avec les acteurs ESS ou encore la mise en place de 2 formations destinées aux entreprises ESS et des interventions pour favoriser l'achat socialement responsable par l'établissement public.

Pavillon des transitions : connaître pour agir

Installé depuis le 7 juin 2022 sur les quais de Rouen, le Pavillon des transitions est un lieu ouvert à tous les publics et gratuit, qui propose de faire comprendre les enjeux écologiques afin d'avoir les moyens d'agir au quotidien. Biodiversité, protection des ressources, réemploi, réduction des déchets... tous les sujets relatifs à l'environnement et à l'adaptation de notre territoire à ces enjeux sont abordés à travers des expositions interactives, des cycles de conférences, un centre d'information, des animations de sensibilisation et des ateliers participatifs.

L'exposition « Océans de plastique(s) », présentée en 2023, alerte le public sur la pollution plastique avec une double scientifique et artistique, attirant plus de 32 000 visiteurs. Pendant l'Armada, le Pavillon a organisé des activités mettant en avant les engagements de la Métropole Rouen Normandie et des associations locales impliquées dans la protection des océans, mobilisant plus de 9 500 personnes.

Durant la Semaine européenne de la Réduction des Déchets, le Pavillon a installé un village d'animations et programmé une projection-débat, rassemblant 51 participants. Il héberge également des permanences du Repair Café, ayant reçu 177 personnes en 2023. Des ateliers « faire soi-même » ont été proposés au grand public (1 386 participants) et aux structures sociales (2 355). Enfin, il a accueilli un cycle de conférences sur la protection de la Seine et des océans dans le cadre du festival Nautil'Art, réunissant 300 auditeurs. Notez que le Pavillon encourage le don avec une boîte à dons à l'entrée et exige des organisateurs d'événements une charte d'engagement 0 plastique.

Une communauté d'acteurs engagés dans la COP21

L'animation territoriale autour de la COP21 couvre tous les champs de la transition social-écologique. L'équipe coordonne les actions menées auprès des entreprises, des communes et des citoyens. Elle accompagne la coalition numérique responsable, constituée dans le cadre de la COP21, dans ses différentes missions (ateliers de sensibilisation, formation, newsletter, organisation du digital clean up day). En 2023, elle a participé au bilan à mi-parcours du PCAET et de la COP21. Elle a assuré la publication de 3 études du GIEC local décrivant les impacts du changement climatique sur les mobilités, l'architecture et l'urbanisme dans le territoire de la Métropole et élaboré un plan de communication. Plusieurs événements ont été organisés : Earth Hour en mars 2023, Capitale du Monde d'Après du 20 septembre au 4 octobre 2023 (journée des métiers de l'environnement, assises du fleuve et débords, journées de la culture du risque, Quatre saisons du parc). Enfin, cette cellule prend en charge la conception des supports de communication et la mise à jour du site internet www.notrecop21.fr.

L'animation Cop21

en chiffres

5 réunions de l'équipe COP21

9 réunions du CETSE (Comité d'évaluation de la Transition social-écologique)

2500 participants à Capitale du Monde d'Après

5 ateliers Numérique responsable + une journée consacrée au NR

9 numéros de newsletter Numérique responsable

3 nouvelles publications du GIEC local

Tech for Good, la technologie pour le bien commun

Démarche plurielle et multiforme, la « Tech for Good » rassemble une kyrielle d'initiatives portées par des associations, des start-up ou des entreprises qui ont fait de l'impact social et environnemental plus qu'un enjeu, une véritable mission. L'ambition est de réussir à construire le modèle de l'entrepreneuriat « tech » de demain, qui considère l'innovation et la technologie comme éléments clés des transitions.

La Métropole a choisi d'accompagner ce mouvement, qui fait écho à ses objectifs de transition social-écologique. En 2023, le Pôle en charge du développement économique s'est mobilisé pour accueillir plus d'entreprises à impact, créer un écosystème vertueux et participer au déploiement de solutions innovantes, notamment par le biais d'expérimentations.

Le projet « Tech for Good Tour » de la Métropole Rouen Normandie s'est décliné en 2023 en diverses initiatives axées sur la sensibilisation au numérique responsable et la mise en œuvre de procédés technologiques répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux. On peut citer des ateliers dans l'enseignement supérieur, un forum de recrutement ciblant des entreprises locales à impact et une soirée thématique « Repenser la Tech au cœur de nos territoires ».

Le hackathon organisé en mai 2023 par l'EPCI et le MIX - Laboratoire des Mobilités innovantes invitait les étudiants à contribuer aux réflexions et aux solutions qui accélèrent la décarbonation des déplacements grâce à la valorisation des données. Trois défis ont été lancés autour de l'optimisation des transports en commun, la transition énergétique du transport routier et fluvial, et la conjugaison de l'attractivité touristique avec les mobilités durables.

En soutenant KESK'IA — programme de formation à l'intelligence artificielle à destination des 18 - 25 ans — la Métropole entend préparer des jeunes des quartiers prioritaires aux métiers du numérique, augmentant ainsi leur employabilité et dynamisant l'écosystème local. 11 étudiants rouennais ont pu participer à cette initiation, d'une durée totale de 11 journées, et présenter leur projet. Trois ont été retenus : « C du propre » pour améliorer la collecte des déchets, « Safer Road » pour introduire des modèles prédictifs dans la gestion routière, et « Ça se discute » pour suivre l'e-réputation de la commune et favoriser les échanges avec les citoyens.

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)
DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH), DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT,
ÉNERGIE, EAU, DÉCHETS, RÉSEAUX (E3DR)

Objectifs TSE :





**Assurer une
gestion
efficiente des
ressources**

6

6 Assurer une gestion efficiente des ressources

6.1 En contact avec les habitants et les usagers

Pour mettre en œuvre les plans, programmes ou schémas votés par les élus et appliquer les politiques publiques qui ont été décidées, les services de la Métropole doivent diffuser l'information auprès des citoyens, sensibiliser les habitants aux enjeux et objectifs sous-tendus par ce choix et proposer des outils pour dialoguer. La communication y contribue, à travers les réseaux sociaux, les applications grand public ou l'affichage. Pour les services publics qui sont de la compétence de la Métropole, des sites Internet, des numéros d'appel spécifiques ou des solutions de gestion de la relation usager ont été développés pour que toute demande soit orientée vers le bon interlocuteur. La dématérialisation est en marche. L'EPCI contrôle aussi l'activité des services qui sont exploités par une régie ou par un délégataire, tout comme il contrôle les principaux établissements publics ou associations qui bénéficient de soutiens financiers.

Des actions de communication en soutien aux politiques métropolitaines

Dans le cadre de ses missions, la Direction de l'Information et de la Communication Externe (DICE) accompagne la promotion des dispositifs mis en place par les services, pour informer les usagers et valoriser les opérations ou leurs résultats. En 2023, la DICE a mené de très nombreuses campagnes, dans les différents domaines d'action de l'établissement.

Mobilité, environnement, énergie, participation citoyenne, prévention, développement économique, solidarité, santé, culture, tourisme, sport... La variété des thèmes abordés va de pair avec la diversité des supports imaginés et des types d'interventions. La DICE est aux côtés des services métropolitains et de ses partenaires pour annoncer des événements (festival Spring, Journée de la culture du risque, Expo Océans de plastique(s), Perche Elite Tour, 4 saisons au Parc...), pour lancer des services (LOVELO libre-service, plateforme Priorité Jeune...), pour accompagner certains dispositifs (Bla-BlaCar Daily...), pour mettre l'accent sur des thématiques particulières (Lutte contre les violences faites aux femmes / contre les discriminations), pour promouvoir les programmes mis en place (politique sportive, réussite éducative), pour épauler les communes (Guide des déchets 2023...), pour appuyer les opérations (Charte Vintage pour les colonnes de collecte, Tous en forêt...), pour informer (rentrée Transdev, travaux...). De nombreuses actions de communication ont également été réalisées dans le cadre de la candidature pour le titre de « Capitale européenne de la culture ».

Web et Mag : vers une refonte en 2025

Vaisseau amiral de tous les supports, le site web attire plus de 2 millions de visites chaque année. Il faudrait plutôt parler des sites web, car au total, ce sont une quarantaine de sites distincts qui sont gérés par le service Com' de l'EPCI : ceux des petites communes, des satellites (RNA, Rouen Normandie Création...) ou ceux liés à un projet, à un service spécifique ou qui apportent une information particulière (Cop21, InfoTrafic, ZFE, Jeparticipe...). Parmi les pages les plus vues : page d'accueil, espace abonné, gestion de l'eau, Ma Métropole. Le Mag', magazine intercommunal diffusé dans les boîtes aux lettres sur tout le territoire, a connu quant à lui 10 parutions en 2023 (une par mois, sauf juillet/août et décembre/janvier), augmentées de deux suppléments : « Bilan à mi-mandat », distribué avec le numéro de l'été, et « Risques », avec le magazine d'octobre (16 pages, 3^e édition). La Direction de la Communication a entamé une réflexion pour la refonte de ces deux supports, dans un double souci de baisser les coûts et de diminuer l'empreinte environnementale. Le magazine papier a d'ailleurs vu dès septembre 2023 sa pagination réduite de 40 pages à 32. Pour le site web, la décarbonation représente un enjeu majeur : consommer moins de ressources serveur, moins de bande passante. Qui dit refonte, dit aussi questionnement sur le contenu, la diffusion, la présentation, les lecteurs et utilisateurs... c'est pourquoi les modifications du site et du magazine se feront conjointement, pour une mise en place en 2025.

NO(S) DÉCHETS, YOUPI FUTUR

Pour un futur youpi, chacun de nous a des supers pouvoirs... et de grandes responsabilités.

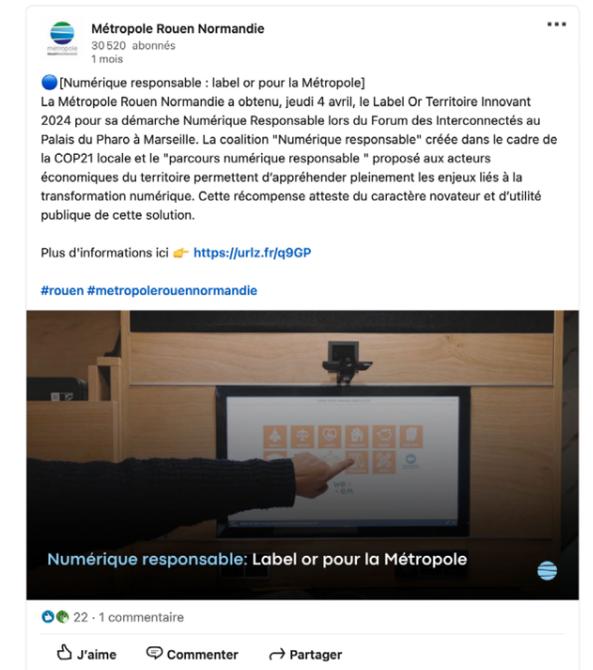


Les réseaux sociaux, levier de communication

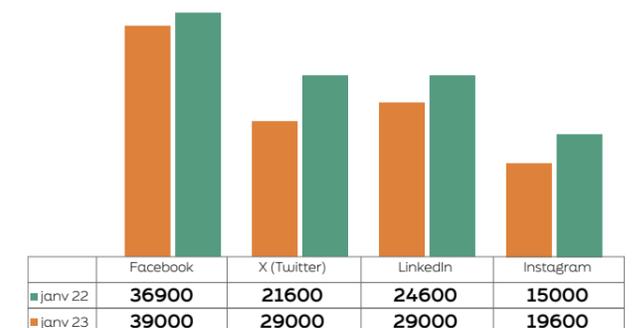
La stratégie de communication digitale sur les réseaux sociaux répond à un triple but de notoriété, de proximité et d'information. L'année 2023 est marquée par le renouvellement de la charte graphique en bichromie et déclinée sur l'ensemble des supports. L'approche éditoriale a elle aussi été repensée, elle est davantage axée sur une démarche journalistique avec des rubriques régulières : « l'info culture » et « l'info sport », lesquelles ont de suite remporté un vif succès d'audience. Le rendez-vous hebdomadaire « l'agenda au carré » met l'accent sur l'attractivité de la Métropole. Dans un format vidéo, 4 idées de sortie sont proposées pour chaque week-end.

Par ailleurs, les réseaux sociaux sont un levier d'influence et de changement des comportements. C'est dans ce but que plusieurs campagnes ont été menées. C'est ainsi qu'ont été traitées la question du civisme selon les mobilités (vélo, voiture, trottinette, piéton) ou encore les bons gestes à adopter pour les déchets (la campagne « Youpi Futur / No(s) déchets » pour un éveil aux enjeux écologiques). Non moralisatrices, certaines mêmes humoristiques, ces vidéos ont largement contribué à renforcer la notoriété de la Métropole, avec des records d'audience. En 2023, la collectivité a connu une progression du nombre d'abonnés sur l'ensemble des réseaux sociaux (voir tableau).

Post de Métropole Rouen Normandie



Évolution de l'audience réseaux sociaux 2022-2023 : Nombres d'abonnés :



Rouen Métropole dans ma poche

Rouen Métropole dans ma poche est une application mobile qui centralise les informations pratiques sur le territoire. Personnalisable, elle permet à l'utilisateur de suivre les services comme le trafic routier, les stations Cyclic, les horaires de bus, la programmation culturelle, le tri des déchets, les toilettes publiques... Lancée en octobre 2021, l'appli a totalisé 25 000 téléchargements depuis sa création. Les catégories les plus visitées sont, info trafic, agenda, événements.

Ma Métropole

en chiffres

	Fiches créées par le prestataire				Fiches créées par les usagers			
	2022		2023		2022		2023	
Nombre de fiches au total	207 340		198 558		6 510		6 895	
Compétences les plus sollicitées	Eau	66,50 %	Eau	64,90 %	Eau	35,30 %	Eau	30,3 %
	Déchets	17,40 %	Déchets	18,60 %	Voirie	22,60 %	Voirie	23,8 %
	Divers	6,80 %	Divers	6,60 %	Déchets	13,10 %	Déchets	16,4 %
	Voirie	3,10 %	Voirie	3,60 %	Transport	8,60 %	Transport	9,2 %
	Assainissement	2,10 %	Assainissement	2,20 %	Assainissement	5,10 %	Assainissement	4,9 %
	Transport	1,40 %	Transport	1,70 %				
	Fiches créées par les communes							
	2022		2023					
Nombre de fiches au total	4 151		3 749					
	Voirie	58,50 %	Voirie	61,80 %				
	Déchets	24,60 %	Déchets	22,50 %				
	Assainissement	11,30 %	Assainissement	10,30 %				
	Eau	3,40 %	Eau	3,30 %				

Ma Métropole répond à l'appel

Ma Métropole est un numéro d'appel (0800 021 021) gratuit, disponible 24h/24, qui simplifie la prise de contact vers les services communautaires pour donner une information directe ou transmettre les demandes d'intervention. L'outil, destiné aux usagers, aux communes et même aux agents de l'EPCI, est accessible aussi sur le web. Sur l'année, 209 202 fiches ont ainsi été créées et communiquées à l'interlocuteur en capacité de répondre, soit une moyenne de 17 500 par mois (en baisse de 4 % sur un an). Le site Internet a enregistré quant à lui 6 895 demandes soit une progression de 6 % (cf. tableau).

Dématérialisation : une simplification pour l'utilisateur et pour les communes

La dématérialisation des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), qui résulte d'une obligation réglementaire, est mise en place depuis 2022 par le déploiement du logiciel d'instruction dans les 71 communes de la Métropole. Elle simplifie les relations entre le public et l'administration. La transmission par les services des arrêtés de décision, et des déclarations d'ouverture et d'achèvement de chantier supprime les copies « papier ». Cette dématérialisation doit toutefois se faire en toute vigilance afin de ne pas exclure les personnes les plus fragiles. Ainsi, l'accueil physique et le dépôt sous format papier restent toujours possibles pour les administrés. Le déploiement sur l'ensemble des communes a été soutenu en 2023 par un accompagnement et des propositions de formation continue sur l'utilisation du logiciel d'instruction DDC. En 2023, 80 % des dossiers sont transmis par courriel au service instructeur à Rouen, et 90 % pour les autres collectivités, où l'instruction elle-même est dématérialisée. Depuis l'ouverture en novembre, pour Rouen, du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), 85 dossiers avaient été déposés.

Publik : la gestion de la « Relation Citoyen »

Publik est une solution de Gestion Relation Citoyenne (GRC) ou gestion de la relation usager, qui offre aux habitants et aux personnes morales la possibilité de faire des démarches en ligne. Pour les demandeurs, la mise en place des télé-services attachés à la plateforme leur permet de déposer leur dossier sur ce portail (y compris pour le financement ou les subventions) et de suivre l'évolution du traitement. De leur côté, les services gestionnaires peuvent effectuer l'instruction via une application métier. Cet outil facilite aussi le recensement de l'ensemble des aides allouées dans l'année, avec un point d'entrée unique. Les 12 premiers télé-services (thématiques : habitat, mobilité, solidarité internationale, transition énergétique) ont été ouverts entre mai et octobre, et 1 216 demandes ont été transmises sur l'année, ce qui démontre un intérêt pour les démarches dématérialisées (cf. Encadré Publik en chiffres).

Publik

en chiffres

1 216 demandes déposées

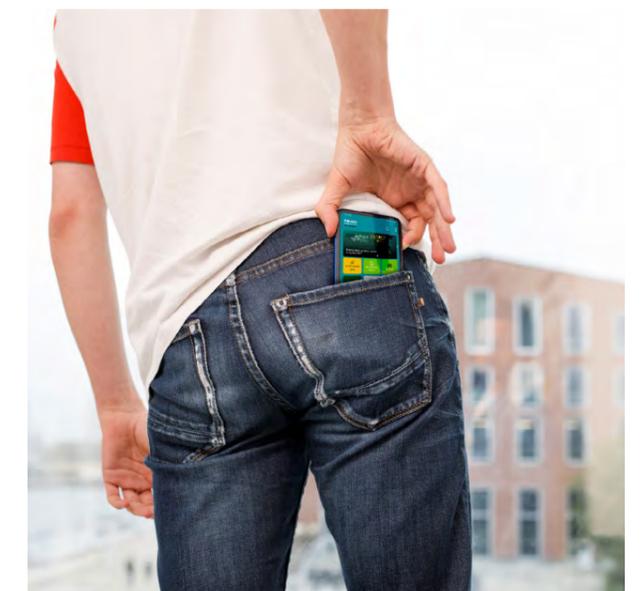
5 859 comptes utilisateurs créés

21 087 connexions à la plateforme comptabilisées

Des services publics sous surveillance

En 2023, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), chargée d'examiner l'activité des services publics, qu'ils soient exploités en régie ou par voie de délégation, s'est réunie 9 fois. Elle a analysé les rapports annuels 2022 relatifs à l'exécution des services publics.

Enfin, elle a été consultée 3 fois pour avis préalable concernant le classement des réseaux de chaleur, le projet de délégation de service public du Zénith (2024-2029) et la modification du règlement du service public d'assainissement, et s'est prononcée favorablement sur ces trois points.



Renouvellement de la Direction des Services Publics (DSP) du parking de la gare

Après mise en concurrence, c'est la société Effia stationnement — qui en assurait déjà l'exploitation — qui a été choisie comme délégataire de service public pour le parking de la gare de Rouen, sur la période 2024-2028. Le nouveau contrat prend effet au 1^{er} janvier 2024, dans le respect du principe de continuité du service public. Les différentes phases de la consultation sont détaillées dans le tableau.

Renouvellement de la DSP du port de plaisance

La DSP (Délégation de service public) du port de plaisance a été attribuée à Sodeports, unique candidat à sa succession. Le nouveau contrat a débuté le 26 octobre 2023, dans le respect du principe de continuité du service public. Les différentes phases de la consultation sont détaillées dans le tableau.



Les deux crématoriums rouennais en exploitation déléguée

Les Rouennais disposent de deux crématoriums, l'un à Rouen, l'autre, ouvert depuis janvier 2020, au Petit-Quevilly. L'exploitation, commune aux deux sites, avait été confiée en 2019 à la Société des Crématoriums de France par voie de délégation de service public, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} décembre 2022. En 2023, 3 148 crémations ont été effectuées, hors pièces anatomiques (vs 3 226 en 2022), avec un délai moyen d'attente de 4 jours (vs 6 jours en 2022).

Des satellites au service du public

Les principaux organismes subventionnés par la Métropole Rouen Normandie font l'objet d'un contrôle. L'analyse porte sur la santé financière de l'organisme et sur le respect des obligations conventionnelles. Les contrôles donnent lieu à des comptes rendus synthétiques et, si nécessaire, à des alertes qui permettent de retravailler sur les problèmes soulevés. Ils constituent un outil d'aide à la décision pour l'EPCI, dans ses relations avec ses partenaires.

Trois établissements ont fait l'objet d'un contrôle en 2023 (vs 11 en 2022) : APRM (Association du Personnel Rouen Métropole), Opéra de Rouen et Rouen Tourisme. Un audit sur la société sportive Quevilly Rouen Métropole était prévu sur le premier semestre 2023 ; et un audit financier sur l'EPCC Cirque Théâtre d'Elbeuf (Établissement Public de Coopération Culturel) sur le second semestre. Du fait de la réorganisation des missions d'un des agents du service, la mise en place de ces audits n'a pas pu avoir lieu.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (DGS), DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION EXTERNE (DICE), DÉPARTEMENT TERRITOIRES ET PROXIMITÉ (TP)
DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH), DÉPARTEMENT RESSOURCES ET MOYENS (RM)

Objectifs TSE :

Le service est également chargé du récapitulatif des soutiens financiers alloués par la collectivité, effectué en recensant les délibérations des bureaux et conseils métropolitains ainsi que les décisions du Président (voir encadré).

Les soutiens financiers alloués par la Métropole, tout cumulé

Voici le récapitulatif mis en ligne sur le site de la Métropole le 8 septembre 2023

648 dossiers d'aides financières
et de subventions (vs 651 en 2022)

47 583 965 € d'aides financières
et de subventions (vs 30 976 841 € en 2022)

120 305 € d'avantages en nature
(vs 1 048 747 € en 2022)

6.2 Au service de la collectivité et des objectifs TSE

De nombreux services communautaires sont tournés principalement vers l'interne et dédiés au bon fonctionnement de l'ensemble de l'établissement. C'est le cas de la documentation, de la reprographie, des services informatiques, du parc automobile ou de la gestion du patrimoine. Les agents qui y travaillent agissent en appui des autres directions et concourent indirectement aux projets de la Métropole Rouen Normandie et aux objectifs de transition social-écologique qu'elle s'est fixés. Ils y participent aussi directement, en veillant à adopter les décisions et à mettre en œuvre à leur niveau toutes les actions favorisant une meilleure prise en compte de ces objectifs.

Des lectures pour s'acculturer à la transition social-écologique

Gestionnaire des achats de documentation professionnelle pour l'ensemble des directions de la Métropole (livres et abonnements), le service documentation consacre la moitié de son budget à l'acquisition d'ouvrages contribuant à l'acculturation des agents aux objectifs de la transition sociale et écologique (TSE). Le service poste régulièrement sur le réseau social interne, Viva Engage, des liens vers des ressources utiles pour les salariés de la collectivité. Sur 181 publications en 2023, 70 sont en lien avec les thématiques TSE (39 %), et 5 portent sur l'égalité femmes/hommes (3 %). On notera que 7 livres ont été achetés d'occasion (520 €, soit 6,3 % des achats).

Des imprimantes avec 100 % de papier recyclé

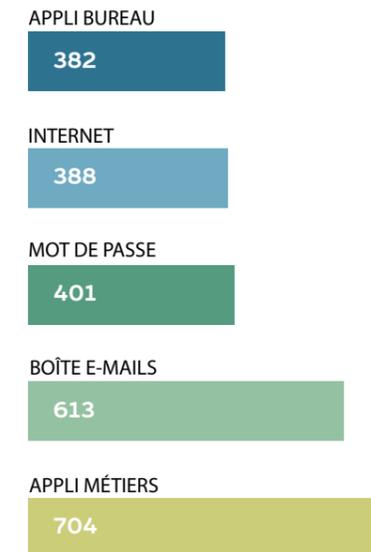
Diminuer l'utilisation de papier, employer des consommables recyclés, sensibiliser à l'impact environnemental de son activité... La transition écologique est portée au quotidien, par chacun. Depuis 2020, l'ensemble des impressions effectuées dans les services (hors recours au service reprographie) est fait sur du papier recyclé. 6937 ramettes (format A3 et A4) ont été utilisées en 2022, soit une baisse de 7,6 % sur un an. La mise en place du programme Papercut permet à chaque agent de connaître l'état de ses consommations ainsi que les conséquences de ses travaux d'impression. À titre d'exemple, un salarié ayant imprimé 190 feuilles de papier en un mois sait que, sur 5 ans, sa consommation équivaut à 1,94 arbre et 205 kg de CO². Ces données ont pour but de réduire davantage l'utilisation de papier par les agents et de les sensibiliser sur le gaspillage éventuel.

Une Direction des Systèmes d'Information (DSI) réactive et proactive

Plateforme SMILE

Outil de liaison entre les équipes de la Direction des Services Informatiques (DSI) et les agents de la Métropole, la plateforme SMILE permet de centraliser toutes les sollicitations d'assistance ou de dépannage qui ont été notifiées soit directement sur le site, soit par téléphone. Chaque requête est enregistrée sous forme d'un ticket, ce qui offre un bon suivi de la part des intervenants de la DSI. Un incident ou une panne, un besoin d'aide, une demande de remplacement de matériel ou un nouveau logiciel donnent lieu à un ticket (voir infographie). Les agents peuvent se connecter à la plateforme pour avoir un état de leur réclamation ou de leur question et converser avec l'équipe. 10 359 tickets (5 488 demandes de services et 4 871 incidents) ont été enregistrés en 2023, soit une diminution de 22 % par rapport à l'année 2022. Cette baisse s'explique par le grand nombre d'incidents de production rencontrés en 2022 et la réduction en 2023 du nombre de tickets relatifs aux problèmes de changement de mot de passe. Les sollicitations sont plus fréquentes le matin, en particulier pour les incidents.

TOP 5 INCIDENTS PAR SERVICE



Une vision planifiée des projets informatiques

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) 2022–2024, recense et planifie tous les projets émanant des différents départements de la Métropole et qui incluent des développements informatiques, qu'ils soient destinés à une utilisation interne ou ouverts aux usagers et habitants. Le SDSI travaille pour toutes les directions, tous les agents, tous les citoyens. Les projets retenus répondent aux objectifs suivants : le service aux citoyens, l'efficacité de l'administration, la sécurité et la disponibilité des moyens informatiques.

La gouvernance est organisée en strate. Au niveau de la direction générale, un comité de suivi se réunit tous les semestres. Au niveau de chaque département, le comité des directeurs examine deux fois par an les éléments qui les concernent. Et au niveau de chaque projet, les chefs de projet, côté métier et côté DSI, sont chargés de la gestion au quotidien.

Fin 2023, 75 % des projets ont été engagés (en cours ou terminés). Parmi les travaux de l'année 2023, on peut citer :

- Gestion de la Relation Citoyenne (GRC) : Ouverture de la plateforme et mise en ligne des premiers formulaires à partir du 2^e semestre.
- Numérique Responsable : Engagement de la démarche, et démarrage du diagnostic en vue d'une labellisation en 2025.
- Gestion de patrimoine et gestion de stocks : Solutions mises en production, avec des étapes de développement en cours.

- Mise à Jour du Plan Corps Rue Simplifié : Lancement du projet en 2023, avec une gouvernance opérationnelle. Le projet est inscrit sur 3 ans.
- Cartographie des flux alimentaires : Mise en place de l'outil, basé sur le SIG.
- Pilotage stratégique des plans d'action de la Métropole : Sourcin, identification d'une solution adaptée et démarrage de la mise en œuvre.

De nombreux projets participent à la réalisation des objectifs TSE, de façon spécifique ou transverse : Les projets des départements EPMD (Espaces Publics et Mobilité Durable) et Urbanisme & Habitat, ceux de la Direction de la Maîtrise des Déchets, le programme de cartographie de flux agroalimentaires, les développements autour du SI Énergétiques ou en lien avec les citoyens (GRC, Rouen Métropole dans Ma Poche, nouveau site internet de la Métropole, Musées...)

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) 2022-2024

en chiffres

146 projets retenus initialement et planifiés au SDSI 2022-2024

25 projets terminés

81 projets en cours

35 projets à démarrer

4 nouveaux projets demandés, non prévus initialement dans le schéma

4 projets suspendus

1 projet abandonné

DSI Ville + DSI Métropole = DSIN

En 2022, la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie ont approuvé le projet de mutualisation de leurs DSI (Directions des Systèmes d'Information), une étape concrète ayant eu lieu en 2023 avec la préfiguration de la future direction unique, qui sera opérationnelle en mai 2024. Les deux entités agissent actuellement sur des périmètres différents : d'un côté, 2 300 utilisateurs et 38 postes pour la commune (y compris 54 écoles, 1 CCAS et le SIREST, syndicat de restauration) ; de l'autre côté, 1 800 utilisateurs et 55 postes pour l'EPCI (y compris ses satellites).

Une démarche participative, incluant les organisations syndicales, s'est déroulée sur neuf mois, aboutissant à un programme finalisé et des fiches de poste pour les encadrants en septembre 2023, approuvés par une validation unanime du CST (Comité Social Territorial). Pour les postes en doublon, des repositionnements ou des opportunités d'évolution ont été proposés. Des ajustements ont été effectués jusqu'en décembre, avant la constitution du collectif de direction (responsables de services / chargés d'unité) début 2024.

Le recrutement du directeur, lancé en 2022, a conduit à une prise de fonction en avril 2023, suivie de celle de son adjoint en octobre. Les équipes du projet ont construit les modalités de transfert des personnels et élaboré la convention entre la ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie. De septembre à décembre, les postes créés dans cette nouvelle direction — désormais dénommée « Direction des Systèmes d'Information et du Numérique » (DSIN) — ont fait l'objet de candidatures internes et les entretiens individuels ont été menés avec les agents de la Ville de Rouen en vue de leur intégration à la Métropole au 1^{er} mai 2024. La future DSIN comporte 93 postes, dont 20 managers. 75 sont occupés à fin 2023 (25 femmes / 50 hommes).

Le volet Numérique Responsable (NR) a été pris en compte dans cette nouvelle organisation, avec la constitution d'un collectif dédié, chargé de veiller à l'ensemble des aspects de cette démarche : sobriété numérique (incluant tout le cycle de vie des solutions), confiance numérique (RGPD et sécurité), accessibilité et inclusion numérique. L'engagement vers un label NR est inscrit dans les délibérations de juin 2023 (Ville) et septembre 2023 (Métropole).

Le patrimoine bâti : entretien, travaux, réhabilitation

La Direction des bâtiments a en charge l'entretien du patrimoine bâti, et à ce titre, conduit tous les travaux nécessaires à maintenir aux normes les bâtiments qui relèvent du Code du travail et les établissements recevant du public. En 2023, l'activité représente 1 747 bons de commande (-3,4 % en 1 an) pour un montant de 10 966 958 € TTC (-8 % en 1 an). Elle veille à couvrir les besoins en énergie des immeubles, pour le chauffage et l'usage. La Direction des bâtiments suit également les programmes de constructions et de réhabilitations majeurs, soit, fin 2023, 2 projets en travaux, 6 projets en phase d'étude et 2 projets en phase de programmation.

Mise en conformité des établissements recevant du public

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les Établissements Recevant du Public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Pour les établissements qui ne l'étaient pas à la date du vote, leurs responsables avaient jusqu'au 31 mars 2019 pour transmettre aux services de l'État un Ad'AP, ou Agenda d'Accessibilité Programmée, puis exécuter les travaux dans le délai accordé par la Préfecture. La Métropole a déposé deux Ad'AP depuis 2015. Le premier, validé en octobre 2015 pour une période de 6 ans, porte sur 15 ERP et 1 IOP (Installation Ouverte au Public). L'autre AD'AP de Patrimoine (sur les établissements culturels), validé en avril 2019 pour une période de 6 ans, porte sur 11 ERP et 2 IOP.

En outre, depuis 2019, un nouveau patrimoine de 4 ERP, transféré à la Métropole, nécessite également une mise en conformité d'accessibilité. Suite aux retards accumulés, deux réunions ont eu lieu avec les services de l'État en juin et septembre 2023 pour fixer des points d'étape. Les services de la Métropole ont produit différents documents. Un rapport « Ad'AP de 2015 et 2018 — État d'avancement en 2023 » explique les raisons des retards et les actions entreprises pour finaliser les mises en conformité. Des fiches détaillent chaque site concerné et présentent les étapes pour y arriver. Les diagnostics d'accessibilité des trois sites non conformes ont été réalisés (le quatrième attend une autorisation de travaux). Un calendrier récapitulatif des opérations faites, en cours et celles qui restent à faire a été partagé avec les services de l'État.

Dans le cadre des engagements vers un territoire sobre, la Métropole Rouen Normandie a élaboré en 2023 une stratégie énergétique, afin d'atteindre les objectifs de réduction, qui ont été établis à 60 % sur les dépenses énergétiques à l'horizon de 2050 (voir encadré « Bâtiments sobres pour territoire sobre » dans le chapitre « Vers un territoire sobre et 100 % ENR »).

Un nouvel outil de gestion de patrimoine

Astech est un logiciel destiné à améliorer la connaissance du patrimoine bâti et à mieux compiler et partager les données. Cet outil permet d'intégrer les informations graphiques 2D et 3D des bâtiments, ce qui facilite les actions d'entretien et d'exploitation. Il s'appuie sur la mise en place d'un réseau de référents de site, afin de faire progresser la qualité de service des directions supports en charge de la gestion des bâtiments. Enfin, il offre la possibilité de sortir des indicateurs plus précis et de réaliser des récapitulatifs des coûts par bâtiment, afin d'alimenter les réflexions de schéma directeur immobilier.

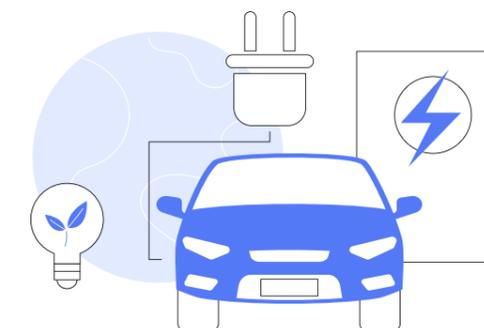
Mobilier et matériel récupérés

Dans un souci de réduction des dépenses et dans une démarche d'attention constante aux objectifs TSE, la récupération et la remise en état de matériel et de mobilier permettent de les réinstaller dans les bureaux administratifs et techniques. La Métropole évite l'achat d'équipements neufs et participe à la réduction des déchets. C'est ainsi qu'en 2023, le recyclage du mobilier de la cité administrative (dont une centaine d'armoires, 90 caissons, 84 bureaux...) a entraîné une économie de 83 787 € HT (déduction faite des 12 900 € pour le déménagement et l'achat de clés).



Un parc automobile renouvelé et électrifié

La proportion des véhicules électriques dans l'ensemble du parc automobile de la Métropole atteignait 40 % du parc fin 2023, contre 22 % un an plus tôt et 9 % en 2021 (voir tableau). Fin 2022, 12 utilitaires légers et 5 véhicules légers électriques ont été commandés, pour une livraison au 2^e trimestre 2023.



Depuis 2022, la mise en place d'un système d'acquisition dynamique autorise pour chaque commande l'intégration de nouveaux prestataires, afin de mettre en concurrence et de sélectionner les opérateurs économiques les plus performants en matière de véhicules utilitaires électriques et de bénéficier des dernières technologies. En 2023, 10 marchés spécifiques ont été publiés. La procédure a permis l'achat de 27 Kangoo ZE, 3 e-Experts, 3 eTrafic e-Tech, 6 gros fourgons (e-transit, Master ZE) et 2 camions-bennes.

Ces évolutions s'accompagnent d'un changement des pratiques de conduite des agents et d'une nouvelle organisation des services pour s'adapter à la motorisation électrique.

Le Parc automobile

en chiffres

Type de véhicule	Parc 2021	Parc 2022	Parc 2023
Véhicules légers thermiques (dont 1 hybride)	203	133	75
Véhicules légers électriques (Zoé + e-208)	22	92	167
Petits utilitaires thermiques	179	179	144
Petits utilitaires électriques (kangoo e-tech van + e-partner)	25	25	46
Gros utilitaires thermiques (type Master)	114	114	108
Gros utilitaires électriques	0	0	6
TOTAL	543	543	546
Part des véhicules électriques	9 %	22 %	40 %

6.3 Marchés publics: des achats durables et responsables

La Direction Achat Public (DAP) est chargée de l'organisation des marchés publics pour l'ensemble des services de la Métropole Rouen Normandie. Elle assure le secrétariat de la commission d'appel d'offres, elle s'occupe de la sécurisation des procédures de passation des marchés publics au-delà de 90 000 € HT et suit leur exécution. Elle joue un rôle de conseil et de contrôle interne et participe au comité de relecture. Elle tient une place essentielle pour la mise en œuvre des objectifs de transition social-écologique (TSE) et de la politique de développement durable de l'EPCI, comme référent Achat durable, et comme pilote du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).

Un schéma pour des achats durables et responsables

Les Schémas de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) ont été instaurés par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Depuis 2022, les collectivités locales et certains gros acheteurs sont tenus d'élaborer un tel document dès lors que le volume d'achats annuels atteint 50 millions d'euros. La Métropole Rouen Normandie a adopté son SPASER en juillet 2021. Trois objectifs ont été retenus :

- **Prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé dans les marchés publics.**
- **Favoriser la commande publique éthique et socialement responsable.**
- **Simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local.**

Le schéma s'applique à décrire très concrètement les critères pour les achats soit durables et responsables du point de vue social, écologique et économique. L'EPCI prend ainsi un certain nombre d'engagements, déclinés comme suit.



8 engagements pour un achat socialement durable et responsable

- **Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics**, avec une attention particulière pour les marchés de services, y compris dans le cadre de prestations intellectuelles au bénéfice du premier emploi pour les jeunes diplômés.
- **Inscrire le développement des clauses d'insertion en lien avec les initiatives locales portées par les facilitateurs**, favorisant les parcours d'accès ou de retour à l'emploi les plus pérennes.
- **Réserver des marchés aux entreprises adaptées ou établissements d'aide par le travail** afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap.
- **Réserver des marchés aux structures de l'insertion par l'activité économique** afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées : jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi seniors ou de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux.
- **Utiliser l'allotissement et les variantes** comme outils au service de l'achat responsable afin de faciliter l'accès des PME de l'économie sociale et solidaire à la commande publique, ainsi qu'aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- **Identifier, par segment d'achats, les filières de produits issus du commerce équitable.**
- **Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution le permettent, des considérations éthiques et équitables** en favorisant les démarches de responsabilité sociale des entreprises, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes.

- **Inciter les fournisseurs à respecter les conditions sociales de fabrication et de production satisfaisantes** et s'assurer que celles-ci n'ont pas requis l'emploi d'une main-d'œuvre dans des conditions contraires aux droits de l'homme au travail.

7 engagements pour un achat écologiquement durable et responsable

- **Intégrer les principes de l'éco-conception dès la définition des besoins**, par une vision globale de leurs impacts environnementaux prenant en compte les consommations de matière et d'énergie, les rejets dans les milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité.

- **Privilégier, voire imposer dès que possible dans les cahiers des charges, les écolabels ou des garanties équivalentes, les matériaux biosourcés, favoriser le réemploi.**

- **Favoriser les solutions permettant d'accroître la performance et l'efficacité énergétique** des installations, des équipements et des bâtiments.

- **Intégrer, lorsque l'objet et les conditions d'exécution du contrat s'y prêtent, des critères ou clauses permettant de garantir la performance environnementale des achats réalisés et choisir l'offre économiquement la plus avantageuse** en prenant en compte les performances en matière de protection de l'environnement, d'utilisation des énergies renouvelables. Le critère de performance environnementale sera obligatoire sauf dérogation dûment justifiée, et fera l'objet d'une pondération dans une fourchette de 10 à 20 % en fonction de l'objet des marchés publics concernés.

- **Analyser les besoins en raisonnant en coût global d'utilisation ou en coût tout au long du cycle de vie des produits, jusqu'à l'élimination des déchets.** Optimiser leur durée de vie, améliorer leur qualité afin d'augmenter les périodes de renouvellement. En particulier, intégrer des clauses incitatives qui favorisent des propositions luttant contre l'obsolescence programmée, qui favorisent l'allongement de la durée d'usage, la faible consommation d'énergie, des économies d'entretien. Dans cette optique, l'innovation devra être stimulée et valorisée lorsqu'elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et d'optimisation de la dépense.

- **Recenser les initiatives déjà engagées par les acheteurs normands** (RAN-COPER Réseau des Acheteurs Normands pour une commande publique responsable) et par d'autres acheteurs publics ou privés, et les partager afin de diffuser les bonnes pratiques et de consolider les résultats obtenus.

- **Accompagner les initiatives portées par d'autres acheteurs**, démarches sur les circuits de proximité dans l'approvisionnement des restaurants scolaires.

12 engagements pour un achat économiquement durable et responsable

- **Analyser les principes d'achats actuels et si nécessaire, redimensionner et recalibrer les besoins de la collectivité.** L'impact écologique de l'achat doit aussi s'appréhender au travers de ce que l'on achète moins ou mieux,

- **Réaffirmer l'allotissement comme la règle de passation des marchés**, favorisant leur accès aux PME/TPE.

- **Communiquer sur les intentions d'achat de la collectivité**, sur la base du recensement des besoins.

- **Alléger et simplifier les obligations administratives d'accès à la commande publique**, frein principalement déclaré par les PME/TPE.

- **Assister et aider les fournisseurs, en particulier les PME/TPE et les entreprises de l'économie sociale et solidaire à mieux comprendre et s'inscrire dans les mécanismes de la commande publique.** Développer des actions pédagogiques de sensibilisation, de formation. Dans cet objectif, chaque consultation comportera un préambule « chapeau » relatif à la politique d'achat de la Métropole, en cohérence avec les engagements en matière de développement durable.

- **Rechercher les modalités financières favorables aux fournisseurs**, en particulier dans le cadre d'une augmentation des avances, le développement des acomptes et la réduction des délais de paiement.

- **Élaborer et harmoniser les trames de mémoires techniques** afin de faciliter la réponse des entreprises aux cahiers des charges.

- **Optimiser les relations avec les fournisseurs** en facilitant leur référencement et en développant la pratique de négociations.

- **Développer la connaissance des fournisseurs potentiels** en participant à des salons, en réalisant du benchmarking.

- **Intégrer, dès que possible, des produits et services liés au développement des filières locales**, en particulier dans le cadre de l'innovation.

- **Mettre à disposition des acheteurs internes des bibliothèques de documentation, des guides pratiques par segments d'achats, des annuaires de fournisseurs.**

- **Partager la connaissance des fournisseurs** dans le cadre de réseaux régionaux et nationaux d'acheteurs, d'ateliers d'échanges avec d'autres acheteurs publics et privés

Des indicateurs pour suivre les engagements

Le SPASER comporte des indicateurs détaillés, exprimés en nombre de contrats ou en valeur et publiés tous les deux ans, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement et écologiquement responsable parmi les achats publics réalisés par la collectivité ou l'acheteur concerné. Il précise les objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories, notamment ceux relatifs aux achats effectués auprès des entreprises solidaires d'utilité sociale, d'une part, ou auprès des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables, d'autre part.

Former et sensibiliser les agents

La mise en œuvre du SPASER s'accompagne d'un certain formalisme et exige que les objectifs du schéma soient partagés avec tous les collègues concernés. Cela nécessite que les acheteurs et services qui passent les marchés aient toujours en tête l'ensemble des critères. C'est pourquoi en 2023, la Direction Achat Public (DAP) a accompagné les différents services pour veiller à l'intégration de la méthodologie, notamment pour la partie environnementale (critère, analyse, vérification des engagements environnementaux). Elle a poursuivi la sensibilisation des collègues aux achats socialement responsables, afin de tenir les objectifs d'insérer une disposition sociale au 2 janvier 2024 dans toutes les consultations où cela est possible. Elle s'est attachée à l'adaptation constante des outils aux situations rencontrées. Enfin, la DAP s'est mobilisée pour acculturer l'ensemble des agents à cette démarche nouvelle, les former et les accompagner. Les actions menées en 2023 témoignent de cet engagement pour la mise en œuvre du SPASER :

- Groupe de travail « gestion de déchets et des matériaux dans les marchés de voirie »,

- Organisation du suivi des indicateurs de l'article 58 de la loi AGEC et la mise en œuvre dans les consultations

- Organisation des vérifications des engagements environnementaux

- Présentation du guide pour insérer des dispositions environnementales et sociales dans un achat, avec 3 collègues référentes marchés, à 198 collègues en interne

- Utilisation systématique de cadres de mémoires environnementaux et sociaux ENVSO pour faciliter les réponses des entreprises et qui intègrent aussi le critère social

- Participation aux trophées de la commande publique organisés par achatpublic.com et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

- Partage du SPASER et de ses outils avec les communes du territoire et la mise en place du 1^{er} atelier thématique achat durable concernant l'intégration des dispositions environnementales et sociales dans les groupements de commandes.

- Participation de la Métropole Rouen Normandie au groupe SPASER du réseau d'acheteurs durables du RAN-COPER



Une coordination pour les achats socialement durables et responsables

Pour développer la partie achat socialement durable et responsable du SPASER, trois directions de la Métropole Rouen Normandie (la Direction de l'Achat Public, la Direction Action et Innovation Économique et la Direction Solidarité) travaillent ensemble. Une coordination est indispensable pour répondre aussi bien aux sollicitations internes qu'externes. Un point mensuel est fait par la cellule achat responsable pour définir les actions, coordonner les réponses, créer les outils nécessaires, participer aux différentes formations, réunions ou évènementiels...

Petit aperçu des missions effectuées en 2023 pour cette partie du SPASER :

- accompagnement commun à toutes les sollicitations des collègues
- intégration de critères sociaux dans quelques consultations
- rendez-vous avec les réseaux (IAE, STPA, ESS) pour présenter le SPASER et partager les attentes et besoin de chaque partie
- accompagnement et formation des 19 autres maîtres d'ouvrage avec lesquels la Métropole Rouen Normandie a une convention
- participation active des agents de la Métropole Rouen Normandie à la journée « Achat socialement responsable » en novembre 2022
- systématisation dans l'identification des candidats dans leurs réponses aux consultations de marchés

publics pour indiquer s'ils relèvent de l'ESS

- accompagnement et réalisation de sourcing pour des besoins de consultation
- première réunion de formation à l'intégration des dispositions sociales dans un achat, selon les objectifs du SPASER, à l'intention des référents marchés, en septembre (4 autres réunions ont ou vont avoir lieu en 2023 pour sensibiliser les directeurs et les collègues concernés)
- 8 chantiers éducatifs avec la participation des différentes directions concernées
- article dans le magazine de la Métropole Rouen Normandie sur ces chantiers éducatifs



Les marchés publics

en chiffres

	2022	2023	Évolution 2022/2023
Nombre de marchés notifiés	225	225	
dont procédure formalisée	114	121	6 %
Modifications contractuelles	176	174	-1 %
Consultations publiées	175	187	7 %
Dossiers de consultation téléchargés	9 717	10 992	13 %
Offres déposées en réponse aux consultations	808	1 004	24 %
Montant total des marchés attribués*	425 M€	312,50 M€	-26 %

*incluant les montants maximums des accords-cadres sur une année.

Les activités de la Direction de l'Achat Public (DAP) en 2023

La Direction Achat Public veille à la sécurisation des procédures de passation des marchés publics au-delà de 900 000 € HT. Elle assure le secrétariat de la commission d'appel d'offres, elle est responsable du suivi de l'exécution des marchés publics. Elle joue un rôle de conseil et de contrôle interne et participe au comité de relecture. En tant que référent achat durable, elle a en charge l'animation et la supervision du SPASER.

En 2023, le montant total des marchés attribués se montait à 312,50 M€ (en diminution de 26 % sur un an : voir tableau « Les marchés publics en chiffres »). Notons qu'une requête en référé précontractuel a été déposée au tribunal administratif le 23/11/2023, laquelle a été rejetée le 6 décembre 2023 et que le recours en indemnisation enregistré en 2022 a fait l'objet d'une décision du tribunal administratif le 10 novembre 2023, rejetant la demande du requérant.

Réseau des acteurs normands pour une commande publique éco-responsable

Le Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable (RAN-COPER), a été créé à l'initiative de l'ADEME en 2007, en partenariat avec la Région Normandie, le SMEDAR, la communauté de communes de Pont-Audemer Val-de-Risle, l'ARS (Agence régionale de Santé) et plusieurs communes. L'objectif est de contribuer à la montée en compétences des acheteurs publics en faveur d'une commande publique responsable, sur les plans technique, juridique et organisationnel. En mars 2022, RAN-COPER a pris le statut d'association et la Direction de l'achat public de la Métropole est impliquée dans sa gouvernance). Son nouveau statut juridique a permis au RAN-COPER de prétendre au soutien du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), service émanant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, dans le cadre du Plan National des Achats Durables 2022-2025. Aujourd'hui, le réseau est composé de près de 1 200 membres regroupant les élus et agents des organismes soumis à la réglementation en matière de commande publique.

Le réseau alimente un centre de ressources en ligne, anime un dispositif « guichet vert » consacré aux clauses environnementales et sociales, propose des ateliers et formations, etc.

6.4 Une gestion financière qui prend en compte la transition

Forte de 25 personnes, la Direction des Finances et Stratégies de financement travaille avec l'ensemble des départements de la Métropole Rouen Normandie dans un cadre contraint et réglementé. Son activité traduit cependant les préoccupations de la collectivité en matière de changement climatique, ses objectifs de transition social-économique et ses exigences de transparence. Sans que ce soit une obligation, l'EPCI a ainsi décidé d'élaborer un budget climat, sur la base du compte administratif. Il s'est aussi porté volontaire pour l'expérimentation du compte financier unique (CFU), qui apporte une meilleure lisibilité aux documents

L'activité de la Direction des finances

La Direction des Finances et Stratégies de financement est composée de trois services aux missions spécifiques.

Le service Patrimoine / Ressources

Ce service a pour missions principales d'encadrer et de contrôler les recettes de la Métropole. Il garantit le bon suivi des recettes recouvrées et à recouvrer, il participe à l'amélioration de la qualité comptable des recettes, par la diffusion des règles et des bonnes pratiques, il coordonne la politique tarifaire de la Métropole il veille sur les actions de recouvrement mises en place avec la trésorerie. Par ailleurs, il supervise et met à jour l'ensemble de l'actif de l'établissement en collaboration avec les services opérationnels suite à l'élaboration d'une procédure de l'actif. Ce service contrôle et reconstitue toutes les régies d'avance et de recettes de l'EPCI.

Le service Programmation budgétaire et financier

Ce service assure la préparation des budgets de la Métropole et des procédures budgétaires, assure la mise en œuvre de la production et de la cohérence des outils prospectifs (feuille de route des investissements, analyse financière) et de leur traduction opérationnelle en cadre budgétaire administratif et annexe. Depuis 2022, le service a été missionné pour élaborer un budget climat sur la base du compte administratif. De plus, la métropole s'est engagée pour faire partie de l'expérimentation du CFU (Compte Financier Unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion). Le service optimise également les équilibres, la gestion de la dette, de la trésorerie et des garanties d'emprunts.

Le service Organisation, méthode et gestion budgétaire

Ce service a pour missions principales de contribuer, concevoir et promouvoir les dispositifs du contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable et accompagner leur déploiement. Concernant le pilotage et le contrôle de l'exécution des dépenses, les objectifs reposent sur la veille du respect des règles de la comptabilité publique, l'optimisation de la qualité et les délais des processus comptables ainsi que la modernisation et la simplification des procédures comptables.

Ce service doit également élaborer et suivre les activités de contrôles relatives aux mesures de traitement des risques relevant des référentiels de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable, participer à l'élaboration des prévisions budgétaires en lien avec les services en charge du budget, analyser le compte administratif. Il a été mis en place des tableaux de bord spécifiques pour la Direction générale sur le suivi des dépenses et des recettes avec des taux d'exécution et un suivi rigoureux sur les principales recettes et dépenses de la métropole. Ce service assure et organise avec l'appui de la RH des sessions de formation à l'ensemble des agents de la Métropole. Il s'agit de formations spécifiques sur le logiciel comptable et budgétaire et depuis 2023 l'agent en charge des formations présente également une formation sur la familiarisation des finances publiques en lien avec les procédures budgétaires de la Métropole.

Aides et subventions

Depuis 2022, la Direction des Finances dispose de 3 personnes complémentaires pour instruire les dossiers de dispositifs d'aide et mandater les subventions accordées. Il s'agit

principalement du dispositif pour la ZFE mais également le dispositif d'aide « Kit panneaux photovoltaïques ». À terme, d'autres dispositifs viendront s'ajouter et l'instruction administrative des dossiers se fera via la plateforme de la GRC.

L'activité de la Direction des Finances

en chiffres

	2022	2023
Factures	37 122	39 587
DGP (Délai Global de Paiement) en jours	18	28
Titres de recettes émis	11 418	11 876
Tableaux de bord	18	19
Sessions de formation	48	41
Fiches d'immobilisation	4 705	3 950
Dossiers de demandes de subvention ZFE instruits pour l'achat d'un véhicule moins polluant	545	1 493

Le CFU (Compte Financier Unique)

Le Compte Financier Unique 2023, adopté le 17 juin 2024, fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section. Les résultats de l'exercice budgétaire sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections, mais également des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement. Ces derniers font partie intégrante des résultats du CFU.

On trouvera ci-dessous (« Le CFU 2023 en chiffres » et « résultats des budgets de la Métropole ») l'ensemble des 8 budgets de la Métropole Rouen Normandie. Le résultat brut consolidé de ces 8 budgets s'élève à 49 673 133,35 €. Les restes à réaliser consolidés se répartissent de la manière suivante : Dépenses 69 147 028,47 € / Recettes 47 720 861,03 €. Ainsi, le résultat net s'élève à 28 246 965,91 €.

L'exécution budgétaire 2023 de la Métropole Rouen Normandie se caractérise par :

- La poursuite de la forte dynamique d'investissement débutée en 2021, avec des dépenses d'investissement hors dette s'établissant à 250,90 M€ en 2023, ce qui représente une hausse de 13,3 % par rapport à 2022. Il s'agit ainsi de la troisième augmentation successive constatée sur les dépenses d'investissement. Depuis 2020, ces dernières enregistrent une augmentation annuelle moyenne de 33,30 M€ (+18 %/an).
- L'amélioration de l'autofinancement, en augmentation de 28,20 M€ (+36 %), et qui revient ainsi à des niveaux connus avant la crise sanitaire de 2020.
- Malgré l'amélioration de l'autofinancement, la poursuite de la montée en charge des investissements a nécessité un recours accru à l'emprunt, de l'ordre de 119 M€, en complément des autres recettes d'investissement (FCTVA, cessions, subventions, etc.). Afin de compléter ces mobilisations, la métropole a consommé une faible partie de son fonds de roulement (2,30 M€) avec des réserves s'établissant à 49,70 M€ au 31 décembre 2023.

Le CFU 2023**en chiffres****Budget principal**

Résultat de fonctionnement	29 405 145,00
Résultat d'investissement	-18 867 801,20
Résultat brut global	10 537 343,80
Solde reports (recettes - dépenses)	-9 703 481,63
Résultat net	833 862,17

Budget Déchets ménagers

Résultat de fonctionnement	1 898 864,15
Résultat d'investissement	4 462 433,15
Résultat brut global	6 361 297,30
Solde reports (recettes - dépenses)	-3 982 999,08
Résultat net	2 378 298,22

Budget Transport

Résultat de fonctionnement	9 200 780,48
Résultat d'investissement	-2 499 658,65
Résultat brut global	6 701 121,83
Solde reports (recettes - dépenses)	-3 005 130,48
Résultat net	3 695 991,35

Budget Zones d'activités

Résultat de fonctionnement	1 255 770,60
Résultat d'investissement	-2 724 800,07
Résultat brut global	-1 469 029,47
Solde reports (recettes - dépenses)	0,00
Résultat net	-1 469 029,47

Régie Eau

Résultat de fonctionnement	22 200 461,82
Résultat d'investissement	-10 949 661,00
Résultat brut global	11 250 800,82
Solde reports (recettes - dépenses)	340 156,50
Résultat net	11 590 957,32

Régie Assainissement

Résultat de fonctionnement	16 594 738,99
Résultat d'investissement	-2 507 775,70
Résultat brut global	14 086 963,29
Solde reports (recettes - dépenses)	-3 899 414,01
Résultat net	10 187 549,28

Régie Rouen Normandie Création

Résultat de fonctionnement	1 054 221,23
Résultat d'investissement	84 232,22
Résultat brut global	1 138 453,45
Solde reports (recettes - dépenses)	-352 739,61
Résultat net	785 713,84

Régie Énergie calorifique

Résultat de fonctionnement	370 953,81
Résultat d'investissement	695 228,52
Résultat brut global	1 066 182,33
Solde reports (recettes - dépenses)	-822 559,13
Résultat net	243 623,20

**Résultats des budgets
de la Métropole****Budget principal**

Fonctionnement		Investissement	
	CFU 2023		CFU 2023
Dépenses prévues	365 335 460,10	Dépenses prévues	304 054 025,32
Dépenses réalisées	343 003 202,70	Dépenses réalisées	205 043 265,86
		Restes à réaliser	44 115 773,35
Recettes prévues	365 335 460,10	Recettes prévues	304 054 025,32
Recettes réalisées	372 408 347,70	Recettes réalisées	186 175 464,66
		Restes à réaliser	34 412 291,72
Résultat de clôture	29 405 145,00	Résultat de clôture	-18 867 801,20
Résultat net	29 405 145,00	Résultat net	-28 571 282,83

Budget Déchets ménagers

Fonctionnement		Investissement	
	CFU 2023		CFU 2023
Dépenses prévues	66 346 333,00	Dépenses prévues	17 143 716,71
Dépenses réalisées	65 021 184,36	Dépenses réalisées	9 076 845,52
		Restes à réaliser	3 989 599,08
Recettes prévues	66 346 333,00	Recettes prévues	17 143 716,71
Recettes réalisées	66 920 048,51	Recettes réalisées	13 539 278,67
		Restes à réaliser	6 600,00
Résultat de clôture	1 898 864,15	Résultat de clôture	4 462 433,15
Résultat net	1 898 864,15	Résultat net	479 434,07

Budget Transport

Fonctionnement		Investissement	
	CFU 2023		CFU 2023
Dépenses prévues	156 813 899,61	Dépenses prévues	124 678 815,17
Dépenses réalisées	152 287 797,02	Dépenses réalisées	104 015 916,51
		Restes à réaliser	10 612 414,25
Recettes prévues	156 813 899,61	Recettes prévues	124 678 815,17
Recettes réalisées	161 488 577,50	Recettes réalisées	101 516 257,86
		Restes à réaliser	7 607 283,77
Résultat de clôture	9 200 780,48	Résultat de clôture	-2 499 658,65
Résultat net	9 200 780,48	Résultat net	-5 504 789,13

Budget Zones d'activités

Fonctionnement		Investissement	
	CFU 2023		CFU 2023
Dépenses prévues	1 440 770,60	Dépenses prévues	2 724 800,07
Dépenses réalisées	0,00	Dépenses réalisées	2 724 800,07
		Restes à réaliser	0,00
Recettes prévues	1 440 770,60	Recettes prévues	2 724 800,07
Recettes réalisées	1 255 770,60	Recettes réalisées	0,00
		Restes à réaliser	0,00
Résultat de clôture	1 255 770,60	Résultat de clôture	-2 724 800,07
Résultat net	1 255 770,60	Résultat net	-2 724 800,07

Régie Eau

Fonctionnement		Investissement	
	CFU 2023		CFU 2023
Dépenses prévues	99 996 957,99	Dépenses prévues	41 573 910,79
Dépenses réalisées	78 209 855,92	Dépenses réalisées	32 189 766,30
		Restes à réaliser	4 134 996,04
Recettes prévues	99 996 957,99	Recettes prévues	41 573 910,79
Recettes réalisées	100 410 317,74	Recettes réalisées	21 240 105,30
		Restes à réaliser	4 475 152,54
Résultat de clôture	22 200 461,82	Résultat de clôture	-10 949 661,00
Résultat net	22 200 461,82	Résultat net	-10 609 504,50

Régie Assainissement

Fonctionnement		Investissement	
	CFU 2023		CFU 2023
Dépenses prévues	62 667 936,82	Dépenses prévues	44 001 365,54
Dépenses réalisées	44 206 250,87	Dépenses réalisées	29 257 514,22
		Restes à réaliser	4 988 834,01
Recettes prévues	62 667 936,82	Recettes prévues	44 001 365,54
Recettes réalisées	60 800 989,86	Recettes réalisées	26 749 738,52
		Restes à réaliser	1 089 420,00
Résultat de clôture	16 594 738,99	Résultat de clôture	-2 507 775,70
Résultat net	16 594 738,99	Résultat net	-6 407 189,71

Régie Rouen Normandie Création

Fonctionnement		Investissement	
	CFU 2023		CFU 2023
Dépenses prévues	2 996 214,00	Dépenses prévues	840 510,17
Dépenses réalisées	1 981 393,24	Dépenses réalisées	264 434,06
		Restes à réaliser	352 739,61
Recettes prévues	2 996 214,00	Recettes prévues	840 510,17
Recettes réalisées	3 035 614,47	Recettes réalisées	348 666,28
		Restes à réaliser	0,00
Résultat de clôture	1 054 221,23	Résultat de clôture	84 232,22
Résultat net	1 054 221,23	Résultat net	-268 507,39

Régie Énergie calorifique

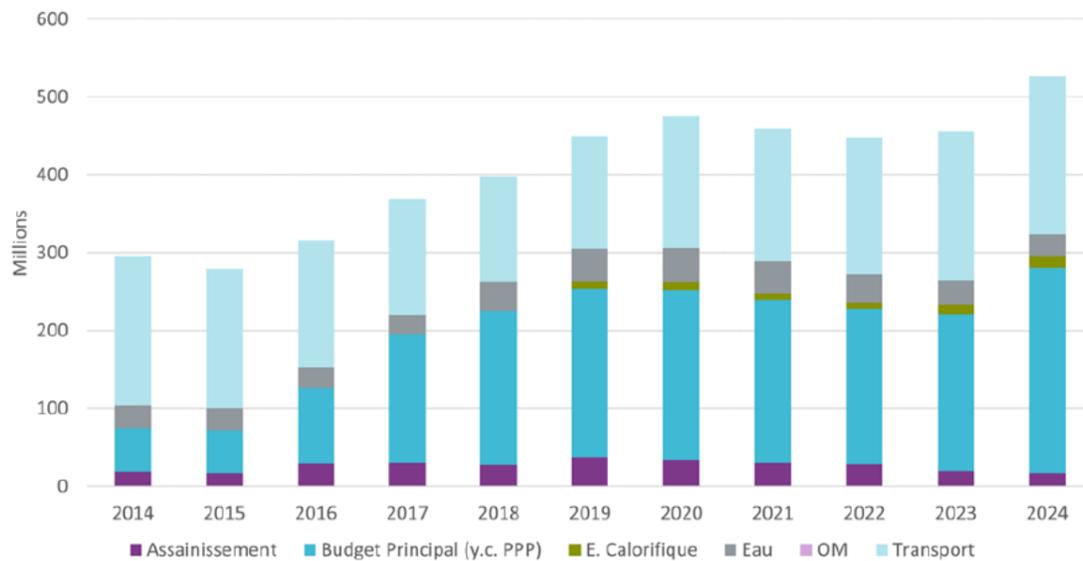
Fonctionnement		Investissement	
	CFU 2023		CFU 2023
Dépenses prévues	7 314 124,14	Dépenses prévues	6 801 911,38
Dépenses réalisées	6 963 970,52	Dépenses réalisées	5 781 523,09
		Restes à réaliser	952 672,13
Recettes prévues	7 314 124,14	Recettes prévues	6 801 911,38
Recettes réalisées	7 334 924,33	Recettes réalisées	6 476 751,61
		Restes à réaliser	130 113,00
Résultat de clôture	370 953,81	Résultat de clôture	695 228,52
Résultat net	370 953,81	Résultat net	-127 330,61

Gestion active de la dette

La dette consolidée s'établit à 526 M€ au 31 décembre 2023 tous budgets/régies (y compris PPP). Le bilan des mobilisations 2023 est de 119,50 M€ de volumes tirés, dont 84 M€ pour le budget principal. L'encours de dette est en hausse de 15 % (+ 71 M€) sur un an (voir encadré « La Dette 2023 en chiffres »).

Depuis plusieurs exercices, les recherches de financement bancaires de la Métropole sont orientées vers des offres apportant de la souplesse de mobilisation sur plusieurs exercices. Il convient de noter que 19 % des nouveaux financements ont été signés en 2022 et présentent des taux fixes plus performants que ceux signés en 2023. La Métropole a ainsi sécurisé une part de son besoin de financement de 2023 dès 2022.

Rétrospective de l'évolution de la dette au 01/01/N (en M€)



La dette 2023 en chiffres

Les indicateurs d'endettement se sont améliorés en 2023 essentiellement sous l'effet de l'augmentation de l'autofinancement

Encours au 1^{er} janvier 2023 :

455,80 M€

Emprunts nouveaux mobilisés :

119,50 M€

Encours au 31 décembre 2023 :

526,50 M€

taux d'endettement :

78 %

Capacité de désendettement :

4,9 années (contre 5,8 en 2022)

Politiques contractuelles et financements externes

L'année 2023 a vu se poursuivre la recherche croissante de sources de financements (autres que la fiscalité et les dotations) pour mener à bien les projets d'investissements métropolitains, via la poursuite des contractualisations au sein desquelles la Métropole est engagée depuis plusieurs années. Elle a ainsi poursuivi ses partenariats avec l'État, l'Europe, ainsi que les partenaires locaux, Région et Département (voir encadré « Les financements dans le cadre de conventions en chiffres »).

Notons que plusieurs sources de financement (Europe, État, fonds mobilités actives et fonds vert, Région, Département) sont venues en soutien à des actions en faveur de la réduction de la part modale de la voiture individuelle, en particulier par le développement du vélo et des transports en commun. En 2023, les subventions atteignent 23,80 M€ pour 22 dossiers. Des demandes ont été également déposées pour le soutien à des actions en faveur du développement de la nature en ville, de la création d'une ville apaisée, de la cohésion sociale. 6,18 M€ de subvention ont été accordés en 2023 (6 dossiers MRN + 1 dossier RNA).

Partenariats avec l'État

• Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Signé en 2021 avec l'État et Le Havre Seine Métropole, ce contrat inclut la DSIL et d'autres financements. Au total, plus d'un milliard d'euros de projets potentiellement réalisables par la Métropole, ses communes et ses partenaires sur la période 2021-2026 ont été recensés. Une révision annuelle par voie d'avenant précise les futures actions à mettre en œuvre et les modalités de soutien financier de la part de l'État. Un premier avenant a été signé en octobre 2022. La mise en œuvre du CRTE s'est poursuivie en 2023.

• Fonds Vert

Nouveau dispositif de l'État décidé fin 2022 pour soutenir financièrement les territoires dans leurs projets de transition écologique.

En 2023, 33 demandes de subventions ont été déposées, majoritairement dans le cadre de « l'accompagnement du déploiement des ZFE-m ». 24 ont fait l'objet d'un accord de subvention pour un montant total de 14,20 M€. Parmi les dossiers refusés, 5 pourront être actualisés et réexaminés en 2024.

• Fonds économie circulaire de l'ADEME

Une subvention de 1,096 M€ a été obtenue pour le tri à la source des biodéchets.

• Programme d'Investissement d'Avenir (PIA)

Un montant de subventions de 9,74 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité, en cours depuis 2013. Plus de 85 % des subventions ont d'ores et déjà été perçues.

Depuis 2020, la Métropole bénéficie également de 5,20 M€ de subventions pour la mobilité intelligente dans le cadre de l'AMI « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » du PIA 3.

• Autres Programmes

Au cours de l'année 2023, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets : La Métropole, les communes de Duclair et du Trait sont lauréates de l'appel à projets Petites Villes de Demain (PVD) dont la mise en œuvre est pleinement effective. L'État finance le poste de chef de projet PVD à hauteur de 40 312 € en 2023. Deux autres dossiers n'ont pas été retenus : le premier dans le cadre du 6^e appel à projets Fonds de mobilités actives, le second dans le cadre de l'appel à projets « sentiers de nature » pour le projet de valorisation de la côte Sainte-Catherine.

Partenariats européens

FEDER/FSE/IEJ 2014-2020

La Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 14,10 M€ pour des projets urbains. L'enveloppe, entièrement programmée, inclut 17 projets sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, pour un montant de 10,78 M€. Les dernières demandes de solde ont été effectuées fin 2023.

React-EU

3 projets d'aménagements cyclables ont reçu un soutien de 3,60 M€, soldés en 2024.

FEDER FSE+FTJ Normandie 2021-2027

8 dossiers déposés en 2022. 3 ont été écartés, 4 projets ont été retenus pour un total de 4,40 M€ (poste de chargé de mission prévention santé, projet Maas (Mobility as a service), le parc canal Camille Claudel et l'aménagement du jardin Marais Marinox). Le résultat est toujours attendu pour le dernier dossier 2022 (friche Océade), ainsi que pour les 3 dossiers déposés en 2023 sur les AAP « pôles d'échanges multimodaux » (PEM de la gare Malaunay/Le Houllme) et « investissements culturels et patrimoniaux » (équipement scénique du cirque-théâtre d'Elbeuf et réhabilitation de l'Office de Tourisme de Rouen phase 2).

Task Force normande

Depuis 2017, la Métropole participe à cette initiative de l'antenne de la Région Normandie à Bruxelles pour promouvoir les projets normands et obtenir des financements européens. La Métropole finance, à hauteur de 11 000 €/an, aux côtés de Caen la Mer, Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'Agglomération Seine Eure et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, un poste de chargé de mission aggro à l'Antenne de Région Normandie à Bruxelles.

Partenariats locaux

Région Normandie

Le contrat de Métropole 2014-2022 incluait 59 projets pour 131,88 M€, dont 27 projets sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Une quarantaine de projets ont été engagés totalement ou partiellement pour un montant de subvention de 112 M€ représentant un taux d'engagement de 85,5 %, et de réalisation de 77 %. Les versements ont été effectués à hauteur de 0,60 M€ en 2023. Les négociations pour le contrat 2023-2027 ont débuté en 2022 et se poursuivent. Un nouveau contrat est en cours de préparation avec la Région.

Département de la Seine-Maritime

Le contrat de développement métropolitain 2015-2022 portait sur 14 opérations pour 29,70 M€. L'intégralité des actions a été engagée, et les versements s'élèvent à 26,79 M€. Sur l'exercice 2023, 1,19 M€ ont été perçus. 2 opérations restent à solder.

Les négociations entamées en 2022 pour préparer la prochaine contractualisation portant sur la période 2023/2027 ont pu aboutir en 2023 avec le Département. Le contrat de territoire 2023/2027 a ainsi été validé en Conseil métropolitain du 12 février 24 et en Conseil départemental du 22 février 24. Il porte sur 13 opérations pour un montant total de 22,80 M€ de subvention FDADT : 6 opérations sous maîtrise d'ouvrage Métropole pour un montant de subvention prévisionnel de 15,70 M€ et 7 opérations sous maîtrise d'ouvrage communale pour un montant de 7,10 M€.

Budget climat

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. Analyser un budget sous l'angle du climat permet de nourrir les débats budgétaires, de questionner les dépenses et d'arbitrer pour les orienter le plus possible vers la transition climatique. C'est pourquoi la Métropole Rouen Normandie a décidé d'élaborer un budget climat en suivant la démarche développée par I4CE et appliquée par OuiACT et FCL Gérer La Cité. Cette méthodologie vise à vérifier la cohérence entre les dépenses de la collectivité et ses objectifs climatiques. Le prisme adopté est celui de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est de qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses (de « très favorable » à « défavorable », y compris un item « à approfondir »). Ce travail donne lieu à une analyse détaillée.

Définition du périmètre

Le périmètre a été défini en fonction de son exhaustivité et de la maîtrise de la collectivité sur les dépenses en question. Le périmètre défini comprend le Budget Principal, ainsi que les Budgets Annexes Déchets, Énergie Calorifique, Pépinières, et Transports pour 2021.

Revue des lignes budgétaires par nature et par fonction M57

La lecture par Nature et par Fonction des lignes budgétaires permet d'effectuer un premier traitement et de déterminer les dépenses "à analyser" et celles "hors périmètre", "neutres" ou "indéfinies" selon la méthodologie.

Définition des seuils

Les seuils ne s'appliquent que pour les dépenses classées comme à analyser et indéfinies.

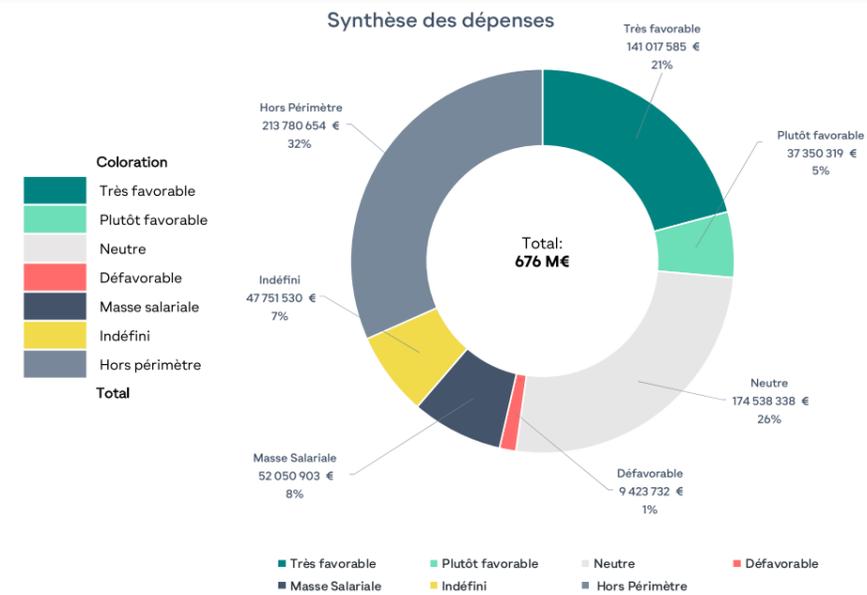
Ils ont pour objectif de couvrir plus de 85% du volume de chaque section (fonctionnement et investissement).

Les seuils définis pour la Métropole de Rouen sont :
Fonctionnement : 200 000€
Investissement : 220 000€

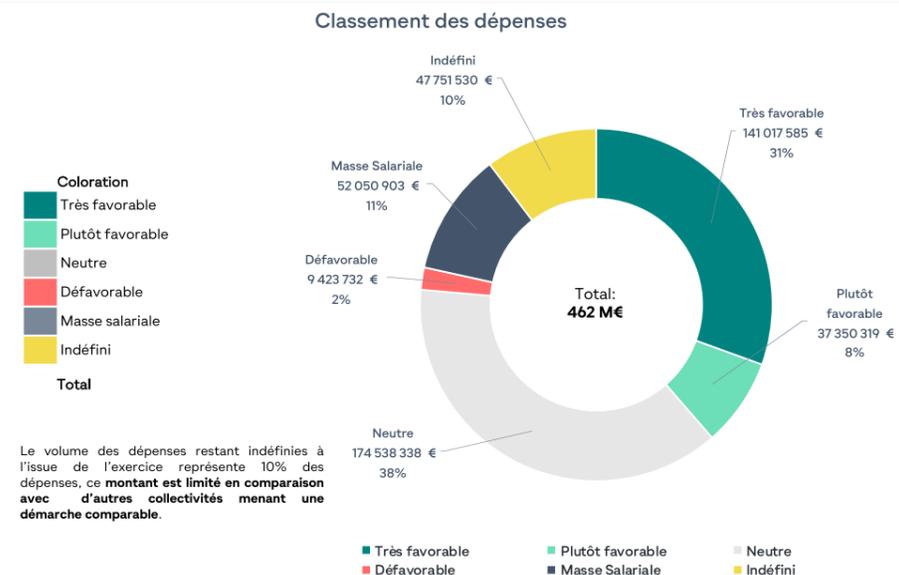
Après l'application de ces seuils :

- 90% du volume des dépenses de fonctionnement et 87% du volume des dépenses d'investissement sont analysés sous le prisme des hypothèses structurantes
- 10% des dépenses de fonctionnement et 13% des dépenses d'investissement sont analysées à travers le prisme de l'analyse transversale

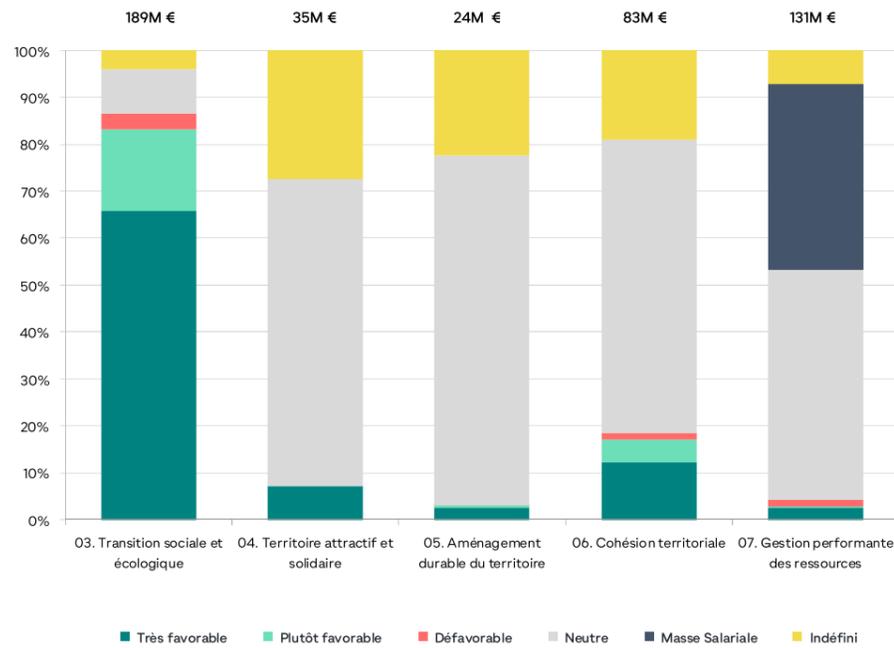
Volume de dépenses globales étudiées



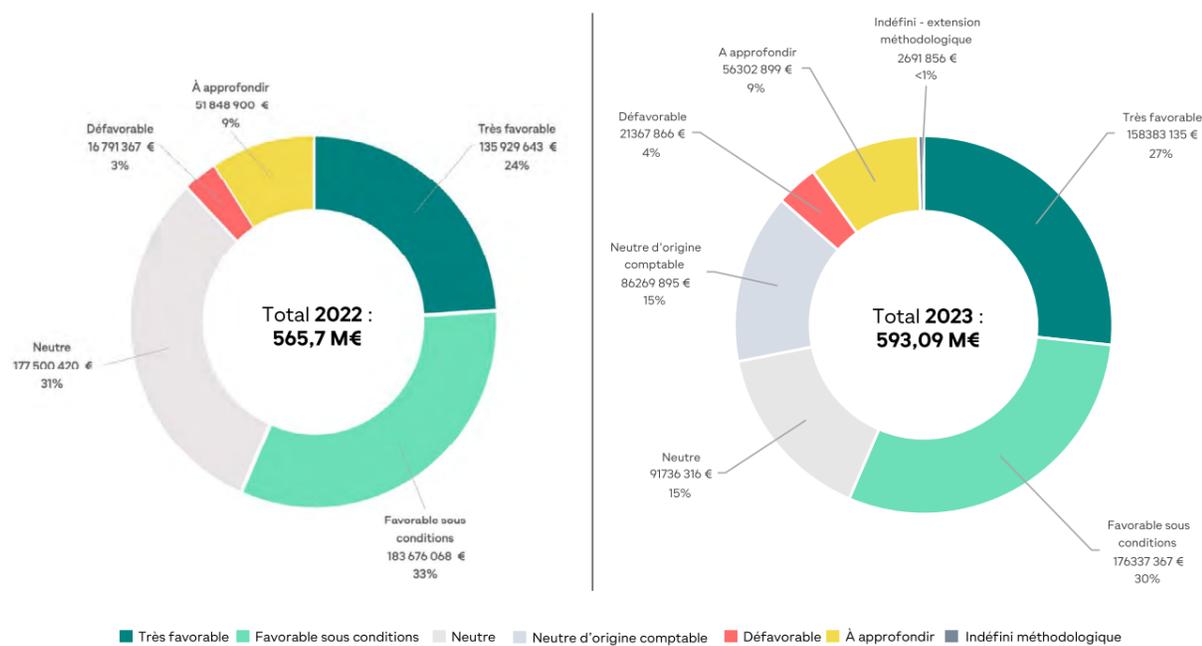
Volume de dépenses globales analysées



Présentation globale par politique publique



Comparaison du classement des dépenses des exercices 2022 et 2023



Il est à noter que les dépenses « favorables » et « très favorables » représentent 57 % des dépenses analysées, sur les deux années. Cependant une évolution positive (+ 3 points) des dépenses « très favorables » en 2023 est à souligner, due à une connaissance plus fine de la typologie des dépenses et une meilleure appropriation de la méthode par les services, avec une attention de ces derniers pour favoriser dans leurs projets

des dépenses plus favorables au climat. Une augmentation d'un point des dépenses « défavorables » est constatée, liée principalement au développement d'un nouveau quartier urbain : fonds de concours versé à l'État pour le raccordement du pont Flaubert et création de voiries routières pour la traversée du futur quartier Rouen Flaubert.

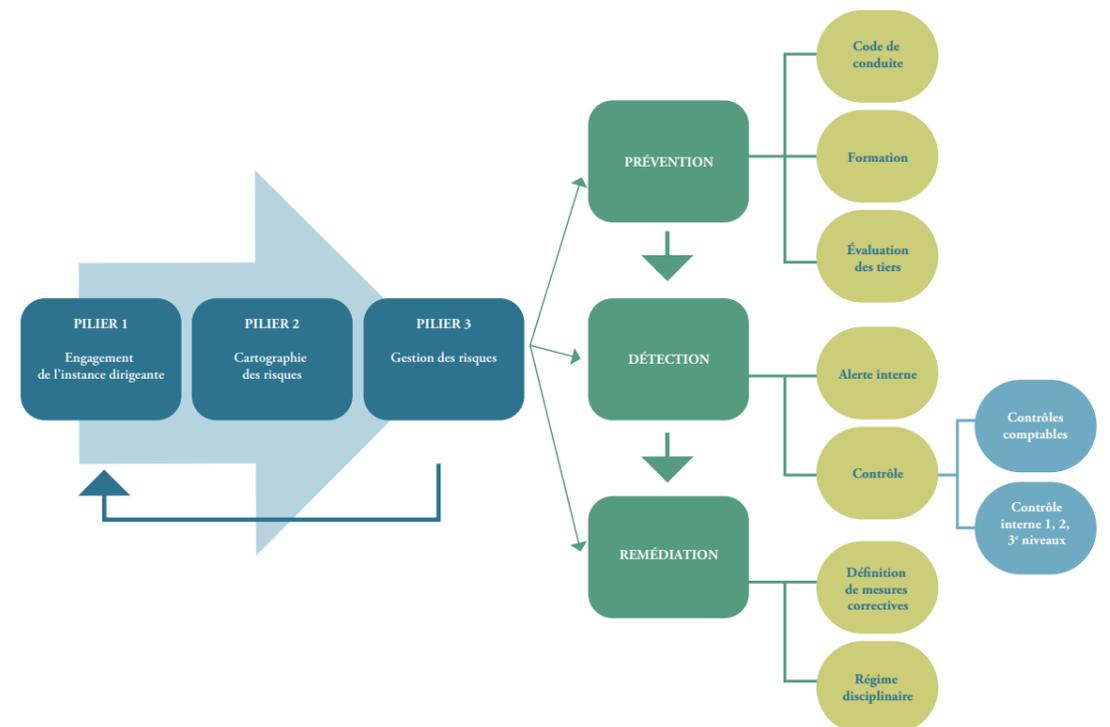
6.5 Plan de prévention des risques déontologiques

Pour se conformer à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), toute personne morale à l'obligation de déployer un dispositif anticorruption. L'Agence Française Anticorruption (AFA) a compétence pour les accompagner et pour contrôler « la qualité et l'efficacité des procédures mises en œuvre au sein des administrations de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique pour prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ». C'est dans cet esprit, et selon les recommandations de l'AFA, que la Métropole Rouen Normandie a souhaité insuffler une culture accrue et commune de la probité dans tous ses services.

Un dispositif anticorruption repose sur trois piliers indissociables

- 1^{er} pilier : l'engagement de l'instance dirigeante en faveur d'un exercice des missions, compétences ou activités de l'organisation exempt d'atteintes à la probité
- 2^e pilier : la connaissance des risques d'atteintes à la probité auxquels l'entité est exposée, à travers l'élaboration d'une cartographie de ses risques ;

- 3^e pilier : la gestion de ces risques, à travers la mise en œuvre de mesures et procédures efficaces tendant à leur prévention, à la détection d'éventuels comportements délictueux ainsi qu'au contrôle et à l'évaluation de ces procédures.



Le Plan de prévention des risques déontologique de la Métropole répond aux recommandations de l'AFA. L'impulsion a été donnée dès le début du mandat, et s'est poursuivie par différentes actions en 2023 que l'on peut répartir en fonction des piliers cités plus haut :

1^{er} pilier engagement de l'instance dirigeante

- Janvier 2023 : un webinaire sur les conflits d'intérêts, ouvert à tous les élus y compris municipaux sur la notion de conflits d'intérêts.
- Février 2023 : une délibération en Conseil métropolitain confirmant l'implication de l'instance dirigeante dans une démarche de déontologie.
- Mai 2023 : une délibération en Conseil métropolitain pour identifier des référents-déontologue pour les élus.
- La réponse aux questionnaires de l'AFA dans son opération de contrôle sur pièce et sur place (juin, octobre, février, avril, juin).
- Une communication via une fiche dédiée pour aborder les questions de déontologie lors des entretiens professionnels.
- L'intégration de questions de déontologie lors des jurys de recrutements.
- La diffusion régulière d'une newsletter cadres sur les questions de déontologie.
- La mise en ligne de la 1^{re} partie du guide de déontologie (partie juridique) sur l'intranet.
- Le recueil des bilans annuels des référents-déontologue « agents » y compris en matière de laïcité.
- Une communication permettant d'identifier la saisine du référent-déontologue pour les agents.
- Une documentation « ressource » en matière de déontologie.

2^e pilier identification des risques internes à la Métropole

- L'établissement d'une cartographie des risques, déclinée par Départements, Directions et services (en cours de réalisation) et l'établissement d'une cartographie des tiers permettant leur évaluation.

- L'établissement de cahier des charges permettant de mettre en place une formation en matière de déontologie à destination des encadrants et des élus (membres du bureau sur 2024/2025).
- La rédaction d'un guide lanceur d'alerte en matière éthique en cours de validation.
- La rédaction d'une charte à destination des satellites en cours d'approbation.
- L'animation d'un groupe de réseau interne (foncier, DSI...).
- L'animation d'un réseau externe avec les autres Métropoles contrôlées, la Ville de Rouen et les autres communes de notre territoire.

La démarche

en chiffres

Quelques éléments chiffrés permettent d'illustrer la dynamique de la démarche

6 rendez-vous permettant de couvrir l'ensemble des Départements

100 rendez-vous avec les Directions et services (à poursuivre)

20 cartographies des risques, sur 50 attendues finalisées sur l'année 2023 (à poursuivre également)

10 rendez-vous de benchmark avec les Métropoles faisant l'objet d'un contrôle analogue au nôtre (Toulouse, Bordeaux, Metz)

4 rendez-vous d'un GT transversal foncier avec la DIMG (Direction immobilier et moyens généraux), la DASAF (Direction de l'administration de la stratégie et de l'action foncière) et les pôles de proximité, dans l'objectif d'harmoniser les processus fonciers, notamment et d'établir une cartographie commune

Réunion de la CMM (Conférence Métropolitaine des Maires) et du Cotech des DGS sur la thématique déontologie et l'avancement de la démarche

6.6 Les ressources humaines de la Métropole: 1 800 agents au service du territoire et de ses habitants

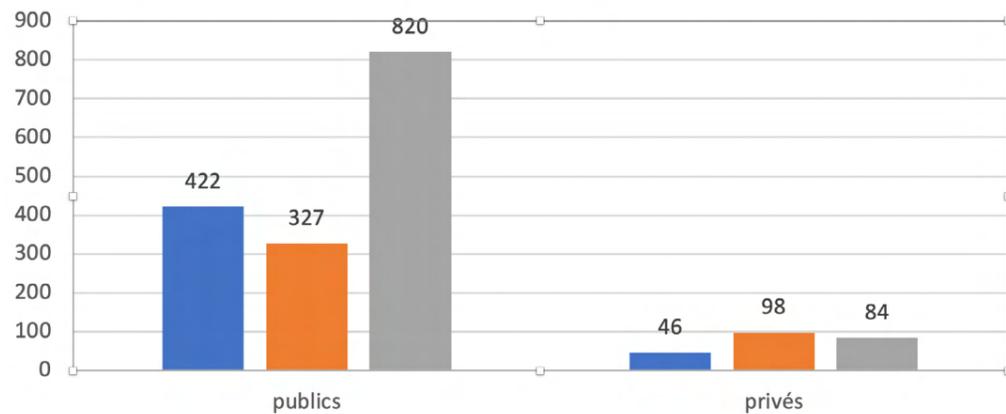
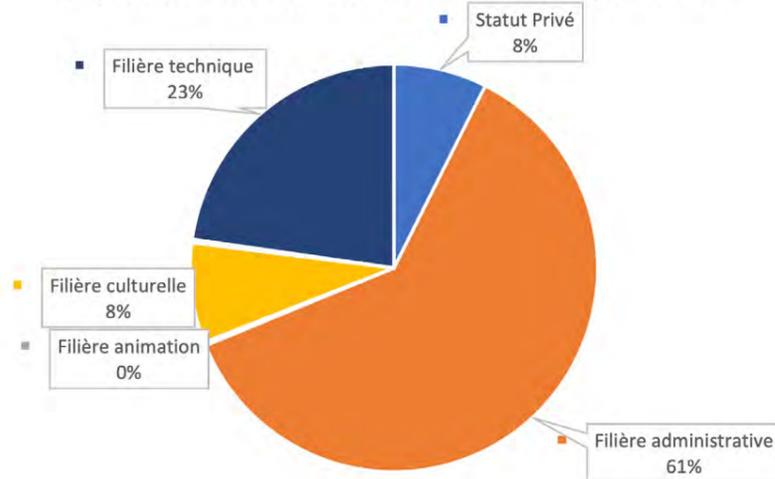
La Métropole Rouen Normandie emploie près de 1 800 agents (42 % de femmes et 58 % d'hommes). Les dépenses de personnel se sont élevées en 2023 à un peu plus de 100 M€. La prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail pour les salariés de l'EPCI et ceux des chantiers sous-traités constituent les priorités de l'EPCI. Employeur inclusif, il met en œuvre les actions nécessaires pour aménager un environnement adapté aux agents en situation de handicap ou sujet à restrictions médicales. En tant qu'employeur, la Métropole participe ainsi aux objectifs de la TSE.

1 800 agents au service de la collectivité

Nombre d'agents présents au 31 décembre 2023 (public et privé)

	Femmes	Hommes	Total général
Statut privé	56	172	228
Sans catégorie	56	172	22
Filière administrative	464	93	557
Catégorie A	138	54	192
Catégorie B	149	17	166
Catégorie C	177	22	199
Filière animation	2	1	3
Catégorie B	1		1
Catégorie C	1	1	2
Filière culturelle	60	38	98
Catégorie A	16	8	24
Catégorie B	21	4	25
Catégorie C	23	26	49
Filière Sociale	1		1
Catégorie A	1		1
Filière sportive	1		1
Catégorie B	1		1
Filière technique	172	737	909
Catégorie A	84	121	205
Catégorie B	41	93	134
Catégorie C	47	523	570
Total général	756	1 041	1 797

répartition des effectifs au 31 déc.2023 par filière



Une masse salariale maîtrisée

Les frais de personnel (hors régies) représentent 17 % des dépenses de fonctionnement. Ils ont progressé de 4,80 M€ en 2023 et poursuivent ainsi la dynamique constatée en 2022 (+ 4,10 M€). Pour les régies, les frais de personnel ont progressé de 0,70 M€ en 2023 et poursuivent ainsi la dynamique constatée en 2022 (+ 0,80 M€). Dans les deux cas, l'augmentation est liée principalement au dégel du point d'indice des fonctionnaires durant l'été 2022. À cela s'ajoutent les autres évolutions réglementaires s'imposant aux dépenses de la Métropole, à savoir :

- Une nouvelle augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023. Toutefois, à la différence du dégel en 2022, cette augmentation ne concerne pas l'ensemble des agents de la Métropole ;
- La revalorisation des salaires de droits privés ;
- L'augmentation de la participation employeur des frais de déplacement et de transport passant de 50 % à 75 % ;
- L'augmentation de la valeur des titres repas.

Une application pour suivre les données de management

La Métropole Rouen Normandie a décidé de se doter d'une application logicielle qui lui permettra de piloter le système de management de manière intégrée sur les différents domaines (Qualité, Sécurité, Environnement, Énergie...), conformément à la dernière version de chaque norme (ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001, ISO 50001...). En 2023, le Service Prévention des Risques professionnels a réalisé le cahier des charges et a fait les études de faisabilité qui en découlent.

Cet outil sera disponible pour chaque encadrant de l'établissement public. Il renforcera la fiabilité des données, simplifiera leur compilation et facilitera l'édition de bilans. Il donnera accès aux fonctionnalités suivantes :

- Pilotage des systèmes de management incluant la mesure de la performance et de la conformité en lien avec les processus de management, réalisation et support
- Évaluations des risques professionnels et analyse environnementale
- Gestion des formations, des habilitations et éditions des cartes d'habilitation
- Gestion des accidents, registres de prévention et de danger grave et imminent
- Gestion du matériel soumis à vérification périodique
- Gestion électronique des documents

Prévention des risques professionnels

En 2023, dans le cadre de ses missions, le service Prévention des Risques professionnels Rouen Métropole a assuré la gestion des F3SCT (Formations Spécialisées en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail). Il a réalisé le suivi des accidents et rédigé les fiches prévention. Il a piloté les documents uniques d'évaluation des risques et les actions qui en découlent. Il a pris en charge les formations sécurité et leurs habilitations. Il s'est occupé du matériel de métrologie, des défibrillateurs, du matériel de premier secours. Il a conduit la veille réglementaire et les plans de prévention.

Le service s'est impliqué en 2023 dans la réalisation d'un cahier des charges pour se doter d'une application de management Qualité Sécurité Environnement Énergie, tournée vers les opérationnels, puis s'est attaché à la réalisation de 3 POC (Proof Of Concept, ou en français démonstration de faisabilité). Cette année, une dotation de montres connectées a été décidée pour la maîtrise du travailleur isolé.

Enfin, plusieurs formations ont été organisées : Accueil sécurité, Gestes et postures, Plan de prévention, Les responsabilités des encadrants en matière de prévention.

Gestion dématérialisée

La gestion dématérialisée des entretiens professionnels pour les salariés de la Métropole s'est généralisée en 2022, après deux années d'expérimentation et de déploiement. En 2023, la gestion dématérialisée s'est poursuivie, avec amélioration des processus suite au RETEX (retour d'expérience) 2022. La totalité des agents présents pendant la campagne a été évaluée via le support numérique, soit 1 678 entretiens professionnels pour un effectif de 1 778 agents permanents.

Cette évolution a permis de réduire fortement l'édition des documents préparatoires. Les formulaires papier ne sont plus imprimés en trois exemplaires mais archivés informatiquement et transmis, grâce à un lien envoyé par mail à chaque

agent. La mise en place d'un coffre-fort numérique par agent permettra, à terme, d'y stocker les entretiens professionnels qui seront alors à disposition immédiate et permanente des intéressés. Aujourd'hui, il est encore nécessaire d'imprimer le document (11 pages) pour l'inclure au dossier individuel des agents, conformément à la législation. Pour diffuser la culture commune, les évaluateurs ont bénéficié de formations sur l'entretien professionnel par des formateurs internes. Pour 2024, il est prévu de développer les formations d'utilisation à l'outil numérique.

La dématérialisation concerne aussi l'organisation des élections professionnelles, avec le passage au vote électronique lors du renouvellement des instances représentatives du personnel, en décembre 2022 (voir les taux de participation, encadré « Les élections professionnelles en chiffres »).

Les élections professionnelles

en chiffres

Taux de participation

	2018	2022
Comité technique (CT, 2018) ou Comité Social Territorial (CST, 2022)	54,6 %	51,3 %
Commission Administrative Paritaire (CAP) C,	50,9 %	43,7 %
Commission Administrative Paritaire (CAP) B	73,0 %	67,3 %
Commission Administrative Paritaire (CAP) A	71,0 %	70,3 %
Commission consultative paritaire (CCP)		41,2 %

BVET, comme Bien Vivre Ensemble au Travail

Derrière le sigle BVET (Bien Vivre Ensemble au Travail) se profile une démarche pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, qui comprend diverses mesures portant sur l'organisation, le management, les relations interpersonnelles, l'évaluation et la communication. Les objectifs incluent :

- l'amélioration continue par le plan paritaire « Bien vivre ensemble au travail », axé sur la qualité de vie au travail ;
- la priorité donnée à la santé pour réduire l'absentéisme.

Cette initiative, menée en collaboration avec les partenaires sociaux, des volontaires et la médecine du travail, vise à améliorer le quotidien des agents et leur performance. Parmi les outils utilisés, on trouve le plan de développement de la qualité de vie au travail et le programme santé et sécurité au travail, avec un accent particulier sur le soutien et la formation des encadrants. Une conseillère en qualité de vie au travail a été intégrée au dispositif en 2023.

Parmi les actions menées dans l'année, on peut citer la sensibilisation des agents à la qualité de vie au travail, sous forme théâtrale, ou le traitement de signalements des violences sexistes et sexuelles au travail. Les agents peuvent communiquer à ce sujet sur Yammer (réseau social interne) dans la communauté Vie au travail et santé (voir aussi l'encadré « Indicateurs des conditions de travail, en chiffres »).

Soutenir les personnes en situation de handicap

Plus les agents sont dans un cadre inclusif vis-à-vis des diversités, des handicaps, de l'égalité professionnelle, plus ils bénéficient de protection, et plus la sécurité et le bien vivre ensemble sont favorisés. La Métropole a défini une politique RH dont l'objectif est d'inclure davantage et de soutenir les personnes en situation de handicap. Pour cela, la convention pluriannuelle avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique) sera renouvelée en 2025. Par son action, le FIPHFP favorise le recrutement et l'insertion professionnelle, la formation et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel, le maintien dans l'emploi des agents en cas de handicap survenu au cours de leur activité professionnelle, l'accessibilité de l'environnement numérique, la sensibilisation du collectif de travail aux questions du handicap. En 2023, 17 publications ont été faites sur le réseau social interne de la Métropole et 7 agents à statut privé ont bénéficié d'obligation d'emploi en 2023 (voir aussi l'encadré « Indicateurs des conditions de travail, en chiffres »).

Indicateurs des conditions de travail

en chiffres

Taux d'absentéisme: **6,12 %**
(vs 6,75 % en 2022)

Taux d'absences longues: **2,53 %**
(vs 2,48 % en 2022)

Taux d'accidents du travail: **0,66 %** (stable)

Maladies professionnelles: **0,07 %** (stables)

Bénéficiaires d'un aménagement:
120 agents (83 femmes et 37 hommes)

Bénéficiaires d'un soutien psychologique individuel:
19

Entretiens réalisés par la conseillère en qualité de vie au travail: **112** individuels et **153** entretiens collectifs

Reclassements pour inaptitude définitive: **4**
(2 hommes, 2 femmes)

Ateliers de lutte contre l'usure professionnelle: **24**
agents participants

Rouen Métropole, une marque employeur

Mettre en place une marque employeur est essentiel pour renforcer l'image de la collectivité, attirer des talents, fidéliser les salariés, améliorer l'engagement et la productivité des collaborateurs, mais aussi s'adapter aux nouvelles générations, qui attachent une grande importance aux valeurs et à la culture partagée. Pour renforcer sa visibilité et son attractivité en tant que recruteur, la Métropole a choisi de se doter d'une marque employeur. L'année 2023 a été consacrée à définir la stratégie de lancement de la démarche, à désigner l'équipe projet (validés en octobre 2023), puis à lancer une consultation pour établir un état des lieux neutre et objectif (novembre 2023). Le diagnostic, a été élaboré fin 2023-début 2024, selon 3 axes: perception externe, perception interne et offre RH. L'enjeu, au-delà de la marque elle-même, est de tenir la promesse employeur, d'attirer les candidats avec une offre attractive, qui prend en compte la qualité de vie et les conditions de travail, puis de fidéliser les agents, qui ont vocation à devenir ambassadeurs, en s'appuyant sur un plan de développement des compétences et en proposant une vraie mobilité.

Égalité et mixité professionnelles

Au 31 décembre 2023, la Métropole employait 1 797 collaborateurs, dont 756 femmes et 1 041 hommes (dont respectivement 700 et 869 sous statut public). Entre 2016 et 2023, la proportion de femmes dans l'effectif global est passée de 40 % à 45 % en 2023. Avec le recrutement de 2 directrices générales adjointes depuis 2022, le haut de la hiérarchie se féminise aussi.

Dans la filière technique (la plus masculine avec moins de 20 % de femmes), la part des femmes parmi les ingénieurs territoriaux atteint 43 % en 2023 (stable par rapport à 2022). En catégorie B, on compte 30 % de femmes, et 8 % en catégorie C. Dans la filière culturelle, la proportion d'hommes a progressé, passant de 35 % en 2021 à 40 % en 2023.

Le 3^e accord collectif (2024-2026), négocié en 2023, met en place des actions pour favoriser la mixité dans le recrutement et la mobilité, assurer une évolution équilibrée des rémunérations et des carrières, et améliorer les conditions de travail en tenant compte des impacts de genre. Il vise également à développer des pratiques professionnelles basées sur l'égalité et la transparence.

Diverses initiatives ont été prises en 2023 pour favoriser la mixité et l'égalité :

- Mise à jour du dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles, harcèlements et discriminations.
- Signature de l'accord collectif 2024-2026 avec les partenaires sociaux.
- Lancement de formations pour l'encadrement et les partenaires sociaux.
- Communication sur Yammer, le réseau social interne de la Métropole, pour promouvoir la mixité dans les offres d'emploi.
- Intégration de la formation sur l'égalité professionnelle dans le parcours managérial obligatoire issu du plan de qualité de vie au travail (QVT).
- Signature d'un protocole « incivilités »

L'insertion des jeunes : un enjeu majeur

L'insertion des jeunes dans le monde du travail est cruciale, particulièrement dans le contexte économique actuel. L'apprentissage, qui associe formation théorique en CFA et pratique en entreprise, est un outil clé. Les apprentis, âgés de 16 à 25 ans, signent un CDD de 1 à 3 ans, partiellement exonéré de cotisations sociales, permettant d'acquérir une expérience professionnelle, des compétences et des savoir-être précieux pour leur avenir. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants,

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée depuis 2017, dans le cadre du contrat de territoire conclu avec la Région Normandie, dans une démarche de développement des contrats d'apprentissage, qu'elle a renouvelé depuis, avec 28 apprentis en décembre 2022. Pour la période septembre 2023-octobre 2026, ce chiffre a été porté à 32.

Les emplois civiques : engagement et citoyenneté

Depuis la rentrée 2021, la Métropole accueille en service civique des jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes handicapés), leur permettant de s'engager dans des missions d'intérêt général sans condition de diplôme. Elle contribue ainsi à l'effort éducatif de découverte du monde professionnel et à l'accompagnement des jeunes dans un parcours de citoyenneté. Ce dispositif renforce la cohésion nationale et la mixité sociale dans un des 9 domaines prioritaires comme la santé, la solidarité, l'environnement, l'éducation pour tous, le sport, la culture et les loisirs, etc.

Le service civique, d'une durée de 6 à 12 mois pour au moins 24 heures par semaine, donne lieu à une indemnisation partagée entre l'État et l'organisme d'accueil. Un tuteur, garant du bon déroulement du travail, accompagne chaque volontaire. La personne assurant ce tutorat suit une formation obligatoire. Pour les jeunes qui accomplissent cette période à la Métropole, les missions incluent la diffusion d'informations et la médiation avec le public dans différents secteurs. Ils participent par exemple à la promotion et la popularisation des actions des musées métropolitains, au développement de la culture du risque auprès des habitants du territoire, aux démarches de sensibilisation, de prévention, d'animation pour inciter au changement de comportement en faveur de la transition énergétique, aux opérations de communication sur les déchets...

Au total, 38 emplois civiques ont été ou seront accueillis d'août 2021 à juin 2024, pour des contrats de 8 mois maximum. À compter d'avril 2024, il est proposé d'engager 14 volontaires supplémentaires, assurant ainsi la continuité de l'emploi de jeunes en service civique.

Sigles : Libellés

AACT'AIR: Aide A l’Action des Collectivités Territoires en faveur de la qualité de l’Air

AAP: Appel à Projets

ADEME: Agence de la Transition écologique

ADIL: Agence départementale pour l’information sur le logement

ADRESS: Agence pour le développement régional des entreprises sociales et solidaires

ADS: Autorisation du Droit des Sols

AEC: Air Énergie Climat

AFA: L’Agence Française Anticorruption

AFPCNT: Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques

AGEC: Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

AIGP: Atelier international du Grand Paris

ALTERN: l’Agence locale de la transition énergétique Rouen Normandie

AMI: Appel à Manifestation d’Intérêt

AMO: Assistant à Maîtrise d’Ouvrage

ANAH: Agence nationale de l’habitat

ANRU: Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

AP: Autorisation de Programme

APRM: Association du Personnel Rouen Métropole

APS: Avant-Projet Sommaire

ARPE: Association régionale de promotion de l’éco-construction

ARS: Agence régionale de Santé

AURBSE: Agence d’Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure

BHNS: Bus à haut niveau de service

BRGM: Bureau de Recherches Géologiques et Minières

BVET: Bien Vivre Ensemble au Travail

CALPAE: Conventions d’appui à la lutte contre la pauvreté et l’accès à l’emploi

CAP: Commission Administrative Paritaire

CAPEB: Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment

CAUE: Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et d’Aménagement

CCAS: Centre Communal d’Action Sociale

CCCA: Communauté de Communes Caux-Austreberthe

CCP: Commission Consultative Paritaire

CCSPL: Commission Consultative des Services Publics Locaux

CDD: Conseil de Développement Durable

CDNPS: Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites

CDV: Contrat de Ville

CEC: Convention des Entreprises pour le Climat

CEE SARE: Certificat d’Économies d’Énergie Service d’Accompagnement à la Rénovation énergétique

CENN: Conservatoire d’Espaces naturels de Normandie

CETSE: Comité d’Évaluation de la Transition Social-Écologique

CFA: Centre de Formation d’Apprentis

CFU: Compte Financier Unique

CGDD: Commissariat Général au Développement Durable

CGLU: Cités et Gouvernements Locaux Unis

CHU: Centre Hospitalo-Universitaire

CMA: Chambre de Métiers et de l’Artisanat

CMM: Conférence Métropolitaine des Maires

CNM: Centre National de la Musique

COP 21: Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques

COFIL: Comité de Pilotage

CP: Crédit de Paiement

CPER: Contrat de Plan État-Région

CPIER: Contrat de Plan interrégional

CRESS: Chambre régionale de l’économie sociale et solidaire

CRTE: Contrat de Relance et de Transition Écologique

CST: Comité Social Territorial

CSTSE: Comité stratégique de la Transition Social-Écologique

CT: Comité Technique

CTAI: Contrat Territorial d’Accueil et d’Intégration

CTEJ: Culture Territoire Enfance Jeunesse

CU: Communauté Urbaine

CVSAE: Club de Voile de Saint Aubin Elbeuf

DAGP: Direction Aménagement et Grands Projets

DAP: Direction Achat Public

DASAF: Direction de l’administration de la stratégie et de l’action foncière

DEARS: Département Économie Attractivité, Rayonnement, Solidarité

DGA: Directeur Général Adjoint

DGP: Délai Global de Paiement

DGS: Direction Générale des Services

DIA: Déclarations d’intention d’Aliéner

DICE: Direction de l’Information et de la Communication Externe

DICRIM: Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs

DICT: Déclaration d’Intention de Commencement de Travaux

DIMG: Direction Immobilier et Moyens généraux

DPU: Droit de Prémption Urbain

DREAL: Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement

DSI: Direction des Services Informatiques

DSIL: Dotation de Soutien à l’Investissement Local

DSIN: Direction des Systèmes d’Information et du Numérique

DSP: Délégation de Service Public

DUH: Département Urbanisme et Habitat

DUP: Déclaration d’Utilité Publique

E3DR: Département Environnement, Énergie, Eau, Déchets, Réseaux

EFH: Égalité Femmes-Hommes

ENR: Énergies renouvelables

EnRR: énergies Renouvelables et de Récupération

ENSA: École Nationale Supérieure d’Architecture

EPCC: Établissement public de coopération culturelle

EPCI: Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPF: Établissement Public Foncier

EPFN: Établissement Public Foncier Normandie

EPMD: Département Espaces Publics et Mobilité Durable

ERP: Établissement Recevant du Public

ESADHaR: École Supérieure d’Art et Design Le Havre-Rouen

ESR: Enseignement Supérieur et Recherche

ESS: Économie Sociale et Solidaire

F3SCT: Formations Spécialisées en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail

FAA: Fonds d’Aide à l’Aménagement

FACECO: Fonds d’action extérieure des collectivités territoriales

FACIL: Fonds d’Aide aux Communes pour l’Investissement Local

FAGIP: Fonds d’Aide aux Grands Investissements sur les Piscines

FAJ: Fonds d’Aide aux Jeunes

FCTVA: Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FDADT: Fonds Départemental d’Aide au Développement des Territoires

FEDER: Fonds Européen de DÉveloppement Régional

FFB: Fédération française du bâtiment

FIPHFP: Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FJT: Foyer de Jeune Travailleur

FNCCR: Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

FSC: Forest Stewardship Council

FSE: Fonds Social Européen

Gemapi: Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

GES: Gaz à Effet de Serre

GIEC: Groupe d’Experts Intergouvernemental sur l’Évolution du Climat

GIPSA: Groupement d’Intérêt Public Seine-Aval

GNAU: Guichet Numérique des Autorisations d’Urbanisme

GRC: Gestion Relation Citoyenne

IAE: Insertion par l’Activité Économique

ICP: Institut Catholique de Paris

ICU: Îlot de Chaleur Urbain

IEJ: Initiative pour l’Emploi des Jeunes

IFU: Îlot de Fraîcheur Urbain

Inné: Initiative Normande pour de Nouveaux Modèles Économiques

INSA: Institut National des sciences appliquées

InTerLUD: Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable

IOP: Installation Ouverte au Public

IRMS: Institut Régional De Médecine du Sport et de la Santé

IRSEEM: Institut de Recherche en Systèmes Électroniques EMbarqués

IUT: Institut Universitaire de Technologie

kWc: kilowatt-crête

LNPN: Ligne nouvelle Paris-Normandie

LSN: Logistique Seine Normandie

MAAS: Mobility As A Service

MJC: Maison des Jeunes et de la Culture

MJD: Maisons de Justice et du Droit

MPQ: Mon Propre Quartier

MRN: Métropole Rouen Normandie

MWc: Mégawatt-crête

MZPP: Métropole Zéro Pollution Plastique

NAE: Normandie AeroEspace

NPNRU: Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

NPRU: Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

NWX: Normandie Web Xpert

OFB: Office Français de la Biodiversité

ONF: Office National des Forêts

OPAH: Opération programmée d'amélioration de l'habitat

OPAH-RU: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain

ORCOD: Opération de requalification des copropriétés dégradées

ORT: Opération de Revitalisation de Territoire

P2S: Pôle de Proximité Seine Sud

PACC: Plan d'Adaptation au Changement Climatique

Palulos: Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale

PAM: Prêt pour l'amélioration

PAT: Projet Alimentaire Territorial

PCAET: Plan Climat Air Énergie Territorial

PCS: Plan Communal de Sauvegarde

PDM: Plan de Mobilité

PEM: Pôles d'Échanges Multimodaux

PETR: Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PLH: Programme Local de l'Habitat

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PLUI: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PME: Petites et Moyennes Entreprises

PNR: Parc Naturel Régional

POC: Proof Of Concept

POPAC: Programme Opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés

POPSU: Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines

PPA: Projet Partenarial d'Aménagement

PPAC: Pôle de Proximité Austreberthe-Cailly

PPI: Plan Pluriannuel d'investissements

PPPR: Pôle de Proximité Plateaux Robec

PPRI: Plan de Prévention des Risques d'Inondation

PPRT: Plan de Prévention des Risques Technologiques

PPSS: Pôle de Proximité Seine Sud

PSLA: Prêt Social Location Accession

PUCA: Plan Urbanisme Construction Architecture

PVD: Petites Villes de Demain

PVS: Pôle de Proximité Val de Seine

QPV: Quartiers Politique de la Ville

QVT: Qualité de Vie au Travail

RADD: Rapport d'Activité et de Développement Durable

RAN-COPER: Réseau des Acheteurs Normands pour une COmmande Publique Responsable

RCU: Réseau de Chaleur Urbain

ReNAR: Réseau Normand des Arts de la Rue

RETEX: RETour d'EXpérience

RGPD: Règlement Général sur la Protection des Données

RLPi: Règlement Local de Publicité

RLPi: Règlement local de Publicité intercommunal

RM: Ressources et Moyens

RMM: Réunion des Musées Métropolitains

RNA: Rouen Normandie Aménagement

RNC: Rouen Normandie Création

RNI: Rouen Normandy Invest

RNSA: Réseau National de Surveillance Aérobiologique

RNSM: Rouen Normandie Sites et Monuments

RPA: Résidence pour Personnes âgées

RSE: Responsabilité Sociale et Environnementale

SAFER: Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SARE: Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique

SCIC: Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCoT: Schéma de Cohérence Territoriale

SCOT-AEC: Schéma de Cohérence Territoriale – Air-Énergie-Climat

SDIE: Schéma Directeur Immobilier et Énergétique

SDIS: Service Départemental d'Incendie et de Secours

SDP: Surface de Plancher

SDSI: Schéma Directeur des Systèmes d'Information

SERM: Service Express Régional métropolitain

SIREST: Syndicat de Restauration

SIRN: campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie

SMEDAR: Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets de l'Arrondissement de Rouen

SNIIM: Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines

SPASER: Schémas de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

SPL: Société Publique Locale

SRADDET: Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

TP: Territoires et proximité

TPE: Très Petites Entreprises

TSE: Transition Sociale Écologique

TSE-MRN: Transition social-écologique de la Métropole Rouen Normandie

TVBN: Trame Verte, Bleue et Noire

TZCLD: Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

UC: Unité de consommation

UFR: Unité de formation et de recherche

UH: Département Urbanisme et Habitat

URCOFOR: Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie

VHSS: Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuelles

VLS: Vélos en Libre-Service

VNF: Voies Navigables de France

VOC: Veille et Observation des Copropriétés

VPah: Ville ou Pays d'art et d'histoire

Wc: Watt+crête

WWF: Fonds Mondial pour la Nature

ZAC: Zone d'Aménagement Concertée

ZAE: Zone d'Activité Économique

ZAN: Zéro Artificialisation Nette

ZFE: Zone à Faible Émission

ZFE-m: Zones à Faibles Émissions mobilité

ZIBAC: Zones Industrielles Bas Carbone



Métropole
Rouen Normandie
Le 108
108, allée François-Mitterrand
CS 50589
76006 Rouen Cedex
Tél. : 02 35 52 68 10

metropole-rouen-normandie.fr



@MetropoleRouenNormandie

Crédits photos :
Alan Aubry
Thomas Boivin
Jean-François Lange
Métropole Rouen Normandie
Mise en page :
Métropole Rouen Normandie
Septembre 2024